

RAPPORT DE RECHERCHE

« LA PRÉCARITÉ, VÉCU DES JEUNES ET RECHERCHE D'UNE RÉPONSE ADAPTÉE »



Projet de prévention générale 2018 – 2021
Service Droit des Jeunes ASBL Namur – Luxembourg

Avec la collaboration de :
RTA ASBL – Réalisation, Téléformation & Animation



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RAPPORT DE RECHERCHE

« LA PRÉCARITÉ, VÉCU DES JEUNES ET RECHERCHE D'UNE RÉPONSE ADAPTÉE »



Projet de prévention générale 2018 – 2021
Service Droit des Jeunes ASBL Namur – Luxembourg

Avec la collaboration de :
RTA ASBL – Réalisation, Téléformation & Animation

Remerciements

Nous remercions l'ensemble des jeunes qui ont participé à la recherche : Diane, Julien, Jessica, Ariane, Jee, Isabelle, Virginie, Louis, Hugo, Léo et Robin, pour leur participation, leur courage, leur sincérité mais aussi simplement de nous avoir offert l'opportunité de faire partie de leur réalité.

Notre gratitude va également à l'ASBL RTA pour son soutien méthodologique.

À l'heure d'aujourd'hui, nous avons besoin de nous arrêter, de réfléchir à ce que nous faisons, et cela demande souvent un effort d'attention et de réflexion. Nous espérons que ce recueil de paroles va vous y provoquer.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	11
Chapitre 1. L'origine du projet	15
Section 1. Des principes considérés comme « universaux »	16
Section 2. L'enfant et ses droits au niveau international	17
Section 3. La Belgique et la pauvreté infantile.....	18
Chapitre 2: Méthodologie de la recherche.....	27
Section 1. Le cadre de la recherche-action	27
1. L'échantillonnage.....	27
2. Le modèle d'analyse	28
3. Le récit de vie.....	28
4. Les balises des entretiens	28
a) La transparence	29
b) Les freins et obstacles aux entretiens.....	29
c) La véracité des récits.....	30
d) La rédaction	31
Section 2. Le cadre conceptuel	31
1. La « galère : jeunes en survie » de François Dubet	31
2. Le lien et la disqualification sociale de Serge Paugam.....	36
3. Le stigmatisme d'Erving Goffman	41
Chapitre 3 : Les récits de vie	45
Section 1. Analyse individuelle	45
1. La situation de Diane	45
2. La situation de Julien	54
3. La situation de Jessica.....	64
4. La situation d'Ariane	69
5. La situation de Jee.....	80
6. La situation d'Isabelle.....	87
7. La situation de Virginie.....	93
8. La situation de Louis.....	99
9. La situation d'Hugo	105

10. La situation de Léo	114
11. La situation de Robin	126
Section 2. Analyse transversale	132
1. Le lien de filiation	133
a) Des parcours familiaux chaotiques	133
b) Les tentatives de reconstruction du lien de filiation	136
2. Le lien de participation élective	138
a) La fugue	139
b) La bande et la délinquance	140
c) La toxicomanie et l'alcoolisme	140
3. Le lien de participation organique	141
a) La débrouille comme alternative	141
b) Une scolarité en berne	145
4. Le lien de citoyenneté	147
a) Le droit à la non-discrimination et à l'égalité des chances	148
b) Le droit à un niveau de vie suffisant	150
c) Le droit à un logement	151
d) Le droit à l'aide générale	153
o L'État Social Actif, une désillusion	158
o L'intégration et le principe corollaire d'activation	160
o Le taux cohabitant, le prix de l'amour	162
o Le droit à l'aisance	164
e) Le droit à l'aide spécialisée à la jeunesse	165
f) Le droit de donner librement son opinion	168
g) Le droit à la vie privée et familiale	169
h) Le secret professionnel	171
Conclusion intermédiaire : le cumul de cumuls	175
Chapitre 4. L'action collective	177
Section 1. Le focus-groupe	177
1. La constitution du groupe	177
2. Le focus-groupe comme première rencontre	178
3. Une activité coopérative, consolidation d'une identité collective	178

Section 2. Le parrainage, un outil de prévention	179
1. Une connaissance particulière.....	180
2. Un exemple à suivre ?.....	180
3. Le lien social: la boucle est bouclée.....	180
Section 3. Des pistes à destination du secteur	181
Conclusion	183
Bibliographie	186

INTRODUCTION

Pauvreté, pauvreté infantile, paupérisation, précarité, marginalisation, manque d'argent... sont des termes souvent utilisés pour définir la situation que *nous* considérons nous-mêmes comme telle à partir de notre propre grille de lecture (en fonction de notre milieu social, d'une époque, dans une société donnée, sur base de valeurs personnelles et/ou professionnelles...). Pourtant, chacun de ces mots revêt une signification bien spécifique. Aussi, à la différence de la **pauvreté** que nous tentons de quantifier, la **précarité** apparaît davantage subjective se référant à un vécu, une expérience, un état de vulnérabilité¹. C'est à partir des années 2000, que le concept de précarité se développe de plus en plus.

Selon l'Insee, « être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population »². Aussi, **être pauvre signifie** rencontrer des difficultés économiquement diverses qui se traduisent à la fois par un accès limité au logement, des restrictions de consommation, des retards de paiement et des contraintes budgétaires³. Avec Régis Pierret, nous comprenons que « **la précarité va au-delà de la pauvreté et ne l'englobe que partiellement. [...] En effet, la précarité est avant tout la privation, la rupture du lien social. Si cette rupture est présente dans la pauvreté, alors la personne est pauvre et précaire** »⁴. Le concept de précarité renvoie à des notions de solitude, d'isolement, de sentiment d'inutilité, d'errance, ... Cependant, il existe une réelle difficulté à déterminer ce qui est ou non précaire⁵. Pour cette raison, nous nous sommes intéressés au **phénomène social relatif à la précarité ET à la pauvreté chez les jeunes** afin de bien prendre en compte l'ensemble de ce phénomène.

Guy Bajoit, sociologue et professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, nous le confirme, « être jeune aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile que de l'avoir été il y a trente ou quarante ans. La raison immédiate est que l'avenir de la jeunesse est bien plus incertain que ne l'était celui de la génération qui les a précédés »⁶.

En effet, quotidiennement et depuis le fondement des Services Droit des Jeunes nous sommes confrontés à des jeunes faisant l'objet d'exclusion, de marginalisation, sans moyen

¹ Trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté : le risque de pauvreté sur la base du revenu (pauvreté monétaire), la privation matérielle grave et le nombre de ménages à très faible intensité de travail. Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à un seuil placé à 60 % du revenu médian national. L'Union européenne a préféré parler de « risque de pauvreté » plutôt que de « pauvreté » pour mettre en évidence qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour être en situation de pauvreté. Il est à souligner que le taux de risque de pauvreté dépend exclusivement d'une approche financière; s'il apporte des informations intéressantes à exploiter, il ne peut se suffire à lui-même.

²<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/insee-bref/pdf/insee-en-Bref-pauvreté.pdf>, cité dans Ch. ZAUCHE GAUDRON, *Les enfants de la précarité*, ères, 2017, p.14.

³ Ch. ZAUCHE GAUDRON, *idem*.

⁴ R. PIERRET, Qu'est-ce que la précarité ? , *Socio*, 2 | 2013, pp. 307-330.

⁵ M. VULTUR, « La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail », *SociologieS, Débats, La précarité*, 2010. Retrieved from : <http://journals.openedition.org/sociologies/3287>

⁶ G.BAJOIT, qu'est-ce que tu vas faire quand tu seras grand ? – RTBF.be – article publié le 29/05/12. Retrieved from https://www.rtbf.be/info/opinions/detail_qu-est-ce-que-tu-vas-faire-quand-tu-seras-grand?id=7777321.

de subsistance, dans l'attente⁷. Des jeunes à la rue, hébergés temporairement par des amis, passant d'un centre d'accueil à un autre, ... Les situations sont multiples, complexes et dans le même temps, singulières et chacune nous rappelle que le phénomène de précarité et de pauvreté chez les jeunes est plus que jamais d'actualité.

Âgés de douze, quatorze, quinze, dix-sept, vingt ans, les histoires de vie de ces jeunes sont régulièrement teintées de violences diverses (familiales, sexuelles, psychologiques, physiques, relationnelles, institutionnelles, ...) dont ils gardent inévitablement des séquelles. En tant que professionnels, porte-paroles de leurs expériences, nous avons le sentiment qu'ils ont trop vécu, trop vite, trop tôt, trop de choses en si peu de temps, trop de violence à leur âge, qu'ils ont déjà vécu ce que l'on ne devrait jamais vivre en toute une vie. Certains parents et jeunes expriment d'ailleurs explicitement le monde d'adulte dans lequel ces derniers ont été projetés et *l'anormalité* de leur situation.

Diane (16 ans) [...] « Je n'ai pas grandi normalement, clairement, j'ai pas grandi normalement et j'ai grandi trop vite. [...] j'ai grandi trop vite, j'ai compris trop de choses d'un coup ».

« [...] Regardez ma fille, elle ne fait pas son âge, elle parle comme une personne de 18 ans, parce qu'elle a vécu des choses que même des adultes n'ont pas vécues ».

Au départ de nos expériences de terrain, nous réaffirmons que certains jeunes, forcés de prendre leur autonomie, n'ont pas acquis les fondamentaux pour se développer seul et que, cette carence n'est pas suffisamment comblée à l'approche des 18 ans du jeune lorsque les services de l'aide à la jeunesse sont souvent amenés à brutalement arrêter leur suivi. En effet, la plupart des situations de précarité et de pauvreté que nous connaissons concernent des jeunes qui ont eu un parcours dans l'aide à la jeunesse⁸. Ce constat n'est pas nouveau. Déjà en 2011, le Service de lutte contre la pauvreté publiait un rapport comportant un chapitre spécifique aux sorties d'une institution de la jeunesse⁹. Plus tôt encore, en 1994, SOS Jeunes dénonçait la situation paradoxale de ces jeunes aux parcours difficiles. Aussi, nous pourrions - entre autres - nous questionner sur l'efficacité de notre système d'aide à la jeunesse mis en place actuellement. Le fonctionnement de notre système bureaucratique-rigide ne met-il pas lui-même des jeunes en situation de précarité ? Comment pouvons-nous outiller davantage les jeunes à ce passage si difficile qu'est la mise en autonomie ? Comment faire en sorte que cette problématique déjà dénoncée par de nombreux services et identifiée tant dans notre Diagnostic Social que dans celui des Conseils de Prévention de plusieurs divisions judiciaires, (re)connus par L. Baudart et le Délégué Général aux droits de l'enfant puisse dépasser le simple constat ! Comment, ensemble, agir ? La rue est-elle finalement un

⁷ Rappelons à ce titre que la lutte contre l'exclusion sociale, la précarité, la pauvreté ou l'aide aux plus vulnérables sont inscrits dans nos fondamentaux et notamment dans la charte des Services Droit des Jeunes.

⁸ Suite aux contacts pris avec différents services œuvrant sur notre territoire d'action, les constats sont semblables. En effet, il apparaît que l'arrêt net du suivi de l'aide à la jeunesse aux 18 ans du jeune entraîne un risque de précarisation plus important et amène certains d'entre-eux en rue et à fréquenter les abris de nuit.

⁹ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ. Sortir d'une institution de l'aide à la jeunesse : ruptures et risques de pauvreté, *J.D.J.* n°313, mars 2012, www.luttepauvrete.be

no man's land social ou à contrario peut-elle s'apparenter à l'idylle de la forêt de Sherwood ?

En outre, au départ de nos accompagnements tant sur les Provinces de Namur et que sur celle du Luxembourg - large territoire d'action qui est le nôtre - nous réitérons le constat fait par d'autres que le phénomène de précarité n'est pas uniformément réparti. Certaines communes comme Couvin, Doische, Beauraing, Bouillon, Arlon, Aubange, etc., par leur isolement géographique, les difficultés - voire l'absence - d'accès à la mobilité, aux services, aux (nouveaux) logements, aux établissements scolaires semblent particulièrement problématiques, terreau d'un risque de précarité et de pauvreté accru chez les jeunes.

Plus encore, pour certains de ces jeunes, leur vulnérabilité apparaît particulièrement renforcée tantôt par la méconnaissance des droits et des aides en vigueur et/ou par le non-recours aux aides¹⁰, tantôt par la privation matérielle sévère¹¹, par leur âge, par l'absence de ressource.

Pour vous permettre d'aborder notre recherche-action, nous vous explicitons succinctement son contenu. Le compte-rendu de nos rencontres, de nos observations, de nos actions est divisé en quatre chapitres : d'abord, l'origine de notre projet; ensuite, la méthodologie de la recherche, après; les récits de vie des onze jeunes rencontrés et l'analyse dédiée à leurs histoires, et pour finir; l'action de prévention relative au projet.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu obtenir le soutien méthodologique de l'ASBL RTA. Ils ont pu nous aider quant à la retranscription des divers entretiens et une prise de recul dans l'« Analyse transversale ».

¹⁰ Le concept de non-recours a été étudié par plusieurs chercheurs dont vous trouverez les références en bibliographie. Toutefois, tel que A-C Guio le souligne (Alter echos, 2019), la question du « non-recours aux aides sociales » ne renvoie pas à l'unique responsabilité de l'individu comme le terme pourrait le faire penser. Il serait davantage pertinent de réfléchir à la façon dont la société organise et rend effectives les aides disponibles.

¹¹ Selon l'IWEPS, la privation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf « biens et services » suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1100€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone.

CHAPITRE 1. L'ORIGINE DU PROJET

*« Les enfants que nous rencontrons dans la rue ou qui viennent frapper à notre porte doivent devenir une priorité dans la prise en charge des services sociaux et des Services de l'Aide à la jeunesse » - **AMO Point Jaune de Charleroi***

*« Nous ne voulons pas de droits spéciaux pour les « pauvres ». Nous réclamons les mêmes droits pour tout le monde . - **Groupe local d'ATD Quart Monde Centre – La Louvière***

« Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même, l'Assemblée générale proclame la présente Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement ... »
Déclaration des droits de l'enfant proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1958

Aujourd'hui encore, c'est indéniable, les effets de la précarité entraînent des formes d'exclusion et de discrimination diverses dans plusieurs domaines du social et de l'éducatif. En effet, si elles entravent assez synthétiquement le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine, elles conditionnent beaucoup plus généralement l'accès à l'ensemble des droits fondamentaux et ce, souvent dès l'entrée dans la vie.

Peut-être en avez-vous assez des recherches et des ouvrages sur la pauvreté ? Peut-être en avez-vous assez des textes dénonçant le non-respect des droits fondamentaux parce que tout ça, vous le savez déjà. Mais, ce n'est pas parce qu'un phénomène est connu qu'il en est pour autant résolu et nous en sommes aujourd'hui très loin. Si besoin est de vous le prouver, nous allons parcourir ensemble différents textes législatifs mis en place au fil des années, tant au niveau national qu'international, afin de lutter contre la précarité touchant les enfants et les jeunes. Après avoir exposé la législation en matière de droits fondamentaux, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux législations internationales relatives aux droits de l'enfant et aux protections mises en place en matière de pauvreté infantile. Puis, nous resserrons progressivement notre point de vue afin de nous recentrer sur la **Belgique et les dispositifs qui ont été mis en place en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté** à l'égard des enfants et des jeunes. Bien que nous souhaitons être le plus complet possible dans notre exposé et notre réflexion, nous sommes tout à fait conscients que notre sujet d'étude est particulièrement vaste et beaucoup d'acteurs travaillent et ont déjà travaillé sur cette problématique. Il est bien évidemment impossible de reprendre l'ensemble des travaux déjà réalisés, nous apporterons simplement à notre tour, notre pierre à cet édifice. Nous souhaitons, de manière ciblée, avec l'outil qui est le nôtre, vous dresser un portrait de

différents textes, dispositifs, supports juridiques qui ont été spécifiquement réfléchis dans cette lutte.

S'appuyant sur les textes légaux, les travaux déjà réalisés ainsi que sur des données chiffrées, nous essayerons dans les suivantes sections de circonscrire ce large phénomène afin de nous permettre de mieux comprendre en quoi il doit demeurer prioritairement au cœur de nos préoccupations, notamment sur la province namuroise. Nous observerons tout d'abord la situation au niveau international puis national, pour continuer en Wallonie et finalement se recentrer sur notre territoire d'action qu'est la province de Namur.

Section 1. Des principes considérés comme « universaux »

Adoptée en 1948 à Paris, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme se présente comme une référence internationale en matière de droits fondamentaux bien que nous regrettons le caractère non-contraignant de ce texte. Elle a servi et continue de servir de base à l'élaboration des textes internationaux et nationaux actuels.

« La Déclaration universelle exprime la conception commune qu'ont les peuples du monde entier des droits inaliénables et inviolables inhérents à tous les membres de la famille humaine et constitue une obligation pour les membres de la communauté internationale. »¹²

En s'intéressant plus spécifiquement à certains droits fondamentaux en lien direct avec la précarité, nous pouvons relever les articles suivants :

Article 1 : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit"

Article 3 : "Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne".

Article 5 : "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants".

Article 7, 12, 16, 22, 23, 24, 25...

Dès son préambule, à la lumière duquel doit être lu l'ensemble du texte, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme réaffirme et insiste avant toute chose sur le fait que :

*« Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, **libérés de la terreur et de la misère**, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ».*

¹² Conférence internationale des droits de l'Homme, Téhéran, le 13 mai 1968.

Ce texte hautement symbolique identifiant strictement “la misère” comme devant être combattue ardemment et le respect des droits fondamentaux comme armes indissociables de ce combat a ensuite été complété par des dizaines et des dizaines d’autres textes internationaux plus spécifiques en matière de pauvreté et de précarité. Nous citerons de manière non-exhaustive, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Charte Sociale européenne révisée (1996)¹³ et la Charte des droits fondamentaux de l’Union Européenne (2000) faisant référence au droit d’être protégé contre la pauvreté et l’exclusion sociale,... Le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme a également établi des principes et lignes directrices, basés sur les droits humains, avec pour objectif la réduction de la pauvreté. Le 20 mars 2009, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur les Droits de l’homme et l’extrême pauvreté, réaffirmant une nouvelle fois que « *l’extrême pauvreté et l’exclusion sociale constituent une atteinte à la dignité de la personne* ».

Si ces précédents textes et droits fondamentaux s’appliquent évidemment aux enfants et aux jeunes, la nécessité d’élaborer et de faire respecter des droits spécifiques aux enfants s’est (même tardivement) imposée.

Section 2. L’enfant et ses droits au niveau international

Dans l’antiquité et durant le moyen-âge, l’enfant était considéré comme un « adulte en miniature » et il n’avait donc aucun statut et aucune protection spécifique. Le modèle de la puissance paternaliste régnait et le père avait alors tout droit sur son enfant, y compris le droit de vie et de mort. En 1789, date de la révolution française, les mentalités commencent à évoluer et l’enfant acquiert progressivement une place et un statut, il se distingue. À partir de 1919, des droits sont reconnus à l’enfant au niveau international et un comité de protection de l’enfance est instauré. L’enfant devient un être “à protéger” avec des droits spécifiques en raison de sa vulnérabilité. Dans cette mouvance, le 26 novembre 1924, la **Déclaration de Genève** relative aux droits de l’enfant est adoptée et devient le premier texte international en la matière. L’enfant est désormais considéré comme un être à part entière qui se voit reconnaître des besoins spécifiques, une vulnérabilité, une identité propre et une dignité à protéger.

Suite aux horreurs de la seconde guerre mondiale, de nombreux professionnels s’engagent dans l’aide et la protection des enfants et se battent afin de leur permettre d’avoir des droits. Le 20 novembre 1959, l’Assemblée générale des Nations Unies adoptera finalement la Déclaration des droits de l’enfant énoncée en dix principes. À travers ce texte, l’enfant devient légalement un Sujet de droits. Bien que celui-ci ne soit à nouveau pas contraignant, il permet de poser un autre regard sur l’enfant, favorise le développement d’une législation relative aux droits de l’enfant et participe à l’adoption de la Convention

¹³ Notons que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels supervisant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a par ailleurs adopté une déclaration à propos de la pauvreté et le Pacte en 2001.

Internationale des Droits de l'Enfant par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

En son article 27, celle-ci rappelle d'ailleurs que :

« Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. [...] Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement ».

En 1991, c'est finalement le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui voit le jour afin d'évaluer, plusieurs fois par an, les progrès (ou les régressions) réalisés en matière des droits de l'enfant, d'aider les pays à respecter les législations et d'établir des recommandations favorisant l'application et le respect des dispositions juridiques.

Dans cette perspective, **en février 2019**, le Comité adressait à la Belgique 55 recommandations afin de faire respecter les droits de l'enfant. Une insistance vive était mise sur les enfants **particulièrement vulnérables en Belgique** et le Comité demandait d'ailleurs à notre pays de prendre des mesures URGENTES en la matière.

*« Le Comité recommande qu'une évaluation d'impact en matière de droits de l'enfant et de pauvreté soit implémentée pour toutes les législations [belges] qui affectent les enfants et que des budgets suffisants soient alloués pour tous les enfants. Par ailleurs, le Comité demande à la Belgique d'éradiquer la pauvreté infantile en **mettant en place une stratégie globale avec des échéances et des indicateurs mesurables, de garantir à tous les enfants un droit au logement décent, d'agir sur les causes de la mendicité des enfants et de revoir le système d'aide sociale pour toutes les familles défavorisées et ainsi permettre à tous les enfants d'avoir accès à leurs droits, sans discrimination** »¹⁴.*

Section 3. La Belgique et la pauvreté infantile

Texte national par excellence, la Constitution Belge réaffirme en son article 23 que :

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice.

¹⁴ TRIFAU, C. Dossier Memorandum, 2019. Retrieved from http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/07/Les-recommandations-du-Comit%C3%A9-des-droits-de-lenfant_Chro_LDH_187.pdf

Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social;

6° le droit aux prestations familiales ».

Et pourtant, la réalité est toute autre et la pauvreté piétine les normes juridiques érigées, les droits fondamentaux et les droits de l'enfant.

En Belgique, c'est la pauvreté qui porte le plus atteinte aux droits des enfants¹⁵.

D'ailleurs, selon le Délégué général aux droits de l'enfant, « À l'analyse, aucun article de la Convention internationale des droits de l'enfant ne résiste, même faiblement, à l'épreuve de la pauvreté »¹⁶.

Déjà en 1998, tant l'Etat fédéral, que les Communautés et les Régions émettaient de **vives inquiétudes quant à l'ampleur du phénomène de pauvreté en Belgique**. Afin de lutter contre ce problème « sociétal », tous avaient signé un accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté (1998) et **s'engageaient à en respecter les clauses**. En son article 1er, cet accord insistait sur le fait que :

*« Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants : la **concrétisation des droits sociaux** inscrits à l'article 23 de la Constitution; un **accès égal pour tous à tous ces droits**, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive; l'**instauration et le renforcement des modalités de participation** de toutes les Autorités et personnes concernées, **en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté**, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques; une **politique d'intégration sociale** est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être*

¹⁵ FERON, N. *Enfance et droits, deux-cents ans d'histoire*. Vivre-Ensemble Education, 2011/2. Retrieved from https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2011-02_droits-enfant-2.pdf

¹⁶ *Idem*

menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées ».

Rempli d'ambitions et centré sur le respect des droits fondamentaux humains, ce texte apparaissait alors comme un engagement solide du monde politique déterminé à **lutter efficacement contre la pauvreté en Belgique**. Suite à cet accord, de nombreux autres textes, plans et rapports suivirent au fil des années, nous laissant espérer une amélioration de la situation et une diminution des statistiques en la matière. La pauvreté relative aux jeunes et les conséquences de celle-ci étaient aussi dénoncées et mises à l'ordre du jour de l'agenda politique et ce, à tous les niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire, en Wallonie, en Flandres, à Bruxelles ...).

En 2010, dans le *plan national de lutte contre la pauvreté infantile (2010)*, le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté insistait sur la gravité de la situation en Belgique et la nécessité d'un engagement politique fort¹⁷ :

« Près d'un enfant sur cinq en Belgique vit actuellement en situation de pauvreté ou fait face à un risque de sombrer dans la pauvreté. Ce chiffre, inacceptable, pose un véritable problème pour l'avenir de notre société. Nous devons donc plus que jamais investir dans la lutte contre la pauvreté, surtout chez les parents et leurs enfants. Car les enfants ont notre avenir entre les mains. [...] Mes collègues et moi nous engageons à soulager les familles en situation de pauvreté grâce à ce plan national de lutte contre la pauvreté infantile. [...] ».

En 2016, dans le second plan national de lutte contre la pauvreté infantile, le Secrétaire d'Etat réaffirmait à nouveau :

« [...] Le plan d'action vise une forte synergie entre les différents niveaux et domaines politiques. Loin d'être une simple énumération des mesures prises dans les différents plans existants, ce plan comporte un éventail d'actions communes liées à des thèmes essentiels pour la lutte contre la pauvreté infantile ».

La même année, l'UNICEF alertait :

« Plusieurs rapports sur la pauvreté montrent que des mesures concrètes complémentaires doivent être prises de toute urgence dans la lutte contre la pauvreté des enfants en Belgique. Le taux de la pauvreté infantile en Belgique est l'un des plus élevés d'Europe : à Bruxelles quatre enfants sur dix grandissent dans la pauvreté, en Wallonie il s'agit d'un enfant sur quatre, et en Flandre un enfant sur dix. La lutte contre la pauvreté infantile doit être une priorité stratégique »¹⁸.

¹⁷ VALLET, C. « En dix ans, les plus fragiles se sont encore fragilisés », Entretien avec GUIO, A.-C. & DE VOS, B. *Alter Echos*, n°479, 18 décembre 2019. « Il n'y a plus de plan fédéral de lutte contre la pauvreté infantile depuis longtemps ». Ce n'est donc pas parce que des plans d'actions et des engagements sont pris à un moment donné qu'ils sont effectivement mis en œuvre sur le long terme.

¹⁸ UNICEF, « *La situation des enfants dans le monde* », juin 2016.

Ces écrits ont récemment été accompagnés par l'élaboration et l'entrée en vigueur du **décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté** – et plus spécifiquement la **pauvreté infantile** – et à la réduction des inégalités sociales. Celui-ci insiste une nouvelle fois sur la présence bien actuelle de ce problème et la nécessité d'agir. Il vise par ailleurs la mise en place de plusieurs instruments opérationnels¹⁹ :

- La cellule pour la réduction des inégalités sociales et de la lutte contre la pauvreté et la pauvreté infantile;
- Deux centres de ressources relatifs à la lutte (appel à projet en cours);
- Des appels à projets visant des initiatives permettant la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales;
- Un conseil de lutte contre la pauvreté et la pauvreté infantile.

Au vu de la quantité de textes juridiques publiés, d'affirmations et de réaffirmations des droits fondamentaux, de plans d'action menés, d'évaluations réalisées par le secteur politique, il y aurait lieu de penser que cette lutte en matière de pauvreté et de précarité a permis une amélioration de la qualité de vie des plus défavorisés, des plus vulnérables. Dans cette perspective, observons et croisons ces informations juridiques avec des données chiffrées en la matière. Bien que ceux-ci doivent être analysés avec beaucoup de prudence, ils nous donnent certaines indications quant à **l'évolution de la précarité et de la pauvreté en Belgique, et plus particulièrement chez les jeunes**²⁰.

Premièrement, l'avis n°160 du CCAJ indique en 2017, outre les chiffres renseignant **21,1% de la population belge** comme étant exposée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et concernant directement un enfant sur 4 en Wallonie, que la pauvreté c'est **vivre au quotidien dans un réseau d'exclusions sociales** et qu'elle relève à la fois du vécu personnel, social et culturel; qu'elle équivaut à subir en permanence le stigmate du suspect qui se cache et fuit les contrôles et qu'elle conduit, **face à l'inadaptation des dispositifs d'aide**, à trouver des systèmes D susceptibles d'entraîner des sanctions.

« La pauvreté c'est répéter en permanence son histoire, défendre le bien-fondé de ses requêtes et devoir convaincre de la légitimité de ses besoins, c'est se plier aux temporalités administratives et ne pas pouvoir tenir compte de sa réalité quotidienne »²¹.

En 2019, dans son rapport d'analyse, le SPF Sécurité sociale déclarait :

¹⁹ Bulletin juridique et social, *Anthémis*, novembre 2019; Au vu de la récence de ce texte, il convient d'attendre sa mise en application concrète, notamment par la création de ces services et les appels à projets associés.

²⁰ Toute analyse quantitative nécessite de la prudence et de la rigueur car il est possible de tout faire dire aux chiffres. De plus, tel que le souligne Olivier Martin (2012), « *ces chiffres ne constituent toutefois pas une fin en soi [...]. Les chiffres ne sont que des intermédiaires ou des étapes dans le cheminement qui va de l'enquête à la présentation des résultats de l'enquête. [...]* ». En outre, les chiffres ne nous permettent pas de saisir l'entière réalité de la réalité sociale. En effet, il demeure un nombre de personnes qui sont dans la précarité ou dans la pauvreté mais auquel nous n'avons pas accès. Cela se réfère à la question de *représentation* dans les banques de données des personnes vivant dans la pauvreté (Adriaenssens, Passot & Pena-Casas, 2003).

²¹ CCAJ, Avis n°160 concernant la thématique relative à la pauvreté en lien avec l'aide à la jeunesse, 2017.

« [...] *The at-risk-of-poverty rate is now significantly higher compared to the start of the observation period (16.4% vs. 14.8% in 2005). The 2018 level is the highest since the beginning of the systematic observations. [...] After a number of years of fluctuations without a clearly increasing or decreasing trend, the percentage of children living in a household with a poverty risk increases strongly between 2016 and 2018* »²².

Comme le montre le tableau ci-dessous, le **taux de risque de pauvreté** a significativement et **fortement augmenté en Belgique** au cours de ces dix dernières années notamment **pour les 16-24 ans** :

Taux de risque de pauvreté, Belgique, dernières 10 années

Caractéristiques	Année	Taux de pauvreté									
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Pays	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique
Total		14,6%	14,6%	15,3%	15,3%	15,1%	15,5%	14,9%	15,5%	15,9%	16,4%
Hommes		13,4%	13,9%	14,6%	14,7%	14,6%	15,0%	14,1%	14,4%	14,9%	15,6%
Femmes		15,7%	15,2%	16,0%	15,9%	15,5%	15,9%	15,6%	16,5%	16,9%	17,2%
0-15		16,4%	18,5%	18,5%	17,3%	16,8%	17,9%	17,4%	17,2%	17,9%	20,2%
16-24		16,2%	14,8%	15,3%	16,5%	17,0%	20,4%	19,5%	21,2%	22,1%	20,4%
25-49		10,8%	11,4%	13,1%	13,3%	13,8%	14,4%	13,5%	13,5%	14,0%	14,2%
50-64		12,9%	12,3%	12,1%	12,8%	11,7%	11,8%	12,1%	14,3%	13,9%	14,1%
65+		21,6%	19,4%	20,2%	19,4%	18,4%	16,1%	15,2%	15,4%	16,0%	16,7%

Source: Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

En novembre de la même année, le délégué général aux droits de l'enfant a publié un rapport relatif à la pauvreté des enfants et des jeunes en Belgique. Sur base de consultations avec des experts du secteur et des professionnels de terrain, ce rapport proposait une « *réflexion nourrie de nombreuses rencontres avec des témoins privilégiés, mères, pères, enfants, jeunes vivant en situation de précarité ou de pauvreté parfois extrême [...]* ».

Aussi, dix ans après le premier rapport établi par le délégué général, les conclusions sont interpellantes :

« [...] *La pauvreté s'accroît, touche de plus en plus d'enfants, de jeunes, des parents et s'installe toujours plus durablement. Dix ans après, rien n'a changé. Dix ans plus tard, c'est en réalité bien pire* »²³.

Une attention spécifique a également été mise sur les jeunes entre 15 et 22 ans inscrits dans un processus d'autonomie, qui apparaît comme un public particulièrement vulnérable. Selon ce même rapport, « *ces jeunes avaient déjà fait l'objet d'une attention particulière dans le rapport de 2009. Il y était déjà pointé la nécessité d'une prise en charge plus adéquate, d'un temps transitionnel adapté qui tienne mieux compte de leur passage à la majorité* ». En outre, l'accès au logement apparaissait déjà comme un problème majeur, les faisant parfois basculer dans la rue et l'errance. Plus que jamais d'actualité,

²² Federal Public Service Social Security, The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2019. Retrieved from <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/publications/silc/silc-analysis-social-situation-and-protection-belgium-2019-en.pdf>

²³ B. DE VOS, Délégué général des droits de l'enfant, rapport annuel 2019-2020.

L'autonomisation de ces jeunes (souvent contrainte et forcée) génère un **risque accru de précarité et de pauvreté**²⁴ :

« Ils n'étaient pas forcément pauvres mais ils le deviennent, ou risquent à tout moment de le devenir, le budget qui leur est octroyé dépassant à peine la limite du seuil de pauvreté. [...] Certains auront côtoyé déjà trop tôt les colis alimentaires. Il en va ainsi des grands adolescents pour lesquels la transition vers l'âge adulte semble de plus en plus difficile. Plusieurs associations de terrain (dont les services AMO Bruxellois) nous ont interpellés au sujet de la désaffiliation de plus en plus forte chez ce public ».

Le rapport relatif à la pauvreté des enfants au niveau local réalisé par la Fondation Roi Baudoin (2019) a permis de cartographier **la pauvreté infantile en fonction des différentes régions et communes de Belgique**. Sur base de différents indicateurs²⁵, il apparaît que la Flandre est une région où le risque de pauvreté infantile est le plus faible. A contrario, la Région de Bruxelles-Capitale enregistre un risque de pauvreté élevé. La Wallonie se trouve quant à elle dans l'entre-deux, présentant néanmoins un taux de risque de pauvreté important. D'ailleurs, selon le CCAJ, *« en région wallonne, le réseau wallon est de plus en plus sollicité par une série d'acteurs de terrain de l'aide à la jeunesse afin d'échanger par rapport à l'appauvrissement [...] »*²⁶.

Dans son rapport d'analyse de 2019, le SPF Sécurité sociale confirmait qu'« il reste d'importantes différences entre les risques de pauvreté des différentes régions. Cette différence a augmenté au cours des dernières années, en raison d'**une augmentation en Wallonie** et d'un niveau plutôt stable en Flandre. **En Wallonie, le risque de pauvreté s'élève à 21,8 %**, soit plus du double de la Flandre (10,4 %) »²⁷.

Ces **importantes disparités** n'ont pas échappé au Comité des Droits de l'Enfant. En effet, la CODE et KIREKO ont pu signaler avec vigueur dans leur « informations additionnelles » au rapport alternatif des membres de la société civile **être toujours dans l'attente de changements structurels pour lutter efficacement contre la pauvreté**. Ils demandaient, d'une part d'investir de toute urgence dans la **construction/rénovation de logements sociaux**, et d'autre part, de **ne pas abaisser le montant des prestations sociales** en-dessous du seuil de pauvreté²⁸.

²⁴ À ce titre, la recherche réalisée en 2011 par le Centre d'Études Sociologiques de Saint-Louis relative aux mécanismes de sorties du système de prise en charge dans l'aide à la jeunesse (*que vous trouverez en bibliographie*) exposait la difficulté du passage à la majorité et la nécessité d'accompagner les jeunes dans cette transition entre minorité et majorité. L'arrêt du suivi à 18 ans, dont bénéficiait parfois le jeune depuis de nombreuses années, apparaît particulièrement brutal (même si une prolongation est possible à la demande du bénéficiaire), laissant alors le jeune dans une situation vulnérable et précaire.

²⁵ Six indicateurs ont été utilisés : Indicateur du risque de déprivation infantile, indicateur de la part de mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail, indicateur du revenu moyen par habitant, indicateur du pourcentage de familles monoparentales, indicateur de pourcentage de ménages vivant dans des logements sociaux et indicateur du pourcentage de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent.

²⁶ CCAJ, op. cit.

²⁷ Federal Public Service Social Security, op. cit.

²⁸ Comité des Droits de l'enfant. Observations finales concernant le rapport de la Belgique, rapports périodiques, n° 7, 10 et 37. Retrieved from

Non sans rappeler la Stratégie Europe 2020 visant à réduire de 20 millions le nombre de personnes concernées par les situations de pauvreté et d'exclusion sociale pour 2020, nous en paraphrasons le délégué général aux droits de l'enfant, « [...] nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'attendre les résultats des plans, des mesures, des actions dont l'objectif est de remédier à la pauvreté tout en faisant les comptes ou les observateurs démunis de ses conséquences désastreuses, notamment sur les enfants »²⁹.

Comme vous le savez certainement, le quotidien du Service Droit des Jeunes est d'accompagner les jeunes faisant l'objet d'exclusion et/ou de difficultés d'insertion, d'intégration professionnelle; des jeunes en situation de « débrouille » amenés à, dans l'attente d'une décision (ou après une décision négative) du SAJ ou du CPAS, dans l'attente d'une aide adaptée, errer, zoner (ne plus) espérer.

Œuvrant sur l'arrondissement de Namur-Luxembourg, nous nous sommes plus concrètement intéressés à notre situation locale. Au niveau de notre territoire d'action, selon le Relais Social Urbain Namurois (RSUN), les jeunes sans abri, âgés de moins de 25 ans et présentant des problèmes de santé mentale étaient déjà, il y a quelques années, l'une des trois catégories majeures en situation de grande précarité. De plus, selon ce même service, le nombre de jeunes en rue a connu une **augmentation de 159 %** entre 2012 et 2016³⁰. Aussi, le RSUN engagera prochainement un case-manager afin d'aider les très jeunes se retrouvant dans la rue en situation de grande pauvreté (La DH, 2020).

Le 6 janvier 2020, le journal Le Soir déclarait que « Namur est une ville où le nombre de bénéficiaires du RIS a progressé de 80% en dix ans. Et parmi ces bénéficiaires, aujourd'hui, **38 % ont moins de 25 ans**. C'est l'évolution la plus marquante, ils ne représentaient encore que 33 % il y a à peine deux ans ».

Si Namur, en tant que petite ville urbaine, abrite une population de plus en plus précarisée, les espaces ruraux ne sont pas épargnés. Plusieurs études ont été réalisées sur la pauvreté rurale³¹ et les spécificités liées à celle-ci. Il apparaît que l'aménagement de l'espace géographique (grande distance, problème de mobilité, coût et accès aux transports en commun, accès aux soins de santé, absence d'aides sociales et de services à proximité, ...) semble renforcer toujours plus le phénomène de précarité et de pauvreté.

Dans certaines communes, les **offres de service sont peu nombreuses, voire absentes**. Les demandeurs sont donc obligés de se déplacer parfois jusqu'à Namur afin de bénéficier d'aides indispensables. Cela est d'autant plus problématique lorsqu'un accompagnement est nécessaire car le jeune devra se déplacer à plusieurs reprises.

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fCO%2f5-6&Lang=fr;

http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_CODE_La_Belgique_a_recu_son_bulletin_des_droits_de_l_enfant_.pdf; <http://www.lacode.be/80eme-session-du-comite-des-droits.html>

²⁹ CESE. Croissance inclusive: priorité à l'emploi et au niveau de vie. Stratégie Europe 2020. Retrieved from <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/qe-01-14-110-fr-c.pdf>;

<https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/qe-01-14-110-fr-c.pdf>, p.9.

³⁰ RELAIS SOCIAL URBAIN NAMUROIS, Rapport d'évaluation final – Plan grand froids 2016-2017.

³¹ P. MARISSALE, X. MAY & D. MESA LOMBILLO. *La pauvreté rurale et urbaine : synthèse*. Bruxelles : Politique scientifique fédérale, 2013.

Or, **la mobilité** apparaît également particulièrement problématique à cause du coût des transports en commun, de leur fréquence de passage (parfois un bus/train le matin et/ou un le soir, plusieurs heures entre les correspondances, des jeunes qui doivent partir le matin très tôt pour un rendez-vous prévu à 13h et qui ont besoin de la journée pour assurer un rendez-vous d'une heure dans un service) mais également de leur présence (parfois il n'y a aucune gare, aucun arrêt de bus à proximité). Ce manque cruel d'accès à la mobilité engendre de l'isolement, un non-recours aux aides disponibles, contribuant à l'aggravation de la précarité et la pauvreté.

Nous ne manquons pas également de mentionner les priorités des Diagnostics Sociaux de 2017 et de 2020 reprises par les Conseils de Prévention de Namur et de Dinant à savoir la nécessité d'agir sur la « **Mise en autonomie** », la « **Transition minorité-majorité** », les « **Dispositifs de transition** » et également la volonté de « **Travailler le lien social** ».

Les statistiques réalisées par notre service au cours de ces dernières années apparaissent en adéquation avec les chiffres présentés ci-dessus. En effet, nous constatons que les demandes relatives au droit social (autonomie, cpas) sont en augmentation : 23 dossiers traités en 2017, 28 en 2018, **37 en 2019 et 42 en 2020** pour la province de **Namur**.

Sur l'ensemble de nos accompagnements, les demandes relatives à l'obtention d'un RIS et à une mise en autonomie restent significativement dominantes; celles relatives au logement (perte et recherche d'un logement, insalubrité, régularisation de compteurs, bail précaire ...) reviennent également de manière récurrente.

Peut-on concrètement observer les résultats de cette vive implication politique exposée précédemment ? Si au niveau national, l'évolution de la précarité et de la pauvreté, en particulier chez les jeunes, est alarmante et augmente, la situation n'est pas plus positive au niveau régional. De plus, des différences significatives sont observables entre la Wallonie, la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale.

Rappelez-vous, nous commençons cette partie par un exposé de vives inquiétudes politiques et une volonté d'engagement fort. Par-delà les textes d'autres engagements politiques, et d'autres textes, d'autres rapports réaffirmant la nécessité, l'urgence, d'agir.

Et des chiffres, des statistiques en hausse, une augmentation du risque de pauvreté pour les jeunes belges, des demandes croissantes du RIS, des jeunes de plus en plus en rue.

Paradoxalement, nous sommes ici confrontés à un problème majeur puisque les discours et l'implication réaffirmés années après années ne semblent pas permettre une amélioration de la situation. Plus encore, cela s'aggrave, nous confrontant à des situations d'extrême précarité et de pauvreté.

Nous ne sommes pas en train de dire que rien n'est fait. De nombreux professionnels - que nous respectons, que nous côtoyons, avec lesquels nous collaborons - s'engagent, se battent tous les jours afin de lutter contre ce phénomène social de précarité et de pauvreté chez les jeunes en Belgique. Toutefois, en tant que Service Droit des Jeunes, face aux constats que nous venons de vous présenter, il est de notre devoir et de notre responsabilité de questionner ce paradoxe et de continuer de participer activement à ce combat. Comme

vous l'avez compris, la province de Namur n'est pas épargnée et les chiffres sont alarmants, nous le constatons quotidiennement sur le terrain.

Dans ce contexte, sur base de ces constats, de notre réalité de terrain et de nos inquiétudes, est né notre projet. L'engrenage de la précarité est sociétale, elle est largement étudiée et dénoncée.

Le but n'est pas une nouvelle fois de dire ce qui a déjà été si bien dit, mais bien, au départ du témoignage des jeunes vivants dans le Namurois, de mettre en place une action de prévention concrète et locale pour répondre, avec nos moyens, à un ou des besoin(s) identifiés.

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente la méthodologie minutieusement choisie pour mener à bien notre recherche-action. Nous y abordons le cadre de la recherche action et également le cadre conceptuel reprenant les divers auteurs et théories utilisées pour l'analyse et la création à notre échelle d'un outil de prévention.

Section 1. Le cadre de la recherche-action

Dans cette section est exposé successivement l'échantillonnage, le modèle d'analyse, le type d'entretiens menés et leurs balises. Concernant les entretiens menés, nous abordons également : les règles déontologiques, les freins et les obstacles à la rencontre, la véracité des propos et les choix posés en termes de rédaction.

1. L'échantillonnage

Les jeunes interviewés sont des filles et des garçons âgés de 12 à 22 ans en situation « visible » et « invisible » de précarité (sur les plans matériels, sociaux, familiaux) résidant au moment des entretiens sur la province de Namur. Le public cible regroupe tant les jeunes présents en institutions ou accompagnés par des services que les jeunes sortant des systèmes/structures d'aide/accompagnement, les mendiants, les squatteurs, les jeunes amenés à trouver des systèmes D susceptibles d'entraîner des sanctions, de renforcer la marginalisation.

Dans les faits, six filles et six garçons ont été interrogés. L'entretien d'une jeune fille, Laura, ne répondant pas aux critères fixés par la recherche, a été retiré de l'échantillon final.

En effet, placée en régime fermé d'une IPPJ pour prostitution, trafic de stupéfiants, mise en danger, etc... sa situation digne du film « Shéhérazade » nous est apparue comme ayant bien davantage trait à l'hyper-sexualisation et au gain de « grosses sommes » comme elle nous dit. Chez ses parents, Laura ne manque pourtant de rien. À quinze ans, étouffée par une discipline familiale stricte, elle fugue du domicile durant deux ans.

« J'ai volé de mes propres ailes, dans le mauvais sens, pour me permettre d'acheter ce que je voulais ».

« Je connaissais des filles qui étaient là-dedans (prostitution), moi je n'y étais pas encore, je voyais leur état esthétique, etc., etc., ça me donnait trop envie ».

« L'argent ne fait pas le bonheur mais le bonheur ne remplit pas l'assiette ».

« [...] quand vous arrivez dans ce monde et que vous goûtez à des grosses sommes d'argent, c'est presque impossible de sortir de là-dedans ».

2. Le modèle d'analyse

Pour cette recherche-action, nous avons instinctivement choisi le modèle d'analyse inductif. Influencés notamment par C. Debuyst et F. Tulkens mais aussi par D. Bertaux, nous pensons qu'il est plus intéressant de partir des observations du terrain quotidien et des récits de vie collectés, d'analyser et de croiser ces situations singulières pour aller vers des positions générales.

L'induction est une pratique fondée sur l'expérimentation d'un terrain, elle laisse la théorie se développer durant et non avant les opérations de recherche. Pour mettre en réflexion son contenu, il est indispensable de l'articuler avec de la littérature. Loin de nos présupposés, nous partons d'une page blanche, du vécu des interviewés, de leurs expériences pour proposer une interprétation et une hypothétique réponse à des besoins qui auront été identifiés.

3. Le récit de vie

Pour rendre compte de la complexité des situations vécues, nous avons pensé qu'il était nécessaire de recourir à la réalisation d'entretiens non-directifs et de ce fait, de collecter des récits de vie en nous inscrivant dans une démarche compréhensive. Tout simplement, pour « ne pas déplorer, ne pas rire, ne pas détester, mais comprendre »³².

La priorité est donnée à la compréhension de l'analyse que les personnes elles-mêmes font de leur situation, une collecte véritable d'histoires naturelles de l'âme. Notre approche est réflexive et respectueuse des données récoltées, des vécus tels qu'ils ont trouvé à s'exprimer.

En sciences sociales, le récit de vie résulte d'une forme particulière d'entretien : l'entretien narratif. En effet un récit de vie est le produit d'une interaction dialogique : il n'a pas un seul mais deux auteurs³³. C'est un entretien au cours duquel un « chercheur » demande à une personne de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue. L'aspect « vie sociale » est présentement étudié dans les relations avec d'autres personnes, des institutions, les situations traversées avec leurs contraintes et leurs opportunités, les pratiques récurrentes, les projets formés et le cours d'action orientés vers leur réalisation³⁴.

4. Les balises des entretiens

Chaque parcours de vie d'une personne est la synthèse de multiples déterminations, d'interactions et d'actions de la personne elle-même. Aussi chaque récit d'un parcours de

³² P. BOURDIEU, *La misère du monde*, op. cit., p. 7

³³ M. CATANI & S. MAZÉ, *Tante Suzanne. Une histoire de vie sociale*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982.

³⁴ D. BERTAUX, *Le récit de vie*, sous la direction de François de Singly, Armand Colin, 4e édition, 2016, p. 6.

vie contient, sous forme narrative, des informations et des significations sur des niveaux très divers de réalité.³⁵

a) La transparence

Nous avons déployé toutes les actions possibles pour protéger les personnes d'éventuels retours négatifs. Cet élément nous a conduit à anonymiser au maximum les différents entretiens. Outre le recours à des prénoms d'emprunt, nous avons également veillé à supprimer toutes les références géographiques et institutionnelles significatives. Nous avons aussi veillé à expliciter très largement les tenants et les aboutissants de notre démarche en négociant avec les personnes tous les aspects de leur implication (usage des enregistrements, publication envisagée, utilité poursuivie, restitution des données, etc.).

b) Les freins et obstacles aux entretiens

Les personnes avec qui nouer une relation de confiance propice – voire, après coup – indispensable à l'entretien ne sont en l'occurrence ni faciles à identifier, ni aisées à solliciter. Nous avons dû tantôt faire face à des refus explicites, déguisés, différés, tantôt à des témoignages non exploitables, se situant hors du cadre de la recherche.

Par exemple, Mélissa, suivie au Service Droit des Jeunes depuis plus d'un an, a refusé catégoriquement d'être interviewée dans le cadre du projet en nous indiquant que « *ce type de projet, c'est pour les fragiles* ». Son copain avait pourtant insisté en lui indiquant que cette recherche participative pourrait l'aider à avancer, que c'était l'occasion pour elle de partager son vécu. Respectueux de son choix, nous n'avons pas insisté. Pourtant, deux ans plus tard, sa situation et sa réalité ne font que renforcer notre conviction que sa participation au projet aurait été très illustrative et bénéfique pour elle. Il en va de même pour Gaël qui avait refusé également de participer et qui regrette aujourd'hui, ayant gagné en maturité, de ne pas s'être prêté à la dynamique.

Plusieurs contacts et rencontres ont été organisés avec des services de première ligne des communes de Couvin, Dinant, Andenne, Ciney, etc. Aucuns d'entre eux n'a concrètement débouché sur des interviews avec les jeunes. Parfois, les services souhaitent protéger les jeunes; parfois, aussi, les jeunes ont déjà donné, ils ne sont plus intéressés; souvent, ils ne sont plus là, plus accompagnés.

De même, début 2019, nous avons mis en place une permanence sociale et juridique hebdomadaire en soirée au sein de l'ASBL namuroise « Une Main tendue », restaurant social offrant un accueil inconditionnel et distribuant des colis alimentaires. Ce partenariat nous est apparu, après une année de rencontres et de réflexions avec différents acteurs du secteur de l'Aide à la Jeunesse et du milieu associatif, comme étant un lieu adéquat pour créer les opportunités de déjà, à ce stade du projet, rencontrer nombre des finalités transversales qu'il recouvre. Pourtant des jeunes en âge de témoigner de leur expérience ? On en voit mais pas toujours, tout dépend de si on est début ou fin du mois, de s'il fait froid, de s'ils ont envie de

³⁵ D. BERTAUX, « Le récit de vie », *op. cit.*, quatrième de couverture.

se laisser approcher. Ils sont généralement en bande, à la limite voire au-dessus de notre cadre. La difficulté se situe au niveau du temps nécessaire pour créer un lien de confiance (parfois le temps de mener à bien une ou plusieurs actions individuelles avec le jeune), un lien malgré tout parfois fragile qu'on a peur de briser tôt ou tard par cette proposition de participation. Pour certains, la confiance était informelle, spontanée, quelques fois douloureuse. Dans ces cas, pour eux, elle n'a plus lieu d'exister, l'enregistreur ne se sera jamais allumé. Pour d'autres, ils ont « déconné » expliquent les premiers, ils ont disparu du jour au lendemain, à Mons, à Charleroi, à Liège. Parfois ils se disent prêts, ils viendront « demain, parce qu'aujourd'hui... », ils sont trop révoltés, trop défoncés. Et le lendemain, nous attendons... Enfin, il y a ceux qui ne viennent pas « se poser », qui viennent chercher à manger, qui se dépêchent de rentrer et qui sont encore plus difficiles à approcher.

Pour nombre de jeunes déjà *désaffiliés* et durablement inscrits dans la marginalité ou dans un parcours d'errance que l'on peut qualifier d' « *organisé* », il semble que nous n'avons plus grand chose à leur apporter, ils n'ont pas besoin de nous. Ils ont « le CPAS de rue », sont sous administration de biens, en règlement collectif de dettes, et ils ont déjà beaucoup raconté. Ils ne viennent plus là pour ça.

Oserions-nous déjà postuler que ceux qui sont prêts à témoigner sont généralement encore demandeurs d'aide ? Qu'ils n'ont pas été asphyxiés par les prises en charge successives et/ou cumulatives ? En majorité, les jeunes interrogés viennent de nos dossiers.

c) La véracité des récits

Si – comme indiqué plus haut – notre méthodologie consiste à considérer pour « vrai » les récits sans autre forme de jugement, sans remettre en question ce qui est exprimé, il convient d'indiquer que nous nous sommes interrogés, dans le cadre de l'entretien avec Robin quant à la véracité des faits relatés. En effet, durant son entretien, il nous indique être seulement âgé 17 ans. Cependant, divers éléments relatifs à l'intervention des institutions (IPPJ, CPAS) et à la chronologie des faits ne correspondent pas.

Robin a été expressément confronté aux discordances de son discours et celui-ci a affirmé qu'il l'avait fait pour se protéger, pour nous tester, mais que son discours à propos de son vécu était authentique et que s'il devait se raconter à nouveau, il le ferait de la même manière. Dès lors, nous avons décidé de garder et d'exploiter son entretien. Nous avons considéré que les mensonges quant à des éléments d'âges, de résidence, de prises en charge institutionnelles ne modifiaient pas fondamentalement son vécu/ressenti, son regard sur son parcours.

En effet, chaque sujet rencontré s'approprie la véracité de sa réalité biographique. Si chaque récit est en soi invérifiable, ce que chacun dit d'une même partie du tout sociétal à travers l'expérience qu'il/elle en a eue directement peut être mis en rapport avec ce qu'en disent les autres. C'est ainsi que les récits en tant que témoignages se recourent, se

consolident mutuellement, se confirment; et si l'un des narrateurs avait fabulé, ce qui en pratique est très rare, cela se verrait immédiatement³⁶.

d) La rédaction

Nous savons, de par la réalisation de cette étude, qu'il est difficile d'écrire « encore » à propos de ces jeunes « laissés-pour-compte ». Dominique Schnapper nous le dit: « *Par sentimentalisme et mauvaise conscience, parfois par mépris inconscient, les professionnels produisent souvent un discours mi-descriptif, mi-militant, où le misérabilisme se mêle à la dénonciation* ». De ce fait, nous nous livrons, comme nous dit l'auteur, à une étude, « où l'effort d'objectivation et d'analyse contrôle, sans l'évacuer, la sympathie profonde pour les situations étudiées, qui seule permet la véritable compréhension »³⁷. C'est donc une sérieuse responsabilité qui nous est incombée que de devoir faire choix de certains mots et de certaines façons pour raconter et exploiter les entretiens menés dans le respect de nos narrateurs.

Aussi, le chapitre 3, « analyse des récits de vie », est agrémenté par l'insertion d'extraits relatifs aux entretiens. Ces passages significatifs constituent en effet les marches, les degrés successifs du grand escalier qui mène à l'aboutissement de notre analyse. Les extraits significatifs sont insérés directement dans le texte. Notre volonté est de montrer l'importance que nous accordons à la parole des jeunes rencontrés mais aussi de susciter chez nos lecteurs un attrait tout particulier pour les trajectoires évoquées.

Section 2. Le cadre conceptuel

Cette section a pour objectif de vous proposer des clés de compréhension qui nous sont apparues pertinentes en regard des trajectoires et vécus des jeunes. Aussi, afin d'identifier avec nous dans l'analyse individuelle et transversale ci-dessous les stratégies mises en place par les jeunes, trois auteurs et leur concepts respectifs sont développés : « La galère : jeunes en survie » de François Dubet », « Le lien social » de Serge Paugam et « Stigmate » d'Ervin Goffman. Par cette approche, nous espérons souligner la nécessité première de s'attacher à l'individu, de se désintéresser des raccourcis simplistes et de souligner les processus inhérents au système.

1. La « galère : jeunes en survie » de François Dubet

« *Quand la galère a-t-elle commencé pour toi ?* »

Dans le cadre de la collecte des récits de vie, la question introductive précitée est systématiquement employée afin d'inspirer nos jeunes interlocuteurs. Dès lors, il nous paraît inconcevable de ne pas aborder l'œuvre « La galère : jeunes en survie » du sociologue

³⁶ D. BERTAUX, *Le récit de vie*, op. cit., p. 15.

³⁷ D. SCHNAPPER, « Préface », *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, sous la direction de Paugam Serge. Presses Universitaires de France, 2009.

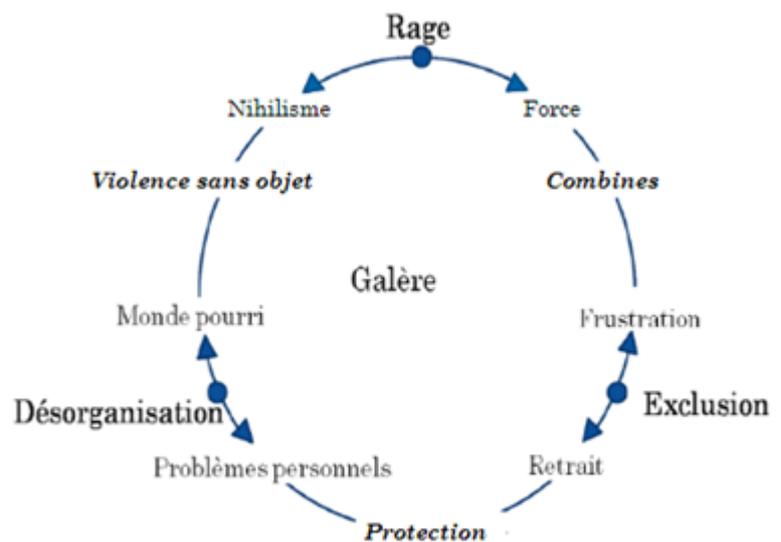
François Dubet. A l'occasion de sa recherche sociologique, cinq groupes de jeunes ont été formés : trois dans la banlieue parisienne (Orly, Champigny, Clichy), un aux Minguettes et le dernier à Seraing, ville ouvrière traditionnelle de la banlieue de Liège. L'œuvre de François Dubet, écrite en 1987, relate la sortie de la société industrielle, où les jeunes des classes populaires font l'expérience quotidienne de ce qu'ils appellent « la galère ». La formation de réseaux fragiles à la place des bandes, de longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, d'une délinquance présente mais peu visible de par son omniprésence, constituent le cœur de la galère. Cette étude nous permet, par analogie, d'étudier les principes de base identifiés dans une situation de « survie ».

François Dubet, grâce à cet ouvrage, a permis d'enrichir la sociologie en mettant en avant une sociologie de l'intervention. En effet, cette sociologie de l'expérience se développe au départ des points de vue subjectifs des acteurs et des contraintes pesant sur leurs actions. C'est surtout ce qui frappe et nous séduit dans cet ouvrage : le travail de proximité. Selon François Dubet, le sociologue se doit d'abord d'exposer ce que les sujets expriment, la manière dont ils ressentent les pratiques et en rendent compte : discours multiformes, souvent contradictoires, mais qui n'en restent pas moins « la seule parole qui leur appartienne réellement ».

De ce fait, la galère ne repose ni sur une observation du « dehors », ni sur une observation participante du « dedans », elle s'appuie sur de très longues discussions organisées avec les jeunes, les habitants des quartiers et les acteurs qui y interviennent. Cette approche permet selon nous de ne pas enfermer les jeunes dans leur situation même lorsque celle-ci semble les écraser.

Les trois pôles d'action de la galère

La galère est le produit de tensions et de frustrations directement provoquées par l'exclusion des voies légitimes de participation. En tant que concept, la galère procéderait de trois pôles : la désorganisation, l'exclusion et la rage.



Selon François Dubet, chacun des jeunes a sa propre logique d'action même s'il passe constamment de l'une à l'autre dans une sorte d'enchevêtrement continu. Dans son œuvre, la délinquance est définie comme endémique au système.

- *La désorganisation*

La désorganisation - premier pôle d'action de la galère - découle d'un monde décrit par les jeunes comme *pourri*. La pourriture n'est pas seulement extérieure à l'acteur social, elle touche aussi le sujet directement. Les jeunes associent directement le thème de la pourriture du milieu de vie à celui des problèmes personnels. Ils élaborent spontanément une théorie de la délinquance centrée sur leurs dimensions psychologiques, sur le fait qu'« on ne va pas bien ».

Pour les jeunes, la délinquance a des causes personnelles profondes et le jeune "délinquant" n'en serait, au bout du compte, pas responsable. Il est pris dans un enchaînement fatal de fréquentations et de hasards successifs que sa faiblesse lui interdit de contrôler. Cette fatalité auto-explicative - en termes de « boules de billard » - entraîne les jeunes. Par neutralisation, ils *se* définissent comme des « cas sociaux », des « malades ». Et, cette justification stratégique ne signifie pas pour autant que les problèmes personnels et la désorganisation interne ne soient pas réels.

- *L'exclusion*

Le monde décrit par les jeunes n'est pas seulement désorganisé; il profite directement au deuxième pôle, l'exclusion. De l'exclusion (absence d'argent, de travail, sentiment d'emprisonnement) deux logiques de (ré)actions se dessinent : d'une part la logique de retrait traduite par la peur de l'échec, et d'autre part, la logique de frustration qui pousse l'individu vers une délinquance permettant de renverser les barrières symboliquement posées par les défauts de participation et d'intégration.

Si un groupe peut être exclu mais non désorganisé, l'exclusion, plus encore, peut renforcer la cohésion du groupe.

- *La rage*

Ce troisième pôle est l'expression d'un sentiment de domination, domination sans visage, sans principe, sans sens. Elle est l'expression de l'absence de mouvement social susceptible de donner un sens à l'ensemble de l'expérience des jeunes.

Ce pôle comprend en lui-même deux logiques à savoir :

- la logique de la force, de la valorisation à tout prix, de l'individu indépendant et libre;
- la logique du nihilisme; autrement dit, d'un profond désir de destruction et d'autodestruction désespéré face à un avenir vide.

Les types d'action face à la galère

La galère associe directement les trois pôles sus définis à trois types d'action : la protection, le jeu des combines et la violence. Les conduites des acteurs ne sont pas automatiquement reportées à une stratégie unique de réponse mais replacées dans un "système d'action".

- *La protection*

L'association entre les problèmes personnels et le retrait conduit à une sociabilité des jeunes en réseau et à une importance accrue des pairs.

Cette sociabilité est organisée selon un double principe : premièrement, elle se ferme aux contraintes extérieures et fait état d'une pauvreté relationnelle; deuxièmement, tel un papier calque, elle se caractérise par un repli sur le groupe primaire. Elle encourage la tolérance, le rêve, la présentation "assumée" de soi. En soi, elle permet surtout la sécurité affective.

La logique de protection conduit à voir la marginalité comme l'action par laquelle des acteurs exclus et désorganisés créent une sociabilité leur permettant de survivre et de se protéger.

- *Le jeu des combines*

De l'association entre la force et le conformisme frustré découle une délinquance centrale dans la vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une organisation véritable pour autant. La délinquance résulte d'une image dure et conservatrice du monde dans lequel la société est un ordre où seuls les plus forts survivent, il faut en acquérir les qualités. De ce fait, elle est aussi un lieu d'opportunités, de rencontres, de stratégies. À terme, cette association conduit à définir la société comme une jungle et non comme un ordre.

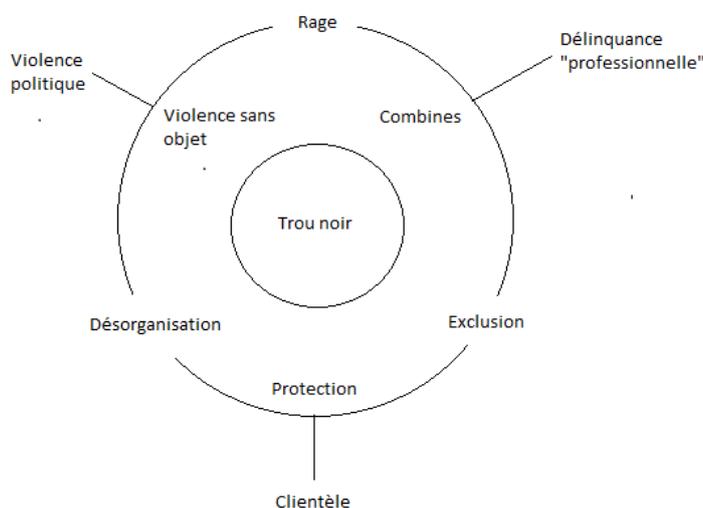
- *La violence sans objet*

Il s'agit de l'association entre le nihilisme et le monde pourri. Cette logique d'action est dirigée contre ce qui participe au monde pourri. Il s'agit d'une violence latente contre les autres, contre soi-même "puisque'on a rien à perdre" et même, contre la protection mise en place. La violence est gratuite et possède une dimension de provocation. Elle fascine et séduit par le processus de dérision permettant le renforcement de l'image négative des jeunes et la destruction de cette image en la caricaturant par des actions encore plus « dangereuses ».

Les sorties de la galère

François Dubet nous décrit trois « sorties » principales de la galère que nous pourrions davantage qualifier de « stratégies » : la délinquance professionnelle, le clientélisme et la violence politique. Il y ajoute également deux autres, plus marginales : le trou noir et les sorties individuelles.

Chaque logique d'action de la galère peut être renforcée par l'intervention de forces extérieures.



- *La délinquance professionnelle*

Il ne s'agit pas d'une décision rationnelle mais d'une construction par l'assignation à un rôle. Celui qui sort de prison est marqué, repéré par les autres à la manière de l'étiquetage.

- *Le clientélisme*

Les jeunes deviennent dépendants des services et des travailleurs sociaux. Il s'agit d'une cristallisation de la logique de protection amorcée le plus souvent par une scolarité marginale. Ils ont du mal à avoir des actions autonomes.

- *La violence politique*

Elle n'est pas toujours dirigée vers un objet. Elle est souvent exprimée dans les groupes par "l'envie de tout faire sauter". Cette violence n'est pas une logique d'action, elle est un discours, une potentialité dont la réalisation dépend des circonstances et des agents extérieurs.

- *Les autres formes de sorties*

Le trou noir : tous les groupes interrogés insistent sur l'existence au centre de la galère d'un trou noir où chacun peut tomber d'un moment à l'autre. Il renferme ceux qui échappent aux représentations habituelles (les fous, les drogués, ...) : tous ceux que la galère a détruits. Pour les jeunes, il s'agit d'un autre monde que celui de la galère. L'herbe - contrairement à la drogue dure - est sociale; elle se fume à plusieurs, elle aide à vivre sans procurer un plaisir fulgurant, elle se donne et circule avec juste ce qu'il faut de déviance

pour offrir un sentiment d'aventure. La drogue dure, elle, est au contraire une sortie du social.

Les sorties individuelles : la galère n'est pas généralement l'expérience de toute une vie, même si les jeunes ne semblent pas en voir le bout. Le travail, le mariage, l'abandon du quartier, et des copains, font que les jeunes sortent peu à peu de la galère. Aussi, des stratégies individuelles de sortie trouvent à se développer : recherche d'emploi, déménagement, engagement dans l'armée, prise en main par un(e) fiancé(e), ressources familiales.

Les sorties individuelles et le trou noir ne sont pas définis comme des moments d'un itinéraire personnel. Les logiques d'action de la galère ne se succèdent pas, elles sont coprésentes. L'auteur met un point d'honneur à parler d'« expérience » de la galère et non d'une appartenance spécifique. En effet, l'étude de François Dubet peut être vue comme innovante en ce qu'elle tente de « remonter de l'acteur au système », du particulier au général.

De cette approche, nous pourrions avoir l'impression que l'ensemble des logiques mises en avant sont contradictoires. Pourtant, les jeunes des banlieues ne se reconnaissent dans ce schéma que s'ils y sont partout en même temps. Toutes les dimensions sont interconnectées. Le passage de l'une à l'autre s'opère en regard des contraintes du monde extérieur. L'acteur, captif et insatisfait, est bien souvent écartelé entre des logiques différentes qui se détruisent mutuellement.

Une situation de galère se caractérise essentiellement par la rage, l'hétérogénéité et l'imprévisibilité des conduites. Il n'en existe pas de sous-culture parce que celle-ci repose sur le principe de diversité.

Comme d'autres, l'auteur souligne que ces jeunes sont moins perçus comme les victimes d'une adaptation difficile que comme une *underclass* dangereuse se formant à l'intérieur même de la société. Dans sa conclusion, il souligne l'importance de créer des rapports sociaux là où ceux-ci semblent avoir disparus. Nous devons apprendre à déceler les acteurs derrière la marginalité, le silence et la violence, les jeunes ne se résolvent pas à être des victimes ou des clients de l'aide. Ils ne sont pas enrégés mais dominés, et cette domination interdit le conflit, parce qu'elle se moule dans des images institutionnelles qui interdisent justement de les percevoir comme des formes de domination.

2. Le lien et la disqualification sociale de Serge Paugam

« La notion de lien social est faussement simple à saisir. Très souvent mobilisée sans être définie, elle renvoie cependant à des mécanismes complexes dont l'analyse est au cœur de la pensée sociologique »³⁸.

³⁸ B. LADOUCEUR, « Serge Paugam, Le lien social », Lectures, 28 August 2008. Retrieved from <http://journals.openedition.org/lectures/653> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.653>

Le recours à Serge Paugam – principalement à son ouvrage “le lien social” – et la mobilisation des concepts théoriques tels que le lien et la disqualification sociale s’est pratiquement imposée dans notre analyse et notre compréhension des entretiens. En effet, à la lecture des témoignages, nous avons rapidement retrouvé - parfois même jusque dans les mots utilisés par les jeunes - les notions développées par l’auteur.

En effet, Serge Paugam développe **quatre types de liens** à partir desquels tout individu construit son rapport au monde et son intégration sociale. Tel que le rappelle l’auteur, « *la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d’interdépendance avec les autres et la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l’on pourrait appeler l’homo sociologicus, l’homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu’Homme* ». De plus, de la même manière que nous affectionnons Ch. Debuyst et Fr. Digneffe dans leur compréhension de la délinquance, S. Paugam réfléchit la « précarité » non pas au départ de la catégorie sociale symptomatique « les pauvres » ou du phénomène social qu’est « la situation de pauvreté » mais bien au départ de la **relation d’assistance entre eux et la société dans laquelle ils vivent**.

Aussi, à travers son ouvrage (au départ de la notion de solidarisme et en s'appuyant sur les travaux de Durkheim, Weber, Tönnies,... sur lesquels nous ne reviendrons pas), S. Paugam s’interroge sur le lien social dans notre société actuelle notamment en raison de la demande toujours plus grande d’individualisme et d’autonomie. Dès lors, la question est de savoir ce qui peut encore faire société aujourd’hui ? Pour ce faire, le sociologue va étudier dans un premier temps le lien social et, plus concrètement, les différents liens qui composent l’individu, qui en font un Homme Social et, dans un deuxième temps, les ruptures relatives à ces liens ainsi que les potentielles conséquences sur l’individu. Cette seconde démarche d’analyse est particulièrement intéressante pour notre réflexion puisque, nous le verrons dans les témoignages des jeunes rencontrés, la coexistence des discontinuités et des fragilités – tous types de liens sociaux confondus – est omniprésente.

En réalité, chaque individu entretient différentes appartenances, une pluralité d’appartenances résultant de l’entrecroisement de plusieurs liens. Tel que l’explique l’auteur, “*ces liens sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois **protection et reconnaissance** à leur existence sociale*”. Alors que la protection se réfère à l’ensemble des supports sur lesquels peut compter l’individu face aux épreuves de la vie (il peut alors **compter sur**), la reconnaissance renvoie quant à elle au fait que l’individu a le sentiment de **compter pour** quelqu’un, favorisant dès lors sa valorisation, son intégration et sa participation à la vie sociale. Ainsi, à partir de ces deux sources du lien social que sont le besoin de protection et de reconnaissance, l’auteur va distinguer quatre types de liens, complémentaires et interdépendants :

- **le lien de filiation** regroupe à la fois la filiation biologique et la filiation dans le cadre d’une adoption (reconnue d’ailleurs par le code civil) et qui constitue le fondement absolu de l’appartenance sociale. Selon Paugam “ce

lien contribue à l'équilibre de l'individu dès sa naissance puisqu'il assure à la fois protection, soins physiques, et reconnaissance, sécurité affective.

- **le lien de participation élective** représente la socialisation extra-familiale telle que le voisinage, les groupes d'amis, les bandes, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives et culturelles. Paugam utilise le terme "électif" afin de bien souligner le fait que l'individu choisit lui-même ses relations sur base de ses propres désirs, de ses aspirations et ses valeurs émotionnelles. Ces relations sont véritablement choisies et non-contraintes (contrairement au lien de filiation par exemple).
- **le lien de participation organique** se réfère à l'intégration professionnelle de l'individu où celui-ci participe au fonctionnement de la société. Ce lien n'est pas uniquement lié à sa fonction économique de recevoir un salaire mais est également lié à la reconnaissance du travail effectué (en termes de production utile) et des droits sociaux qui découlent de l'emploi. La construction de ce lien débute durant la scolarité et se poursuit par l'insertion professionnelle.
- **le lien de citoyenneté** "repose sur le principe de l'appartenance à une nation" et "la reconnaissance de la souveraineté du citoyen". Dans cette perspective, la société doit faire les efforts nécessaires afin de permettre à chaque individu d'être traité de façon égale (chaque citoyen étant égal en droit) et de bénéficier des mêmes droits.

Ces liens ne sont pas identiques chez l'ensemble des individus, ils sont plus ou moins solides, certains liens plus fragiles que d'autres, parfois certains sont totalement rompus. La construction de ces liens évolue également en fonction du parcours de vie de l'individu et des expériences vécues. Aussi, les risques et les conséquences de la rupture d'un lien sont variables d'un individu à l'autre tel que l'explique l'auteur :

"Il est facile d'en déduire que le tissage des liens n'est pas identique d'un individu à l'autre. dans certains cas, les liens sont tous faibles et le maillage social très fragile. En réalité, comme dans une étoffe, où les fils sont entrecroisés, le risque est toujours que la rupture de l'un d'entre eux entraîne un effilochage et, progressivement, par la pression exercée à l'endroit de la faiblesse, la rupture des autres".

Comme nous l'avons vu précédemment, la *protection* et la *reconnaissance* vont permettre à l'individu de construire des liens avec le monde qui l'entoure, favorisant son intégration sociale. Toutefois, lorsque l'individu ne peut faire l'expérience d'une protection suffisante (c'est-à-dire qu'il vit un "**déficit de protection**") ou d'une reconnaissance suffisante (nous parlerons alors d'un "**déni de reconnaissance**") au sein de l'une ou de plusieurs des quatre sphères présentées, le risque d'une fragilisation ou d'une rupture est bien présent.

Au cours des témoignages, nous avons pu observer à quel point certains jeunes ont expérimentés ces ruptures douloureuses et traumatisantes et les conséquences sur leur

parcours de vie. Pour cette raison, nous avons souhaité développer davantage la fragilisation et les ruptures possibles à partir de chacun des liens abordés par Paugam tant cela a été éclairant et riche d'enseignements dans notre analyse. Notons néanmoins que si (la ou) les ruptures des liens peuvent être très douloureuses et dramatiques pour l'individu, elles peuvent également lui permettre de prendre distance avec un environnement destructeur. Aussi, nous soutenons l'approche de Paugam selon laquelle « *Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur la rupture elle-même. La rupture d'un lien peut être une épreuve entraînant des conséquences graves pour l'individu, elle peut aussi être un soulagement ou une sorte de libération* ».

Premièrement, concernant *le lien familial*, la rupture peut se faire de façon précoce à la naissance même (dans le cas par exemple d'un abandon) ou à n'importe quel moment au cours de la vie de l'individu. Aussi, Paugam relève différentes situations où ce lien de filiation est mis à mal, voire rompu par les expériences vécues (maltraitements, placement, rejet,...). « *Les parents et les enfants se replient alors sur eux-mêmes, n'attendant plus ni protection, ni reconnaissance de la relation* ».

Deuxièmement, *le lien aux pairs ou à un conjoint* peut être essentiel pour l'individu, d'autant plus si le lien familial est déjà fragile ou incertain. L'individu s'investit alors pleinement dans ses relations *choisies*. Toutefois, si cette relation est amenée à se terminer, cela peut être vécu comme une réelle trahison, un rejet violent de l'individu, ravivant parfois des traumatismes affectifs anciens et entraînant un isolement relationnel (l'individu ne pouvant plus compter sur l'autre).

Troisièmement, *l'intégration professionnelle* peut également faire l'objet d'une rupture durable lors notamment de la perte de l'emploi ou de l'impossibilité d'en trouver un. Cette situation va profondément affecter l'individu qui va se sentir socialement disqualifié, impactant l'image qu'il va avoir de lui-même et de ses rapports avec autrui (sentiment de ne pas compter pour, isolement, honte, sentiment d'inutilité...).

Quatrièmement, *le lien à la citoyenneté* peut finalement se rompre notamment à l'égard des individus qui n'ont pas accès aux institutions publiques et qui ne peuvent dès lors pas exercer leurs droits, tel que cela est par exemple le cas pour des personnes étrangères (absence de titre de séjour) ou sans domicile. Cette rupture du lien sociétal peut également avoir lieu lorsque des personnes font l'expérience de ne pas être traités de la même façon que tout autre citoyen et où ils ont l'impression que leur droits ont été bafoués. Ils perdent alors confiance dans ces instances politiques et étatiques et les rejettent, portés par un sentiment d'injustice.

Selon l'auteur, en raison de l'entrecroisement de ces liens, la rupture d'un lien peut parfois entraîner les ruptures d'autres liens. Si ce schéma n'est évidemment pas inévitable, cela nous oblige à être attentifs à l'ensemble des liens que chaque individu entretient avec son environnement, dans une approche complexe et globale. En tant que professionnel de la prévention, il sera particulièrement intéressant de pouvoir déterminer et analyser les différentes ruptures de liens afin de les travailler et de permettre à l'individu de se (ré)insérer progressivement dans un tissu social.

Dans son ouvrage, Paugam souligne par ailleurs l'impact de l'évolution sociétale concernant cette fragilisation des liens où la recherche d'une autonomisation et d'une émancipation toujours plus grandes au sein de nos sociétés fragilisent davantage l'individu. En effet, bien que nous vivions en Belgique au sein d'un pays dit "développé", le sentiment d'insécurité sociale est pourtant bien présent notamment en raison de la dégradation de l'emploi (emploi précaire, instabilité, chômage...) et de la difficulté actuelle à s'insérer dans le monde professionnel. Ne pouvant subvenir à ses besoins vitaux, l'individu risque de se voir contraint de solliciter des aides sociales extérieures et de s'inscrire dans une relation de dépendance sociale.

Toutefois, même si les difficultés d'insertion professionnelle peuvent réellement générer un repli sur soi et une dépendance aux aides sociales, d'autres éléments sont également à prendre en compte. Paugam relève ainsi différentes formes de mépris dont l'individu peut faire l'expérience au sein d'une société dans laquelle il vit et qui peuvent fragiliser, voire entraîner à elles-seules la rupture des liens sociaux. L'auteur distingue alors l'*atteinte à l'intégrité physique* (services corporels, torture, viol), l'*exclusion juridique* (privation de certains droits par rapport à d'autres membres de la société) et la *dépréciation sociale* (atteinte à la dignité et à l'honneur de la personne, stigmatisation). Ces expériences douloureuses vécues par l'individu au sein de la société s'ajoutent aux expériences négatives de rejet ou de rupture qu'il a également pu vivre au sein de son milieu familial ou dans un groupe de pairs. Si tel est le cas, l'individu va alors faire l'expérience de ruptures cumulatives au niveau de plusieurs liens, voire de l'intégralité des quatre liens.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser et de croiser les quatre liens ainsi que les deux formes (**déficit de protection** et **déni de reconnaissance**) présentées précédemment.

	<i>Formes de protection (Déficit)</i>	<i>Formes de reconnaissance (Déni)</i>
<i>Lien de filiation</i>	Compter <i>sur</i> la solidarité intergénérationnelle (parents ou enfants) – Protection rapprochée. Impossibilité de compter sur ses parents ou ses enfants en cas de difficultés.	Compter <i>pour</i> ses parents et ses enfants – Reconnaissance affective. Abandon, mauvais traitements, mésentente durable, rejet. Sentiment de ne pas compter pour ses enfants.
<i>Lien de participation élective (lien social avec des pairs, conjoints, amis,...)</i>	Compter <i>sur</i> la solidarité de l'entre-soi électif – Protection rapprochée choisie Isolement relationnel	Compter pour l'entre-soi électif – Reconnaissance affective ou par similitude. Rupture, rejet du groupe des pairs, trahison, abandon.

<p><i>Lien de participation organique (intégration dans le monde du travail, vie professionnelle)</i></p>	<p>Emploi stable – Protection contractualisée.</p> <p>Lien occasionnel avec le marché de l'emploi. Chômage de longue durée, entrée dans une carrière d'assisté.</p>	<p>Reconnaissance par le travail et l'estime sociale qui en découle.</p> <p>Humiliation sociale, identité négative, sentiment d'être inutile.</p>
<p><i>Lien de citoyenneté</i></p>	<p>Protection juridique au titre du principe d'égalité (droits civils, politiques et sociaux).</p> <p>Éloignement des circuits administratifs. Incertitude juridique. Vulnérabilité à l'égard des institutions. Absence de papiers d'identité. Exil forcé.</p>	<p>Reconnaissance de l'individu souverain.</p> <p>Discrimination juridique. Non-reconnaissance de droits civils, politiques et sociaux. Apathie politique.</p>

À partir de ce tableau et des entretiens menés, il convient selon nous d'appréhender l'intervention spécifique des professionnels sociaux de l'aide à la jeunesse - non abordée par S. Paugam - tantôt au niveau du lien de participation élective, tantôt au niveau de la participation organique. En effet, si Serge Paugam identifie le niveau de participation organique en regard de la seule sphère professionnelle et financière en parlant notamment de "carrière d'assistantat", il nous apparaît que nous pouvons établir une analogie avec la dépendance/l'institutionnalisation de certains jeunes envers les services de l'Aide et de la Protection de la jeunesse. Par ailleurs, certains jeunes identifient expressément les institutions de prise en charge ainsi que les jeunes et les professionnels en leur sein comme milieux/groupes de socialisation à partir desquels ils peuvent se construire et organiser leur réseau d'appartenance.

Plus encore, en lien direct avec le sujet même de notre étude, Paugam développe notamment les situations où, dès leur enfance, les individus ont connu de nombreuses difficultés liées à la pauvreté et aux carences de leur milieu familial et social et pour lesquels la vie n'a été qu'une succession de ruptures. Si ces épreuves douloureusement vécues ont provoqués de grandes fragilités, voire des ruptures aux niveaux des différents liens, elles peuvent en outre avoir des répercussions psychologiques (manque d'estime personnelle, sentiment d'être rejeté, de ne pas valoir la peine, sentiment d'être constamment sous pression, angoisses, incapacité à faire face aux difficultés futures...).

L'approche soutenue par Paugam et les concepts développés nous apparaissent non seulement pertinents dans le cadre de l'analyse des entretiens réalisés avec les jeunes mais plus encore dans la mise en place de notre outil de prévention auprès de notre public.

3. Le stigmatisme d'Erving Goffman

« Un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut

s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmate, une différente fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions. »³⁹

Il est frappant de constater à travers les récits des jeunes à quel point le stigmate est omniprésent dans leurs vies. Le sociologue Erving Goffman a consacré un ouvrage célèbre à cette question, qu'il inscrit dans le cadre des interactions entre individus. Les rapports sociaux en face à face font partie du quotidien de chacun, et pouvoir mener ces rapports sociaux, même les plus banals, de manière fluide, d'égal à égal, suppose d'avoir une légitimité à le faire.

Pour Goffman, tout individu est doté d'une **identité sociale**, qui possède deux faces : l'identité **réelle**, et l'identité **virtuelle**. Dans nos rapports sociaux routiniers, nous nous faisons d'abord une idée générale de la personne que nous avons en face de nous (c'est son identité virtuelle), avant de mieux connaître son identité réelle. Cette idée construite se base sur un ensemble de caractéristiques, d'attributs, qui tendent à indiquer de façon théorique *qui nous sommes* : le genre, la race, l'habillement, la posture, les objets que nous exhibons, etc.

Le stigmate est donc un attribut qui frappe une personne d'un discrédit profond et durable, qui l'exclut du monde des « normaux », le fait passer pour un individu de moindre valeur, et lui interdit de ce fait même le droit à des interactions sociales normales. Goffman distingue trois grandes catégories de stigmates :

- les stigmates corporels (handicaps divers, malformations, défauts physiques);
- les stigmates « tribaux » ou d'appartenance (ethnique, raciale, religieuse);
- les stigmates de comportement, liés à la personnalité ou au passé de l'individu (avoir fait de la prison, avoir des troubles psychologiques, être chômeur, etc). Ce type de stigmate peut évoluer avec les époques (par exemple, l'homosexualité est moins stigmatisante qu'autrefois).

Effets du stigmate

- *La crainte d'être discrédité lorsqu'on se sait discréditable*

Cette situation survient quand le stigmate n'est pas visible ou pas encore dévoilé. La peur qu'il ne le soit peut paralyser la personne qui le vit.

³⁹ E. GOFFMAN. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Le sens commun, Les éditions minuit, 1975, p.14.

- *L'extension du stigmat*

Une autre caractéristique du stigmat : celle d'être extensible, de faire tache d'encre : à une personne stigmatisée, on reprochera des choses qui ne sont pas liées à son attribut stigmatisant, sans qu'il n'y ait de données tangibles. Ainsi, on reprochera à une personne ayant fait de la prison d'être *aussi* un mauvais parent.

Les réactions au stigmat

Les réactions des personnes stigmatisées à leur stigmat sont diverses et paradoxales; elles peuvent se succéder de manière un peu anarchique.

- *La honte et le repli sur soi*

Une réaction fréquente, lorsque les rapports sociaux sont perturbés par le stigmat, est de se réfugier dans la honte, se sentir coupable, puis, pour s'en prémunir parce que c'est trop lourd à porter, de se passer de rapports sociaux, de les espacer au maximum ou de les fuir purement et simplement.

- *La hiérarchie renégate*

Les personnes stigmatisées développent parfois des stratégies de défense destinées à alléger le poids de leur stigmat, voire à les en disculper, en le reportant sur d'autres personnes qui en sont pareillement affectées, mais de manière plus accentuée ou plus visible. Cette stratégie de distinction, en triant les « eux » et les « nous », permet de tenir un minimum d'estime de soi, mais n'est pas exempte de violence à l'égard d'autrui.

- *La tentative de gommer le stigmat ou de le cacher, ou au contraire d'en profiter*

Une réaction fréquente est de mentir pour cacher son stigmat. Evidemment lorsque cela est découvert, le mensonge protecteur devient répréhensible et enfonce un peu plus le menteur dans le mensonge et dans le stigmat. A l'inverse, la personne stigmatisée peut chercher à profiter de son stigmat, à le rentabiliser en quelque sorte.

- *L'intériorisation du stigmat*

Au bout de la course, la personne stigmatisée intériorise le rapport social excluant dont elle est victime, en finissant par penser qu'il est normal qu'il en soit ainsi : elle se fait alors elle-même le relais des discriminations qui la dévalorisent, en se considérant comme la cause des problèmes qu'elle subit (« *il est normal que les gens se détournent de quelqu'un comme moi...* »). Cette réaction est une des scènes sociales les plus cruelles qui soient.

CHAPITRE 3 : LES RÉCITS DE VIE

Dans cet émouvant chapitre relayant l'histoire des jeunes rencontrés, nous analysons tout d'abord, en regard des diverses théories précédemment développées, chacun des entretiens. Ensuite, nous vous proposons l' « *Analyse transversale* » et une conclusion intermédiaire, « *Le cumul des cumuls* ».

Section 1. Analyse individuelle

Ce premier degré d'analyse reprend l'analyse des entretiens menés avec les onze jeunes rencontrés, à savoir : Diane, Julien, Jessica, Ariane, Jee, Isabelle, Virginie, Louis, Hugo, Léo et Robin.

Chaque analyse individuelle reprend tout d'abord le contexte de la rencontre avec le jeune et une anamnèse de sa situation. Ensuite, au départ des divers éléments biographiques « déclencheurs », nous retraçons chronologiquement le parcours de « galère » du jeune. Ces analyses sont illustrées par de très nombreux extraits des récits de vie afin de ne rien transformer, de rester au plus proche de leurs narrations. La section ne concerne, modestement, que ce qui nous a été donné à entendre et ne prétend pas à l'exhaustivité.

1. La situation de Diane

« Je n'ai pas grandi normalement, clairement, je n'ai pas grandi normalement et j'ai grandi trop vite (...).

Il (mon père) a dit : « Regardez ma fille, elle ne fait pas son âge, elle parle comme une personne de 18 ans parce qu'elle a vécu des choses que même les adultes n'ont pas vécues », et du coup j'ai grandi trop vite, j'ai compris trop de choses d'un coup ».

Nous rencontrons Diane (16 ans) à l'IPPJ de Saint-Servais, suite à un exposé de notre projet à la direction et à la responsable des projets pédagogiques individuels de l'Institution qui avaient reconnu Diane dans le profil de jeunes que nous cherchons à rencontrer. Ce n'est pas la première fois qu'elle y est placée pour de longs mois, en section éducation, à défaut de place en section fermée. Même si elle dit ne pas être au courant de cette rencontre, elle s'empare très vite du cadre de celle-ci. Diane est loquace, investie, à l'aise, elle s'exprime avec beaucoup de facilité et de cohérence. Elle retrace chronologiquement son parcours et identifie précisément les nombreux services par lesquels elle est passée.

« (...) Après c'était quand j'avais 12-13 ans, j'avais le SAJ, j'avais ça pendant je sais pas combien de temps, et de là on m'a mis en centre et je foutais trop la merde (...) mais je fuguais, je cassais tout, je frappais des filles, je volais. Du coup, c'est passé au SPJ, puis de là j'ai eu un juge et il a continué avec les centres, mais j'ai commencé à faire de plus en plus de

fugues et de plus gros faits, genre des cambriolages, et à frapper très très grave les gens, j'ai eu pleins de trucs, vol de scooter, après il m'a mise en IPPJ mais j'ai fait 5 centres (qui sont cités)».

Elle nous apparaît comme très remontée contre les dispositifs de prise en charge qu'elle identifie comme « *contre elle* », « *en dette* », comme un « *système de tordus* » qui a largement montré ses failles, ses incohérences et l'ont trop souvent déçue. Selon elle, ses parents aussi en sont victimes. L'aide apportée par les dispositifs d'Aide et de Protection de la jeunesse est perçue comme illégitime, irrespectueuse, indigne de confiance et infructueuse.

« J'ai pas besoin d'aide. En fait, c'est simple, les services j'ai eu trop de mauvaises histoires avec eux. Il n'y en a aucun que je vais aller trouver en disant « ouais, ça ne va pas ». Si je fais déjà pas ça avec mes parents, qu'est-ce que je vais aller le faire avec des services quoi ? (...)

« (...) il n'y a aucun service qui m'a aidée, j'ai jamais voulu d'aide. (...) En fait, le peu de fois où j'ai essayé, ça n'allait pas (...) ils m'ont toujours bloquée dans mes projets, ils m'ont bloquée dans ce que j'allais demander».

« Au (institution), ce qu'ils me reprochent c'est de ne jamais parler. Mais moi je dis, « dans mes droits, c'est que je suis pas obligée de vous parler, en fait ». Ils me disent tout le temps, « tu dois avoir confiance en nous, je dis « pardon ? », je dis « moi, dans mon règlement, mon juge il ne m'impose pas d'avoir confiance en vous. La confiance, ça se gagne et moi, j'ai pas envie d'avoir confiance en vous, et je vous ferai jamais confiance parce que vu ce que je vois... ».

Le sentiment d'une reproduction par le système de prise en charge de l'injustice, de la méfiance et de la déception expérimentés au sein du système familial déclenche systématiquement, machinalement, «*inconsciemment*» dit-elle, le cercle d'émotions négatives et de stratégies de mise à distance, d'opposition, de fuite, de destruction qu'elle maîtrise.

« Au début, c'était comme ça mais maintenant c'est inconsciemment, je pense même plus à ce que j'ai vécu, mais je le fais quand même et c'est tout le temps comme ça, mais c'est normal, l'injustice c'est dégueulasse et ici, il n'y a que ça ».

« (...) En fait, il y en a qui abusent de leur pouvoir, en fait c'est ça, il y a en a beaucoup beaucoup qui abusent de leur pouvoir (...). Il y a trop d'injustice (...) Ouais, il y a partout de l'injustice, alors que quand j'étais chez ma grand-mère, il y avait mon frère et mon frère il était comme un roi, (...), moi j'étais là, je devais faire le nettoyage, je faisais pas un bon truc, bam je me ramassais. Beaucoup beaucoup d'injustice, donc maintenant dès qu'il y a de l'injustice ça va pas, et ici il y en a trop, je pète les plombs ici, je vous jure (...). Au début, c'était comme ça, mais maintenant c'est inconsciemment, je pense même plus à ce que j'ai vécu, mais je le fais quand

même, et c'est tout le temps comme ça, mais c'est normal, l'injustice c'est dégueulasse et ici, il n'y a que ça ».

Si la colère, la méfiance et le sentiment d'injustice l'habitent (oserions-nous dire, l'animent ?) fortement, deux temps de réponse sont pourtant à distinguer lorsque nous interrogeons ce masque de jeune femme infaillible. Au fur et à mesure des minutes de l'entretien, d'une écoute qu'elle qualifie elle-même de compréhensive, libre de jugement, de mandat, d'absence de mise au travail sur soi « forcée », elle nous donnera accès à une Diane touchante et emplie d'émotions.

Nous allons le voir, l'image d'elle-même, de ses proches et le besoin de reconnaissance motivent ses choix, ses stratégies et guident (presque) chacune des phases de son parcours.

La délinquance, un mode de vie adolescente ... La débrouille ... un mode de vie tout court ?

Comme pour d'autres, Diane associe/identifie le début de la *galère*, au commencement de sa vie. Précarité matérielle, précarité relationnelle, tout commence aussi loin qu'elle s'en souvient. Elle distingue et y ajoute la galère « *de la justice* », qui débute plus tard mais qui est directement liée à la première. Elle précisera qu'au final, comme d'autres, ce sont les difficultés familiales qui poussent à fuir et non, la précarité matérielle.

« Il y a la galère sur la famille, ça a commencé depuis que je suis née, je crois. Et la galère de la justice, vers mes 12-13 ans (...) je les sépare, mais j'ai commencé à faire des fêtes et tout à cause de ça, à cause de la famille et de ce que j'ai vécu ».

*« - S'il n'y avait eu que la colère pour ta maman, mais qu'il n'y avait pas eu tous les problèmes d'argent, de difficultés à manger...
- Je serais quand même partie ! »*

Séparations parentales précoces et conflictuelles, instabilité de la maman et épisodes abandonniques, mensonges sur les origines, conflits intergénérationnels, conflits de religion, de genre, négligences et maltraitance de la grand-mère... Durant son enfance, tout s'imbrique un peu et laisse Diane aborder rapidement la vie comme un combat.

« Ok, mes parents ont divorcé quand j'avais 2 ans parce que ma grand-mère, la mère de ma mère, elle est folle, et c'est à cause d'elle qu'ils ont divorcé. Mon père commençait à ne plus nous voir du tout, il répondait plus à ma mère, il ne voulait pas qu'on le voit. Et puis quand on a grandi, un an ou deux après, il nous prenait vite fait pour nous mettre chez ses parents pour qu'on se voit, et ma grand-mère, la mère de ma mère, elle a dit qu'ils faisaient des attouchements sexuels sur nous, c'est parti sur tous des débats et tout, on a dû passer au juge dès qu'on a eu le droit à la parole, moi et mon frère... Ça a commencé avec plein de trucs comme ça. Ma mère a tout fait pour pas qu'on connaisse notre père. Plus tard quand on a grandi, genre de 5 à 10 ans, elle nous mettait chez sa mère, du coup on voyait plus notre

père, et en fait ma mère elle m'a jamais voulu, du coup elle nous mettait là parce qu'elle profitait de sa vie. Et sa mère elle me faisait des enroules de fou, genre elle me frappait, je devais tout faire (...). »

« Ma mère, elle a fait que me mentir pendant des années, et quand j'ai appris toute la vérité, j'avais la haine sur elle, et dès que j'étais à la maison je la supportais plus, dès qu'elle disait quelque chose, je pouvais plus l'entendre ».

« On l'a virée, donc on avait plus d'argent parce que la maison ça coûte cher, donc on mangeait presque plus, même nos animaux ils avaient rien à manger. Moi la seule tranche de pain que j'avais, je la donnais à nos animaux, c'est normal (...) on dormait à gauche, à droite et tout mais des fois on disait «il faut qu'on dorme dans la voiture». Après il y avait une aide, c'est une petite maison toute minuscule, et c'est un an maximum pour les mamans qui sont à la rue avec leurs enfants (...) on avait tout perdu ».

« Quand on est en primaire, on se prépare à aller en secondaire donc moi j'étais gênée à mort. Et puis au début on doit se présenter, on doit dire où on habite, quel âge et tout, moi je disais mon ancienne adresse, ou alors je disais des fausses adresses. Et je disais à ma mère « je dois dire quoi ? », elle disait : «dis notre ancienne adresse» parce qu'on doit aussi remplir des papiers, mais l'école elle savait pas, du coup on mettait notre ancienne adresse, c'était trop gênant, je l'ai dit à personne parce que à ce moment-là c'est gênant à mort ».

Dans son processus de socialisation, la débrouillardise est une qualité déterminante pour Diane. Non sans raison puisqu'elle est reconnue comme étant «débrouillarde» tant par ses amis que par sa famille, premiers milieux sociaux d'ancrage définis par S. Paugam où la reconnaissance affective est forte et la protection rapprochée. Comme pour d'autres, la débrouille est une aptitude dont elle est aujourd'hui fière et elle le revendique régulièrement à coup de « *je l'ai toujours fait* »; « *j'ai toujours été habituée à ça* »; « *je me suis toujours débrouillée seule* »; « *j'ai tout fait toute seule, c'est pour ça, j'ai besoin de personne* ». Elle est, suppose-t-on, d'autant plus valorisée lorsqu'elle trouve à être reconnue dans une situation de «galère», *la vraie*.

« J'avais des vêtements troués. Mais quand on habitait à la maison, ma mère tous les soirs elle partait faire du sport, faire sa vie. Du coup, du moment où on rentrait de l'école on la voyait une heure et elle se cassait, c'était comme ça tout le temps, on devait se débrouiller pour la nourriture, j'ai appris petit à petit ».

Diane a besoin d'être actrice, de ne pas subir les décisions. Ainsi, il nous semble que même lorsqu'elle exprime le vécu d'un non-soutien dans un de ses projets (violence institutionnelle subie), elle s'empresse de le transformer en décision personnelle de refus (violence agie contre elle et contre le système), elle transforme le côté subi en action.

« Je voulais pas d'aide mais les seules fois où j'ai demandé, ... »

« Personne ne va m'aider. Je vais pas aller demander d'aide. »

« (...) J'ai fait tout, toute seule, et c'est pour ça, j'ai besoin de personne. (...) Ils voulaient pas m'aider, ici ils voulaient pas m'aider tant que mon comportement change pas. En fait, non, c'est moi qui voulais pas d'aide ».

L'indépendance, la valorisation aux yeux des plus grands, le fait de ne dépendre de personne et de ne pas avoir besoin d'aide semble primordial voire faire partie de sa construction identitaire. D'une certaine manière, en soulignant «*j'ai tout le temps fait comme ça* », elle confirme partiellement notre hypothèse.

Plus encore, si Diane même dans son jogging foncé et décoloré arbore aujourd'hui une longue chevelure féminine et de jolis yeux légèrement maquillés, nous devinons un déguisement tout autre en rue. Inspirer le respect est le mot d'ordre, ne jamais montrer ses failles, ses peurs, faire peur, s'imposer, écraser, se battre, contre les hommes, les femmes, les forces de l'ordre. «LA» petite avec les grands, dans des gangs qui en imposent, « LA » fille en rue lorsqu'elles se font rares, « LA » fille à qui on ne l'a fait pas.

« Il faut avoir de sérieuses couilles pour être en rue ».

« (...) Vous croyez que je suis un chien en fait, ils croient que je suis un chien ».

« Ils voient que tu portes des couilles et c'est bon quoi. J'ai été aussi dans une bande à Bruxelles (...) Dans la rue, si non t'es pas respectée ».

La débrouillardise comme prérequis identitaire semble renforcer la présence prononcée dans son discours de la dualité moi/eux et inscrire Diane - comme d'autres jeunes s'en revendiquant aussi profondément - dans un processus de «refus d'aide». Si on ne veut faire de catégorisation trop hâtive, il apparaît malgré nous que ce sont ceux qui, issus de longs parcours Aide à la Jeunesse, refusent parfois jusqu'à la perte, jusqu'à le «payer cher», l'aide inconsciemment assimilée à un risque de perte, de séparation, à une dépendance à l'autre. Aussi, dans le but d'entretenir le sentiment d'être «maître de soi», ils sont parfois prêts à tout refuser. Être vraiment dans la galère, dans la rue, sans rien ni personne et arriver à s'en sortir quels que soient les moyens (prostitution pour certains, vol et délinquance pour d'autres) mais être débrouillard, discret et malin, au moins, cela renforce l'image positive d'eux-mêmes.

« Moi, je trouve que c'est pas facile. Non, c'est de la débrouillardise à mort, à 100 % ».

« Non, moi je leur dois rien du tout, ici. Tout le temps ils me disent «on est là pour t'aider», moi je dis «c'est ça, moi je veux pas de votre aide, j'ai pas besoin que vous veniez vers moi, je demande jamais que vous veniez vers moi, et je ne vais pas vers vous ».

Au-delà de ce premier niveau de clivage, Diane distingue systématiquement au sein même de ses bulles les «bons» des «mauvais».

« On a des éducateurs qui ont 20-22 ans et ils nous donnent des ordres ! (...) Ben ouais c'est ça le problème en fait, ils nous donnent des ordres alors qu'ils n'ont pas un enfant, ils ne savent pas comment des ados peuvent réagir. Soi-disant on a eu une formation de 3 ans, euh... pardon ? Mon père il a fait l'université et tout, 3 ans c'est rien du tout en fait et ils nous manquent de respect ».

« En fait je suis dans (unité), et (cette unité) ça passe pas, (une autre unité) à l'aise, il y a deux ou trois éducateurs que j'aime vraiment bien, mais (première unité citée), non non non ».

« Ils ont rien à me dire en fait, ce n'est pas mon père, ce n'est pas ma mère, ils me connaissent ni d'Adam ni d'Eve, ils ont rien à me dire ».

« Tous les gens de (unité de service) sont mauvais, c'est ça que je déteste (nom de l'unité). (Autre nom d'unité), ça va. Je vous jure, c'est déconné». «Ici ils me détestent, (nom de l'unité) ils me détestent ».

« Et ce juge-là, il est trop gentil avec moi, il me comprend à mort, il comprend mes parents (...) je vous jure, je l'aime trop ce juge, c'est la première fois que j'ai aimé quelqu'un de la justice (...) et même ma mère elle lui a dit «franchement c'est la première fois que je vois ma fille avoir confiance en quelqu'un de la justice» parce que moi la justice pendant des années et des années c'était genre «pas m'approcher» quoi, genre «ils ont rien à me dire, je vais pas les écouter ».

La catégorisation du «eux» peut selon nous être étendue à la société en général, responsable des difficultés premières et secondaires. Diane nous apparaît comme en colère contre différents «représentants» de la société qu'elle estime être en dette envers sa maman. Leur situation financière et matérielle est vécue par Diane comme subie et injuste. Les habitations sociales sont définies comme trop petites, ne permettant pas un cadre de vie tranquille où il serait bon de se poser.

« Ben je fais ce que je veux, si je veux un truc je l'ai, même la nourriture et tout, des vêtements, avant j'allais tout le temps voler dans les magasins (...) je le faisais parce que j'en avais plus rien à kick' en fait, même la police je me battais tout le temps avec ».

« Non, on déteste cet endroit, c'est trop petit (...) ma mère elle aime pas du tout, elle est jamais à la maison, elle sort tout le temps, moi aussi je sors ».

« Il y a trois chambres mais ma mère elle aime pas du tout parce que quand on avait une maison c'était la campagne mais on a toujours vécu en ville et donc ça elle aimait pas trop (...) ».

« Mais après ma mère a trouvé un travail à (ville), à la Région Wallonne, et on habitait dans une maison près de (ville) et là, on avait tout, j'avais des animaux, on avait une grande maison qu'on louait. Mais on l'a virée, donc on avait plus d'argent parce que la maison ça coûte cher (...). Après le propriétaire il a su, et il nous a mis dehors le fils de pute, il nous a mis dehors comme ça, du coup on était à la rue pendant 2 mois (...) Donc

depuis ce temps-là, elle avait plus du tout de travail, elle trouvait plus du tout de travail, mais je l'ai appelée mercredi et elle m'a dit qu'elle avait trouvé un travail, après 4 ans ! ça a mis du temps quoi ! (...) Ca fait je sais pas combien de temps, elle cherchait, c'est pas comme si elle était là, elle faisait rien, elle va vraiment aux rendez-vous et tout. Des fois pour faire un peu d'argent, parce qu'on avait pas assez d'argent, elle nettoyait. Elle faisait les vitres mais j'ai pas envie que ma mère fasse ça ».

De l'autre côté, à ses côtés, elle identifie clairement, ceux qui font partie du pôle positif de la dualité. Si elle est consciente que le réseau de la rue *«ne l'a clairement pas aidée»*, elle ne leur en veut pas, elle souligne qu'elle en avait *«besoin»* à ce moment-là, qu'ils ont constitué sa famille. D'ailleurs, l'appartenance à deux bandes urbaines s'efface uniquement parce que Diane fait prévaloir son premier cercle social, celui au fondement de son appartenance sociale et identitaire, celui de sa famille.

*« - Donc, ça veut dire que tu serais bien restée en rue ?
- Ouais, mais j'ai ma famille donc je peux pas ».*

D'ailleurs, toujours selon S. Paugam, les bandes constituent une forme répandue de participation élective, autrement dit de socialisation extrafamiliale. L'individu choisit lui-même son réseau d'appartenance à partir duquel il pourra affirmer sa personnalité sous le regard des autres. Malgré tout, cette autonomie dans le choix reste encadrée par une série de déterminations sociales. Dans cette perspective de reconnaissance et d'intégration, les bandes pourraient avoir pour fonction première de se distinguer d'autres groupes, voire de s'y opposer. Ce lien peut alors tout autant endosser un rôle défensif que offensif.

« Ouais, ils ont toujours été plus grands que moi. Vous voyez la bande du Mc Do' et la bande du Night, à Namur ? Ben j'ai fait partie des deux. En fait, je les aimais trop parce que j'ai jamais eu de famille, j'avais que ma mère, mon grand-frère, et comme ma mère me mettait chez ma grand-mère alors que ça se passait pas bien, je crois que c'était ma famille, j'étais tout le temps avec eux, en fait, comme si c'était ma famille ».

« Ouais, et aussi à la recherche de quelque chose d'autre (...), je sais pas, j'ai découvert le monde comme ça, je sais pas, j'allais en ville et tout, je faisais des connaissances ».

De la même manière, l'image de délinquance apparaît comme moins grave que celle de la précarité et de celle qui a peur. L'image pour Diane est essentielle, il ne faut surtout pas montrer ses faiblesses, ni qu'on a peur ou qu'on est dans le besoin. Déjà enfant, Diane accompagnait sa maman aux restos du coeur, aux p'tits riens ou *«là où il y avait les conserves à 1 euro»*. Aujourd'hui, dit-elle, elle préfère aller voler que d'aller manger aux restos du coeur ou à la Main Tendue. Elle refuse d'avoir l'air d'*«un clochard »*.

La rue, si non, rien ?

D. le Breton, professeur de sociologie, parle des conduites à risque en soulignant leur signifiant messager à destination des proches du jeune, de ceux qui comptent. Selon lui, « *ces épreuves que les jeunes s'infligent répondent à cette nécessité intérieure de s'arracher à soi-même et de renaître meilleur. Ce sont des rites intimes, privés, autoréférentiels, insus, détachés de toute croyance et tournant le dos à une société qui cherche à les prévenir* ».

Si nombre de psychologues et sociologues s'accordent à dire que l'adolescence est un temps où les failles de l'individu sont mises en exergue, d'autant plus dans nos sociétés occidentales actuelles au sein desquelles les durées de formations s'allongent et les certitudes d'intégration laissent place à un appel sans limite à la consommation, ils observent également que ce moment du « tout possible », cette quête de sens et de valeurs à leur existence si délicate pour l'ensemble des jeunes en mutation, ce moment privilégié de jouissance pure vécu à un rythme souvent effréné est tout particulièrement délicat pour les jeunes pour lesquels il n'existe pas de limites et de soutien familial. « *L'histoire personnelle du jeune, ses ressources intérieures, la solidité de l'entourage familial ou amical amortissent ou accentuent la virulence des faits, lui donnent ou non des interlocuteurs ou des moyens de se reprendre* ».

La recherche de sensations quelles qu'elles soient donne le sentiment même provisoire d'exister et procure un éphémère sentiment de contrôle sur son existence, ces solutions provisoires aussi dangereuses soient-elles donnent aux jeunes le sentiment de vivre et de se protéger contre la souffrance.

« Mais une fois, je me rappelle, y avait un type, il était trop nerveux comme moi, parce que maintenant ça va, je me suis calmée, mais avant j'étais trop nerveuse, je frappais directement, vous voyez, genre je m'énervais pour rien, et lui était comme moi, alors on se battait et tout, on se battait tout le temps, c'était déconné, parce que vous voyez, deux petits nerveux comme ça, ça partait et bam, on se frappait et tout, mais c'était marrant après ».

« La rue c'est ce que je préfère mais c'est ce qu'il y a de plus mauvais en moi »

« Parce que c'est un vice, la rue. L'argent, c'est un vice. (...) Le vice, c'est même l'adrénaline, quand tu as l'adrénaline avant de faire quelque chose, ça me plaisait beaucoup ».

« (...) m'a fait vendre de la beuh, et j'ai fait ça pendant des mois et des mois. J'aimais trop, franchement j'ai trop aimé. J'avais de l'argent, je voyais qu'la bicrave ça rapporte de dingue, je me suis achetée une veste Guess à 200 balles, je me suis achetée que des vêtements, je dormais à l'hôtel et tout ».

La rue, sinon rien !

Nous n'apprendrons rien aux travailleurs sociaux qui, comme nous, accompagnent quotidiennement des jeunes dont le sens des comportements (auto)destructeurs ne peuvent qu'être lus en regard de la souffrance affective, des traumatismes, des carences, maltraitances et dysfonctionnements dont ils ont fait l'objet en leur indiquant que lesdits comportements symptomatiques sont en réalité synonymes d'une volonté d'être reconnus dans leur détresse, d'être soutenus par ceux pour qui ils devraient/voudraient compter. Le risque est tout autant connu que l'adolescent en souffrance se perde infiniment dans cette quête de réactions où il n'obtient qu'indifférence et confirmation d'une absence de valeur aux yeux de ses parents.

D'ailleurs, en écoutant Diane, elle nous donne à penser que la rue, c'est peut être là où on ne manque de rien, là où on peut exprimer librement sa rage et son incompréhension, mais c'est finalement là où on a plus rien à perdre...

« La rue, c'était pour fuir. Mais je crois que tous les jeunes qui ont été à la rue, c'était pour fuir, tous. (...) Il y a en a qui font ça pour se faire intéressants mais ils ont rien connu ».

« C'est pas trop un choix (...) déjà quand j'ai commencé à déconner, ça fait longtemps donc je sais pas trop ce qui se passait dans ma tête, je sais juste que je pétais les plombs ».

(...) Et après quand je suis partie (en rue), j'ai vu que je manquais de rien ».

À moins que...

Après des années de séparation et de placements, son projet est définitivement un retour en famille.

« Moi, je vais plus jamais dans un service, je veux retourner chez moi ».

Diane souhaite reprendre des études en sciences appliquées et faire du sport, de la boxe. Mais ici encore, dans cet avenir en construction, le lien familial, l'image, la reconnaissance et l'appartenance semblent s'imposer comme moteurs essentiels.

« Il faut trouver quelque chose de fort à quoi s'accrocher pour quitter ce monde-là ».

« (...) mais ce placement-ci je le fais parce que maintenant j'ai une famille. J'ai retrouvé mes grands-parents que je vais voir, j'ai retrouvé mon père, j'ai un petit frère de 2 ans, j'ai mon grand-frère mais je le vois, et ça va beaucoup mieux avec ma mère parce que je lui ai pardonné. Donc maintenant j'ai une famille, et je fais ça pour eux ».

« Je connais des gens ils ont 20 et des piges, ils font toujours ça, ils savent pas arrêter à temps, ils ont aucune situation, ils ont pas de diplôme,

ils ont rien. Et moi, en voyant ça... Mon père a fait l'université, ma mère a fait des études aussi, et moi en faisant ça, je fais déshonneur à la famille, donc c'est pour ça que j'ai tilté et je me suis dit «en plus je suis la première de classe, j'ai toujours été douée à l'école...», je me suis dit « je peux pas gâcher ça ».

2. La situation de Julien

« Y'a personne qui m'accompagnait à ce moment-là, j'étais parti parce que je pétais les plombs, même la maison ça tombait en délabrement, ça faisait des années qu'on avait même plus l'eau chaude, des trucs comme ça. C'était invivable ».

Julien (24 ans) a été accompagné par notre service tantôt dans le cadre d'une régularisation de sa situation scolaire, tantôt suite à la suspension de son Revenu d'Intégration Sociale. Systématiquement, quand la situation est critique, qu'il ne sait plus gérer par lui-même. La relation avec les travailleurs sociaux du Service s'est plus largement construite dans des moments informels, entre deux rendez-vous administratifs, au départ d'un morceau de rap. Ponctuellement, il revient encore nous voir, lorsqu'il souhaite faciliter un contact avec l'école ou que la solitude est trop importante.

Précédemment nous avons également aidé son ancienne petite amie dans une démarche relative au droit social. Aussi, le projet porté par notre Service, il en est directement preneur. Tout simplement, parce qu'il a confiance dans le service, dit-il. Aussi, nous semble-t-il, parce que pour Julien, parler, réfléchir sur soi, se remettre en question sont des objectifs significatifs. Conseiller ? Peut-être. Ce n'est pas tant le fait que Julien ne le souhaite pas mais bien davantage l'intégration de l'image négative qu'il a de lui-même qui ne lui permet pas encore tout à fait aujourd'hui d'envisager d'être une référence pour les autres.

Aujourd'hui, comme hier d'ailleurs, Julien ne va pas bien. Cette fragilité ne le quitte que très peu depuis que sa copine a rompu avec lui. Pour nous le prouver, il nous montre des photos de lui, avant, bien plus musclé, bien plus soigné. Il nous demande de l'aider à mettre en place un suivi psychologique. Sa situation matérielle a beau se résoudre, l'isolement et les traumas du passé restent très présents. D'ailleurs, si Julien nous indique ne pas avoir de tabous et être capable de parler de tout, il s'effondre très rapidement et plusieurs fois pendant l'entretien. Par moment, il s'excuse de penser ce qu'il pense, d'agir ou d'avoir agi comme il l'a fait. Par ailleurs, une série d'événements sont oubliés, d'autres, sont relégués ou pas du tout développés : trop honteux, trop personnels précise-t-il. Pour le reste, nos questions sont prises au sérieux, il explique ne pas vouloir répondre à côté et ne semble pas non plus vouloir mettre fin à l'entretien. Ce temps pour lui, à lui, semble le renforcer. Si c'est le coeur lourd que nous le regardons partir, Julien a pourtant le sourire aux lèvres lorsqu'il quitte nos bureaux, il est soulagé, plus léger nous rassurera-il.

Un récit cloisonné par des éléments déclencheurs

Le récit de Julien peut, à notre sens, être lu à la lumière de la théorie de la causalité « spirالية » : une cause produit un effet qui devient la cause d'une nouvelle conséquence. Les causes et conséquences s'articulent et sont identifiées comme telles par Julien. On pourrait voir en chacune d'elles des « accélérateurs ». Les ruptures et événements fatidiques surviennent lorsqu'il ne s'y attend pas, de manière brutale et sont socialement lourdes de conséquences.

Pour Julien, c'est très clair, la *galère* débute à l'adolescence, pas avant. Les difficultés liées concernent indissociablement les difficultés financières résultant majoritairement des jeux d'argent et de la double vie menée par sa maman et, les violences intrafamiliales.

« Vers le début de mon adolescence je dirais, où là, ça a commencé un peu à partir en vrille. Si non, mon enfance, globalement ça a été hein parce que là, mes parents étaient encore corrects, enfin ma mère et tout. On avait de l'argent, c'était bien ».

« Ils vivaient au-dessus de leurs moyens et vu que ma mère jouait au casino, y a des moments où elle perdait tout le salaire de mon père et du coup c'est comme ça que les dettes s'accumulaient en fait ».

« Avant, elle buvait pas et c'est après mon adolescence que ça a commencé, à vraiment consommer et elle, c'était l'alcool violent, elle, fallait vraiment aller dans le sens du poil ».

« C'est des injustices comme ça qui m'ont rendu fou, avec ça j'ai fait le con; j'ai été déscolarisé, je sais pas... je fumais comme un malade mental ».

Sa maman fréquente des établissements, des hommes qu'elle ramène sous le toit familial, devant son époux, sous le regard en construction de Julien et de son frère cadet. Ses parents boivent, de plus en plus, elle avec ses amants, lui pour oublier ce qu'il voit. Elle voyage régulièrement et s'absente parfois plusieurs mois, une fois une année. De ses voyages, elle « ramènera » un demi-frère plus âgé à ses enfants, qui influencera une partie du parcours de vie de Julien. Déscolarisation, consommation, racket, vols, cambriolage, nous le verrons, Julien fait tout pour être « comme » et compter pour sa famille. L'image de lui-même est un moteur. À cet instant, la délinquance apparaît comme une issue facile pour être reconnu, intégré, lui permettant de mettre au placard le manteau du pauvre et d'endosser celui du beau.

« Quand j'étais enfant, j'étais vraiment un enfant joyeux, comme tous les enfants j'aime bien m'amuser. Début d'adolescence, j'étais un adolescent comme tous les autres, c'est vers 16-17 ans où là, j'ai même commencé à devenir quelqu'un de, pas malsain, mais j'avais des idées quand même de fou vu que je fréquentais mon frère qui faisait les 400 coups (...). Quand j'étais déscolarisé, oui j'étais avec lui, j'avais que ça à faire ».

« J'avais un peu honte. Parce que, bon, j'étais quand même pas à l'époque surtout j'étais encore un peu beaucoup axé sur mon image,

j'aimais bien les vêtements enfin vous voyez. Oui, j'avais honte qu'on me prenne pour un pauvre et tout ça enfin vous voyez ».

« Mais en fait y a eu un déclic où j'ai justement repris les cours et tout. Là, je faisais partie du coup pour aller cambrioler, moi je surveillais en fait. Il m'a juste manipulé (...) et là, par miracle, la police est venue (...) Du coup, moi dans ma tête, je me suis dit : «putain» : me suis dit: «j'ai 18 ans et aller en prison ça me fait peur, j'ai pas envie que ma vie se passe comme ça en fait. C'est à partir de là que j'ai commencé à vraiment réfléchir sur ma vie ».

Durant toute cette période, aucun adulte, aucun professionnel d'aucune sphère ne semble s'apercevoir que Julien rencontre depuis longtemps de grosses difficultés qu'il minimise et cache au monde extérieur.

« Non, pas vraiment, je sais pas, pour moi tout le monde avait ses petits problèmes, j'ai expliqué ça à quelques amis proches et qu'est-ce que vous vouliez qu'ils fassent ? ».

Suite à cette arrestation policière, Julien décide de se reprendre en main et de «prendre sur lui». À 18 ans il envisage de partir de la maison mais il est tenaillé par la peur de sa maman et met fin à sa démarche. Quatre ans plus tard, suite à une énième démonstration de violence, Julien décide enfin de quitter définitivement la cellule familiale et part s'établir chez sa petite amie, en kot. Elle représente tout pour lui, sa porte de sortie, sa *bouée*, son égal, sa stabilité, sa motivation, son intégration au sein d'un cercle d'amis *épanouissants* et de *confiance*, sa réconciliation avec les valeurs «*morales*». Et un jour, elle propose à Julien de louer le kot d'à côté. Le lendemain, elle le quittait. Le surlendemain, elle était avec un nouveau compagnon. C'est la dégringolade.

« Oui et après, on s'est séparé en septembre de l'année dernière où j'entrais en 7ème prépa' complémentaire et c'est la décadence, là, je pétais les plombs ».

« (...) elle m'a pas laissé le temps de faire la transition (...) ».

L'absence symbolique du père et de la Loi

À la lecture des propos ci-dessous, rappeler l'hypothèse lacanienne relative à l'impact de l'absence du père sur le fonctionnement psychologique de l'enfant, sur son rapport aux limites et à la transgression nous semble particulièrement opportun. Selon celle-ci, lorsque la loi du Symbolique - en tant que pacte de reconnaissance porteur de valeurs - n'a pas été transmise, le jeune va aller se confronter au Réel - entendu comme Loi positive, pénale - pour trouver les limites de sa « toute-puissance ».

« C'était ma mère un peu le chef de famille et que mon père était pas très... disons un père qui est là sans être là, qui n'a pas de caractère du tout. Objectivement, il est égoïste, il est pas là pour ses enfants ».

« (...) elle me donnait de l'argent pour compenser tout (...) C'est au niveau valeurs morales et tout ça que ça s'est mal passé (...) ».

« Il a toujours pris la position de ma mère en fait , je sais pas... il... c'est un homme qui sait pas vivre sans quelqu'un en fait, il se raccroche toujours à ma mère, tout ce que ma mère dit pour lui c'est... il obéit à ses ordres en gros, et s'il devait choisir entre ses enfants et ma mère ce serait ma mère complètement, c'est pas sa priorité, c'est pas un méchant type mais trop simplet pour dire la vérité, y'a pas d'autres mots en fait ».

« (...) l'amant de ma mère me cassait les couilles, c'est pas quelqu'un de méchant mais il a sa mentalité vous voyez, vu qu'il était, ça n'a rien à voir mais... vu qu'il venait du Congo et tout, sa mentalité ça ne me convenait pas parce que à chaque fois, enfin on est une famille calme, enfin mon frère et moi on est plutôt calme, mon père aussi quand on discute on aime bien rigoler, lui c'était en mode toujours bourré, toujours à crier, à parler de choses qui me tapent sur le système, même à prendre le rôle de père parce que je déteste quand on prend des rôles que moi, je ferais jamais ça. (...) Mon père était là comme une merde, vraiment désolé de dire ça, comme une merde à rien faire, même pas protéger ses enfants, là pour moi, j'avais la haine franchement ».

« Heureusement, la police est venue, j'ai été menotté et tout (...). C'était à la minute près, s'ils arrivaient une minute plus tard, là, c'était foutu, là, ma vie était vraiment... j'allais aller en prison, ma vie était terminée, avoir un casier judiciaire donc, là... »

L'Autre, ce moteur

Il est intéressant de noter que les termes et expressions utilisés par S. Paugam dans son ouvrage « le lien social » sont expressément et spontanément mobilisés par Julien : les défauts de protection des parents envers leurs enfants, le besoin de reconnaissance par son frère et ses pairs, la sécurité de pouvoir compter depuis toujours sur un ami, la nécessité de ne compter que sur lui seul, l'assimilation d'un lien amical indispensable à un lien fraternel, etc.

Bien que le mécanisme d'imitation et d'identification peut aussi s'opérer à partir d'autres agents, la cellule familiale reste la source principale d'influence. Lorsque les comportements d'un individu et ceux de ses «pairs» se ressemblent, on peut parler selon J.-P Assailly, d'« *apprentissage social* » dans la mesure où l'individu modèle son comportement sur celui qu'il considère. Le docteur en psychologie précise que l'on peut parler de «*modelage social*» lorsqu'à l'influence vient s'ajouter l'identification. Il semblerait que la similitude préexistante des comportements des individus et l'insatisfaction de la relation avec la mère accroissent directement l'ampleur de cette influence.

Si besoin en est, ces postulats peuvent apporter un éclairage aux propos de Julien quant à son entrée dans la délinquance et introduire la nouvelle démonstration de recherche de lien social significatif comme motivation première chez les jeunes que nous rencontrons.

« Des clichés , je restais chez moi, je fumais, j'allais à Namur, on se prenait pour des grands délinquants de j'sais pas quoi, je commençais à racketter les gens (...). Je sais bien que je suis pas une personne comme ça, je sais pas, je voulais son (celle de son demi-frère) approbation d'un côté ».

« (...) Non, j'avais pas peur, je voulais qu'il m'apprécie (...). Du coup, moi aussi je voudrais être, entre guillemets, respecté ».

« (...) Parce qu'on avait pas d'autorité parentale, vous imaginez bien les parents qui laissent son enfant de 15 ans déscolarisé et tout ça. À l'époque, j'aimais bien vu que j'étais adolescent, c'est pas comme maintenant. Mais moi, je suis parent, mes enfants sont déscolarisés, non, j'essaye quand même de les pousser vers le haut, enfin des choses comme ça quoi ».

Nous l'avons vu, l'insatisfaction et l'insécurité relatives à l'absence d'autorité de son père - qu'elle soit symbolique ou non - traduit pour Julien le sentiment de ne compter ni *pour* lui ni *sur* lui. Plus encore, Julien explique que la décision de partir de chez lui a été synonyme d'isolement et de rupture des liens familiaux et, dans le même temps, combien il est difficile de rompre ce lien ou d'en faire le deuil lorsque celui-ci n'est pas à la hauteur.

« Après, vu que j'avais emménagé chez ma copine, après j'avais plus eu de nouvelles parce que j'étais parti de chez moi, parce que je m'étais battu avec l'amant de ma mère, malheureusement j'avais touché ma mère aussi parce que elle avait pété mon téléphone, enfin je sais pas, j'étais hors de moi du coup j'ai été vivre chez ma copine et voilà j'ai plus eu de nouvelles de ma mère pendant un an et demi au moins et voilà c'était des choses comme ça ».

« Je sais pas parce que quand j'étais enfant, pour moi elle était pas réellement comme ça et peut-être qu'après, qu'avec l'âge, je me suis rendu compte des choses, mais je sais pas parce que ma mère, je l'aime beaucoup à la base, c'est pour ça que ça me rend triste en fait parce que je sais pas. Encore si elle trompait mon père mais discret, ça arrive on va dire, mais devant moi, ne pas avoir du respect pour ses enfants ».

« (...) quand j'étais au cpas, à mes 22 ans, j'ai dû expliquer la situation et après c'est arrivé aux oreilles de ma mère et, là, elle m'a insulté et tout avec des mots durs c'est pour ça que, heureusement, je vivais chez ma copine parce que sinon elle voulait plus me voir en gros ».

« Si j'ai encore des contacts avec, j'ai pas de problèmes avec mon père parce que je sais comment il est voilà, il a un petit retard et finalement c'est une victime aussi enfin une victime vous voyez ce que je veux dire, c'est dur de couper les ponts avec ses parents, c'est ça le truc, c'est dur plus de contact avec mon père aussi pendant un an et demi, j'avais fait une tentative de suicide puis j'ai dû aller à l'hôpital et mon père m'avait téléphoné à ce moment-là et c'est comme ça que j'ai repris un peu contact avec ».

Un des quatre types de liens particulièrement dépeint par Julien ainsi que les conséquences d'une rupture à ce niveau est celui dit des « relations extra familiales » ou « lien de participation élective », lien qui comme l'explique S. Paugam à travers un exemple tout à fait similaire à ce que décrit Julien, est essentiel pour la construction identitaire et l'équilibre psychologique. D'ailleurs le jeune homme explicite maintes fois les positions sociales, les statuts que ce projet de « couple », en tant qu'« étudiants », avec quelqu'un qui « *comme lui* » n'avait pas de parents, représentait pour lui.

« En fait, j'étais déjà mal, puis je suis parti chez elle; là, ça allait mieux parce que j'étais amoureux, je l'aimais, dans ma tête je pensais que ça allait durer quand même plus longtemps, j'étais bien parce que je l'adorais, c'était une bonne personne, je m'entendais bien avec sa famille et tout quoi enfin c'était bien, j'avais l'impression de revivre un peu, j'avais de la motivation et après quand ça s'est terminé, c'était compliqué ».

« Ce qui est bien quand tu as des gens autour de toi c'est que tu es canalisé comme ça, tu rentres tu sais bien... Quand j'étais avec ma copine, je rentre, je sais bien que moi je suis bien, on discute, c'est bien quoi là, on faisait à manger et tout. Là, vivre tout seul, des fois je me laisse crever de faim ».

« (...) vu qu'elle m'aimait vraiment, c'était bien quoi ».

Aussi, la rupture avec sa petite amie a non seulement réveillé des traumatismes du passé mais a eu une incidence considérable sur l'ensemble de son environnement social ce qui a accru son isolement et son sentiment de rejet, de trahison, d'abandon.

« (...) j'ai pas supporté qu'elle me dise pas les choses vraiment parce que moi j'aime bien l'honnêteté, qu'on me dise les choses, mais au lieu de ça elle avait déjà préparé un plan de départ (...) au final ce n'était que de la comédie pour me quitter donc finalement j'ai dû aller dans le kot tout seul, elle m'a pas laissé le temps de faire la transition, une semaine après elle a déjà un copain, je suis juste à côté donc ... je sais pas, ça m'avait rendu fou ».

L'effet de contagion non-systématique en cas de rupture d'un lien sur les autres est, dans le cas de Julien, tout à fait perceptible. Nous avons la conviction que cette rupture de lien spécifique est venue directement fragiliser les autres niveaux. Ses propos sont plus qu'explicités :

« (...) mais c'est ça le truc, j'avais ma bouée de sauvetage, désolé d'appeler ça ainsi, mais quand j'étais en couple c'était ma bouée parce que là j'avais une vie, on va dire, plus épanouissante parce que j'étais avec des personnes de confiance qui voulaient mon bien ».

« (...) j'étais ami avec la soeur jumelle, on était un bon groupe d'amis en gros (...) Oui, en gros, j'ai perdu celle que je considérais comme

ma soeur, c'était dur parce que je la considérais vraiment comme mon amie et voilà, c'est pas évident ».

« Sans doute parce que avant j'étais sportif, je faisais du foot, j'en ai fait pendant des années, j'avais une vie normale vraiment puis j'sais pas, j'ai l'impression que tout est arrivé si vite en fait des choses comme ça et j'ai l'impression d'avoir un genre de... une phobie sociale, une honte de ma personne je sais pas pourquoi ».

« (...) parce que je pétais les plombs du coup, là, j'ai fait un peu le con, je me morfondais sur moi- même, je me disais, dans ma tête, enfin je sais pas, je suis trop malheureux pour faire des choses en fait ».

Ce lien extrafamilial n'est pas inexistant pour Julien mais il apparaît aujourd'hui comme insuffisamment nourri, comme incomplet. Pourtant Julien exprime très clairement à quel point ce type de lien détermine directement sa construction, son insertion, et indirectement sa capacité à «vouloir» (se voir) développer les autres niveaux.

« Ils m'ont donné un peu d'argent du coup ça m'a permis, quand même, de souffler. (...) Heureusement j'ai un ami qui m'a prêté en tout 500 euros que j'ai remboursé (...) Oui, mais heureusement, j'ai su négocier avec mon propriétaire vu que j'avais des problèmes de fuites et tout, il était compréhensif (...) voilà, sans cet ami et sans (travailleur social), ça aurait été la merde».

« Oui, bien sûr (j'avais peur), je savais pas quoi faire, je mangeais plus à ma faim, je vivais au jour le jour voilà parce que je savais que j'avais (travailleur social) derrière moi et aussi l'avocat et mon ami heureusement. (...) Oui, je le connais depuis des années, je sais bien que je peux compter sur lui ».

« (...) déjà, avoir de l'eau chaude, une habitation correcte c'est déjà pas mal mais c'est la solitude qui pèse en fait parce que j'ai beau avoir des amis (...) mes vrais amis je parle, du coup quand ils sont là c'est super mais après je dois revenir dans mon quotidien, je dois me battre tous les jours contre moi-même parce que là, y'a pas longtemps, j'ai été mis sous anti-dépresseur, je savais même plus me lever, la nuit je dormais plus, je buvais des Gordon pour essayer de m'endormir, des trucs comme ça ».

Journal intime d'un «jeune à problème» las de compter sur lui-même

On ne retrouve pas dans le discours de Julien un clivage Nous/Eux aussi prononcé que dans les discours de jeunes qui nous apparaissent plus faiblement voire aucunement intégrés.

Si la société ne lui apparaît pas directement comme inclusive, s'il reste en recherche de personnes rencontrant ses valeurs morales, s'il exprime le besoin d'un retour au fondamental, un retour aux relations, on ne perçoit pas pour autant une haine, une distanciation basée sur un sentiment de dette ou d'injustice.

« Pour moi, la société est basée sur un mensonge. (...) Pour moi, il y a des bonnes personnes mais trop de mauvaises personnes (...) je me dis comme à l'ancienne, j'ai envie de profiter, plus avoir mon téléphone, discuter avec les gens et tout ça bon, le problème c'est que je suis le seul ».

La rupture nous apparaît se situer davantage au niveau du lien de participation organique qu'au niveau du lien de citoyenneté en raison du manque répété de cohérence et de soutien de la part notamment des établissements scolaires. En outre, ce lien de participation organique nous semble plus effrité dans sa fonction de reconnaissance que dans celle de protection. De fait, Julien est malgré son âge avancé toujours scolarisé. Il termine une 7^{ème} année en gestion mais entretient le sentiment amer de ne pas avoir *choisi* sa formation, de ne pas être reconnu/valorisé pour ce qu'il est au fond.

« Ils m'ont mis en (enseignement professionnel). On m'a pas demandé en fait, les points étaient tellement nuls. (...) j'étais trop immature, je réfléchissais pas. Non, je me disais «je vais aller en troisième, ça sera facile sans m'imaginer ce que c'était, c'était apprendre des métiers que je déteste (...) ».

« Oui c'est ça, moi je me considère comme quelqu'un, sans vouloir m'envoyer des fleurs, moi j'aime bien faire plus le bien qu'autre chose. Après j'ai fait des études d'aide familiale, d'aide soignant, moi j'adorais, je kiffais mais j'ai fait deux semaines de stage en tant qu'éduc et là, ça a été le stage de ma vie, j'ai trop kiffé, c'est là que je voulais faire éducateur (...) Apparemment je suis pas fait pour ça, bon... (...) peut-être qu'ils avaient pas une bonne image de moi vu que je suis... (...) enfin je sais pas s'ils sont des lèches-bottes mais qui a une personnalité plus forte donc qui osaient discuter avec elle (ma maître de stage), moi j'étais un peu dans... (...) clairement, j'étais effacé».

« Moi personnellement j'aimerais bien mais c'est le C.P.A.S. qui est pas trop chaud ».

Bien que Julien ait un job d'étudiant en dehors de ses cours, il se décrit comme *quelqu'un qu'il faut aider et qui n'arrive pas encore à s'en sortir seul*. Par delà cette relative vulnérabilité relatée, Julien nous semble pourtant avoir intégré les normes et exigences sociales, sans avoir été marginalisé, ou mal préparé.

« Une fois, je me souviens, j'étais avec ma première copine j'avais 19 ans, j'ai travaillé deux mois au Delhaize, un truc j'aime pas du tout, où je prenais vraiment sur moi parce que je voulais passer mon permis, parce que j'avais mon théorique à ce moment-là, je voulais partir en vacances avec ma copine de l'époque ».

« Si je réussis cette année normalement, enfin j'espère, mon envie c'est d'aller en haute école vu que j'ai déjà 24 ans je réfléchis quoi (...) Oui c'est ça, sortir trop vieux, j'ai envie, quand même, d'avoir une vie, je vais

avoir 25 ans, enfin je vais avoir 25 ans, en décembre prochain, j'ai quand même envie d'avoir un bon salaire et tout quoi ».

« Non, en fait c'est un peu mes profs; j'étais là, et ils m'ont dit en gros bon, je savais bien que j'allais terminer l'école quand même le plus vite enfin, mes humanités le plus vite possible parce que moi mon objectif à ce moment-là c'était : ha ok, mon cess...» Moi euh bon, je savais bien... ».

« Oui, mon assistante sociale c'est quelqu'un de bien c'est juste des fois elle me remonte un peu les bretelles mais bon normal mais oui sinon lui j'ai confiance comme en vous j'ai confiance (...) ».

En réalité, tel que pris de sursauts, Julien ne mobilise les services sociaux et l'« aide » des professionnels que lorsque cela devient impossible pour lui de faire autrement, souvent lorsqu'il est au bord du gouffre, qu'il n'a plus le choix de *déranger*. Et nous nous interrogeons. Que devons-nous y lire ? Des dérives de ses stratégies de repli suite à l'intégration d'une image négative de lui ou, des conséquences de ses conduites à risque et de consommations et/ou des mobilisations saines de ressources personnelles identifiées comme telles ? En effet, la phobie sociale et la destruction agie de lui-même sont très prononcées dans son récit. Cette répétition des choix de Julien vécus comme «subis», cette position d'indifférence, l'enracinement dans des conduites phobiques, d'isolement, de repli, se chargent de la traduction d'une santé psychologique inquiétante.

« (...) je vais en classe, je suis en classe, je parle à personne, j'ai des pensées obscures. C'est de ça que j'ai peur, de si j'ai un problème mental, vous voyez ce que je veux dire ? »

Jean-Pascal Assailly explique dans son article « les conduites à risque des jeunes » que tant chez les adolescents que chez les adultes, lorsque nous portons l'attention sur nous-mêmes, un décalage peut exister entre ce que nous sommes et ce que nous voudrions être. Pour réduire cette tension, nous allons tenter de nous auto-réguler, soit par la fuite et l'évitement de nous-même, soit par la compensation. Au départ des liens d'attachements à la mère étudiés par Bowlby et plus particulièrement l'attachement anxieux, le docteur en psychologie distingue deux groupes à risque qui, à l'inverse des sujets considérés comme « autonomes », produisent des positions détachées ou préoccupées. Les premières nous semblent particulièrement intéressantes dans l'analyse du récit de Julien puisqu'elles seraient favorables à la fuite de soi et ce en raison d'un vécu de la relation comme trop douloureux, trop chargé de souffrance. Ainsi, ces individus vont avoir tendance à vivre à côté de leurs émotions et à laisser le produit ou la prise de risque réguler la relation.

Une série de constats réalisés par M. Corcos et Ph. Jeammet nous semblent devoir être ici rapportés tant ils nous offrent des clés de compréhension des comportements de consommation dits «à risque» des grands adolescents que nous avons rencontrés et, en l'occurrence, de Julien.

Dans le cadre de cette approche, il semble que nous ne puissions ignorer le fait que nos sociétés occidentales donnent en grande partie la priorité aux images et à l'acquisition de choses au détriment des échanges ce qui favoriseraient directement le développement de

maladies dites du «self». De même, les conduites à risque et de dépendances auraient tendance à se développer davantage dans les familles où l'identification fait défaut.

« Oui franchement oui, pour moi c'est... je vis dans la réalité, dans notre société l'image compte malheureusement ».

Les deux psychanalystes français interrogent le phénomène d'auto-entretien par les jeunes du sentiment de continuité, d'être en lien avec une carence affective et de reviviscence de la rupture relationnelle par la consommation. Ils entrevoient dans ces conduites répétitives une recherche de sécurité par les éprouvés de manque, d'autarcie, d'absence à soi auxquels ils sont habitués. Autrement dit, les conduites addictives constitueraient le moyen de substituer aux incertitudes du lien les certitudes de l'objet d'addiction et de ce à quoi il se substituerait. La problématique se situerait moins dans la tentative de dégagement agi et volontaire d'une situation inconfortable que dans la transformation progressive en habitude mortifère dénuée de sens. Si au départ ces conduites visent à maîtriser une part des états phobiques, anxieux, et dépressifs et à soulager l'individu du vécu d'abandon, il évolue ensuite dans sa place et sa signification pour définir premièrement puis presque exclusivement les relations du consommateur. S'ensuivent inévitablement des potentielles réorganisations et perversions des relations aux autres et du fonctionnement interne de la personne desquelles devient prisonnier le jeune. Progressivement, en paraphrasant les auteurs, *« le trouble du comportement contribue à plonger le sujet dans un cercle vicieux aboutissant à un appauvrissement de ses relations ».*

« (...) j'avais pris l'habitude de fumer, de faire la fête, je pensais qu'à ça ».

« Oui en gros je passais toutes mes journées à (ville) à droite, à gauche chercher à fumer, à boire, dans des appartements où il y a des mecs glauques ».

« (...) j'ai envie de rester dans mon coin et faire mon truc j'aimerais bien revivre en fait, je sais que ça doit venir de moi, que je dois faire des efforts sur ma personne, ne plus être méfiant, être aussi pessimiste et autant détester les gens, enfin, je ne les déteste pas c'est pas ça, c'est juste que j'ai envie de rester dans mon coin, qu'on me laisse tranquille ».

« (...) J'ai peur d'être fou (...) ça doit être bien d'aller aussi voir d'autres personnes et tout mais moi, quand je vois d'autres personnes, j'ai pas de plaisir, pour moi c'est un combat quand je suis dans la société, pour moi j'aime pas, je ne sais pas pourquoi (...) ».

« (...) Oui c'est des choses qui fait qu'après t'as même plus envie de j'en pleurais en fait. Après y'a qu'un ami avec qui j'ai encore de la joie, sinon quand je vais dans des endroits, quand je vois des personnes et tout, j'ai même pas envie de discuter, j'ai envie de rester dans mon coin et faire mon truc. Ça allait pendant un ou deux, à part ça, parce que bon vu que je fumais, j'avais ma motivation je faisais mon travail, je rentrais, je fumais, je savais que j'allais être dans mon lit, regarder mes séries et voilà quoi ».

« Ca me bouffe la vie en fait (...) J'ai fait des tentatives de suicides et tout ».

3. La situation de Jessica

« Je pense qu'à un moment donné, la vie est tellement chère que ceux qui pondent ou qui gèrent ces lois-là ne se rendent plus compte à quel point ça pourrait détruire une personne, à ne plus vouloir se battre en fait dans la vie, à ne plus avoir de motivation, à ne plus avoir envie de construire quelque chose (...) Mon objectif, c'est vraiment qu'on s'en sorte et qu'on vive enfin dignement ».

Nous rencontrons Jessica (21 ans) par l'intermédiaire de Billy, son petit ami depuis deux ans, que nous accompagnons depuis plusieurs mois. Elle d'habitude si structurée, clairvoyante dans son discours, si ancrée dans la réalité, si volontaire et déterminée dans les démarches à réaliser nous apparaît lors de la rencontre confuse, troublée, vidée. Non sans raison. Elle vient de perdre sa tante. Un décès auquel elle n'était pas vraiment préparée et pourtant, après avoir reporté l'interview de quelques jours, elle s'organise malgré sa peine pour venir jusqu'à nos bureaux raconter une partie de ses interminables calculs mentaux. Pour ça, elle prend le bus, depuis Couvin, pendant 1h30, et nous demande de l'aide pour payer ce long trajet. Le projet que nous construisons, elle veut en être. Elle veut aider, comme nous les avons aidés elle et Billy, *«avec sérieux»*. Dès le rappel des objectifs du projet et du cadre déontologique de l'entretien, elle se lance immédiatement dans un énoncé des nouvelles difficultés actuelles, avant même que nous n'ayons le temps de l'inviter à se raconter seule, sans Billy. Et il est difficile de l'arrêter momentanément tant elle semble déjà engagée dans son récit, animée par la colère et le ras-le-bol quotidiens. Mais nous y tenons. Son vécu, sa réalité, c'est la sienne et il nous importe que sa parole soit libre et personnelle/indépendante.

Un choix dans le non-choix

Contrairement à d'autres, la *galère* est clairement définie par Jessica comme financière d'abord, sociale et familiale, ensuite. Elle parle d'ailleurs essentiellement du présent, de cette «version» ou «période» actuelle de galère et moins de la première, celle liée aux mises en danger. Ces deux *périodes* sont directement corrélées à des relations amoureuses qui impactent totalement ses projets de vie et de scolarité.

« Par rapport à mon ancienne relation, qui était donc beaucoup plus vieille que moi, et qui était majeur, j'étais mineure, au tout début mes parents acceptaient la relation, et par après il s'est passé des histoires où mon père n'acceptait plus du tout mon compagnon, et avec mes parents ça a été très délicat au niveau autorité, parce que j'étais beaucoup envers ma marraine, que j'ai perdue il y a quelques années, ça m'a mis un coup aussi à ce moment-là, et il y a eu des paroles par rapport à ça, que mon père a pu

avoir envers moi, voilà, j'ai vraiment déraillé, j'ai commencé par faire des fugues, j'ai été recherchée plusieurs fois par la police, ramenée plusieurs fois chez mes parents, pour ensuite re-fuguer, jusqu'à un moment m'amener au point jaune à Charleroi, pour tout compte fait ne pas y rester non plus, et où la loi... (...) ».

« (...) c'est l'année d'après où j'ai voulu me réinscrire pour refaire une 5^e à Couvin que là je me suis retrouvée élève libre. Sur toutes mes années de scolarité, j'ai eu ma 3^{ème} générale où j'ai été élève libre qui a été un peu dans la période du décès de ma marraine, et toutes ces fugues, tous ces problèmes familiaux, et la deuxième fois où j'ai été élève libre ça a été ces problèmes d'argent, ces problèmes de pension alimentaire, et par rapport à l'école, ces convocations du CPAS qui en plus de ça on n'avait pas l'assistance sociale étudiant (...) ».

Très factuellement seront citées les interventions de quelques services et autorités mandantes de l'aide à la jeunesse durant cette première période de galère, à l'adolescence, vers ses 16 ans. Intervention du SAJ puis du SPJ; une AMO 24h/24, un Centre d'accueil d'Urgence pour un mois, un internat et un seul service mandaté successivement pour une prise en charge résidentielle puis en famille dans le cadre d'un projet de mise en autonomie.

« Au début je refusais l'institution, j'ai été en internat avant d'être en institution à (lieu), j'ai vraiment pas accepté l'internat, j'ai fugué de l'internat, ce qui a fait qu'on a été re-convoqués au SAJ parce que là on était au SAJ, et c'est pour ça d'ailleurs que le dossier est passé au SPJ, avec (institution) et de ce fait là, quand on a été re-convoqué, on m'a retirée de l'internat et je suis restée pendant ce temps-là chez mes parents. Ça allait mieux, je ne fuguais plus, mais ça pouvait péter à tout moment, et donc au vu du suivi on m'a dit « écoutez mademoiselle on a essayé toutes les solutions qui étaient possibles, on a signé des accords, rien n'a été respecté, maintenant on n'a plus d'autre choix que de sévir, on va chercher une institution, on va regarder pas trop loin de chez vous, près de chez vos parents, vous pourrez retourner en week-end si vous le souhaitez », donc là, forcément j'ai compris que j'avais plus d'autre choix, et c'est là que je me suis imposée en disant « ok d'accord, si je dois vraiment rentrer en institution alors c'est mon projet d'autonomie et jamais je retournerai en famille », et c'est là que dans ma tête le projet a été... c'est comme ça et pas autrement, quoi ».

Pas une fois elle n'aborde son enfance en famille. À travers son papa et sa petite soeur, nous comprenons que Jessica et sa famille sont aux prises avec une reproduction intergénérationnelle des difficultés familiales, financières voire de santé mentale.

« Financièrement chez eux, c'est la catastrophe aussi. Maman a des problèmes de santé jusqu'à en avoir peur de se faire soigner (...) ».

« (...) par coïncidence c'est l'institution dans laquelle mon papa a grandi (...) ».

« (...) je demande (« le SAJ ça en est où les démarches ? »), (je sais pas), mes parents ont tellement à gérer, et ils baissent les bras par rapport à certains vécus avec moi, ils poussent pas plus au niveau du SAJ, alors que moi je sais que jusqu'à maintenant j'ai été dans le bon avec ma sœur, parce que je savais très bien que ça allait se dérouler comme ça, qu'elle allait tourner comme ça si c'était pas autrement, et c'est le cas, on est en plein dedans, je sais très bien qu'il n'y aura pas de marche arrière et que tout ce qu'il peut y avoir c'est un meilleur encadrement pour elle, un meilleur suivi, et même si elle va voir une psychologue, je suis désolée mais le comportement il ne change pas, ça reste pareil. Moi quand je vois mes parents ils me le disent pas directement non plus parce ils savent très bien, ma mère d'office elle évite, parce que autrement c'est « oui mais si je suis venue ici pour que tu commences à me faire la morale », elle admettra pas, elle sait très bien aussi que c'est pas bien ce qu'elle fait, mais pour elle il n'y a pas d'autre choix, donc ça crée certains conflits qui n'arriveront pas au point où j'arrêterai et que ça cassera les liens, mais moi à un moment donné c'est clair que je vais plus savoir accepter ça comme ça non plus, quoi, vivre comme ça, c'est bon, quoi, t'as beau être parent, t'es pas parfait, tu sais ce qui ne va pas maintenant, agis !, quoi, je dis pas, avant ils en avaient pas forcément conscience, mais ils ont la preuve, quoi, maintenant, bordel, et c'est toujours ce côté d'attendre, est-ce que les choses vont s'arranger, est-ce que ça va aller mieux, est-ce que les gens vont enfin comprendre aussi que, enfin voilà, quoi, c'est pas possible, quoi ».

C'est presque à la fin de son récit, au travers ces différents jeux de miroirs explicités que Jessica nous fait partiellement et rapidement revenir sur son passé institutionnel, certaines de ses blessures et les raisons pour lesquelles elle craint aujourd'hui que « tout recommence ». Après plus d'une heure d'entretien elle en arrive tout juste à remonter jusqu'à ce qu'elle qualifie de *nouvelle mise en échec* au détour de ce qu'à demi-mot elle identifie comme une nouvelle rencontre, *une nouvelle situation, une nouvelle histoire*, dans laquelle se rejouent les mêmes enjeux, les mêmes difficultés de violence conjugale, de finances. Elle nous apparaît alors comme fatiguée, noyée. Jessica sonnera la fin de l'entretien : « *J'ai perdu le fil* ».

Une partie de calculette

« On ne sort pas, on ne s'amuse pas, on ne va pas au cinéma, on fait rien, on s'emmerde. On s'emmerde, on déprime, ça nous remue, on attend, on attend des réponses, des appels, des démarches, toujours dans l'attente. Et après, payer ce qu'il y a à payer. Quand on va au magasin, on prend notre calculatrice, on compte. Des fois on a envie d'un truc, on dit non, autrement on tient pas jusqu'à la fin du mois. Et malgré ça on ne tient quand même pas jusque fin du mois ».

Le discours de Jessica est empli de calculs, de recherche de solutions qui lui apparaissent aussitôt inenvisageables, telles des montagnes infranchissables, des *barrières* en enfilades. À la manière du rocher de Sisyphe, *tous les mois c'est comme ça, tous les mois*, il faut faire rentrer dans le budget, un autre budget. *Si c'est pas un truc, c'est l'autre - quelques euros en plus - une réduction de 3 euros - 43 euros à entrer dans le budget - 2.44 euros à rembourser - une facture d'ambulance de 60 euros qui est tombée - l'indexation qui tombe - le tarif social - la prime du loyer ADEL - l'aide au loyer - l'aide au chauffage - ma prime d'installation, ...* Les dettes, des délais, des multiplication de démarches et de passages devant le Conseil du CPAS. Une impression de vertige qu'elle nous communique.

Et cette galère financière implique une connaissance et un jonglage presque professionnels des services et des fonds tous secteurs confondus : le CPAS, le Forem et l'ONEM, les services de l'aide à la jeunesse bien sûr mais aussi le fonds social d'énergie, le règlement collectif de dettes, le SECAL, l' AIS, ...

La peur et le sentiment de *marcher sur des oeufs*, dans une société où *seul le résultat compte*, où il n'y a pas de seconde chance sont très clairement formulés. Chaque porte de sortie à peine énoncée est directement refermée par Jessica. Assez fatalement, ce que nous ressentons chez elle est le sentiment que la possibilité de sortir de la galère est annihilée par la peur de la reproduction des échecs et par le risque de pire :

« (...) comment j'aurais fait pour me relancer, peu importe, encore une fois j'en étais arrivée à mon projet, je ne voulais rien perdre et on était arrivé à un point où j'ai limite tout perdu (...)».

« Voilà, j'ai peur de construire des choses, comme j'ai pu déjà avoir, et que tout reparte, tout se détruit de nouveau, et je stagne, en fait, je stagne. Je m'accroche malgré tout à des envies, à des projets que j'aimerais bien réaliser, mais j'ai dur à m'y tenir parce que moralement, là, j'ai beau le vouloir, j'y arrive pas, en fait, j'y arrive pas, j'ai bien vu par exemple là avec le boulot en ALE il n'y a que le résultat qui compte malgré tout, donc comment je vais faire pour évoluer dans cette société, je suis en train de me demander vraiment ».

« J'ai peur de me lancer et que par exemple au niveau de (son projet d'étude) je perde pieds, et que je me dise au bout de 6 mois que je viens de me remettre 6 mois dans la face pour rien, en fait, et que ça soit encore un échec, j'ai tellement peur maintenant des échecs, ce qui fait que ça me donne même peur de me relancer et qu'à chaque fois ça se prolonge ».

« Avoir un enfant maintenant, c'est à la limite... hésiter même à en avoir un, quoi, parce que c'est cher, oui on le sait que c'est cher un enfant, mais quand t'as... Quand je me retrouve moi dans ma situation, que je me dis par exemple j'aimerais peut-être construire ma famille, ou peu importe, financièrement ça va pas quand même. Alors même si là on est sur un RIS, et même si je venais à travailler, j'aimerais bien avoir mon auto, peu importe ce qui viendra à y arriver, j'ai les assurances, j'ai d'autres choses aussi à payer qui vont coûter tout aussi cher que mon enfant et que je vais devoir assumer ».

« Ce qu'il ne faudrait plus, c'est que je baisse les bras, c'est surtout ça, parce que j'arrive pas à me comprendre, en fait, parce que j'ai conscience de tout ça, j'ai conscience de tout ce que je risque, de tout ce que je vais devoir assumer si je ne m'y tiens pas, et j'ai l'impression qu'en fait ça prend le dessus sur moi, carrément. J'étais censée me lever aujourd'hui, j'ai pas réussi à me lever, quoi, c'est plus fort que moi pour l'instant ».

« Sur le fil »

Toujours au départ des quatre types de liens définis par S. Paugam, il nous semble que nous pouvons observer deux niveaux de ruptures dans la situation de Jessica.

Si des liens de filiation et de participation élective sont établis et lui permettent de tenir, il nous semble relever majoritairement soit de la dimension de la reconnaissance soit de la protection. Aujourd'hui, Jessica se démène et s'évertue à faire en sorte qu'elle, sa famille et son couple ne reproduisent pas le schéma, qu'ils ne cassent pas (à nouveau) les liens. Elle semble malgré tout aujourd'hui parentifiée d'un côté, enlisée de l'autre. Aussi, ces liens nous apparaissent comme déséquilibrés et relativement fragiles voire insécures ne lui permettant pas de sortir de l'isolement, de recourir suffisamment à ses proches en cas de difficultés ou de construire de manière durable un projet.

« Après ça dépend du vécu et du parcours de chacun, mais dans mon cas à moi, il y a ma situation privée, il y a la situation familiale aussi, et il y a plusieurs cordes à mon arc qui sont assez tendues, et j'espère qu'elles ne péteront pas, parce qu'il y en a deux que j'ai déjà dû refaire, je vais dire ça comme ça, et j'ai eu du mal, donc... »

« Ben je pense qu'il n'y a pas eu assez de soutien, pas au niveau de l'entourage, mais par rapport à mon couple, tout simplement, mon couple n'a pas été suffisamment soudé, on n'a pas pu se comprendre et être là l'un pour l'autre, en fait, et donc il y a eu un peu ce détachement au niveau des démarches, au niveau de la façon dont on vivait les choses, dont on ressentait les choses, on ne disait plus (les choses), (on était) chacun de notre côté, on se renfermait sur nous-même et il y avait des jours où on pétait même pas un mot ».

« (...) tout ça a fait que j'ai bien su me lancer dans la vie, j'avais forcément un RIS isolé, j'avais pas le meilleur des revenus, je travaillais pas, mais j'avais mes petites enveloppes, je gérais, c'était mis de côté, je devais payer mon eau j'avais aucun problème, à la limite si j'avais un petit imprévu même si c'était pas énorme j'avais quand même un petit peu aussi, chose que maintenant ça change radicalement, quand tu es en couple, quand tu es en ménage, quand tu as une pension alimentaire et un enfant qui n'est en plus pas le tien, ça change énormément, et je m'attendais pas à ce point, d'avoir dur à ce point, d'être confrontée à ce point à toutes ces démarches et à toutes ces obligations qui sont pas les miennes à la base mais qui le deviennent, en fait ».

Le second niveau de rupture est selon nous bien plus aigu et concerne les liens de participations organiques et de citoyenneté qui font foncièrement défaut. Le clivage entre le nous et le eux est, comme pour d'autres jeunes rencontrés, fortement dénoncé/vécu comme injuste. Contrainte de demander des aides sociales, de ne pas mener une vie digne, de ne pas pouvoir satisfaire à ses besoins les plus élémentaires, d'avoir le sentiment d'être maintenue malgré ses efforts dans une situation avilissante sans possibilité de l'améliorer, peur, sentiment d'inutilité, intégration d'une image négative, incertitude juridique quant au respect des droits les plus fondamentaux, discriminations, sentiment de ne pas être entendue et reconnue dans un état de besoin, incompréhension des circuits administratifs et de formations, impression de vulnérabilité par rapport aux décisions prises pour elle, distanciation avec les institutions, tout y est...

« Même s'il y a du bon vouloir de l'avocat, je me dis que plus haut, il y a toujours des barrières, parce que ça sera la loi, ça sera pas autrement, et jusqu'où la loi elle peut aller ? »

« (...) c'est toujours ce côté d'attendre, est-ce que les choses vont s'arranger, est-ce que ça va aller mieux, est-ce que les gens vont enfin comprendre aussi que, enfin voilà, quoi, c'est pas possible, quoi ».

« (...) ça dépasse toujours un délai où à un moment donné on reste dans le besoin, et on n'a pas l'air de se faire entendre à ce niveau-là, parce qu'eux ils suivent leur procédure et ils sont en règle, je vais dire ça comme ça. Donc réellement, c'est toujours nous qui sommes dans l'attente, et en demande ».

« là moi je prends plus contact, je baisse un peu les bras aussi, quoi, pour moi ça n'avance pas, (...) c'est notre situation, financièrement ils en ont rien à foutre qu'il y ait des gens qui sont là, je dis, « tu vois bien... ».

« (...) tout avait l'air d'être clair, tout avait l'air d'être compris, surtout l'avocate, nous on faisait confiance (...) on faisait confiance, les démarches étaient censées suivre (...) et c'est là où on s'est tournés vers des gens qui pour nous étaient compétents et en fait, ça l'était pas du tout (...) ».

4. La situation d'Ariane

Lors d'une permanence hebdomadaire au restaurant social « Une Main Tendue », nous apercevons une jeune fille qui semble mineure accompagnée de sa maman. C'est la première fois que nous les voyons ici. Elles sont frêles toutes les deux et se montrent très discrètes. Ariane apparaît soignée dans son style vestimentaire et son apparence physique. Sa posture est bien droite. Nous sommes déjà assises à une grande table rectangulaire. Après nous avoir adressé un regard, accompagné d'un sourire timide, elles se dirigent à notre table et s'assoient, tout en laissant une place de distance. Après quelques minutes, nous décidons de nous présenter à elles et expliquons nos missions. Elles se montrent ouvertes et dans la communication. Nous apprenons rapidement qu'elles ne viennent pas souvent au restaurant social, « seulement lorsque c'est nécessaire et qu'il n'y a pas le choix » et qu'elles repartent

directement après leur repas. Au fur et à mesure de notre échange, nous percevons les difficultés de leur situation respective, sans qu'elles n'entrent réellement dans les détails.

Après un long échange, nous décidons de leur présenter le projet que nous menons actuellement et pour lequel nous recherchons des jeunes qui accepteraient de témoigner. Sans attendre, Ariane se dit preneuse. Nous lui proposons également un accompagnement individuel par rapport à sa situation et à certaines difficultés auxquelles elle est confrontée. Toutefois sa volonté de témoigner apparaît indépendante de l'aide proposée; elle souhaite même commencer par ce témoignage. Cependant, Ariane préfère ne pas réaliser l'entretien directement après le repas dans les locaux du restaurant social. Aussi, nous fixons une date de rencontre ultérieure, au sein de notre service.

Lors de la rencontre, la jeune est en avance au rendez-vous. À nouveau, son style est soigné et elle se montre très polie. Elle parle facilement et spontanément durant l'entretien, sans attendre de questions de «relance». Son discours est très détaillé, avec des éléments concrets, comme si elle revivait parfois les scènes de son passé qu'elle est en train de raconter. Durant l'entretien son téléphone portable sonne à plusieurs reprises (5 fois). Il s'agit de la mère de la jeune qui n'ignorait pas qu'Ariane était au sein de notre service dans le cadre d'un récit de vie. La jeune a répondu à chaque appel, en expliquant qu'elle était en entretien et en rappelant l'heure approximative de fin, heure d'ailleurs fixée et connue préalablement. Ces interruptions répétées ont inévitablement engendré des coupures dans le rythme de l'échange ainsi que des pertes d'organisation structurée dans le discours. Une pression grandissante se fait sentir qu'elle nous communique et symbolise par une agitation physique. Si la jeune continue de s'exprimer avec cohérence, nous lui proposons de terminer l'entretien avant la fin de l'heure convenue ce qu'elle accepte en ajoutant qu'elle était *attendue*.

L'héritage familial jusqu'à la (con)fusion

Ariane débute l'entretien en revenant sur l'histoire personnelle et l'enfance de sa mère, particulièrement difficile et marquée par son implication dans l'affaire Dutroux. Bien qu'elle n'était pas née au moment des faits, Ariane semble se réapproprier l'enfance de sa mère, comme en témoigne l'utilisation du pronom personnel « nous ».

« On venait fouiller nos poubelles, on venait nous interroger ».

« Oui, je me souviens même que maman m'a expliqué que ce jour-là elle était passée dans une boulangerie où ma mamy avait l'habitude d'aller et les enquêteurs ont demandé à cette personne-là et elle a dit qu'elle ne l'avait jamais vue et ma mamy est repassée et lui a dit « comment ça se fait, je viens toutes les semaines, vous avez vu ma fille, vous la connaissez », et elle a répondu « si je dis ça, comment ça va se passer pour ma clientèle » et aussi il y a d'autres personnes qui disaient qu'ils avaient vu ma maman à Jambes, à gauche à droite, des choses impossibles et heu par la suite on a même dit qu'elle était complice et que c'est elle qui l'a même enlevée enfin pour qu'elle se fasse enlever ».

« (...) et de là, il a attendu et moi ce que je pense si c'était pas elle qui sortait c'était ma maman et je ne serais pas là actuellement et donc je vois ça comme ça ! Il y a eu de l'injustice par rapport aux personnes, enfin à l'époque les enquêteurs ça prenait beaucoup de temps, c'était pas si développé que maintenant et c'est quelque chose qui lui pourrit la vie même encore maintenant parce qu'elle se sent coupable, la mère de la jeune fille disait ça aurait dû être toi et nanani nanana... et elle a pas facile avec ça ... ».

Le sentiment d'injustice est ancré dans le discours de la jeune et dans l'histoire générationnelle de la famille. Cette impression que la galère existe « depuis toujours » est régulièrement décrite par les jeunes interrogés et témoigne de l'influence du milieu de vie, et plus particulièrement du milieu familial, dans la construction identitaire et le parcours de vie de chaque individu. À cet égard, il peut être intéressant de noter que Jean Labens parle **d'héritage** lorsqu'il étudie la pauvreté des enfants. Selon le sociologue : *« pour 90% des foyers et plus de 80 % des individus, la pauvreté ne correspondait pas à un accident mais à un héritage. Plusieurs étaient issus de l'assistance publique, nombreux aussi ceux qui avaient toujours vécu dans des taudis et dans un climat d'insécurité, confrontés dès le plus jeune âge à la violence et à l'alcoolisme de leurs parents ».*

La précarité ... au-delà du manque matériel

Dès la petite enfance, la violence fait partie de la vie de la jeune, elle la voit au quotidien et la subit. À ce stade de l'entretien, la précarité matérielle est dans le discours d'Ariane reléguée au second plan et n'apparaît pas prioritaire dans les difficultés vécues. Elle permet d'entrevoir toute la complexité de ce que l'on nomme la « précarité », ne se cantonnant pas uniquement à un manque financier ou une absence de biens matériels mais englobant le manque ou la fragilité des liens affectifs, la désaffiliation sociale et la désinsertion professionnelle voire sociétale.

« (...) et ce qui s'est passé, comme je vous l'ai dit, il prenait de la drogue etcetera et il était très violent avec ma maman et petit à petit ce qui s'est passé c'est que ma mère a commencé à consommer, mais actuellement elle n'a plus pris depuis quelque mois mais c'était pas facile, vraiment pas facile et moi petite vers 11, 12 ans je voyais ça quoi, je les voyais s'enfermer, s'engueuler, j'ai déjà retrouvé un paquet de cocaïne, je voyais tout ça ».

« La violence quand j'étais petite je me souviens une fois, maman, moi et mon frère nous étions enfermés dans la salle de bain et elle avait appelé la police et de là ils ont rien fait, ha non ce jour-là elle a appelé sa belle-mère, pardon et elle est venue me chercher avec mon papa et une autre fois pendant que mon beau-père la frappait et elle entend plus d'une oreille à cause de ça et, ce qui s'est passé, la police est venue et ma maman sous le choc elle s'était fait pipi dessus c'était tellement un choc énorme que... ».

Les scènes ont été mémorisées et sont précisément relatées témoignant sans doute aucun du traumatisme engendré. Outre la consommation de drogues et la cultivation de cannabis, c'est la soumission de la femme face à la violence et la force de l'homme qui sont particulièrement pointés par Ariane. Dans ce contexte de dépendances et de violence, nous percevons l'impossibilité pour la jeune fille de se sentir protégée et reconnue au sein du milieu familial. Au cours de l'entretien, cette fragilité des liens familiaux, décrits comme insécuritaires et inconsistants, sera soulignée à plusieurs reprises par Ariane :

« (...) et donc ma maman est devenue plus violente avec ma sœur et ça moi je l'ai vu et c'est quelque chose qui me faisait peur parce que je l'ai déjà vue lui sauter dessus clairement j'ai déjà vu lui sauter dessus et là je lui ai dit putain maman tu fais quoi ? Arrête c'était qu'une enfant, moi enfin elle m'a déjà mis des claques, ça va, mais une fois aussi elle m'a enfoncé son téléphone dans mon nez et j'ai eu des saignements du nez plus de deux ans et dès que j'avais un petit coup directement je saignais du nez. (...) Mais moi, ce jour-là, j'ai pris ma sœur avec moi dans ma chambre et je me suis enfermée à clé. J'ai appelé la mère d'un ami à moi et je lui ai dit ça va pas je ne sais pas quoi faire et elle m'a dit appelle la police, mais je ne voulais pas appeler la police et ma mère qui entendait tout ça, furieuse (...) ».

« (...) Parce que je savais que c'était pas des trucs légaux et je ne voulais pas que ma mère ait des problèmes en fait et de là, ma mère ce qu'elle a fait, elle a défoncé ma porte avec un marteau, il y avait un gros trou, donc elle a pu rentrer et de là elle a pris mon téléphone et après on s'est engueulées puis heu voilà... Et une autre fois ma sœur avait pris un couteau et un jour j'ai entendu crier et j'ai eu peur et j'ai vite été dans la chambre et ma mère était à terre elle ne s'était pas coupée ou quoi que ce soit, mais elle avait eu un malaise quoi et elle était tombée et par la suite ma mère elle voulait se suicider et elle disait tu veux que je me tranche la gorge ou je vais me taper la tête au mur ».

« (...) il (un ouvrier du bâtiment) s'est rendu compte dans quelle merde on était et de là il lui a proposé du travail elle a travaillé quelques jours puis elle a baissé les bras puis j'ai eu une période où je me disputais beaucoup avec elle parce que j'ai dû reprendre ses responsabilités en fait, ses responsabilités de mère parce qu'elle ne prenait plus soin d'elle, elle se lavait plus, elle dormait tout le temps tout le temps et j'avais ma petite sœur aussi, j'allais la chercher à l'école et des fois moi j'allais voler un truc à manger pour elle parce que le frigo des fois il y avait que des choses à manger que moi j'avais vraiment pas envie de manger, des fois je me forçais, mais on se disputait beaucoup ».

« Un jour j'ai craqué et je lui (éducateur) ai dit : écoutez il faut vraiment que vous fassiez quelque chose parce que ma mère est complètement dans le déni elle se rend pas compte il faut qu'elle s'en sorte, car elle est pas dans la réalité, pas du tout; et de là elle comprenait et elle nous suivait. Elle a beaucoup aidé maman moralement mais ma mère ne

disait pas tout parce que si elle disait qu'elle nous frappait parce qu'elle pétait les plombs, on allait être placées(...) »

Cette relation mère-fille apparaît particulièrement ambivalente, nous montrant à la fois le lien et l'attachement à la figure maternelle et l'absence de protection pouvant être ressentie par la jeune fille.

L'enfance racontée est centrée sur l'environnement familial et la violence vécue. La jeune ne parle pas d'amis, du monde scolaire ou d'activités extra-familiales. On perçoit à la fois très vite et à la fois tout au long de l'entretien l'ampleur de la précarité relationnelle au sein de l'environnement familial. Les liens affectifs et relationnels sont fragiles, faits de ruptures, de rejets, d'abandons (sur le court ou le moyen terme) et, dans le même temps, ils occupent tout l'espace.

« Et de là, papa a eu la haine qu'il a pas pu s'occuper de moi entre guillemets et c'est de là que nous nous sommes plus parlés pendant des années ».

Face à cette violence insupportable, la jeune explique avoir mis en place, très jeune, des stratégies pour survivre et parvenir à vivre au sein de cet environnement familial destructeur.

La consommation : supporter l'insupportable

Alors âgée de 13 ans, la jeune insiste sur le fait qu'elle a commencé à consommer du cannabis afin de se relaxer et de parvenir à gérer le quotidien qu'elle n'arrivait plus à supporter, se distinguant très clairement de l'envie de faire « comme tout le monde ». Nous ne sommes pas ici dans une volonté de s'intégrer à un groupe de pairs ou d'être reconnu par celui-ci. Ariane insiste d'ailleurs vivement sur ses motivations :

« Oui, j'allais chez des amis ou je sortais la journée et je rentrais l'air de rien et je m'enfermais dans ma chambre et j'ai fumé le cannabis vers 13-14 ans mais toute seule, pas comme les jeunes qui sont entraînés par un groupe. (...) J'ai appris les effets plus ou moins ce que ça faisait enfin sur des vidéos etc. Et à l'époque j'avais vraiment besoin de me calmer, je suis arrivée à un moment où je me tapais les poings contre les murs, jusqu'à me péter les mains. A ce moment-là, je savais qu'il fallait que je trouve quelque chose qui me calme ».

Si – tel un mécanisme de survie - le recours à ce produit mnésique est associé à une souffrance définie comme insupportable, il est intéressant de noter que d'une violence extériorisée on passe à une violence personnelle sur le corps, intériorisée.

Outre la violence au sein de la famille, la jeune doit également faire face à une précarité matérielle, où la survie est de tous les instants.

De la récup', des vols et de la débrouille : une enfance de survie en somme

Bien que la précarité matérielle ne soit pas abordée en début d'entretien, elle apparaît progressivement dans les propos de la jeune fille. Au fur et à mesure, Ariane commence à décrire les stratégies qu'elle a spontanément mise en place afin de se nourrir et de rapporter du mobilier au sein du foyer. Elle est âgée de 12 ou 13 ans quand elle commence à voler dans les magasins, puis à récupérer des objets dans la rue. D'occasionnelles et timides, les pratiques de la jeune fille deviennent quotidiennes, tels des automatismes; elles semblent presque intégrées à son fonctionnement de vie.

« (...) Après je suis rentrée au centre et je suis repartie une autre fois chez une autre amie à Namur cette fois-ci et ma maman a eu un appartement social, enfin moi, je vais vous expliquer par la suite elle a eu un appartement social, nous nous sommes installées tout doucement, au début on avait que deux matelas à terre parce qu'on s'est retrouvées du jour au lendemain sans rien et puis petit à petit je me souviens bien et actuellement encore je trouve des trucs dans la rue qui n'ont rien que des personnes jettent. (...) Je les prends sans hésiter et on s'est fait comme ça petit à petit, au début on avait une planche pour faire une table puis par la suite, on s'est installées (...)».

« Oui, donc je partais, j'allais chez des amis à gauche à droite j'ai déjà dormi dans la rue à Namur, j'ai déjà dormi deux semaines dans une tente à Andenne, je me souviens j'allais voler des vidanges et je m'achetais une pizza je la faisais sur un feu, elle était brûlée, mais je la mangeais quand même. C'est petit à petit que j'ai vu la vie différemment ».

Le vol de nourriture, loin de pouvoir signifier un acte délinquant, représente dans la vie d'Ariane une réelle stratégie de survie. Solidaire, elle ne vole pas seulement pour elle mais *pour sa famille, avec sa famille.*

« Parfois aussi ce que ma maman ne faisait pas avant et qu'elle a dû faire c'était plus vivre mais survivre et donc de temps en temps on volait à manger j'avais ma petite sœur de 11 ans qui venait de temps en temps chez nous sauf qu'elle aussi a été au milieu de tout ça ».

Toutefois, au fil des années et du parcours de vie de la jeune, cette loyauté et cette solidarité familiale tend à se fragiliser toujours plus. Le lien à sa mère, déjà fort ambivalent, devient de plus en plus distant et insécure. Les comportements destructeurs et autodestructeurs de la mère impactent la jeune qui prend progressivement distance avec cet environnement familial afin de se construire un avenir personnel plus positif.

« À moi, mais surtout à ma sœur en fait c'est ça qui l'a traumatisée, et même je vais me jeter par la fenêtre ou alors je vais vivre sous un pont (menaces faites par la mère), mais moi entendre des trucs comme ça, je ne voyais pas d'avenir en fait là c'était la période où je ne voyais pas d'avenir... ».

La famille : rompre le lien pour s'en sortir ?

Au cours de l'entretien, nous comprenons qu'Ariane est habitée par une profonde ambivalence : faire valoir quoi qu'il en coûte la loyauté familiale (*notamment lorsqu'elle vole afin de nourrir sa soeur ou lorsqu'elle tente de sauver sa mère*) ou, se laisser animer par la pulsion de vie l'encourageant à s'enfuir de ce milieu qu'elle décrit comme destructeur. Les fugues et les allers et retours en famille, dans un rapport attachement/détachement, semblent être l'exemple de ces tentatives de séparations timides. À l'âge de 15 ans, la jeune prend enfin - et déjà - une décision claire : s'éloigner du milieu familial est l'opportunité de prendre un niveau départ...

« (...) j'étais retournée là-bas et c'est comme si nous étions revenus au point de départ, que c'était... que ça servait à rien et c'est de là que j'ai pensé au centre et petit à petit je me suis dit parce que je voulais mon autonomie et ne voulais pas savoir je ne voulais pas être dans tout ça » .

« Et donc quand j'ai été dans le kot. J'avais pas d'économies parce que j'avais pas su mettre de côté, il y avait plein de choses qui me manquaient et on avait pas le même budget en kot qu'en centre, (...) j'ai su ravoir mes fringues, parce que je m'étais retrouvée sans vêtement, sans tchik, sans tchak, sans le matériel que j'avais même petite, Et ça m'a fait plaisir, et j'ai commencé à prendre un nouveau départ en fait, aussi quand je travaillais et que j'étais en kot (...) ».

À travers ces extraits, nous pouvons remarquer l'importance du lien de filiation et toute la difficulté à s'en détacher. Tel que le souligne S. Paugam, *« la famille continue à susciter, notamment en raison de l'intensité et de la permanence du lien de filiation, un engagement durable et un investissement affectif important de la part de ses membres »*. Ceci nous permet de comprendre pourquoi la prise de distance avec cet environnement familial, même si celui-ci est destructeur, est si difficile.

Il est particulièrement intéressant de noter qu'une fois cette séparation maternelle réalisée, on observe dans le discours d'Ariane un changement réel de perspective. En effet, la jeune parle désormais en « je » et non plus en « nous ». Elle se centre davantage sur elle-même, ses compétences d'autonomie, ses capacités à prendre des responsabilités, ... dans un versant plus positif, moins accablée par le poids de son passé familial, rythmé par la violence et la misère. Nous ressentons par la suite la valorisation et l'image positive d'elle-même que va lui apporter cette autonomisation. Nous avons l'impression que l'éloignement familial désiré a été libérateur et a favorisé un processus de construction identitaire positif.

« Ben moi j'ai une image qui évolue tout le temps, actuellement j'ai une bonne image de moi, alors qu'avant, ouais pourquoi j'ai fait ça, pourquoi j'ai été à cette soirée ? j'aurais pas dû boire, j'aurais pas dû, on va me traiter de pute, je me sentais vraiment salie, salie ».

- Et avant, quand t'as vécu tout ça avec ta maman, les centres et tout ça ? Tu te souviens un peu ? qu'est-ce que tu ressentais pour toi ? Quelle image t'avais de toi ?

- À ce moment-là, j'avais une image de moi comme une adolescente qui vit des trucs d'adulte, mais ce qui s'est passé, j'ai oublié ce détail parce que la violence sur ma mère il y en a eu beaucoup, quand on était encore dans l'appartement...».

Le lien aux pairs : entre aide, rejet, mise en danger et insécurité

L'entrée dans l'adolescence et l'environnement scolaire sont marqués par le harcèlement scolaire, les moqueries et le dénigrement sur l'aspect physique. La maigreur de la jeune fille est mise en avant, elle est rapidement rejetée, humiliée, stigmatisée et marginalisée. L'environnement scolaire loin d'être une bulle d'air lui apparaît non comme un lieu d'intégration mais comme un nouveau lieu d'insécurité et de disqualification.

« (...) j'arrivais pas à prendre du poids depuis que je suis toute petite et j'étais en sous poids par rapport à ma grande taille et même à l'école j'ai été déscolarisée; après, mais plus jeune vers mes 11-12 ans, j'étais à (nom de l'école) et tout le monde se foutait de moi parce que j'étais vraiment, vraiment très fine, on venait dans la cour on mesurait mes chevilles, on partait en rigolant, « je préfère être grosse que comme toi » « nanani nanana, c'était un gros harcèlement. De là, moi j'ai fait des crises d'épilepsie, presque tous les jours je partais en ambulance, je faisais vraiment des grosses crises ».

On ressent chez la jeune fille sa méfiance à l'égard de ses pairs, auxquels elle ne semble pas pouvoir faire confiance. D'ailleurs cela se confirmera au fil de l'entretien notamment lorsqu'Ariane nous expliquera, avec une vive émotion, le viol collectif qu'elle a vécu alors qu'elle se trouvait pourtant avec des amis, qu'elle connaissait et dans lesquels elle avait confiance.

« Oui, il y avait 2 personnes que je connaissais depuis 5 ans qui connaissaient ma maman, qui connaissaient ma situation, qui me connaissaient qui savaient que j'étais pas une pute entre guillemet que j'avais du respect pour moi et deux autres personnes, deux amis à eux plus la fille et moi et la soirée s'est bien passée au début. (...) Nous étions ensemble, oui on avait fait une soirée des anciens quoi parce que c'était des personnes que je ne voyais plus et c'était des personnes en qui j'avais vraiment confiance et ce qui s'est passé nous avons été dans une petite boîte et j'ai bu un verre rien d'autre et ça c'est super bien passé il y a pas eu de truc bizarre et c'est quand nous sommes rentrés rue des brasseurs dans l'appartement du frère qu'un des hommes que je connaissais et de là on a bu un peu ».

« (...) je suis restée deux heures dans la salle de bain à pleurer, le gars en personne s'est réveillé il est venu près de moi et il m'a dit je suis désolé, parce qu'il avait compris que c'était pas bien, il m'a dit je suis vraiment désolé et là je lui ai dit ouais, qu'est ce qui s'est passé, qui est passé sur moi, et c'est de là qu'il m'a dit les 4, il m'a dit les 4 et pour moi c'est le

seul gars qui... c'est le seul qui a été le plus honnête, il m'a dit les 4, je suis désolé, je savais pas, je suis vraiment désolé, et à ce moment-là je me suis rendormie dans une autre pièce toute seule, il m'avait apporté une couette, il m'a dit je suis désolé, si t'as besoin de quoi que ce soit, les autres je sais pas où ils étaient, et le lendemain matin quand je me suis réveillée déjà j'avais plus de culotte, j'avais plus de culotte (...) ».

Dans la poursuite de son récit et, en lien avec ce qu'elle a elle-même vécu, elle insistera sur le fait que sa mère a également subi la même atteinte à son intégrité physique de la part d'une personne qu'elle connaissait également, dans un lieu où elle avait pourtant l'habitude d'aller et qui ne représentait, a priori, pas un danger potentiel.

*« (...) Ce qui s'est passé aussi, c'est que ma mère, avant que je me fasse violer, quand on était encore dans l'appartement, un jour elle pleure, je lui dis qu'est-ce qui se passe, elle me dit je me suis fait agresser, elle pleure, elle pleure, je lui dis comment ça ? Qui ? Quoi ? J'étais vraiment énervée, et là elle me dit t'as pas compris, et là j'ai compris que c'était un viol, et par la suite elle m'a expliqué que c'était dans la rue, elle revenait du colis, c'était dans Namur, il était tard, et c'était un noir qui avait, **un des hommes que je connaissais** ».*

Ces expériences successives ont entraîné un déficit de protection de la part du groupe social mais également un déni de reconnaissance, impactant, d'une part, les liens sociaux que la jeune avait établi avec ses pairs, et d'autre part, les liens sociaux potentiels et à venir qu'elle va établir dans un environnement social perçu comme dangereux.

« Moi c'est plus seule dans la rue, car je me suis déjà fait agressée, enfin une fois je courais au halage et il y avait deux hommes et un m'a chopé comme ça et je m'en suis pris plein la gueule, j'ai encore des petites cicatrices et c'est plus moi ce qui me fais peur en fait, les hommes méchants, ce qui me fais peur vraiment sur cette terre c'est l'impuissance face à la puissance des hommes parce qu'un homme aura toujours plus de force que toi et qui si, il ne peut pas faire ce qui veut non plus mais si, il peut; si il veut, il peut ! ».

L'insécurité semble omniprésente. Les trahisons vécues et les atteintes à son intégrité physique et à celle de sa mère par des personnes qu'elle connaissait, au sein de groupes envers lesquels elle avait pourtant confiance, ont forcé la jeune à prendre de la distance dans ses relations sociales et à rechercher une intégration plus sécurisée ailleurs. C'est ce qu'elle semble avoir fait lorsqu'elle nous raconte, avec conviction et reconnaissance, le lien d'attachement qu'elle entretient avec la religion et les témoins de Jéhovah où elle explique avoir trouvé un groupe solide, sur lequel elle peut compter. En effet, les témoins de Jéhovah apparaissent comme un groupe choisi, intégrateur, créateur d'un lien social, d'un sentiment de sécurité et d'appartenance. La notion d'un groupe d'entraide et de confiance est très forte. Il semble y avoir une mise en sens de sa souffrance de façon acceptable.

« De nourriture et de tout ce que j'ai pris sur moi en fait parce qu'il y a quelques fois où j'explosais où j'ai tout cassé, mais c'est comme si aussi j'ai eu des périodes où j'étais pas heureuse je ne voyais pas les bons côtés de la vie, je ne voyais que les mauvais et il m'a fallu les bonnes personnes pour me rendre compte qu'il y a des bons côtés et aussi moi je suis chrétienne tout à l'heure je vais à l'église j'ai rendez-vous avec des témoins de Jéhovah etcetera qui m'ont beaucoup aidée, je crois beaucoup en Dieu d'ailleurs maintenant ma vision de voir les choses c'est : j'ai plus peur des hommes, mais j'ai que peur de Dieu car lui fera la justice ».

« J'ai toujours eu la foi, j'ai toujours eu la foi, je me suis toujours dit que ça allait aller mieux un jour, mais c'est ce que j'ai appris il y a deux semaines pourquoi Dieu permet la souffrance, il ne la permet pas en fait c'est ce qui se passe c'est pas lui qui va dire heu il va t'arriver ça pour ça parfois ça peut être... aller un retour de flamme on va dire, ça peut être oui ça peut être comme ça, mais il permet les souffrances aussi il trouve le juste milieu et je sais très bien qu'un jour j'aurai ce que je mérite et c'est comme ça que je le vois ».

À la lecture des propos de la jeune, nous ressentons fermement la distinction entre les bonnes et les mauvaises personnes dans une approche presque défensive.

« Eux, ces personnes pauvres » et « Moi » : nous ne sommes pas semblables

« Mais il y a des personnes biens et des personnes mauvaises et à la Place d'armes il y avait beaucoup de toxicomanes et des SDF et cetera et ma maman s'est créé un lien d'amitié avec une jeune femme qui était SDF, gentille, elle est venue chez nous quelques jours, le problème c'est qu'elle prenait même les sous-vêtements de ma sœur, car elle en avait pas, c'était vraiment étrange, voilà. (...) J'avais pas peur d'elle mais c'était plutôt peur de se mélanger à ça en fait et par la suite un jour ce qui s'est passé c'est qu'elle avait l'habitude de voir comment on fonctionnait et elle est venue avec quelqu'un et elle nous a volé, j'avais un pc, un vieux pc que mon parrain m'avait donné et 100 euros à ma maman et de là, on a été dans la merde et puis ma maman consommait donc on pouvait vite descendre à 500 euros. C'est se mélanger, c'est une personne comme les autres, nous sommes tous des humains c'est juste se mélanger, comment l'expliquer, c'est parce qu'ils ont des habitudes en fait ils ont un mode de vie, ils se sont adaptés, et se mélanger à ça c'est ce qui me déplaisait ».

A-t-on réellement besoin de faire allusion à E. Goffman et au concept du stigmaté pour souligner à ce stade de son récit la stratégie évidente de distanciation et de différenciation de la jeune avec ce statut de personne « précaire et pauvre » qu'elle assigne par contre aux autres.

Si à travers le parcours de la jeune nous observons une fragilisation au niveau des liens familiaux et des liens sociaux aux pairs, nous remarquons au contraire un recours aux

aides sociales et aux services publics afin de trouver protection et reconnaissance par rapport à ce qu'elle a vécu de traumatisant. C'est ainsi qu'Ariane sollicitera d'elle-même le Service d'Aide à la Jeunesse, demandera sa mise en autonomie, se rendra au service d'aide aux victimes et fera les démarches aux CPAS.

Un lien de confiance porteur dans les aides extérieures

« (...) je ne voyais pas d'avenir en fait là c'était la période où je ne voyais pas d'avenir et moi petit à petit j'en ai parlé au SAJ. Oui, (par) moi-même.

-Tu as été directement au SAJ.

-Oui, car je me rendais compte que ça devenait trop grave et on a été suivies par une équipe éducative à domicile et elle venait souvent à la maison et au fait au début elle venait à la maison, mais on faisait genre qu'il ne se passait rien, surtout ma mère, on faisait comme si il n'y avait pas de souci et un jour j'avais (Nom d'une éducatrice d'un service mandaté) et un jour j'ai craqué et je lui ai dit écoutez il faut vraiment que vous fassiez quelque chose parce que ma mère est complètement dans le déni elle se rend pas compte il faut qu'elle s'en sorte, car elle est pas dans la réalité pas du tout; et de là elle comprenait et elle nous suivait ».

« Oui, j'étais toujours au SAJ, sauf qu'ils savaient très bien que je voulais pas que ma maman ait des problèmes, ils savaient que je voulais faire bien les choses mais qu'il y avait des choses que j'allais pas faire si je ne le voulais pas quoi et de là j'en ai parlé et petit à petit ils m'ont trouvé le (centre de mise en autonomie)».

« J'avais aucun élément pour comprendre (le viol vécu), et petit à petit j'ai vu un psychologue aide aux victimes, et lui a su beaucoup m'aider, il m'a fait comprendre que c'était pas de ma faute, qu'il fallait du temps pour que je m'en sorte et que le corps, parfois quand on subit des chocs comme ça c'est comme si le mental était là mais pas le corps, ou des choses comme ça, et après ça... enfin là je l'ai plus vu, il faut que je reprenne rendez-vous mais lui je lui ai tout expliqué et il m'a beaucoup aidé ».

« (...) je passais des nuits blanches alors que je travaillais dans l'horeca, je finissais à 23h, j'allais m'endormir vers 4 heures du matin, je me réveillais vers 5 heures, c'était vraiment des choses, physiquement, j'en pouvais plus, même je maigrissais beaucoup encore, de là je voulais plus prendre des somnifères parce que ça me gazait totalement, je fumais des joints et petit à petit j'ai eu des bonnes personnes qui m'ont fait comprendre.

- C'était qui ces bonnes personnes ?

- (...) Aussi les éducateurs du centre, ils ont su vraiment me dire ce qu'il fallait, parce qu'ils voyaient que je devenais folle avec cette histoire, parce qu'inconsciemment je voulais me refaire cette histoire, j'essayais de savoir la vérité en fait ».

On ressent la confiance de la jeune dans les interventions des professionnels. Le lien à la société, en tant qu'instance protectrice des droits et reconnaissante de son statut de victime. La jeune semble se sentir écoutée et respectée. Plus encore, les services dont elle a bénéficié semblent également l'avoir raccroché à un projet scolaire, lui permettant d'avoir de nouvelle perspective de vie, favorisant un désir d'insertion et d'intégration professionnelle.

5. La situation de Jee

« Pour s'en sortir, il ne faut pas être riche ou malin, il faut en avoir envie ».

Pour l'entretien, nous rencontrons Jee au Service Droit des Jeunes. Malheureusement, l'entretien avec Jee a été mené par un ancien travailleur et nous ne saurions dès lors en faire un retour fidèle sur les ressentis. Pour y palier, nous vous proposons un retour sur son suivi au sein du SDJ.

Jee est accompagné par notre Service depuis plus de deux ans maintenant et ce, dans plusieurs domaines (justice, autonomie). Jee est d'origine colombienne et, suite à son adoption par des parents belges, est arrivé en Belgique à l'âge de sept ans. Nous rencontrons pour la première fois Jee à l'âge de vingt ans, celui-ci vit en rue.

À première vue, très propre sur lui-même, Jee ne paraît pas touché par la précarité. Pour ses vêtements, il « s'arrange ». Ce look travaillé lui permet d'une part, de (se) plaire, et d'autre part, de ne rien laisser paraître sur sa situation. L'hyper-conformisme du goût et du style de la « teenager culture » semble le dégager du présent et de ses contraintes.

La relation qu'entretient Jee avec notre service est particulière. Durant les rendez-vous, il se tient toujours le plus loin possible de nous, toujours tourné sur sa chaise d'un côté de la pièce, jamais face à son interlocuteur. Ce constat s'estompe petit à petit au fil du temps, le temps nécessaire pour lui de nous accorder sa confiance. En entretien, il lui arrive régulièrement de perdre son sang-froid et de ne plus donner signe de vie durant plusieurs jours. Il va sans dire que Jee est empreint à la *violence sans objet*. Une rage qu'il ne sait pas contre qui diriger, une rage latente qui explose en réponse à ses incompréhensions. Il reproche fréquemment au Service de ne pas le comprendre. Cependant nous pouvons affirmer que Jee a établi un certain lien avec notre ASBL. Malgré ses sautes d'humeurs, celui-ci revient toujours vers nous en s'excusant de sa conduite. Pour utiliser les termes adéquats, nous dirons que Jee est empreint à une personnalité abandonnique avec qui il convient de tenir le cadre mais surtout de maintenir le lien; malgré les attaques répétées, contenir, proposer une enveloppe faite de mots et de confiance; la tricoter avec lui, et surtout encourager le moindre signe de vie.

Il est à noter que Jee est en rupture avec plusieurs services d'aide sociale de sa région et reproche très souvent à ceux-ci d'accorder trop d'importance à l'administratif à défaut de l'écoute, du dialogue et du côté « humain ».

« S'il y a quelqu'un que t'as vraiment envie d'aider, que tu vois vraiment qu'il est dans le mal, il faut être humain. Ça prend juste 5 minutes de s'asseoir sur une chaise, mais si t'as pas envie voilà, mais moi j'aurais besoin de gens qui (...) ».

« Moi ma chance, c'est parce que j'ai eu des parents adoptifs, et il y en a qui sont déçus, mais j'aimerais tellement que les centres comme Droits des Jeunes, les asbl soient plus là pour les jeunes, (...) ».

Le maintien du lien social est essentiel, il le mentionne à plusieurs reprises dans son entretien mais aussi au cours de son suivi. Récemment, il a encore demandé des nouvelles concernant sa participation au projet.

Ma galère : « chercher ma vie »

Au départ des propos de Jee, nous pouvons séparer sa galère en deux temps.

Premièrement, Jee est venu en Belgique à l'âge de sept ans par le biais d'une procédure d'adoption. D'origine étrangère, il mentionne les difficultés de s'intégrer dans un pays dont il ne connaît pas le « système ». Confronté aux regards des autres, Jee se sent différent. Il nous explique aussi brièvement les épreuves vécues dans son pays d'origine (exploitation, drogues, maltraitance).

Deuxièmement, suite aux ruptures avec sa famille adoptive, Jee « dérive » et doit prendre prématurément son autonomie. Au détour des réalités de la vie d'adulte, il entame un passage en rue, encore « *un coup de massue* ». Jee vit véritablement cette fracture familiale comme un deuxième abandon.

Le poids de la différence dans la construction identitaire

Jee associe le début de sa galère à son entrée à l'école primaire belge. Il intègre celle-ci à l'âge de treize ans afin de rattraper le « temps perdu ». Dans ce petit établissement scolaire rural regroupant vingt élèves, il relève le poids du regard des autres qui le désignent comme « différent », comme « étranger ». Il porte, bien visible, la trace de ses origines lointaines. Ses camarades l'interrogent : sur la couleur de sa peau, ni blanche, ni noire, sur son pays d'origine, sur ses « vrais » parents. Jee désigne l'adolescence comme un âge « méchant ». L'enfant a envie « de se sentir fort et de réduire les autres », les moqueries s'installent. Loin de la Colombie, Jee ne peut « faire croire » qu'il est le « vrai » fils de ses parents. Le lien de citoyenneté établi par Serge Paugam, reposant sur le principe de l'appartenance à une nation se fissure. Jee ne peut camoufler et garder pour lui sa blessure de l'abandon, pas plus que l'histoire d'une adoption qui devrait pouvoir se circonscrire dans l'intimité familiale.

« Mes problèmes de la vie, c'était accepter qui on est, accepter le regard des gens, accepter les paroles, s'accepter soi-même. Mais moi dans ma tête on peut y rester jusque demain, c'est tellement compliqué parce que c'est avec le regard, c'est tout un travail je dirais. Mais sinon quand

j'étais ado j'ai commencé à me sentir mal et à sentir que ma vie était difficile, même pas financièrement, mais se sentir différent ».

« Peu importe où on va, on vous donne malheureusement l'idée d'être différent. Tu vas au restaurant, tu es différent, tu vas au club de sport pour les enfants alors qu'on doit s'y amuser, tu es différent ».

« Mais à l'école primaire, quand j'ai commencé à arriver, il n'y avait pas beaucoup d'élèves, et évidemment c'est un peu comme si un alien arrivait au milieu auprès de plein de blonds aux yeux bleus. Après, quand on commence tout doucement à comprendre, on se sent jugé, on se sent différent, on se sent regardé, et donc ça commence à partir de cet âge-là, les problèmes de la vie, parce qu'après on peut ruminer ou ressentir les choses qu'on ne comprend pas à un certain âge et après ça peut partir dans n'importe quel délire, quoi, donc même se remettre en question en tant qu'étranger ».

Vivre dans le mensonge et sans (re)père

Étant plus jeune, Jee nous dit avoir recouru aux mensonges concernant ses origines et sa vie familiale. L'affiliation au nouveau groupe familial ne se fait pas sans mal comme l'indique ses nombreux mensonges sur son lien à ses parents adoptifs, et ces actes « antifamiliaux » visent sans doute un seul et même but : vérifier la qualité de l'engagement, la qualité du lien de filiation. L'enjeu est d'importance puisque, de la résistance de la fonction parentale face à ces attaques, adviendra son intégration, ou non, dans la lignée.

« Par exemple dans les mensonges, à la récré c'était faire mon possible pour faire croire que ce n'était pas mes parents quand ils venaient me déposer à l'école. Donc c'était juste à la maison que c'était bien, mais on allait au restaurant je ne voulais pas m'asseoir à côté d'eux, je ne voulais pas marcher en ville à côté d'eux, à l'école en réunion c'était « ça c'est mon oncle ». Donc je sais qu'ils ont été là pour moi, mais sans le vouloir et sans faire exprès, j'ai poussé leurs règles, j'ai un peu mis ces gens-là... ».

Aujourd'hui avec du recul, il souligne l'importance d'accepter le regard des gens, d'accepter ce que nous sommes et de ne pas mentir sur son histoire. L'importance de faire un travail sur soi-même auquel cas le mensonge vous poursuit et vous ronge voire, vous définit. Il en veut d'ailleurs particulièrement à ses parents adoptifs de ne pas l'avoir arrêté. Et, plus généralement, il mentionne également « les grandes personnes » qui laissent s'installer les « moqueries » récurrentes.

« C'est un système vilain, parce que s'il n'y a personne à ce moment-là pour m'aider, à 14-15 ans, tu vas te mettre un truc dans ta tête comme un jeu, quand tu fais un jeu, que ce soit un jeu de méchant, ou un jeu de fou, le jeu à la fin tu le rentres en toi. Moi j'ai déjà joué à être fou, et à force de jouer un jeu, tu deviens fou, tu prends ce rôle dans ta peau ».

« Maintenant je dis la vérité, j'ai plus rien à cacher, j'assume tout. Au final quand on grandit c'est là qu'on voit la chance, ou pas la chance, mais les sottises qu'on a faites. Mais c'est aussi la faute des parents, ou la faute des grandes personnes, qui eux, je suis sûr, voient du mal qui se passe dans les récrés et les écoles, mais qui acceptent ce mal, qui acceptent ce racisme verbal ».

« J'ai eu personne pour m'arrêter, donc je saurais pas dire comment ça a été ma vie, mais déjà même avec le mensonge ça a été très difficile à vivre, et par après c'est vraiment une galère qu'on porte sur le dos, parce que si on n'arrête pas de mentir, et qu'on ne s'accepte pas, par après notre passé nous suit dans un mauvais quelque chose, vous voyez ce que je veux dire, donc ça peut commencer même là, c'est même pas avec l'argent. Si tu as un enfant qui se sent pas bien dans sa tête et qu'on ne l'aide pas psychologiquement, ou qu'on ne lui fait pas confiance... ».

Une recherche inconditionnelle de lien

L'importance et la volonté de Jee de se tourner vers les autres et de créer du lien se manifestent de manière diffuse, à un point tel que lorsque nous lui demanderons s'il aurait souhaité rester en Colombie, il nous répondra simplement :

« Non, non, je sais pas, ça en fait je sais pas, mais en tous cas je sais que j'aime bien aider les gens ».

Cette volonté d'aider les gens est transversale à son entretien.

Moi quand j'aurai un diplôme, je ferai en sorte d'aider ces gens-là (les sans-papiers), mais il faut le vouloir.

À propos de sa recherche identitaire, il est nécessaire de préciser que Jee a fait partie d'une bande urbaine. Il s'agit d'un aspect qu'il n'a pas abordé durant son entretien mais qu'il convient de relever afin d'avoir une vision complète de son vécu. Pour rappel, selon François Dubet, le groupe urbain, la constitution d'un groupe primaire, est une stratégie de protection marginale par la création d'une contre-société afin d'empêcher partiellement la destruction et le vide social. Selon Serge Paugam, ce groupe permet de combler le besoin de reconnaissance par les pairs et d'établir un lien de participation élective. Cependant, ces liens d'amitiés sont fragiles pour Jee et ne semblent pas durablement répondre à son besoin de reconnaissance. Cette lutte contre la solitude, Jee continue de la mener quotidiennement notamment en multipliant les animaux de compagnie.

Durant son parcours, Jee rencontre en rue une jeune fille d'origine algérienne, sans-papiers avec laquelle il entretiendra une relation durant cinq années. Il fera tout le nécessaire pour que la jeune fille ait un toit sur sa tête et ne manque de rien. Jee entretient à tout prix cette relation. Par cette volonté de créer un lien indestructible, il tente de combler ses manquements affectifs et son besoin de reconnaissance. Cette relation avec Farah repose essentiellement sur le sentiment de compter pour l'autre au-delà de ses propres limites.

« J'ai dû m'occuper de moi, mais en même temps m'occuper d'elle. Moi je peux rester à la rue, mais pour moi c'est hors de question qu'elle reste à la rue. Donc trouver déjà une solution pour elle, j'ai donné ma parole pour que son père ne s'en doute pas, et qu'elle n'aille pas parler, qu'elle se sente pas mal, qu'elle ait besoin de rien pour qu'elle soit en sécurité, qu'elle ait à manger. J'ai été dans la merde mais elle a jamais manqué de manger, jamais manqué de vêtements, jamais manqué de rien. Donc voilà, y a des moments où je payais un petit logement, 300-400 balles, où elle allait dormir, et moi je lui faisais croire que j'avais un truc à moi, et au final j'étais en rue, quoi, et je venais juste pour lui donner... enfin très malin, quoi, je lui faisais croire que j'avais pas de problème, au final je dormais dans la rue et voilà, j'essayais de trouver une solution pour prendre une douche, être propre devant elle, mais c'est ton mental qui joue, parce que sourire c'est tellement dur ».

« Moi en fait j'ai envie d'aider toutes les personnes, et elle j'étais engagé à l'aider, je l'ai pas lâchée. Et au final maintenant elle est bien, même si maintenant on n'est plus ensemble, son père il m'a dit « peu importe ton âge et peu importe ce que j'ai pu dire de toi, je te respecte », et il m'a remercié, parce que « ma fille elle serait tombée sur quelqu'un qui l'aurait utilisée, ou même quelqu'un de plus grand est-ce qu'il aurait été capable d'assumer ? » et au final il ne sait même pas ce qui se passe dans ma vie, donc au final moi je me dis avec les problèmes que j'ai eu et les difficultés, j'ai quand même un remerciement d'une personne qui est assez grande, ce papa qui pour moi est... dans l'islam c'est des gens importants, et que ce monsieur vienne me remercier, c'est comme si j'avais remporté une petite victoire, parce qu'il connaît pas mon vécu, il a jamais bien essayé de me comprendre, mais en tous cas il est reconnaissant, il voit les efforts, et je suis fier d'avoir pu me débrouiller comme je pouvais dans ce pays, quoi ».

Ruptures en cascade, «un second abandon»

Durant son adolescence, Jee nous explique que la situation s'est détériorée dans son giron familial et que celui-ci a dû prendre son autonomie prématurément à l'âge de dix-huit ans. Il n'en voulait pas et n'était pas prêt pour celle-ci. Le lien de filiation primaire mis en avant par Serge Paugam, déjà fragile entre Jee et sa famille adoptive, se fissure davantage, le sentiment de ne pas compter pour ses parents adoptifs s'impose.

« À un moment mes parents n'en pouvaient plus, ils ont commencé à montrer des limites, à leur manière, jamais dans la violence, heureusement. Même mon père qui faisait 130 kg, un beau bébé avec de belles mains et tout, à un moment il a bien vu que, même si t'as 15 ans, tu ne parles pas comme un enfant de 15 ans, tu ne regardes pas comme un enfant de 15 ans. Donc limite, ils ont eu peur de moi, ils savaient plus où se placer, ils savaient plus trop quoi faire ».

« Et ici je l'ai un peu pris comme un abandon une deuxième fois encore, quoi, par ma mère adoptive, parce que je voyais qu'elle en pouvait plus, pour plein de raisons. (...) Cette femme-là elle m'a poussé à bout, j'ai senti une autre personne dans ma tête. Des fois j'étais incontrôlable, pendant 10 minutes je pouvais faire n'importe quoi et après je m'arrête, je pleure, je vois ce qui se passe, je vois ce que je fais, et je me dis « c'est pas moi qui ai fait ça, c'est pas possible ».

Jee, suite à divers faits de délinquance et de violences est poussé hors de la maison. Englué entre adolescence et majorité, il se voit accorder de nouveaux droits, de nouvelles responsabilités et de nouvelles obligations. « Être en autonomie » ne veut pas dire « être libre » pour autant. Les manquements formateurs dus à son autonomie forcée profitent à son irresponsabilité sociale, ses capacités d'action sont limitées. Effectivement pour François Dubet, à vingt ans, se note clairement une augmentation des jeunes en survie, livrés à eux-mêmes. De plus, Jee oscille entre deux eaux, entre ses origines et sa vie en Belgique, pays qu'il ne considère pas comme le sien. Il mentionne notamment à plusieurs reprises ses affinités avec les jeunes d'origine étrangère qu'il rencontre. Il nous dit les envier pour diverses raisons : le statut bien défini qu'ils portent en Belgique, le lien qui les unit et les aides dont ils bénéficient. Jee est perdu, il reconnaît évidemment la chance d'avoir une famille adoptive mais ne s'y retrouve pas.

« C'est triste à dire, après je suis bien content, et j'aime ma famille adoptive, mais si j'avais pu passer par des centres par exemple pour immigrés ça m'aurait plus plu ».

« En même temps ils te viennent en aide sans faire les choses à ta place, mais ils ont une manière de t'expliquer, une manière de t'apprendre la vie et à t'armer plus fort, ils t'aident à être plus solide. Il y en a quand même qui sortent de centre, ils sont autonomes, ils sont indépendants. Moi j'ai mes parents adoptifs, mais ils m'ont pas aidé comme eux m'ont aidé, à la limite ils ont fait tout à ma place, ou ils n'ont rien fait, vous voyez, et au final encore maintenant j'ai besoin d'eux. Alors qu'un bon éducateur ou un bon groupe, maintenant je vois des gens qui parlent pas français ou qui..., mais ils s'en sortent, ils arrivent à gérer. Mais moi on m'a pas appris à gérer, donc d'un côté j'ai une certaine chance, mais d'un côté je suis prisonnier de moi-même, je suis prisonnier de moi-même parce que je suis reconnu et en même temps vu des gens comme étranger, je me sens étranger et d'un côté je me sens, c'est compliqué. J'aurais préféré me sentir étranger et ne pas avoir un nom belge parce qu'après tout va bien, j'ai mes parents adoptifs et tout, mais même ça y a des moments où ils m'ont pas aidé, ils m'ont pas soutenu. J'aurais préféré me sentir étranger et être dans un centre pour réfugiés, me sentir à ma place ».

« Si je suis comme ça maintenant, voilà le français ça joue, mais c'est ma mentalité, c'est mon expérience de vie en Colombie, c'est l'enfant qui devait marcher sur tous les autres pour avoir sa nourriture, ouais, c'est le menteur, c'est le sale, c'est l'égoïste, c'est le manipulateur. C'est ça qui a

fait en sorte que maintenant je suis là. Ce n'est pas mes parents adoptifs, parce qu'au final ils m'ont soutenu, ils ont été là, manger, vêtements, mais je n'ai pas pris l'exemple de mon père. Un enfant il prend la personnalité de son père, un enfant il regarde son papa, même quand il a un an, il fume une cigarette, l'enfant il regarde, il va vouloir aller prendre le paquet. Moi je ne suis pas devenu ce que je suis en prenant exemple sur ma mère ou mon père ».

Contraint de prendre son autonomie, Jee alterne les logements inadaptés, sans électricité ni chauffage, et les passages en rue. Il nous fait part des nombreuses difficultés rencontrées. Sa rupture familiale impacte directement un autre type de lien appelé le lien de participation organique affectant son estime sociale. En tant que bénéficiaire du CPAS, Jee a recours à ce que nous pouvons nommer le *clientélisme social*. Il s'agit de la cristallisation de la logique de protection, cristallisation rendant les jeunes dépendants de services et d'allocations. Le sentiment d'être maintenu dans une condition avilissante s'impose sans avoir la moindre chance d'améliorer son sort. En effet, selon Jee, le revenu d'intégration sociale, ne fournit pas les armes adéquates pour arpenter sa vie d'adulte et pour permettre une sortie de sa galère. Sans soutien moral, le cheminement vers *l'intégration conformiste* mais aussi vers la reconnaissance sociétale sont hors de portée.

« Quand t'as 18-19-20 ans, c'est une autre étape dans ta vie, de problèmes, des étapes d'adulte qui commencent à arriver, c'est les problèmes de gamin qui finissent, et les problèmes d'adultes qui arrivent, donc on n'est pas tranquille, c'est une autre vie qu'il faut apprendre à maîtriser ».

« Parce que le CPAS, il faut être soutenu, il faut comprendre, mais quand t'es à la rue, quand t'es dans une situation comme ça, tu peux ne rien comprendre ».

« Au final le système ne fait pas en sorte d'aider les gens, le système il fait en sorte de ramener des gens, ramener des contacts. C'est comme ça et ça va continuer ».

Cependant, concernant Jee, nous pouvons affirmer que sa dépendance aux secours sociaux n'est pas systématique. Il n'est pas totalement inscrit dans une carrière d'assistantat. Accordant beaucoup d'importance à son image, c'est sans détour et de façons répétées qu'il refuse de se rendre dans un restaurant social, dans une maison d'accueil ou encore de bénéficier de colis alimentaires. Il refuse de recourir aux aides sociales prévues si celles-ci risquent une nouvelle fois de l'exposer aux regards des autres. Pour lui, il s'agit d'une vraie question d'honneur. Même en situation d'extrême nécessité, Jee préfère se débrouiller seul quitte à souffrir de la faim.

« Comment je vais faire pour vivre cette vie de rue, et ne pas me sentir différent ? Donc si je devais dormir dehors parfois, je marchais 15-30 minutes dans les bois, pour ne pas être vu des gens, oui des fois j'étais à tourner dans les environs, et il y a un moment où t'es fatigué, t'en peux plus,

et t'as envie de te poser là, mais moi j'ai toujours eu ce truc où je peux pas me faire regarder, je n'ai pas besoin et je ne veux pas savoir que les gens... Donc je peux pas aller aux restaurants du cœur, je peux pas m'asseoir à côté de ces gens-là, je ne peux pas aller prendre un ticket au CPAS pour aller chercher des colis alimentaires, ou je sais pas quoi. Plein de fois ces gens-là ils m'ont dit « il y a ça, et ça », ça ok, pour ça ils aident, mais t'as pas envie de comprendre mon histoire, ce n'est pas un problème, mais moi je n'ai pas besoin de ça, quoi, je me débrouille d'une autre manière ».

« Quand tu es en rue, tu t'humilies devant les gens, quoi. Je ne sais pas s'il y en a qui ont pas de ressenti en eux, mais moi en tous cas j'ai des valeurs, j'ai des principes, j'ai mon vécu, et moi mettre ma main comme ça je ne peux pas. Je préfère travailler comme un chameau pour 5-10 euros, ou même pour un bon repas, mais je ne peux pas me mettre comme ça ».

6. La situation d'Isabelle

« (...) moi j'ai envie qu'on me laisse tranquille, je veux juste ça, moi j'ai envie qu'on me dise : demain hein, tu te débrouilles toi, prend tes valises et va dans la rue ! Je sais que je ne suis pas dans la rue. Ça sera mon plus beau jour de ma vie je crois, qu'on me laisse tranquill. ».

Nous sommes en section fermée de l'IPPJ de Saint-Servais pour rencontrer Isabelle (18 ans). En fait, cette entrevue devait initialement être postposée en raison de la convocation de la jeune fille ce matin au Tribunal de la Jeunesse. Elle en rentre abattue. Le juge vient de prolonger sur pied de l'article 101 du CPAJPJ sa prise en charge au-delà de sa majorité. Telle une petite fille ou une poupée, elle nous apparaît à la fois douce et touchante, fragile et vulnérable. C'est à peine croyable qu'elle soit ici. Les membres de l'équipe de l'I.P.P.J. semblent d'ailleurs s'étonner de la décision du juge même s'ils se rappellent - telle une légitimation de la décision de prolongation - tant la pauvreté de l'environnement social et familial de la jeune fille que sa propre fragilité. C'est certain, du travail est encore à réaliser avant qu'elle ne puisse réellement être « autonome » et indépendante. Immanquablement, ils nous apparaissent touchés et empathiques par rapport à ce moment difficilement vécu par la jeune fille qu'ils accompagnent depuis longtemps.

Malgré sa déception face à la lourde décision qui vient de tomber, Isabelle accepte immédiatement de maintenir l'entretien lorsque son éducatrice le lui propose. « *Juste le temps d'une cigarette* » et on peut y aller, ajoute-t-elle. Elle semble très familiarisée avec les lieux; pas en colère, pas révoltée mais déçue.

Si ses réponses sont laconiques, bien arrêtées, elles nous apparaissent dans le même temps mûrement réfléchies et assurées. Pas de place pour l'hésitation, pas besoin de creuser; tout est là, dit, assumé; au point de nous laisser parfois pantois. Nous sommes frappés par sa clairvoyance sur ses sentiments, son parcours, ses besoins, l'aide qui lui est proposée, ses motivations passées et présentes. Sans afficher beaucoup d'émotion, elle parlera relativement factuellement de ce qui nous apparaît être des drames auxquels on ne peut que

survivre. Impuissants, nous écoutons le déroulé du récit, la justification des actions, la motivation des choix posés-répétés et pressentons sans grand espoir une issue qui relève du drame.

À la fin de l'entretien, elle ne manquera pas de s'assurer que nous sommes satisfaits, qu'elle a suffisamment bien fait. Elle paraît presque embêtée de ne pas être au mieux de sa forme, de ne pas pouvoir nous donner plus d'elle-même.

Dans l'« après IPPJ » à sa demande et au grand soulagement de l'IPPJ qui craignait de voir Isabelle livrée à elle-même, nous devons l'accompagner dans sa mise en autonomie. Cependant, les contacts sont difficiles à établir et, à peine quelques semaines après notre rencontre, Isabelle disparaîtra des radars de la Protection de la jeunesse, circuit qu'elle ne connaît que trop bien. Elle fuera, une toute dernière fois et elle nous laisse sans difficulté deviner où.

La précarité sous toutes ses formes

Le début de la galère ? Isabelle hésite... un peu. D'abord, elle place le curseur au niveau de ses 12 ans, au niveau de son placement en IPPJ; dans l'instant qui suit, elle revient sur celui en pouponnière, à ses 8 mois.

Dans sa toute première phrase, Isabelle parvient à indiquer successivement que la galère débute avec un placement en Institution Publique de Protection de la Jeunesse, avec la rupture avec sa famille de substitution (sa tante) et l'abandon de sa mère, avec l'absence de vie en famille.

« Parce que je suis rentré à l'IPPJ, que j'ai été chez ma tante en fin de mandat parce que je n'ai jamais vécu avec mes parents ».

Bien sûr nous travaillons dans l'Aide et la Protection de la jeunesse, bien sûr les parcours de vie des jeunes que nous accompagnons sont effrayants et nous avons souvent du mal à comprendre comment certains d'entre eux tiennent debout, mais l'on ne peut s'empêcher d'espérer que lorsqu'on parlera de débrouille ce ne sera pas systématiquement en regard de débuts si difficiles.

Manque de nourriture, manque d'amour, d'attention. Sans avoir besoin de détails, nous ressentons à quel point Isabelle a manqué des soins vitaux dès ses premiers jours:

« Non parce que je volais dans les magasins pour me nourrir, mon papa m'a prise en otage quand j'avais 4 ans, il ne s'occupe pas de moi, il se droguait, à côté de moi, et du coup ben j'ai grandi dans ça ».

« Oui la pouponnière à 8 mois et puis j'ai été chez ma tante et puis j'ai été chez mes parents à un moment et puis, je suis retournée chez ma tante et puis chez mes parents et puis dans un centre, dans un autre centre. Enfin, le (CAU), (le SRG), l'IPPJ et puis ils ne savaient plus garder, enfin, il ne savait plus me garder et il n'y avait aucune solution, alors ils m'ont mis chez mes parents, c'est à ce moment que j'ai fréquenté les cafés, je dormais sur les banquettes ».

« Ils ne m'ont pas tirée vers ça, mais depuis mon enfance ben parfois je vivais, parfois je vais avec eux, mais je dormais sur la banquette du café quand ils se saoulaient parce que, avec ma mère surtout parce que je voulais pas rester avec mon père peur qui me frappait, peur qui faisait d'autres choses ».

« Oui papa, ma mère disait oui, tu vas aller chez ton papa, voilà, il voulait se droguer, elle ne voulait pas que je sois dans ses pattes, je disais non non, j'ai envie de rester avec toi, alors je reste avec elle et je préfère dormir sur les banquettes du café que de rester avec mon père ».

« Et puis là du coup, on m'a placé dans le centre alors que je voulais rester avec ma famille alors j'ai déconné, j'ai fugué après j'ai été à l'IPPJ à mes 12 ans, après l'IPPJ, j'ai été déplacée dans une autre centre, IPPJ, centre, IPPJ, centre ».

Parallèlement, même si la jeune peut à un moment du récit reconnaître que son réseau de « débrouille » est essentiellement constitué des jeunes des Centres par lesquels elle est passée et qu'ils constituent dès lors un groupe social non-négligeable pour elle, elle souligne négativement les effets d'une institutionnalisation précoce et d'un apprentissage des ficelles au sein des centres de placement qui sont identifiés à plusieurs reprises comme le début de pire.

« (...) j'ai commencé à fuguer du (SRG) parce que je suivais des gens et du coup ben là on me met pour la première fois à l'IPPJ ».

« Ben à 12 ans je ne fréquentais pas les délinquants, ben ici j'ai connu des filles que j'ai suivies et que j'ai fait des choses avec elles que je regrette aujourd'hui. Et que si je n'étais pas allé en éducation à mes 13 ans je ne serais pas devenue comme ça aujourd'hui ».

« Ben quand j'ai fui avec une fille d'ici ben j'ai eu mon premier rapport sexuel et ben, je me sentais exister alors du coup ben j'ai continué ».

« - Tu as fugué aussi du (SRS) ?

- Ouais, et c'est là que j'ai commencé à dégringoler tout doucement ».

« Je ne sais pas, j'étais dans la crise d'adolescence je voulais faire un peu comme, (le SRG) il y a parfois les délinquants et parfois des gens normaux, ben je suivais les délinquants parce que je trouvais ça amusant, enfin je pense, je jubilais ».

Le transfert du lien de filiation

Bien que S. Paugam indique que le lien de filiation est immuable quelle que soit la qualité des relations, il souligne que l'*appartenance familiale* peut être définie par le contrat de mariage ou par la résidence. Aussi, l'I.P.P.J. en associant Isabelle aux « meubles » de l'Institution reconnaît sa place en son sein et cela n'est pas sans importance pour la jeune fille puisqu'elle nous l'indique dès ses premières phrases.

« Je suis, en gros, je fais partie des meubles comme les éducateurs me disent ».

De la même manière, en reconnaissant leur autorité Isabelle tente d'investir durablement/affectivement un lien de filiation avec l'IPPJ qu'elle reconnaît dans ses capacités à recouvrir une fonction et de protection et de reconnaissance là où le déni et le déficit parental est manifeste.

« Ben l'IPPJ c'est comme un peu ma deuxième famille parce que j'ai vécu avec eux, ils me connaissaient pas mal et ils m'ont aidé à pas mal de choses, mais voilà, maintenant je n'ai plus besoin de leur aide ».

« Ouais même à l'heure d'aujourd'hui, ben j'attends l'amour de mes parents et parfois ils me disent qu'ils vont venir en visite à l'IPPJ, mais hier ils sont venus mais c'était exceptionnel, j'étais émue en plus parce que ça m'a touchée, je ne croyais pas qu'ils allaient venir, d'habitude ils me disent oui je vais venir, quand je me rends compte qu'ils ne sont pas là à 2h et demi quand les visites sont presque finies ».

Plus encore, dans son parcours institutionnel, Isabelle semble distinguer l'IPPJ des autres Centres de placement qu'elle a tendance à mettre à distance et à nous présenter comme des hôtels répondant davantage à des besoins matériels, non moins qu'un endroit de passe comme ceux fréquentés lors de ses fugues.

« Ben j'avais pas des vêtements du coup je me changeais au centre ».

« Ben en fait, je fuguais pour aller à l'hôtel et le lendemain, je me réveillais à midi, j'allais au centre je me lavais, enfin, je mangeais un peu et après je repartais ».

La recherche d'affection et les mises en danger jusqu'à la perte

À travers ses conduites à risque débutées très tôt, Isabelle - comme d'autres - exprime un besoin de liberté, d'être actrice de ses choix, d'être inscrite dans une quête existentielle adolescente où jeux dangereux et rites initiatiques s'articulent.

« Pour moi j'aime bien les fugues parce que je peux faire tout quand je veux, où je veux, quand je veux, je ne sais pas, j'aime bien parce qu'il y a pas quelqu'un qui va me dire tu ne peux pas faire ça, tu ne peux pas faire ceci, moi j'aime bien de faire ce que je veux, quand je veux où je veux et à quelle heure je veux ».

C'est à un autre niveau que nous sommes tentés d'appréhender ses mises en danger. L'intégration d'une absence de valeur personnelle dépasse largement le stade du fantasme du suicide ou d'une recherche de réactivité des parents ou de la société.

« On m'a dit : un jour on va te retrouver dans un caniveau tellement que tu te mets en danger, quoi.

- Et, ça te fait peur ?

- Non ».

« Ben quand j'ai commencé à me faire violer, ben oui, c'est un peu dangereux pour moi mais, c'est un peu un choc pour moi, mais en fait, parfois ce qui m'arrive, je l'ai eu, je l'ai vécu, je suis un peu, j'ai subi un peu mais après j'oublie, je me dis ce n'est pas grave, je me rends pas compte ».

« Parfois c'est dur, eh ben voir si je trouve la bonne personne ou pas, c'est ça qui est compliqué (...). Je dois jouer mon jeu de manipulatrice pour voir si quelqu'un m'aime ou pas, s'il est plus intelligent que moi, ben je suis mal barre ».

Seul lien affectif à travers lequel elle peut entretenir l'illusion de compter pour et sur quelqu'un qu'elle choisit, Isabelle recherche inlassablement et ne vit que par, pour, à travers l'Autre, quel qu'il soit.

« Parce qu'ici j'avais un copain à ce moment-là et je voulais le voir alors... je vivais que pour lui en fait et du coup je partais pour lui ».

« Ben j'ai commencé à me prostituer pour avoir de l'amour à des personnes que je ne connaissais pas, dès qu'un garçon me dit je t'aime ou quoi pour moi c'est merveilleux quoi et je venais dans les bras de n'importe qui ».

« Parce que là j'ai commencé à fuguer et puis j'ai commencé des gens qui vendent des stupéfiants, du coup j'ai commencé avec eux, je couchais avec le boss entre guillemets, j'ai bien aimé quand on s'occupe de moi en fait, j'aime bien quand on s'occupe de moi, je me sens un peu exister et c'est pour cela que j'ai commencé à faire ça ».

Comme si ces extraits n'étaient pas encore suffisamment explicites, elle n'hésite pas à identifier ses peurs, ses manques et ses besoins uniquement en regard de cette recherche de lien affectif :

« - Quand tu es dehors, que tu as fugué qu'est-ce qui pourrait te manquer de plus en termes de besoin ?

- L'affection ».

« - Aujourd'hui qu'est ce qui te ferait plus peur ?

- Que je suis dans la rue que je comptais sur quelqu'un et qu'il ne sera pas là (...) j'ai peur d'être toute seule, en fait ».

L'absence de cadre comme référence

Les deux liens de citoyenneté et de participation organique décrits par S. Paugam semblent totalement inexistantes, hors de la réalité d'Isabelle. L'absence de cadre, de normes, de stabilité semble recherchée voire la sécuriser. D'une certaine manière, comment pourrait-il en être autrement? Non seulement c'est ce qu'Isabelle a connu/appris mais en plus, pour

rappel, S. Paugam souligne le rôle fondamental du lien familial dans la construction identitaire de l'individu et dans sa capacité à établir, tout au long de sa vie, des relations sociales.

« J'aime bien vivre de jour en jour en fait ».

« Ça oui, c'est mon choix et aussi ben, j'aimerais avoir une vie normale, ben un jour j'ai rencontré un gars bien qui travaillait et tout ben, ça m'intéresse pas quoi. J'aime bien les suspenses. »

« Non rien du tout, je sais quelle démarche je dois faire même si j'ai besoin d'aide je sais où aller maintenant et voilà. Je crois qu'on m'a assez aidée maintenant ben, j'ai envie de prouver à moi-même que j'ai envie de changer ».

« Oui il est juste (le système), mais il faut juste un moment, mais moi j'ai envie qu'on me laisse tranquille, je veux juste ça, moi j'ai envie qu'on me dise demain hein tu te débrouilles toi, prend tes valises et va dans la rue, je sais que je ne suis pas dans la rue. Ça sera mon plus beau jour de ma vie je crois, qu'on me laisse tranquille ».

Si le système sociétal est vu comme juste, il est uniquement lu à travers la définition de l'aide spécialisée de l'aide à la jeunesse. Quant à l'école, Isabelle l'a arrêtée à ses 12 ans et aucun projet professionnel ou de formation ne se dessine plus que hypothétiquement. Il est de toute façon tributaire de cette recherche effrénée de reconnaissance.

« Ben je vais aller à Infor-jeunes pour faire un test d'orientation et du coup ben voilà, je vais voir, je crois que je vais m'occuper des animaux abandonnés ou des enfants, comme ça je reçois de l'amour d'un animal, enfin voilà ».

Son seul «projet» repose sur une mise en autonomie qui vient d'être postposée et qui n'en reste pas moins fortement étouffée/limitée tant la jeune la définit en regard seul de son fiancé et de sa dépendance planifiée envers le système d'aide sociale, dont elle ignore d'ailleurs encore tout.

Une grille de lecture personnelle pour le moins paradoxale

Un dernier élément dans la manière de se raconter d'Isabelle nous semblait à relever. La débrouillardise définie presque aux antipodes de l'image du clochard et la prostitution comme signe d'intelligence féminine poursuivent une nouvelle fois un objectif de valorisation personnelle. Dormir à gauche et à droite n'est pas de la précarité, dormir seule l'est bien davantage.

« Je suis une bonne fille, je joue un peu de ça, mais enfin, j'ai toujours dit qu'un jour si je ne savais pas où dormir, j'appellerais la police et je dormirais dans mon centre simplement ».

« Jamais, j'ai toujours un endroit où dormir, je suis très très débrouillarde ».

« Non, je n'ai jamais vécu ça, enfin, dormir dehors je n'ai jamais vécu ça ».

De nombreux paradoxes apparaissent dans le discours de la jeune tant dans ses perspectives d'insertion et d'intégration que dans les conseils qu'elle souhaite prodiguer mais qu'elle est incapable de s'auto-appliquer. Au-delà du discours des professionnels sociaux qu'elle semble robotiquement répéter, il nous apparaît que ce qui l'habite et l'anime demeure plus fort.

« Non pas sur le long terme, mais avant j'aimais faire ça, même peut être maintenant j'aime bien faire ça, mais je sais que je dois changer quoi. (...) Je sais que ça ne sera pas une vie pour moi et que ces gens-là ben ils seront là pour un soir, deux soirs, trois soirs mais pas pour toute ma vie ».

« Je dirai ben voilà (...), que j'ai raté presque toute ma jeunesse et que c'est mieux de vivre chez ses parents, il faut en profiter qu'on a nos parents et qu'on a l'aide (...) Je vais lui expliquer le danger de la rue et je vais lui faire peur même si je dois inventer pour lui faire peur je le ferai ».

« Ils ont bien fait et maintenant qu'on me laisse tranquille, si j'ai envie de m'en sortir tant mieux pour moi et si je n'ai pas envie de m'en sortir ben c'est mon propre choix. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient, il faut laisser la place à d'autres jeunes, qui en valent la peine, enfin qui veulent quoi ».

Des jeunes qui en valent la peine... Des jeunes qui veulent, qui sont preneur de l'Aide... Confusion involontaire troublante.

7. La situation de Virginie

« Il faut écouter les jeunes avant de dire « ouais, t'es comme ci, t'es comme ça », si ça se trouve ils savent qu'un tiers de notre vécu, et ils commencent déjà à juger ou à dire « on doit faire comme ça avec toi », mais il faut écouter nos besoins plutôt que faire la loi, parce que si on ne fait pas ce dont on a besoin, peut-être la tranquillité ou la sécurité, ben ça va servir à rien, parce qu'on va se renfermer, on va péter un câble ».

Virginie a été rencontrée au sein de l'IPPJ de Saint Servais par un membre de notre service ne travaillant plus actuellement au sein de celui-ci. Nous ne disposons dès lors pas d'éléments précis concernant le contexte de la rencontre. Toutefois, quelques informations non-négligeables voire troublantes et attristantes concernant Virginie nous ont touchés et nous souhaitons vous les rapporter.

Début mai 2019, lorsque nous rencontrons Virginie (16 ans), elle est placée au P4 (ancienne section éducation) de l'IPPJ de Saint-Servais dans le but, comme le prévoyait le projet pédagogique de l'Institution, de « réactiver sa fibre humaine, sociale, psychologique et comportementale dans un laps de temps limité après des échecs répétitifs et déstructurants antérieurs à la mesure ». Elle est blonde et squelettique. À 16 ans, hormis sa grande taille,

nous pourrions lui donner la moitié de son âge. Elle est peu loquace et relativement fermée. Ses explications sont assez pauvres et notre collègue a l'impression qu'elle ne participe au projet qu'en raison de son placement avec pour conséquence le sentiment de devoir « tirer » tout l'entretien.

En Janvier 2020, nous retrouvons Virginie dans un autre contexte, dans une autre unité de l'IPPJ. N'ayant pas personnellement mené l'interview, elle ne nous identifie pas, même lorsque nous lui (re)parlons du projet que nous menons. Elle ira jusqu'à affirmer ne pas avoir témoigné. Cependant, elle est ouverte, en recherche de lien, se dépose aisément, avec humour tant lors de l'animation que des moments « cigarettes ». Elle est énergique et souriante. Dans ce petit groupe, elle et nous passons un agréable moment ensemble, vraiment. La journée nous paraît légère. Paradoxalement, nous sommes aujourd'hui dans la section fermée de l'IPPJ et elle s'inquiète... son juge va-t-il se dessaisir ?

La galère ? « Depuis que je suis toute petite... »

« Ben depuis que je suis toute petite. Mes parents se disputaient tout le temps. Mon père nous tapait. Et ma mère, elle buvait ».

Virginie décrit sa galère comme présente depuis sa naissance. La précarité est définie, premièrement, uniquement, en regard des difficultés familiales et relationnelles avec ses parents (et non, à une précarité matérielle ou financière). Sa petite enfance est marquée par la violence intra-familiale et conjugale ainsi que par l'alcoolisme parental. À la lecture des propos de la jeune, nous ressentons tout de suite l'ampleur de la fragilité des liens familiaux et de l'insécurité liée à l'environnement de vie qu'elle est en train de nous décrire. En s'appuyant sur l'ouvrage de S. Paugam, nous pouvons directement observer tant le *déficit de protection* que le *déni de reconnaissance* (mauvais traitements, rejet, sentiment de ne pas compter pour ses parents...) dont témoignent Virginie. L'accélération dans le discours et la répétition de certains termes montrent l'impact traumatisant sur la jeune fille. Elle insiste d'ailleurs à plusieurs reprises sur cette violence subie à différents niveaux et durant l'entièreté de son parcours de vie.

« Je suis restée en famille, et les coups il y en avait blindé, ma mère ne faisait que boire. (...) J'ai commencé à péter les plombs à l'école, tout le temps en train de m'énerver, rester dans ma bulle. Et ça n'a fait qu'empirer chez mes parents, mon père il continuait à taper de plus belle, ma mère à boire, mon père à faire des remarques chelous quand je commençais à avoir ma poitrine et tout ça, à essayer de me toucher, de me violer ».

« Vers Noël 2016 ou 2017, mes parents se sont disputés violemment, et mon père m'a tapée devant ma sœur, ma mère, il a tapé ma mère aussi, et les policiers sont venus, et du coup ben, voilà, quoi ».

« Je devais avoir 11-12-13 ans, un truc comme ça. J'ai commencé à attraper des formes, et ma mère m'a expliqué que pendant une nuit, parce que mes parents s'entendaient plus, ma mère elle dormait dans le salon et moi j'étais malade, donc je dormais en bas, et mon père à ce qu'il paraît, il s'est mis sur moi, et voilà, quoi. Ma mère elle lui a dit « bouge sinon tu te

ramasses la tasse «, et quand je me suis réveillée j'ai juste senti un truc se lever, et mon père il avait sa braguette défait, et il était sur moi, quoi ».

Cette violence se poursuivant dans le temps, Virginie exprime l'insécurité grandissante, presque avilissante, à l'égard de ce père malfaisant à l'encontre duquel même une protection étatique apparaît inutile :

« (...) parce que mon père, de toute façon je lui ai dit clairement : je sais qu'essayer de faire la loi, il va se calmer pendant un petit temps, mais après il va voir que tout va aller, et qu'on va enfin plus s'intéresser à lui, et ça va le saouler, et mon père franchement il a pas peur de tuer quelqu'un, ou me taper, ou d'essayer de me violer, parce qu'il a 62 ans et il sait très bien qu'il va faire un an en taule, donc il s'en fout totalement, pour lui c'est rien du tout ».

Malgré tout - oserions-nous ajouter : sans surprise ? - nous percevons dans le récit de la jeune l'«éternel» paradoxe relatif aux théories de l'attachement et de la loyauté familiale. Elle semble en recherche de ce lien familial « à tout prix » même si celui-ci a été et peut être encore insécurisant et rejetant. D'ailleurs, la jeune fille souhaite aujourd'hui retourner en famille et entretient l'espoir fort qu'une vie familiale sereine et positive soit possible.

« J'étais tout le temps chez ma mère, qui s'est fait hébergée par ma grande sœur, donc j'étais tout le temps là-bas.(...) Donc du coup, ma petite sœur a été placée en centre, et moi on a attendu. On m'a mise à l'internat, mais je fuguais tout le temps de l'internat, j'étais tout le temps chez ma mère ».

« (...) moi j'aime pas qu'on me suive, et tout ça, pour moi, ce qui se passe c'est dans notre famille, ça regardait que nous, et personne d'autre, les autres je m'en foutais de ce qui se passait dans leur vie, et je trouve que l'inverse c'est pareil ».

La parole d'un enfant: le vécu d'un déni de reconnaissance par les institutions et les professionnels

L'intervention des services de police et des services sociaux censés garantir la protection de la jeune fille ne semble pas lui avoir permis d'ancrer un sentiment de reconnaissance. Au contraire, elle tend à mettre à distance toutes les aides proposées et les professionnels en qui exprime ne pouvoir avoir confiance.

« - Tu dis que vers 10 ans, c'était compliqué d'un point de vue scolaire. Je suppose que l'école ou le PMS t'ont rencontrée ?

Non.

- Et toi, tu n'as pas fait de démarche vis-à-vis de ces services-là ?

Non, parce qu'ils parlaient à tout le monde de la classe... ».

Si la jeune exprime d'abord le fait qu'elle a conscience du danger de sa situation et de la nécessité de l'intervention des services de l'Aide à la jeunesse, elle perd confiance dans les intervenants qui ne lui apportent pas la réponse espérée notamment quant aux faits spécifiques de mœurs qu'elle dénonce. L'absence de sanction pénale, la confusion des rôles, des missions - peut-être - semblent indiquer à Virginie que sa parole d'enfant n'a pas de valeur. Ce vécu d'absence de reconnaissance et de protection de la part des professionnels va cristalliser les relations entre la jeune et les services de prises en charge.

« Ce que j'en ai pensé à ce moment-là (lors de l'intervention de services sociaux), trop rien, je me disais « ouais c'est pas grave », et tout, parce que j'étais encore petite. Et après, quand j'ai commencé à venir ici (au SRG), je me suis dit « c'est de la merde, en fait, parce qu'ils préfèrent écouter mon père qui raconte des trucs qui n'ont rien à voir, que d'écouter plusieurs personnes qui avaient bien dit ça, qu'il s'était bien passé ça », et du coup mon père il n'a jamais rien eu, on a porté plainte pour ça avec ma mère, il a rien eu, il y a eu des témoins, des voisins, l'ex-femme de mon père qui avait aussi dit qu'elle avait subi des trucs comme ça, ma grande sœur aussi, mon frère, même, et mon père il a jamais rien eu, donc voilà ».

D'autant que ce vécu d'injustice et de trahison sera réanimé chez la jeune dans la relation avec son avocate.

« Ouais, mais elle (le conseil de la mineure) ne fait rien. C'est mon avocate et l'avocate de ma petite sœur, mais à chaque fois qu'elle dit des trucs à ma petite sœur, la petite elle ne comprend pas, parce qu'elle n'a que 11 ans, donc du coup elle lui dit un peu ce qu'elle veut. Et quand un jour ma petite sœur m'a dit une phrase que l'avocate a dit, j'ai compris que ça allait me mettre dans la merde moi, en fait, parce qu'elle lui a dit « est-ce que ta sœur adopte un comportement dangereux ? », et ma petite sœur elle va jamais comprendre si vous lui parlez comme ça, donc ma petite sœur elle a dit oui, parce qu'elle ne savait pas ».

Le discours de la jeune est teinté d'un besoin de protection qu'elle a recherché (et qu'elle semble rechercher encore), sans parvenir à le trouver ni auprès de sa famille, ni auprès des professionnels, ni auprès de ses pairs. À défaut, elle se referme sur elle-même.

Dans cette perspective auto protectrice, où l'Autre peut potentiellement être dangereux et dominant, la jeune semble adopter des conduites défensives, voire hétéro-agressives. La « domination » et l'imposition de règles et d'un cadre (légal ou non) par un autre individu semblent être vécus comme insupportables pour Virginie, donnant lieu à des comportements délinquants et de révoltes.

« Et au (SRS), quand je vivais à l'internat et qu'on m'a dit d'aller là-bas, je l'ai regardé, j'ai dit « en fait, je t'explique, je vais mettre mes règles d'abord, tu vas mettre les tiennes après, maintenant tu fermes ta gueule et tu m'écoutes », clairement, parce que ça n'allait pas, je ne voulais pas qu'on

me dise quoi faire. On ne m'avait jamais dit ce que je devais faire, donc c'était pas maintenant qu'on allait m'imposer un cadre et des règles, et surtout qu'on allait essayer de me dominer, en fait, c'était hors de question ».

« La première fois qu'elle (la déléguée du SAJ) a parlé mal à ma petite sœur, c'est simple, je l'ai chopée, je l'ai mise au mur, et tout ce que je sais, c'est que ma petite sœur a été dégoûtée, parce que c'était la première fois qu'elle me voyait avec des menottes, parce qu'elle lui a dit « c'est pas toi qui décides, arrête de faire ta gamine de merde », et j'ai vu ma petite sœur pleurer, donc je l'ai chopée par le cou et je lui ai tapé 3 fois la tête contre le mur, je lui ai dit « vous parlez pas mal à ma petite sœur « Les policiers sont arrivés, il y a des gens qui ont commencé à se demander quoi, parce qu'elle était par terre, et moi je continuais à la taper, tout ça, et ils m'ont bougée, parce que voilà, quoi, et du coup, après ça, les flics, et j'ai été au cachot ».

À la suite de cette perte de confiance envers les représentants d'un système dont nous faisons partie, Virginie se replie sur elle-même et exprime la nécessité de ne pouvoir compter que sur elle-même :

« Ouai, quand j'étais petite, peut-être la sécurité de mes parents, quand il y avait un problème ou quoi. Mais depuis que j'ai appris comment me servir de moi-même et les qualités et les défauts que j'avais, je sais me protéger maintenant ».

« Non, franchement, non, je suis contente (qu'aucun service ne soit intervenu avant 12 ans) mais du coup, j'ai appris plus vite qu'un autre enfant qui n'aurait pas vécu tout ça, parce que j'ai été livrée plus vite à moi-même, et franchement ça c'est tout bénéf' pour après, (...) ben je saurai me débrouiller mieux que quelqu'un d'autre entre guillemets ».

« Si j'avais fait appel aux services, ils m'auraient aidée, et ça se serait arrangé assez vite, et du coup je ne serais pas passée par tout ça, et du coup ça n'aurait pas fait mon vécu, et ça m'aurait pas forgé un caractère et apprendre plus vite de mes erreurs, en fait, pour ne pas les re-commettre, donc je les aurais faites plus tard, les conneries, et ça n'aurait servi à rien, donc je préfère les faire plus tôt, pour qu'à mes 18 ans je sois calme.

- Donc tu vois ton expérience comme quelque chose de positif pour te construire ?

- Ouais, clairement ».

« Ouais, ça fragilise dans un sens, mais c'est dans cette fragilité qu'on prend la force, en fait, parce que souvent, ceux qui ont eu des soucis chez leurs parents ou qui ont été battus quand ils étaient petits, ils n'ont plus trop envie qu'on leur fasse du mal, donc ils vont pas se mettre sur la défensive, mais ils vont se faire une bulle, et à un moment quand on va essayer d'éclater la bulle, ils vont prendre tout ce qui est possible chez la personne en face pour essayer de l'atteindre elle ».

Nous ressentons à travers les propos de Virginie un sentiment de fierté par rapport aux galères vécues. Le fait d'avoir traversé ces difficultés seule semble lui conférer une valeur propre, de quoi être fière d'elle-même... en soi, une reconnaissance personnelle. Les épreuves sont vécues comme porteuses d'expériences, de force et de courage.

Inversement, l'image que lui renvoient la société et les institutions mandatées (notamment par ses prises en charge au sein du système de l'Aide et de la Protection de la jeunesse) est vécue comme dévalorisante et stigmatisante, rendant inutile tout prémisses de changement.

« Parce qu'ici, quand on retourne une fois, on a une étiquette, en fait, donc ça veut dire que si on vient par exemple parce qu'on a volé une voiture, et qu'on va revenir en placement comme moi pour un bête retour en famille bon on nous dit « t'as fait des faits, tu ne changeras jamais ». Donc moi, c'est ça qui me gave le plus, on nous met une étiquette sans savoir que peut-être pendant le séjour qu'on passé ici, ou à l'extérieur, on a changé, on a arrangé les histoires mais pour eux, il n'y a personne qui change ».

À travers cet extrait, nous remarquons en quoi le stigmate posé par la société - « l'étiquette » comme le nomme Virginie - peut constituer un frein puissant à un processus de changement, renvoyant éternellement la jeune fille à ses échecs et à ses faiblesses, renforçant son sentiment d'incapacité à évoluer positivement. Ce déni de reconnaissance par les « représentants de la société », par « ceux qui ne la comprennent pas » risque d'entraîner progressivement une rupture durable dans les liens organiques et de citoyennetés déjà fortement fragilisés.

La scolarité... une réalité bien loin des priorités vitales

« Je suis restée en famille, et les coups il y en avait blindé, ma mère ne faisait que boire. Je devais m'occuper de ma petite sœur, parce que ma grande sœur elle allait à l'école, donc moi des fois, j'y allais pas et la petite... tout le temps je m'en occupais ».

La solidarité et la loyauté familiale sont priorisés par la jeune fille qui préfère favoriser la scolarité de sa jeune sœur à la sienne. L'école et l'intégration professionnalisante ne sont pas vécues comme essentielles. Cette déscolarisation précoce va entraîner des retards importants au niveau pédagogique et l'ensemble du parcours scolaire de la jeune apparaît chaotique, discontinu, sans sens. Comment un environnement scolaire pourrait-il lui permettre de se valoriser dans ses capacités et ses potentialités lorsqu'il est qualifié de « bête école ».

« Au niveau scolaire, j'ai été en spécialisé « type 8 ». En primaires et en maternelles, j'ai été dans une bête école, puis j'ai été en type 8, puis au collège, puis à l'IFAPME, ça fait genre deux ans que je suis inscrite là-bas, mais j'ai jamais été ».

- Donc t'as fait 1^{ère} différenciée, 2^{ème} différenciée et t'as eu ton CEB ?
- Non, mais j'ai réussi mes années.
- Et t'as été jusqu'à quelle année ?
- 3^è professionnelle. En coiffure. Mais j'ai jamais été. Je crois que j'ai été 2-3 jours en juin 2018. (...). J'allais dans l'école attendre mes potes, et puis on se barrait. (...) La plupart du temps, quand je devais aller en cours, j'avais tout le temps de la beuh sur moi, donc dans la classe ça sentait (...). Je crois que je vais retourner en spécialisé, parce que ça fait presque 3 ans que j'ai arrêté les cours, donc reprendre les cours c'est trop dur pour moi ».

Selon S. Paugam, « *la précarité économique entraîne une désorganisation familiale et prédispose les enfants à connaître une scolarité difficile. C'est ainsi que la rupture scolaire se prépare dès les premières années* ». L'absence de projet scolaire et de certification risquent de rendre l'intégration professionnelle difficile, notamment dans une société où les diplômes sont valorisés et priorités, entravant l'autonomie financière de Virginie et prolongeant sa situation de précarité, d'isolement social et de dépendance financière à des services d'aide sociale. Les projets professionnels sont très peu abordés par la jeune et de façon assez superficielle; nous percevons ici toute la fragilité du lien à l'intégration et à l'insertion professionnelle.

8. La situation de Louis

« (...) et là-bas, tous les gosses sont des gosses de richards, et moi j'arrive avec mes purs basiques et eux leur Nike... (•••) N'importe quelle école, quand on arrive avec des vêtements de sous marque, ça se voit ».

La maman de Louis a sollicité l'intervention de notre service suite à l'exclusion définitive de son fils au sein de son établissement scolaire. Suite au recours contre cette décision, Louis a pu réintégrer son école, non sans une certaine fierté. Depuis, notre équipe suit le préadolescent et l'accompagne à sa demande notamment lors des réunions chez les mandants (lors des renouvellements des mesures) que nous préparons avec lui au préalable au sein de nos locaux. Ces moments d'échanges nous permettent également de discuter du quotidien, de l'école et des intérêts de Louis, dans un temps plus informel où se mêlent discussions sérieuses, plaisanteries, et anecdotes lui permettant de se raconter plus facilement. En effet, en raison de la précarité matérielle et financière au domicile familial et de la relation parentale conflictuelle, les services d'aide à la jeunesse ont été sollicités en 2015 afin d'aider le jeune et ses parents. Suite aux désaccords des parents quant à l'aide proposée, la situation de Louis a été judiciairisée. Aussi, depuis 2018 (Louis avait alors 12 ans), la famille est suivie par le SPJ, chargé de mettre en œuvre les mesures prises par le juge, à savoir, un hébergement hors du milieu de vie familial.

Louis a 14 ans. Il est assez petit et frêle. Il a un air espiègle caractérisé par un fréquent petit sourire en coin cachant en réalité de profondes blessures et une histoire de vie où la débrouille fait partie du quotidien. La précarité financière et matérielle dans laquelle vit Louis nous est connue bien qu'il reste toujours très discret et ce sujet, lançant parfois

quelques exemples de situations dans lesquelles il s'est retrouvé et dont il est parvenu à se sortir avec fierté, comme la fois où il a obtenu un sandwich gratuit car il a réussi à « tromper » la serveuse, ou l'autre fois où il a vu un homme dans la rue perdre de la monnaie et où, avec discrétion, il a ramassé cet argent...

Sollicité dans le cadre du projet précarité, Louis a directement accepté de témoigner sans poser davantage de questions quant aux finalités du projet et nous avons fixé un rendez-vous ensemble. Placé durant la semaine en internat dans le cadre d'une mesure protectionnelle, nous le rencontrons dans ce lieu d'hébergement, un soir, après l'école. Il se souvient très bien de notre venue et nous attend. Nous nous trouvons dans une petite salle d'étude, à l'écart des autres jeunes et des surveillants. Après quelques petits échanges sur la façon dont s'est déroulée sa journée, nous commençons rapidement l'entretien. Au début de notre échange, Louis apparaît laconique et direct dans ses réponses, faisant parfois quelques apartés avec des anecdotes bien à lui, comme il aime souvent le faire. Bien que nous connaissions déjà Louis, nous sommes surpris par certains comportements du jeune homme lors de l'entretien. En effet, à plusieurs reprises, Louis a eu des flatulences, provoquant chez lui des éclats de rire et des blagues concernant le fort bruit engendré (« *tel le train qui passe* », ou « *l'avion qui est en train d'atterrir* » comme il pouvait le dire). C'est la première fois que nous sommes confrontés à ce type de comportement de sa part. Dès lors, la question est de savoir si notre présence et l'enregistrement de l'entretien ont fortement stressé Louis ou si cela est habituel/naturel chez le jeune d'adopter ces comportements non-socialement admis dans notre société au risque de provoquer son exclusion et sa stigmatisation ?

En cours d'entretien, nous avons malheureusement été interrompus par un éducateur qui avait besoin de la salle dans laquelle nous nous trouvions de sorte que nous avons dû nous déplacer et nous installer dans le réfectoire où se trouvaient une femme de ménage et le cuisinier discutant à une table. Nous nous sommes tenus à l'écart de ces travailleurs; toutefois le caractère confidentiel de l'entretien était entaché par le lieu où nous nous trouvions. L'entretien s'est tout de même poursuivi, avec l'accord de Louis. Par la suite, Louis est devenu de plus en plus bref et concis notamment lorsque nous avons commencé à parler de l'image de la précarité. Nous comprenions par l'attitude et les propos du jeune, qu'il était temps d'arrêter tant celui-ci était mal à l'aise.

Vous en conviendrez, le témoignage de Louis n'en reste pas moins particulièrement touchant quant à sa situation de précarité. Le jeune nous dévoile son vécu, ses expériences douloureuses et nous montre à quel point le regard des autres peut être stigmatisant et violent.

Quand au quotidien chaque dépense compte

« - Ça a toujours été comme ça (...). On a toujours vécu comme ça, dans le truc d'éteindre les lampes et tout ça parce que ça prend de l'argent, j'ai été élevé comme ça donc maintenant ça devient normal.

- Un automatisme. Tu t'y es fait.

- Voilà. (...) Quand je vois des gens qui laissent les robinets couler je me demande comment ils font parce que pour moi c'est un automatisme de fermer le robinet tout de suite.

- *Toi, tu fais attention à beaucoup de choses à la maison, tu peux me dire quoi par exemple?*

- *De tout, que ce soit le chauffage, dans ma chambre il fait hyper froid, je ne le sens plus, quand je vois les autres qui grelottent, j'ai même pas froid pour eux, car je me dis il fait bon encore. Tantôt en attendant le car, l'éducateur qui me dit : tu n'as pas un peu froid comme ça parce que ça souffle ? Ben non, même si j'ai pas de manteau, ça va ».*

À travers cet extrait, la pauvreté apparaît comme étant l'univers dans lequel est né et a grandi Louis. Depuis la naissance du jeune, il a «automatisé» des comportements par rapport à son environnement de vie. Chaque économie réalisée est presque vitale et aura un impact sur l'ensemble du budget familial. Ici, et contrairement à d'autres témoignages, la précarité est avant tout vécue comme matérielle et financière. La vie semble centrée autour du manque d'argent et du manque matériel donnant lieu à des stratégies adaptatives. Louis tente de renverser la situation en nous expliquant en quoi ces conditions de vie précaire peuvent finalement avoir un côté positif. Pourtant, au-delà de son discours autopersuasif, nous ressentons la grande énergie déployée par le jeune pour dissimuler et transformer la précarité en quelque chose de positif, dont il peut tirer profit.

« Oui, il y a encore (concernant le manque de nourriture), maman quand même un tout petit peu, c'est pour ça qu'on fait les invendus des magasins donc ça va. On va à la sortie des magasins et en fait tout ce qui est invendu qui doit être jeté et, ben ils nous les donnent. (...) J'y vais encore, oui les week-ends. Ce qui est bien, c'est qu'il y a un vieux qui me déteste et que je déteste et je m'amuse et je passe ma colère du jour sur lui (...). Ça fait deux, trois ans qu'on le fait ».

« Le matin je ne prends jamais à manger parce j'ai peur de gaspiller ou je n'ai pas envie de manger et puis finalement à midi, je me dis j'ai faim, j'ai un petit creux et en sortant je demande aux gens, 4 euros c'est vite rassemblé. Quand je dis pour un dago, ils donnent. Mais si je dis que c'est pour acheter autre chose ça va être non.

(...) Le pain est dur aussi et c'est ça le problème, toujours au froid le pain durcit et en plus le micro-onde qui nous avait lâché, oui le micro-onde qui nous a lâché et on en a racheté un nouveau et il nous a aussi lâché et on en a racheté encore un nouveau à la brocante qui a encore lâché et puis nous avons eu un micro-onde de chez papy, mais il était déjà lâché et on a trafiqué le fusible et il va mais pour combien de temps ? ».

Presque aussitôt, Louis insiste sur le fait « *qu'il n'a jamais manqué de nourrir en famille* », laissant alors apparaître toute la loyauté et le lien familial qui l'unit à sa mère.

L'ensemble de la vie de Louis semble pensée à partir de la débrouille, usant de stratégies et d'astuces au quotidien afin de parvenir à vivre. Cela s'observe également concernant le matériel informatique, la connexion internet ou encore la mobilité. Le jeune a donc trouvé des solutions de débrouille :

« J'en ai un (un ordinateur), comme ça le moniteur, la tour c'est pire, je n'oserais pas le montrer c'est Windows 95 et j'ose plus y toucher quand tu appuies sur le bouton ça fait Tic tac. - Il y a pas d'accès à internet à la maison ? - Non rien ».

« (Concernant la connexion internet) Des trucs comme quand je vais quelque part j'essaye d'avoir le réseau. J'essaye d'avoir les codes wifi. (...) Je connais les bonnes places et comme je retiens bien, ben deux trois minutes après, je peux le refaire ».

« - Et tu prends souvent les transports en commun, le bus tout ça ?

- Oui, il y a que ça et le stop.

- Ha, tu fais du stop ?

- Oui mais pas tout seul. Tout seul, je demande aux gens parce que c'est un peu chelou. (...) Maman elle, elle fait du stop, du stop sur la grande route parce que quand on a plus de crédit sur notre carte parce qu'elle c'est pas des abonnements c'est trop cher donc c'est comme ça et moi je vais au Night and Day ou à l'école je demande aux gens s'ils ne vont pas sur Namur.. (...) Et je le fais encore souvent. Quand je rate le bus, aujourd'hui j'ai dû me taper tout (Nom du village) pour trouver quelqu'un.

- OK, et ils te disent oui et ils t'emmènent et tu n'as pas peur quand tu montes dans une voiture comme ça.

- Je suis tellement habitué, non. Moi, je sais comment on fait ».

Nouvel exemple d'une débrouille complètement intégrée au quotidien tel un fonctionnement indispensable pour pouvoir vivre. Le jeune explique avoir toujours fait comme cela et se dit « expert » en la matière. La notion de danger n'est pas du tout présente dans le discours.

Cependant au-delà de cette débrouille apprise et partagée, les conséquences de ce manque financier sont bien plus larges, impactant également le parcours scolaire et l'intégration aux pairs.

La précarité jusque dans le cartable

« Mes 6 années que j'ai faites là, les 6 années c'était les mêmes, je les détestais et ils me détestaient. C'est bien, c'était réciproque, mais heu...

-Oui, mais ils t'ennuyaient sur quoi en fait qu'est-ce qu'ils te disaient ?

-N'importe quoi. Avant j'avais une tresse, ils disaient que j'avais des poux qu'il ne fallait pas venir près de moi et eux sont partis à (Nom d'école), donc je me suis dit ils sont à (Nom d'école), donc je vais à (Autre nom d'école) ».

« Donc tu as été à (Nom d'école) parce que tu voulais y aller, tu voulais changer d'école ?

- Oui parce que au (Nom d'école) c'est trop huppé donc.

- Trop huppé, huppé par rapport à quoi ?

- Ben sur la discipline et là-bas tous les gosses sont des gosses de richards, et moi j'arrive avec mes purs basiques et eux leur Nike... [...]
- « [...] Lorsque tu vois les gens qui regardent tes vêtements, tu l'as eu aussi en dehors de l'école dans d'autre endroit ?
- N'importe où, dans la rue.
- Dans la rue aussi ou au magasin par exemple?
- Oui aussi ! ».

Au sein de l'école, Louis témoigne du poids de la précarité qu'il porte au quotidien et de l'exclusion par le groupe en raison de cette précarité « visible ». Sa situation socio-économique a impacté son choix scolaire, estimant qu'il n'avait pas un statut social assez élevé pour intégrer un lycée, il a donc été s'inscrire « dans une école poubelle ». À travers le regard de l'Autre, le jeune est confronté à l'image d'enfant pauvre qui est visiblement marqué sur lui, tel un handicap physique dont il ne peut se défaire. Cette image de pauvreté renvoyée par la société et par ses pairs est particulièrement difficile à vivre pour Louis comme en témoignent ses réponses et la modification de son comportement durant l'entretien. En effet, Louis est devenu très gêné et s'est montré extrêmement mal à l'aise, baissant le regard, se tournant sur sa chaise, frottant ses mains... Il a d'ailleurs souhaité arrêter l'entretien par la suite.

Si la précarité énoncée spontanément et premièrement par le jeune était uniquement liée aux manques matériels et financiers, on remarque, en filigrane, à travers l'ensemble de l'entretien, ses conséquences au niveau des liens sociaux et sociétaux.

L'intervention des services d'aide sur fond de précarité

Louis est actuellement suivi par le SPJ et une mesure d'éloignement hors du milieu familial a été imposée par le juge de la jeunesse. Louis a donc été placé au sein d'un internat scolaire afin de « garantir sa protection et sa bonne évolution »⁴⁰. Toutefois, le jeune ne comprend pas cette mesure et l'intervention des services sociaux est vécue comme intrusive et inutile n'ayant, selon lui, rien changé à sa situation et ne garantissant pas davantage sa protection. Au contraire, il explique ne pas avoir été entendu par ces services lorsqu'il a dénoncé les faits de maltraitances par son père. Ceux-ci continuent de vouloir travailler la relation père-fils alors que Louis s'y oppose fermement. Ce sentiment d'être nié dans son vécu et dans sa parole semble réellement avoir eu un impact sur la confiance du jeune dans les services extérieurs et le recours à des aides futures. Alors que la mesure d'hébergement hors du milieu était motivée par la nécessité que le jeune s'ouvre socialement et s'intègre au sein d'un groupe de pairs, cela semble au contraire l'avoir davantage renfermé sur lui-même et dans la relation fusionnelle qu'il entretient avec sa mère dans la lutte « contre la société et les services sociaux ».

⁴⁰ La situation de Louis s'est aujourd'hui aggravée, pour les mêmes raisons : il est aujourd'hui placé dans un SRG qu'il a été contraint d'intégrer avec l'aide des forces policière et judiciaires après un placement en SRU.

« - D'accord, et il y a des personnes qui t'ont aidé, qui vous ont aidé dans la famille, dans des services, des services d'aide; le SAJ par exemple, le SPJ parce que pour l'instant c'est le SPJ ?

- Ça sert à rien. Parce qu'ils disent tous, oui je vais t'aider et tu vas aller chez ton papa et moi, dans ma tête, j'en ai rien à foutre, tu peux essayer tant que tu veux, c'est NON ».

De plus, le jeune dénonce l'absence de secret professionnel et la transmission de rapports à l'autorité mandante, notamment de la part des psychologues. Ce sentiment de trahison a eu pour effet de verrouiller davantage sa parole, ne lui permettant pas de l'aider dans ses difficultés personnelles.

« (Nom du Service) c'était un service libre de (nom de ville), c'est des psychologues. Je les ai envoyés bouler. (...) Parce qu'elle (la psychologue) ne parlait pas, on entendait l'horloge tic-tac tic-tac moi quand j'avais fini de regarder tous les murs, là c'était blanc, là c'était noir et là c'était blanc et là noir. (...) j'attendais, j'attendais que la séance se termine et elle me disait moi je suis payée donc c'est bien. (...) Madame X. m'avait invité à y aller, j'ai été et puis le SPJ m'a dit oui mais non vous devez continuer. Après c'était des questions bien tournées, c'était monsieur (délégué du SPJ) qui demandait des renseignements. Au début elle (la psychologue) ne voulait pas faire de rapport, mais après « je vais le noter dans le rapport que je vais envoyer à Monsieur (délégué du SPJ) ».

- Et toi ça tu ne savais pas qu'il y avait des rapports au début.

- Non !

- Elle t'avait rien dit ou elle t'a dit qu'il n'y en avait pas ?

- Il n'y en avait pas.

- D'accord et au début, tu parlais quand tu savais qu'il y n'en avait pas ?

- Oui, mais après quand j'ai su qu'elle faisait ces rapports et qu'elle tirait dans mon dos, non ... ».

Questionné quant à sa connaissance des services qu'il pourrait solliciter au besoin, le jeune ne donnera aucun exemple, répondant qu'il n'en connaît pas et qu'il n'en veut pas. À travers son récit, nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'intervention contraignante des services d'aide n'ont pas généré davantage de méfiance et de rejet chez le jeune, l'isolant un peu plus dans une situation précaire ?

Tant au niveau social que sociétal, Louis semble prendre distance avec ces « autres » qui le rejettent, le jugent, l'excluent, le dévalorisent et le trahissent... Il ne semble pouvoir compter que sur sa mère avec laquelle il partage la même expérience de débrouille et de galère. Ces difficultés partagées les soudent et les relient.

« - Si tu as besoin de quelque chose, si tu as besoin d'aide vers qui tu peux te tourner, est-ce que tu sais ça ? - Surtout sur ma mère. - Sur ta maman, c'est la personne qui peut t'aider?

- Oui ! ».

En parallèle de cet attachement maternel fort et protecteur, l'environnement familial élargi est perçu par Louis comme indigne de confiance et ne favorisant pas l'élaboration d'un lien sûr sur lequel le jeune pourrait compter.

Un environnement familial disqualifié et écarté

« - Et, autre que ta maman, tu parles beaucoup de ta maman, mais tu as des oncles, tantes ?

- Du côté de ma maman tout est crevé, c'est ça qui est bien. (...) A part Mamy du côté de maman, mais elle c'est une mythomane pas possible et elle ouvre jamais la porte. Le frère de maman qu'on ne connaît pas et en plus il est vieux et moche donc heu ... et du côté de mon père c'est tous des alcooliques. - Donc tu n'as pas de famille proche chez qui tu vas ?

- Non, alors à l'anniversaire j'avais un casier de bière donc heu ça sert à rien quoi ».

« D'accord, et il y a un moment où heu ça s'est cassé avec ton père qu'est-ce qui a fait qu'à un moment...

- Ben, il m'a tapé, il me tapait déjà avant, mais j'en ai eu plein les Voilà. (...) je me souviens quand il était assis sur le piano à rien foutre, à boire. Quand il était dans la voiture j'allais lui dire « au cas où, viens manger », « va à la merde » (...). Mon père, une bête sur pattes ».

Le réseau familial apparaît totalement dévalorisé et perçu comme non-protecteur. Le jeune n'entretient pas de relation avec ses proches, qui sont décrits comme des personnes « pauvres », ayant des problèmes psychologiques et à l'égard desquelles il est préférable de prendre distance. Comme Ariane, Louis insiste sur la différence qu'il fait entre « eux », ces personnes pauvres, peu recommandables et « lui ». Il se distingue tout à fait de cet environnement familial qu'il considère bien plus précaire. Il va lui-même poser un stigmatisme sur ce groupe familial afin de se distinguer d'eux en montrant « qu'ils sont bien pires », « bien différents » de lui et de ses valeurs personnelles. Ainsi, il s'en distancie et, d'une certaine manière, se rapproche de la « normalité ». En effet, tel que l'explique E. Goffman, « l'individu stigmatisé fait montre d'une tendance à hiérarchiser les siens selon le degré de visibilité et d'importunité de leur stigmatisme. Envers ceux qui sont plus évidemment atteints que lui, il a souvent la même attitude que les normaux adoptent à son égard ».

9. La situation d'Hugo

« Je suis un bourlingueur social. Je ne suis pas le prince de Téhéran »

Pour l'entretien, nous rencontrons Hugo au sein de nos bureaux, rue Godefroid. Depuis plus d'un an, celui-ci entretient un contact régulier avec notre ASBL. L'interview s'est étendue toute l'après-midi sur une durée de trois heures. Hugo, au regard de son vécu, n'a pas souhaité être enregistré pour la totalité de l'entretien. Comme à son habitude, il

s'exprime extrêmement bien et utilise un langage recherché. Grand, élancé, d'apparence fragile, Hugo se déplace à pas feutrés. Sa posture semble vouloir nous en dire long sur son passé. Abordant un survêt de sport, Hugo soigne son style. Effectivement, avec ses amis, il arpente régulièrement de grandes friperies bruxelloises où il déniché ses fringues.

Le contraste est frappant. L'hiver dernier, le Service rencontre Hugo dans un restaurant social. Marqué par la fatigue, il est à la rue, sale sur lui et dort à l'abri de nuit en tentant tant bien que mal de poursuivre sa scolarité.

À propos de sa situation, Hugo se qualifie de « *bourlingueur social* ». Réfléchi, extrêmement courtois et particulièrement intéressé par les cadres légaux, Hugo cherche toujours à se débrouiller seul pour mener à bien ses démarches. Celui-ci nous mobilise uniquement s'il juge notre intervention opportune. Investi pour parvenir à la stabilité, nous ressentons cependant en Hugo, au détour de sa motivation, une tristesse envahissante allant de pair avec l'amoncellement continu des démarches à effectuer.

Prendre son envol : sans aile et sans racine

« (...) si chez moi ça n'allait pas, comment voulez-vous que ça aille à l'extérieur ? »

Hugo définit tout d'abord la galère par sa volonté de quitter la maison familiale à l'âge de dix-sept ans et de vivre en autonomie. Pour cause, l'environnement domestique nocif depuis son bas âge, l'absence de son père, la relation froissée avec sa mère. Hugo aspire à la tranquillité en vue de terminer son parcours scolaire.

« L'année passée quand j'ai quitté le domicile de ma mère, j'étais encore mineur cela fait quelques mois que je lui disais que je veux partir, etc. En réalité ça fait quelques années que je disais, parce que la situation n'était plus soutenable, c'était vraiment difficile ».

Malheureusement, cette première mise en autonomie échoue. En plus des difficultés liées à sa minorité et à la signature de son bail, Hugo essuie des altercations avec ses colocataires. Il subit également des avances de son employeur qui est à la fois son bailleur et n'a pas d'autre choix que de retourner chez sa mère. Son retour à la maison s'envenime surtout avec son grand frère. À la veille de ses dix-huit ans, Hugo décide de prendre les choses en main et de faire une nouvelle tentative.

« L'aube de ma majorité approchait, donc je réfléchissais de plus en plus à rester ou à partir, je pesais le pour et le contre, et vient le 10 septembre, c'était un mercredi où j'ai pris la décision de ne pas aller à l'école pour pouvoir me rendre au CPAS, et dans le bureau là, j'ai été reçu par une secrétaire qui m'avait donné un rendez-vous et j'ai été au rendez-vous, c'était le vendredi 12, j'ai été reçu par un assistant social qui m'a expliqué la situation, etc. et que l'enquête sociale allait suivre ».

En réalité, Hugo nous explique que son véritable souhait était de rester chez sa mère et de résoudre le conflit familial installé depuis plusieurs années. Hugo cherche simplement par sa démarche une reconnaissance affective de la part de sa mère.

« En réfléchissant ce n'est pas ce que je voulais, de partir, je voulais juste que la situation s'apaise et je savais très bien qu'en partant ce n'est pas en tout cas pour quelque mois ou quelques années, donc là c'était vraiment l'ultimatum pour voir de ce côté si ça pouvait changer parce que du mien, j'avais assumé, je n'ai pas été un enfant de cœur, j'ai commis plusieurs délits, etc. j'ai manqué de respect, je n'ai pas toujours été agréable, je n'ai pas toujours été poli ».

« Donc toutes ces choses moi j'avais assumé et tout ce que j'ai demandé de ce côté-là qu'on les assume, enfin qu'on établisse un dialogue, enfin pouvoir aller de l'avant, moi c'était vraiment le but de ma démarche au début, mais malheureusement j'ai échoué, donc du coup de mon côté c'est vraiment plus possible de rester dans ce climat même pour ma réussite scolaire, même si je sais que je suis l'acteur principal de ma réussite et de mon échec scolaire ».

Hugo était prêt à mettre un terme aux démarches effectuées pour obtenir son Revenu d'Intégration Sociale (RIS). À tout le moins, il attendait une réaction de la part de sa mère, une simple empreinte maternelle émotionnelle.

« (L'assistant social) il est venu, il a posé les questions, ma mère était plutôt réticente ce que je peux comprendre c'est tout à fait légitime, de là rien ne change de ce côté alors que j'aurais pu bien arrêter étant donné que mon droit de revenu d'intégration sociale n'avait pas encore été acquis ».

Plein de volonté, Hugo poursuit son projet d'autonomie et met en avant rapidement la fragilité du lien de citoyenneté notamment à travers le manque de soutien quant à sa recherche de logement. Il mentionne également que le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) représente pour lui une insécurité flagrante surtout en tant qu'étudiant. Le non-respect de son Projet Individuel d'Intégration Sociale (PIIS) peut lui valoir une suspension, voire une suppression de l'aide accordée. Ce contrat est parfois difficile à honorer au vu des réalités qui s'imposent.

« Du côté du cpas ça a été plus compliqué parce que j'avais un assistant social qui était assez peu présent en fait, donc j'étais souvent livré à moi, je devais souvent prendre des décisions moi-même alors que c'est le cpas qui tranchait au final, donc je pense que c'est à eux de nous référer, les choses que je devais faire, alors c'est vrai que j'ai été lâché comme ça dans la jungle je vais dire cela comme ça ».

« Quand je cherchais des logements pour m'installer, là ça a été énormément de galère parce qu'en étant jeune de 18 ans, les bailleurs sont

vraiment réticents et encore plus si c'est une démarche de CPAS, et aucun adulte ne soutient ou aucun organisme officiel ».

« Enfin, voilà ce que j'ai pu analyser, après ce n'est qu'un préjugé, ils ont un certain a priori je pense qu'il est d'un côté légitime parce qu'en tant que bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale, en tant qu'étudiant, tu peux le perdre du jour et lendemain, donc que je peux comprendre voilà, ils veulent que leur loyer soit payé en temps et en heure, c'est tout à fait légitime ».

Hugo reste deux mois en rue, hébergé tantôt chez des amis, tantôt à l'abri de nuit. Avec beaucoup de force et de détermination, il essaye de se rendre chaque jour à l'école. Hugo s'investit aussi énormément dans des jobs d'étudiant. Il maintient son lien de participation organique qui lui permettra plus tard de rentrer, avec plus de facilité, sur le marché du travail, socle de protection et de reconnaissance de l'Etat Social qui est le nôtre. Finalement, Hugo obtient un rendez-vous d'admission en maison d'accueil. En parallèle, un projet d'autonomie lui est également proposé par le biais d'une AMO. Il décline ces deux perspectives en faveur d'un logement qui lui est proposé suite à un élan de solidarité formidable de la part de son établissement scolaire. Dès lors, il obtient à sa demande, la prime d'installation du CPAS en tant que Personne Sans Domicile Fixe (SDF). Hugo se bat toujours pour faire valoir ses droits et notamment appuyer de ce fait, la souveraineté de sa citoyenneté.

« J'ai continué à suivre les cours le plus possible même si c'était plus compliqué, et j'ai quand même essayé d'assurer, ma première période était réussie avec les points un peu corrects même plutôt bons, donc ça s'est bien passé, et voilà j'avais reçu une proposition de logement par mon professeur parce que j'étais en cours, j'ai accepté tout de suite parce que le projet qui m'avait été proposé m'intéressait énormément mais cela allait prendre plus de temps pour se mettre en place, et moi le temps je n'avais pas le temps en fait, je ne pouvais pas attendre ».

Tantôt paquet cadeau, tantôt rat de labo

Ce n'est que plus tard dans l'entretien qu'Hugo nous dévoile son long parcours au sein de l'Aide à la Jeunesse. Pouponnière, famille d'accueil, foyers. Usé par les différentes mesures d'aide mises en place, il se considère, à cette période de sa vie, comme « un paquet cadeau » sans cesse déplacé.

« (...) Il faut savoir lorsque j'ai eu un mois après ma naissance, j'ai été directement suivi par le SAJ, le service d'aide à la jeunesse, donc j'ai été placé en pouponnière et puis j'ai été placé en centre, et puis j'ai été en famille d'accueil, donc tout en ce moment-là on était suivi par le SAJ jusqu'à mes 10 ans ».

« Par après de mon côté je ne voulais plus retourner dans ces systèmes d'aide parce que c'était lassant en fait parce que je me sentais

vraiment comme un rat de laboratoire et un paquet cadeau qu'on envoyait vice versa, donc je ne veux pas faire le pépé non plus, déjà à 10 ans j'avais déjà une certaine lassitude par rapport à la situation parce qu'il faut savoir que j'étais un gamin qui était entouré de beaucoup de monde ».

« Un milieu plus stable je pense, très honnêtement je n'aurais pas ce que j'ai vécu parce que ça m'a permis d'être ce que je suis aujourd'hui, donc je ne regrette pas du tout, mais un certain moment je me suis dit : moi aussi j'aurais voulu avoir un père, une mère pour pouvoir avoir une vie de famille plus ou moins normale même si je sais que toutes des familles ont des problèmes à un moment donné, c'est comme ça la vie n'est pas parfaite, ça je savais ».

« Mais avoir une situation beaucoup plus stable, en fait c'est ça qui me manquait, simplement les choses qui sont quotidiennes pour des milliers d'enfants, donc tu rentres, tu as ton père et ta mère, et tu as des repas qui sont faits, tout se passe plus ou moins normalement c'est ça aussi que à 10 ans j'aurais aimé avoir et même plus tôt parce que c'est vraiment je ne pouvais pas avoir cette stabilité parce que j'étais entraîné de part et d'autre je n'ai jamais eu de chez moi ».

Endigué par cette lassitude, Hugo aurait aimé avoir une stabilité, un chez-soi, un père, une mère. Il souligne l'importance d'être entouré de personnes pour pallier à l'absence de ses parents. En effet, Hugo exprime avoir développé un lien de participation élective. En institution, il dispose d'un large cercle d'appartenance - quand bien même celui-ci est d'une certaine manière prédéterminé socialement - que ce soit des autres jeunes ou des professionnels. Dans son suivi, il mentionne à de nombreuses reprises l'importance d'une présence remarquable de la part des éducateurs, des aides en milieu ouvert (AMO). Il met un point d'honneur à mentionner l'importance de son oncle et de sa tante. Il les respecte énormément et les remercie pour l'éducation qu'il a reçue de leur part.

« Quand je vous dis qu'ils (AMO) me suivent depuis tout petit, je pense qu'on a trouvé des photos de moi quand j'étais enfant, j'avais 3 ans, ça va faire 16 ans qu'il me connaissait, je pense qu'après 16 ans tu n'as pas (la même) relation, il y avait toujours ce côté professionnel parce qu'ils sont aussi assujettis aux lois, même le directeur de l'AMO, même lui il y avait un certain lien parce que j'étais tout le temps-là ».

« Il faut savoir que j'allais aussi chez mon oncle et ma tante, donc c'est ça que je disais que j'étais un peu trimbalé, eux qui m'ont vraiment éduqué je vais dire comme ça, ils ont essayé de me donner plus ou moins une enfance normale, c'est-à-dire les sorties avec ta mère et ton père si tu as encore les deux parents et plein de choses comme ça ».

Le retour en famille : entre incompréhension et désillusion

Concernant l'aide apportée par l'aide à la jeunesse, à 18 ans Hugo est toujours dans l'incompréhension totale. En effet, Hugo exemplifie le fait qu'il n'a jamais manifesté le

souhait d'un retour en famille en indiquant que même lorsqu'il devait se rendre au SAJ pour faire le point sur son placement, il préférerait toujours faire le trajet dans la voiture avec le directeur et non, avec sa mère, comme cela lui était proposé.

« Ce n'est pas parce que tu ne subis pas de maltraitance du lundi au vendredi que le week-end tu ne vas plus en subir, enfin, pour moi ce n'est pas à l'enfant de se faire aider, c'est les parents qui ont un réel problème, donc pour moi c'est par rapport à qui devrait être suivi, etc. pas l'enfant parce qu'en tout cas pour ma propre situation ça ne m'a pas aidé du tout, j'ai quand même subi des maltraitances quand je suis retourné chez moi et j'en subissais les week-ends ».

Finalement, à l'âge de dix ans, le Service d'Aide à la Jeunesse décide qu'il est opportun pour Hugo de rentrer chez sa mère de façon définitive et de mettre fin à son placement. Il était pourtant toujours victime de maltraitance. Depuis lors, il en veut particulièrement au Service d'Aide à la Jeunesse et plus généralement aux adultes de ne pas avoir recueilli sa parole de manière adéquate quant à cette décision. D'aucuns expliquent que reconnaître aux jeunes ce qui leur revient de droit en leur permettant de participer aux décisions de la société permet d'inaugurer un nouveau contrat social. Ce contrat permettrait à notre sens d'entretenir leur lien de citoyenneté, celui où les enfants sont devenus, enfin, des personnes à part entière, destinataires certes de prestations, de soins et de protections, mais avant tout détentrices de droits, dont celui de participer est le symbole. Des partenaires véritables. Or, Hugo, par cette audition strictement formelle et insécurisante assimile bel et bien le droit à être entendu à un droit de papier.

« J'ai pu voir énormément de situations, je pense que les adultes pensent que les enfants en bas âge ne comprennent pas la situation, alors que si moi je peux dire que si, moi je peux même généraliser que les enfants qui ont subi des maltraitances et des viols, etc. moi je peux vous montrer un tas étant donné que j'étais un enfant victime de maltraitance ».

« En fait, je trouve qu'ils ont fait une erreur monumentale au sein du SAJ et j'ai été reçu avec ma mère lors de mon rendez-vous, je pense que c'était le seul, je m'en souviens plus exactement à quelle fréquence qu'on se voyait avec le juge de la jeunesse et de l'assistant social et l'éducateur. Mais enfin, j'ai été reçu et il faut savoir que ma mère a été reçue avant moi, c'est un détail que je vous expliquerai plus tard, et après moi je suis reçu avec elle, et ils ont demandé à un gamin de 10 ans en présence de l'un de ses agresseurs entre guillemet en tout cas la personne qui a commis des violences sur lui. Ils ont demandé si je voulais rentrer ou non ? Enfin pardonnez-moi, mais on, ne demande pas ça à quelqu'un alors qu'il y a son bourreau - sans faire du théâtre - juste à côté de lui, presque 9 ans plus tard je me suis dit qu'il y avait aucune chance, je trouve que je devrais être reçu à part et avec moins d'adultes parce qu'à 10 ans je ne me rendais pas compte, c'était quand même une décision officielle de remettre le gamin dans son foyer ».

« À l'époque je n'avais pas compris, mais il y avait tous ces adultes sur moi, bon qu'est-ce que vous voulez que je dise à part oui, j'avais une certaine pression que je ne pouvais pas gérer à l'époque, donc je suis rentré chez moi ».

Pour Hugo, à nouveau, son monde bascule. La dynamique et l'ensemble des liens qu'il avait tissés jusqu'alors disparaissent. Hugo se voit plongé dans un environnement qui n'a jamais contribué à son équilibre que ce soit au niveau de sa protection ou de sa reconnaissance. Par le placement, la disqualification de sa mère est avérée. Il est difficile pour lui de construire à son égard, une figure positive d'attachement. Un déni parental de reconnaissance s'installe. Hugo fait également face à une désillusion au niveau matériel.

« C'est vrai que c'était assez déstabilisant, donc j'ai été plus triste à cette période et après je n'avais plus d'ami quand tu es entouré de 15 personnes minimum chaque jour, quand tu te retrouves avec deux autres personnes, tu te sens seul et même perdu, moi à l'époque je ne pouvais pas jouer avec ma mère malgré que j'avais un certain âge, mon frère s'en foutait de moi ».

« Donc quand je suis venu à (village natal), il y avait ma mère, mon frère et alors je me souviendrai toujours le premier jour où quand je suis rentré dans cette fameuse maison, j'étais avec (Prénom d'une éducatrice) que j'aimais plus d'ailleurs, c'est vrai que ça n'a pas été un moment pas du tout facile parce qu'il faut savoir que ma mère m'a menti par rapport à là où j'allais vivre, je me suis retrouvé dans une petite chambre après je ne vais pas faire le gamin pourri gâté, mais quand tu es habitué à une grande chambre dans le centre, etc. quand on te dit tu vas retrouver le même espace, tu attends quelque chose de plus ou moins pareil ».

« Plus on a grandi et puis on a, elle répétait ça à moi et mon frère par rapport à la nourriture ça devenait notre responsabilité, alors que je pense, je ne sais pas, je ne pense pas qu'il y a un mode d'emploi pour un être un bon parent, mais je pense que ça a fait quand même partie du rôle de mère, de nous donner un repas matin, midi et soir, ce n'est que mon avis ».

« Mais ce qui est plus dérangeant en réalité c'est que j'ai commencé à apprendre ce que gagnait ma mère, etc. quand je me suis rendu compte, on avait chaque mois l'opportunité de pouvoir se retrouver dans une situation plutôt posée que de se retrouver dans la même situation chaque mois ».

« J'étais assez seul pendant un moment et je suis rebondi, ça c'était assez plus ou moins bien, je me suis fait énormément de connaissances donc ça allait, mais j'étais encore victime de violence, etc. c'est vrai que c'était assez compliqué de retrouver ce même chemin, et un moment donné les relations se sont détériorées parce que j'ai commencé à acquérir un certain âge, enfin, j'étais encore un enfant et je le suis toujours. Mais je me rendais compte que j'ai commencé à gagner une certaine force, donc on a

commencé à avoir beaucoup d'altercations et ça ne passe pas bien du tout, donc j'avais 11 ou 12 ans quand ça commence à se détériorer, en fait ce n'est pas se détériorer, mais ça se reproduit ce qui se passait auparavant, sauf là que moi je pouvais répondre étant donné que j'avais acquis un certain âge, et ça s'est très mal passé, j'ai fait énormément de connerie, les délits, etc. j'ai manqué énormément de respect à ma famille, ma mère, mon frère, mon oncle, ma tante ».

Hugo a un frère aîné, quatre ans plus vieux que lui. Celui-ci a été également placé quand il était plus jeune. Ils étaient comme *« cul et chemise, vraiment comme des frères »* nous-dit-il. Son frère, cependant, réintègre le domicile familial bien avant Hugo. Il n'en saura jamais la raison. À onze ans, Hugo est victime d'abus sexuels par son frère. La confiance et la protection accordée à sa famille se rompent pour de bon.

« (Maison familiale) Ça a commencé à se détériorer, en fait, j'avais des terreurs nocturnes, etc. donc je n'arrivais pas à dormir tout seul je dormais dans la chambre de mon frère, et il a commencé à se frotter à moi, etc. à ce moment-là je ne percute pas quoi parce que c'est un peu bizarre de dire comme ça parce qu'à 11 ans, je n'avais pas du tout conscience que ce qu'il faisait était totalement déplacé et même interdit ».

« Donc un jour on était en (vacances) dans la villa familiale et là il a commencé à avoir des attouchements à mon égard et il m'a demandé de lui faire la fellation, etc. donc il y a eu cinq abus sexuels de sa part et ça a été plutôt difficile, donc le problème est qu'il y a eu ça et lui aussi me maltraitait ».

À ses 16 ans, Hugo consulte son dossier au SAJ. Consulter dix ans de sa vie. C'est avec un goût amer qu'il nous explique la lecture de cet écrit.

« Par rapport au SAJ, je n'apprécie pas du tout ce service parce qu'il faut savoir que j'ai eu accès à mes dossiers lorsque j'avais 15, 16 ans parce que je voulais savoir la vérité et je voulais reconstituer le puzzle, donc là j'ai vu 10 ans de ma vie inscrits sur des bouts de papiers, c'était assez chargé d'émotion. J'ai appris des choses qu'on m'a jamais dites, j'ai appris notamment que tous les moindres faits et gestes étaient reportés, ce que je n'ai pas du tout apprécié parce qu'à l'époque ça même savoir que je me sentais déjà observé, et là encore plus quoi quand j'ai vu que tout ce que je disais, tout ce que je faisais, et tout ce que je subissais était répertorié, même si d'un côté ça fait partie de leur job ».

« Mais moi je trouve que ça a été l'intrusion dans ma vie privée, enfin pour vous donner un exemple après ça peut vous paraître anodin, j'ai une fois refusé de ne pas aller jouer dans l'un des jardins, ils ont directement envoyé un rapport au SAJ en disant que ce n'est pas normal, etc. ce n'est pas que ça, mais j'ai lu énormément les choses qui m'ont dégoûté ».

« Et l'un des psychologues qui ont rapporté des choses que je dis alors qu'il est soumis au secret professionnel et inviolable sauf décision de justice si je me souviens bien, après je ne sais pas ».

« Bref, moi je me suis senti totalement trahi par rapport à ce service-là. Est-ce qu'il m'a aidé ? Non ».

Le trou noir

Hugo fait de nombreuses allusions à sa consommation de drogue, à la fois douce et dure. Il évoque sa consommation passée comme une échappatoire à son quotidien, qui s'est tout doucement installée comme une dépendance. De plus, au regard de ses faits de délinquances, Hugo y associe spontanément son besoin flagrant d'attention.

Dans les faits, la barrière entre la drogue dure et douce n'est pas aussi nette. À ce sujet, François Dubet insiste sur l'existence au centre de la galère d'un trou noir où nous pouvons tous tomber d'un moment à l'autre. Alors que la drogue douce fait partie de la galère et profite, selon Becker, à l'intégration dans le réseau, la drogue dure nous pousse en dehors du radeau, provoque la noyade, l'infini. L'herbe est sociale, elle se fume à plusieurs, elle aide à vivre sans procurer un plaisir fulgurant, elle se donne et circule avec *juste ce qu'il faut* de déviance pour offrir un sentiment d'aventure. Les « accros » quant à eux sortent de la société, « ils sont toujours seuls ». Elle profite à la dilution du lien social. La proximité du trou noir est constante. La toxicomanie semble être une conduite ordalique par laquelle chacun vérifierait son salut. La drogue dure est plus devenue le symbole de mort sociale que du plaisir et de la libération.

« Donc là j'ai commencé à rentrer dans ma période, une période que je pense qu'on vit tous à un moment donné, et j'en avais marre de tout et ça n'allait pas chez moi et ça n'allait pas du tout à l'école parce que je voulais avoir un peu d'attention sur moi, je voulais avoir ce que je n'ai pas eu en étant enfant, donc je faisais des conneries pour avoir un peu d'attention ».

« Avant je prenais énormément de drogue, j'ai testé énormément des choses, j'étais addict de quelques drogues, mais j'ai arrêté ça fait quelques mois que j'ai arrêté parce que voilà, ça détruit la santé et ça détruit le physique, ça détruit le mental, ça t'isole beaucoup ».

« (...) ne touchez pas à la drogue, si vous pouvez, refusez vraiment et il faut que vous vous sortiez de la tête cette phrase-là qui dit oui, mais il faut faire sa propre expérience, mais non, non, c'est quelque chose qui doit être arrêté d'être véhiculé vraiment, même si l'alcool est tout aussi dangereux, quand tu vas boire un verre avec tes amis sans que ça devient une addiction d'accord, mais la drogue de manière générale, donc la drogue dure, l'extasy, la mdma, toutes ces choses que je ne veux pas faire toute la liste ici, vont te rendre plus facilement addict c'est une crasse (...) ne touchez pas à la drogue même le cannabis en fait, non, non, si vous pouvez ne touchez pas ».

10. La situation de Léo

« En fait, j'ai peur de mourir comme clochard, j'ai peur de mourir d'être laissé par le système, d'être juste un simple numéro comme ça, mourir seul dans mon coin, je trouve ça triste. Franchement ça me fait peur quoi ».

Léo a 23 ans. Il est grand et mince, se présente toujours soigné et en chemise lors des rendez-vous. Il s'exprime bien, se montre extrêmement poli et respectueux, tant à l'oral que lors des échanges écrits. Son langage est soutenu, parfois même inadapté tant les formulations et le vocabulaire sont très, trop polis ou inadéquatement mobilisés. Particulièrement attentif et soucieux de l'image qu'il renvoie, s'efforçant de cacher toute forme de précarité, Léo semble mettre en place de nombreuses stratégies afin de renvoyer l'image d'un jeune homme « normal », très bien éduqué, sans difficulté financière. De sa façon de se vêtir, aux mots utilisés, jusqu'à l'apprentissage des lois sociales, le jeune use énormément d'énergie afin de ne pas paraître discréditable et renvoyer une image positive.

Léo a sollicité l'accompagnement de notre service en février 2019 en raison de problèmes avec le CPAS et de grandes difficultés financières auxquelles il ne parvenait plus à faire face. Léo habite à (ville), une région très mal desservie par les transports en commun. À titre d'exemple, il faut plus de 2h à Léo pour venir à Namur. Le jeune doit quitter son domicile à 10h du matin pour un rendez-vous programmé à 14h. À cela s'ajoute le coût conséquent de ces trajets.

Léo est originaire de (ville) et a déménagé dans la région de (ville) car sa petite amie souhaitait se rapprocher de sa famille. Le jeune l'a donc suivie dans l'espoir d'une vie meilleure, moins précaire dans laquelle il a été plongé depuis sa naissance.

Léo et sa petite amie ont tous les deux des parcours de vie marqués par l'abandon, la violence, la pauvreté et se battent ensemble contre cette société qui les brime et bafoue leurs droits. À sa naissance, Léo a été abandonné par sa mère biologique. Il a alors été élevé par sa grand-mère maternelle dans la caravane familiale. L'enfance de Léo a été rythmée par la violence, les abus, la précarité, les troubles du comportement et les moqueries au sein et à l'extérieur du milieu familial. Âgé de 12 ans, le jeune commence à consommer du cannabis, puis sont venues les drogues dures. Tout s'est accéléré...

À 16 ans, Léo devient papa, entre l'espoir de réparer ses blessures d'enfance et les souffrances encore vives, il veut se battre et refuse de reproduire le schéma familial. Sa fille devient son moteur, ce lien qui donne du sens à sa vie, cet être qu'il va protéger, cette possibilité de devenir un homme. Léo se bat pour trouver un travail fixe, un logement décent pour son enfant, il participe à des séances d'accompagnement parental afin de tisser du lien, il tente de maintenir sa relation de couple avec la mère. Mais vers 18 ans tout dérape... Le décès de sa grand-mère à l'aube de sa majorité va venir briser Léo et l'arrêt brutal des services de l'aide à la jeunesse qui l'ont pourtant suivi depuis sa naissance est vécu comme un violent abandon. Le couple parental est fragile, fait de violence conjugale et de rejet. Léo s'éloigne peu à peu de sa fille et de la mère recherchant une nouvelle protection et une

reconnaissance qu'il trouvera finalement auprès d'une autre jeune fille. Il quitte alors son ancienne compagne, perd la garde de sa fille et déménage avec sa copine dans un logement insalubre. La pauvreté, les souffrances insoutenables, le sentiment d'abandon, la rage contre cette société pourrie, l'amertume tout simplement face à la vie ...

Léo a directement accepté de témoigner dans le cadre de notre projet. L'échange est riche, il se livre sans retenue, balance sa rage, ses souffrances, ses peurs sans détours mais non sans émotions. L'entretien se terminera d'ailleurs tant celui-ci devient difficile pour Léo, les larmes aux yeux, il nous livre à cœur ouvert son histoire ...

L'abandon raconté, la violence vécue

« Ce qu'il y a c'est qu'en fait, ma mère, comme je vous ai expliqué, en fait ma mère m'a abandonné. Elle m'a abandonné à mes 13 mois, mes 9 mois, elle a dit, en fait, elle est venue me déposer chez une amie, c'est la version que j'ai eu officielle maintenant je ne sais pas si c'est la vérité. Elle est venue me déposer chez une amie, elle lui a dit qu'elle allait au magasin pour chercher des couches parce qu'elle n'en a plus, elle n'est jamais revenue ».

« Ma mère en plus elle m'a abandonné et un an après elle avait un autre enfant quoi, elle en a trois autres et bon (...) ».

À plusieurs reprises au cours de l'entretien, Léo insistera sur l'abandon qu'il a vécu lorsqu'il était bébé. Trop petit pour pouvoir consciemment s'en souvenir, il semble pourtant s'être complètement réapproprié ce qu'il lui a été raconté et l'a incorporé. Le vocabulaire utilisé est significatif : « *m'a abandonné* », « *ne voulait pas s'occuper de moi* », « *m'a lâché* »... Léo explique très bien cette rupture de lien précoce avec sa mère biologique et l'insécurité dans laquelle il a été plongé. La figure paternelle est également absente, vue comme rejetante, ne permettant elle non plus ni sécurité, ni reconnaissance.

« Et puis même quand je parlais de mon père parce que à ce moment-là mon père il menaçait ma grand-mère de... des menaces de mort, parce que mon père était un grand drogué à ce moment-là et voilà et moi j'étais entre les deux quoi et ça m'avait choqué ».

Le discours de Léo se suffit à lui-même pour signifier la rupture du lien familial aux parents biologiques. Afin de combler cette absence, le jeune a été rechercher une figure d'attachement maternelle qu'il semble avoir trouvé en sa grand-mère. Celle-ci apparaît comme la personne qui l'a sauvé et lui a permis d'être protégé et aimé. L'image de « la bulle » décrite par le jeune est particulièrement représentative de ce cocon protecteur.

« Et donc ma grand-mère qui ne m'avait jamais vu et qui ne me connaissait pas est venue avec mon père pour me chercher, en fait là quand j'ai vu ma grand-mère pour la 1ere fois, je m'en souviens, j'ai tendu les bras et j'ai fait ça (geste) et je les ai pris dans mes bras et elle-même, elle était même choquée quoi et puis je les ai plus jamais lâchés. J'ai vraiment été

dans une bulle avec elle, enfin, c'est, autant que ses enfants, il y en a beaucoup qui lui ont tourné le dos, mais moi jamais je n'aurais tourné le dos parce que c'était une femme en or quoi, même si j'ai vécu des choses horribles, c'est celle qui a fait en sorte qu'aujourd'hui sa santé par tout ça quoi, c'est grâce à elle que tu as cette force aussi ».

Toutefois, si le sentiment de loyauté familial est bien perceptible et qu'il y a un lien certain entre Léo et sa grand-mère, nous nous devons de constater les violences et les grandes difficultés au sein de ce « nouveau » milieu familial. En effet, Léo dénonce également tous les traumatismes vécus au sein de cet environnement où la violence, les viols, les moqueries, le rabaissement, ... semblent omniprésents. Si un lien de filiation semble s'être établi avec la grand-mère, celui-ci est fragilisé par les relations qui l'entourent.

« Depuis que j'ai 6 ans, quand j'étais jeune j'ai eu pas mal de problèmes avec le mari de ma grand-mère et j'ai eu beaucoup de séquelles à ce niveau-là, j'ai eu du mal à m'en remettre ».

« Ça fait maintenant une dizaine d'années, mais il (mari de la grand-mère) y est à vie quoi (en prison), c'était un nécrophile, zoophile et un pédophile OK et cet homme-là a tué un flic quoi, à ce moment-là ma grand-mère était avec moi j'étais pas encore né ça remonte, mais je veux dire quand moi je suis né et sur l'intervalle que je suis arrivé chez ma grand-mère parce que je suis arrivé chez elle à mes 1 an elle vivait dans une caravane à (ville), près de (ville) et elle était encore avec cet homme-là quoi et puis son deuxième homme, (X), lui quand elle partait voilà quoi il était là quoi et quand j'en parlais à ma grand-mère...

- Elle ne t'a pas cru.

- Non pas forcément, c'est pas qu'elle ne me croyait pas, mais j'avais l'impression qu'elle ne voulait pas me croire en fait parce que mes oncles et tantes, eux, elle a déjà eu la preuve, elle a eu la preuve avec ma marraine ça c'est certain et avec certains d'autres de ses enfants mais les histoires de famille voilà (...) ».

« (...) et puis on me cassait beaucoup aussi dans ma famille on me cassait beaucoup on me traitait de baudet, j'avais des grandes oreilles maintenant ça va parce que j'ai grandi, mais quand j'étais plus jeune oui j'avais des grandes oreilles j'étais chauve parce que j'avais beaucoup la boule à blanc enfin j'étais éduqué à l'ancienne, donc j'allais à l'école avec des salopettes et tout ça, donc j'ai connu le harcèlement à l'école aussi et j'ai réussi à m'en sortir justement de tout ça et là maintenant, j'ai des anti-dépresseurs, j'ai enfin commencé mon traitement à ce niveau-là depuis maintenant 4 mois je ne sais plus exactement la date mais c'est de 4 à 6 mois c'est des (nom du médicament) 100 milligrammes que je prends et maintenant ça fait 3 semaines que j'en prends, mais je n'ai pas l'impression qu'ils fassent effet ».

On ressent pleinement l'ambivalence dans les propos du jeune qui, d'un côté, souligne le rôle et la place essentielle de sa grand-mère permettant qu'un lien d'attachement se construise et, d'un autre côté, l'insécurité persistante et le danger au sein même du milieu familial.

De la misère, que de la misère, rien que de la misère...

De la naissance...

« (...) Ma grand-mère avait pas mal de complication aussi dans sa vie, elle était suivie par le CPAS, elle était en guidance budgétaire, donc elle ne gérait pas ses démarches entre guillemet donc c'est pour ça qu'elle n'arrivait pas forcément à m'aider au niveau du système en lui-même quoi ».

A la vie d'adulte...

« C'est ça oui et, donc on s'est mis ensemble, mais on a dû quitter à (Nom de ville) parce qu'on ne pouvait plus rester là, on avait trop froid et en plus de ça, il y a eu des, on sentait des choses malsaines dans la maison, on est superstitieux tous les deux, il y a eu quelque chose qui a fait que... ».

« C'est la précarité dans laquelle on vivait en fait, on dormait sur un matelas gonflable, on commençait à plus avoir du chauffage et puisque la maison que ma belle-mère m'avait louée, n'était vraiment pas en ordre, il y avait des fuites de l'électricité, la salle de bain était moisie en fait ».

« (...) mais le problème est que je ne suis pas dans les conditions à la maison pour étudier, j'adore étudier, enfin je favorise l'enseignement je veux dire autonome et autodidacte. A la maison, le problème, on n'a pas de matériel, on n'a pas de bureau, on n'a pas de chaise ».

« C'est ça, parce que je n'avais pas d'argent et on vivait en (Nom de ville) dans la maison où c'était insalubre ».

« Moi je n'avais plus de domicile, plus rien, j'étais complètement radié en fait et je ne touchais de plus rien pendant ces six mois (...) ».

« On a déjà été chercher les invendus et on y va, le problème c'est que (...) la qualité et la quantité ne suffisent pas à constituer un état de besoin alimentaire. De plus, (...), je suis pour le moment suivi par un gastroentérologue parce que j'ai des problèmes intestinaux au niveau de la digestion et je dois vraiment faire attention à mon alimentation. Pour le moment, on mange que des trucs en boîte, on fait des pâtes bolos, on fait des trucs comme ça et bon, c'est vrai que quand je mange des légumes ou des choses comme ça, je sens au début du mois on peut faire des courses, donc on va chercher des légumes, on va chercher des produits frais parce que j'adore faire à manger aussi, mais on ne peut pas le faire parce que normalement le RIS est censé à nous aider à avoir le budget pour l'alimentation, on l'a pas ce budget parce que si on prend ce budget, on doit

sacrifier une charge, en ce moment prendre le risque de s'endetter, on ne veut pas quoi ».

Si la précarité matérielle n'est pas premièrement pointée, elle transparaît dès l'enfance de Léo, notamment par son arrivée dans la caravane « familiale », avec les nombreux autres enfants de sa grand-mère. Nous n'avons pas de mal à nous imaginer les conditions de vie et la précarité financière dans lesquelles a été élevé Léo. Ce manque matériel apparaîtra de plus en plus important à mesure que le jeune grandit. Le manque d'argent est constant et quotidien, gravé en toile de fond sur l'entièreté du parcours de vie de Léo. À cela, s'ajoutent également des problèmes de santé mentale, les «voix dans la tête», la médication, la consommation et les violences auto-agressives laissant apparaître toute la détresse de ce jeune homme, abîmé par la vie.

Des conséquences non-négligeables sur la santé mentale

« J'ai des troubles aussi depuis que j'ai 6 ans quand j'étais jeune j'ai eu pas mal de problème avec le mari de ma grand-mère et j'ai eu beaucoup de séquelles à ce niveau-là j'ai eu du mal à m'en remettre et vers mes 8 ans j'ai commencé à entendre des voix enfin j'avais des comportements assez, assez, assez troublants, j'étais fort nerveux, j'étais... Jusqu'à mes 12-13 ans où j'ai découvert les drogues là ça, ça m'a totalement changé quoi, la drogue m'a entre guillemet, m'a fait me sentir mieux j'ai pu me libérer, j'ai pu être moi-même enfin j'avais plus toutes ces retenues que j'avais que j'avais plus jeune et j'avais plus ces problèmes là non plus, j'entendais plus ces voix, je ne faisais plus tous ces rêves j'avais plus ces hallucinations et justement avec (sa compagne) depuis que je suis avec (sa compagne) et ça fait presque un an je prends des neuroleptiques aussi ».

Les viols internes et externes au milieu familial sont dénoncés par de nombreux jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche-action. À demi-mot, sans jamais prononcer le terme « de viol », Léo expliquera les abus répétés qu'il a subi et la victimisation secondaire résultant de l'absence de protection et de considération de sa parole lors de la dénonciation des faits auprès de ses proches. Les conséquences sont des plus dramatiques sur la suite de son parcours: hallucinations, médications, examens cérébraux, consommations... Tout s'accélère, tout semble fait de chaos, tant au niveau de l'environnement extérieur (dynamique familiale, lieu de vie, rythme des journées,...) qu'au niveau de ce qui se passe à l'intérieur de Léo.

« Quand j'avais 10 ans le point de névralgie et donc là, elle prescrit un anti-stress, un médicament, je l'ai pris tous les jours mais au bout d'un moment ça continuait quand même, je disais à ma grand-mère, elle me disait oui, mais tu prends plus tes médicaments, j'ai pris pendant plus deux mois ça ne va pas et ça ne sert à rien quoi. Et finalement oui, ce n'est peut-être pas assez longtemps, c'était peut-être le médicament qui n'est pas adapté ou peut-être faire quelque chose aussi, moi je voulais en ce moment

qu'on fasse un scanner ou radio pour qu'on regarde tout simplement et j'ai été faire une IRM. Donc le résultat, mamie l'a eu, mais je n'ai pas eu de connaissance du résultat de l'IRM quoi, mais j'ai dû par après cet examen-là, j'ai dû retourner chez un neurologue et là j'ai eu un genre de masque sur la tête avec des trucs comme ça sur le crâne et, donc il y avait trois scanner avec mon cerveau. Il y avait un infrarouge, il y avait un en ultraviolet et il y avait un sur mon cerveau vu dessus, des points en lumineux pour capter les synapses, je pense que c'était pour capter les synapses et voir s'il y avait à mon avis une bonne connexion neuronale etc quoi. Et ça maintenant, plus je grandis et plus j'ai mal, maintenant je n'ai plus envie de faire quoi que ce soit pour, enfin, j'ai peur de me faire soigner, maintenant si j'ai mal, j'oublie et je fais avec quoi. Et j'ai peur de me faire soigner, le problème quand je me disputais avec (sa compagne), j'arrivais à un point où plutôt d'être violent, je suis violent envers moi-même, je me frappe, je me griffe, je me tire les cheveux, je frappe quand même assez fort, depuis que je me frappe à la tête, j'ai énormément mal à la tête quoi. À chaque fois que tous les soirs quand je m'endors, j'ai vraiment l'impression d'avoir la pression sanguine qui monte dans mon cerveau, j'ai mon crâne qui bat, qui bat, j'ai l'impression qu'il va sortir dans mes oreilles, dans ma bouche, dans mon nez ».

« Au début que j'ai pris les neuroleptiques en fait j'avais beaucoup d'effets secondaires ou j'avais des atrophies musculaires, j'avais ma tête qui restait bloquée et je ne savais plus rien faire et j'étais limite de me croquer la nuque ».

Face aux hallucinations et à un mal-être insupportable, Léo explique s'être tourné vers les drogues et dit avoir trouvé dans cette consommation, une stratégie d'apaisement, plus que fragile certes, mais lui permettant de se calmer et de faire s'arrêter les voix dans sa tête. D'occasionnelle, cette consommation est rapidement devenue de plus en plus importante, décrite comme vitale, amplifiant davantage sa précarité financière.

Mais peu importe... il vaut mieux manger moins, se restreindre, plutôt que de penser à ce passé invivable, à ce présent précaire, à ce futur sans perspective, plutôt que d'entendre ces voix, que d'être confronté à l'idée que l'on est fou.

« (...) le problème, ici on a une addiction c'est qu'on consomme le cannabis et on n'est pas dans une consommation récréative. On est dans une consommation je ne dirai même pas, je ne vais même pas dire une accoutumance, c'est même plus que ça, c'est carrément une consommation impulsive quoi, c'est-à-dire dès qu'on se lève le matin. Ce n'est pas les pétards mais les douilles et on en a pris à peu près par jour 4 ou 5, donc ça aussi c'est un budget, ça nous met dedans aussi c'est le problème ».

« En fait, on dépense 10€ par jour, minimum 300€ par mois. On ne sait pas comment on fait hein, même nous on ne sait pas comment on fait puisque les 300€ on n'a même pas. C'est vraiment qu'on mange beaucoup moins, le problème est que pour le moment on a envie d'arrêter, on a

vraiment cette envie-là quoi, mais on n'arrive pas quoi, et c'est notre seul plaisir, c'est le truc qui, c'est peut-être con ce que je veux dire mais qui peut nous faire nous sentir bien. (Sa compagne) fait la crise de tétanie, et en pleine crise justement c'est moi qui, j'ai fait peut-être fait une erreur cette fois-là, mais elle prenait le trazolan avant et des temesta pour se calmer, le problème elle se calmait mais malgré tout elle était en crise, elle ne savait même plus parler, elle avait sa bouche comme ça et les doigts... Et donc, une fois je lui dis : attends, je vais te préparer une douille, je mélange un peu le tabac et j'en ai fait une douille et je lui ai donné, elle a tiré la douille. Et là, la crise 5 min après plus rien quoi ».

Outre la consommation de cannabis, Léo a aussi consommé des drogues dures qui selon lui, l'auraient emporté sans la venue de sa fille. Devenir un père aimant, avec les responsabilités que cela implique, a encouragé un temps Léo à voir l'avenir autrement.

« - J'ai pris des drogues pendant trois ans, des drogues dures, j'ai pris de la MDMA j'ai pris voilà et j'ai tout arrêté du jour au lendemain parce que cette décision-là d'être père...

- Pour le bébé tu as tout arrêté !

- Oui tout arrêté surtout pour moi principalement mais aussi pour le bébé parce que je ne voulais pas lui amener ça dans sa vie (...) ».

Depuis sa naissance, Léo a « *connu de nombreuses difficultés liées à la pauvreté ainsi qu'aux carences familiales et sociales et pour lesquels la vie n'a été qu'une succession de ruptures* ». Tel que l'ajoute Paugam, « *les difficultés survenues dans la jeunesse ont aussi une répercussion sur la santé psychologique des personnes qui les ont vécues : sentiment de ne pas être utile, de ne pas sentir bien dans sa peau et d'être rejeté ou dévalorisé* ».

Ce(t) (autre) père que je voulais être...

« À partir du moment où j'ai été dans le bain, quand j'ai été lâché dans la vie d'adulte à 16 ans en fait, j'ai rencontré une fille et mon problème c'est que ça a été très vite et un mois après elle est tombée enceinte j'ai été confronté à un choix : soit j'assumais soit ben je tournais les talons et le problème vu mon parcours déjà moi avec mes parents, ma maman m'a abandonné quand j'avais 13 mois et mon père ne s'est jamais occupé de moi et je ne voulais pas représenter le même schéma avec ma fille et, donc j'ai décidé d'assumer (...).

« Mais ça, ça m'a fait réaliser qu'effectivement que je pouvais lui donner un avenir à cet enfant et ne pas tenter reproduire justement ce schéma que mes parents ont reproduit depuis des années parce que ma mère en plus elle m'a abandonné ».

« J'ai dû assumer entre guillemet ma fille, les regards des autres aussi parce qu'à 16 ans j'avais beaucoup de potes, quand ils ont su que je vais être papa personne m'a parlé par contre quand ils ont vu que j'assumais là, Léo c'est bien, tu es grand bonhomme, des choses comme ça;

même les profs à l'école, j'avais vraiment, j'étais un privilégié quoi, je venais avec ma fille à l'école les profs la gardaient quoi. C'était, j'étais bien à ce moment-là, je me sentais valorisé, je savais que j'avais fait quelque chose de bien, j'étais bien quoi. Et donc que ça me forçait à être encore mieux, encore meilleur mais quand ma grand-mère est partie, je me suis rendu compte qu'il ne faut pas vivre pour les autres, il faut vivre pour soi aussi ».

Devenir père apparaît pour le jeune comme un réel moteur, l'opportunité de prouver qu'il est capable, d'être reconnu dans ses capacités de père et d'homme. Le statut de père lui donne l'envie de se distinguer du comportement de son propre père, de ne pas reproduire ce que lui-même a vécu et de *compter pour* son enfant dont il souhaite prendre soin. Toutefois, ses fragilités et la précarité dans laquelle il se trouve semblent insurmontables, le renvoyant à ses douleurs passées et provoquant une nouvelle rupture de lien avec son enfant, un nouvel échec.

« Moi je voulais des bons termes je ne voulais absolument pas passer par la case tribunal, déjà de un j'en avais une peur bleue et puis de deux j'ai vécu ça tout ma vie donc je ne voulais pas reproduire ce schéma-là je ne veux pas être assisté par la justice pour me dire ce que je dois faire ou comment je dois faire avec mon enfant, (...) ».

« Le problème c'est qu'au départ j'étais vraiment prêt à accepter cette situation, prêt à assumer la petite, j'étais prêt à tout faire, j'étais prêt à aller comment dirais-je en espace-rencontre, j'ai connu ça quand j'étais jeune, il m'a fallu du temps avant d'accepter, j'étais prêt. Finalement, maintenant je n'ai plus envie, je m'éloigne de plus en plus des idées de la petite ».

« J'ai trahi sa promesse aussi quoi parce qu'elle (la grand-mère maternelle) m'a fait promettre d'être toujours là pour ma fille, jamais l'abandonner et je l'ai fait quoi, je ne suis pas là pour elle, parce que je voulais être heureux, parce que je trouve ça égoïste quoi ».

Malgré son envie d'être le père qu'il aurait aimé avoir, Léo a progressivement perdu contact avec son enfant, vivant dans le regret et l'amertume des liens père-fille qui se sont finalement rompus. Parallèlement à sa séparation et à la «perte» de sa fille, Léo raconte avec beaucoup d'émotions le décès de sa grand-mère qu'il ne parvient d'ailleurs toujours pas à surmonter, élément déclencheur vécu comme une catastrophe pour le jeune. À dater de cette perte, Léo a tenté de rechercher une nouvelle appartenance, une personne sur qui il pouvait compter, qui le soutienne et reconnaisse sa valeur.

Deuil(s) et recherche de nouvelles appartenances

« Elle est décédée (sa grand-mère) malheureusement un peu avant mes 18 ans et là ça a été, j'ai tout perdu en fait c'est, je, j'avais plus de repère plus rien et heu... déjà avec ma compagne ça n'allait plus et forcément avec un enfant quand on a 16 ans c'est pas possible et heu...

c'était très difficile à gérer moi j'avais du mal à gérer entre guillemet je me sentais mis à l'écart depuis que la petite était là et puis j'en avais marre d'avoir cette vie de train-train quotidien de devoir aller travailler à 16 ans j'avais déjà presque 2000 euros par mois sur mon compte j'avais acheté ma voiture j'avais tout ce qu'il fallait pour être bien, mais je n'étais pas heureux avec la maman donc heu... et la mort de ma grand-mère m'a fait réaliser aussi qui j'étais et donc de là, j'ai pris la décision de me rapprocher aussi de ma famille au niveau de mon père et de ma mère, j'ai repris des contacts avec ma mère et heu... elle a complètement coupé court parce qu'elle n'a pas accepté le fait que enfin c'est pas qu'elle n'a pas vraiment accepté, mais il y a eu une tension quand j'ai perdu ma grand-mère parce que j'étais vraiment très mal ».

« La mort de ma grand-mère m'a fait réaliser beaucoup de choses, elle m'a fait réaliser énormément des choses, j'ai appris vraiment à savoir qui j'étais quoi, j'ai appris à me connaître et maintenant je le sais et (ma compagne) m'a aidé énormément aussi parce que quand je me suis mis avec elle, elle était déjà très mature, elle avait déjà de toute façon vous connaissiez son parcours aussi, elle avait déjà certains bagages à elle ».

« (sa compagne) beaucoup de choses tournent autour d'elle parce que je me suis beaucoup référé à elle aussi et puis ben, j'ai toujours eu besoin d'avoir quelqu'un qui veille sur moi, ça a été suite à l'abandon, et (sa compagne) a un peu remplacé ma grand-mère aussi sans être ma grand-mère bien-sûr. C'est ma femme en même temps, c'est comme une mère, elle prend soin de moi, elle est là pour me rassurer, elle est là pour me faire du bien, elle est là pour me montrer malgré tout ben, c'est peut-être la seule chose que j'aime chez moi quoi, donc je ne peux pas me permettre de lâcher ce rêve ».

À travers ces propos, Léo nous montre à quel point les liens extra-familiaux sont tout aussi important que le lien de filiation notamment lorsque ce dernier est rompu ou n'a pas pu s'établir suffisamment. À ce titre, concernant l'importance du couple et du lien conjugal, S. Paugam relève que *« la relation conjugale ressemble par ailleurs à un jeu de miroirs. outre la fonction de protection qu'elle assure aux deux conjoints - chacun pouvant compter sur l'autre -, la fonction de reconnaissance peut être appréhendé à partir de quatre regards : le regard de l'homme sur sa femme, celui de la femme sur son partenaire et enfin le jugement de chacun d'eux sur le regard de l'autre à son égard. Il s'agit ainsi d'un jeu où la valorisation de chacun passe par la démonstration régulière de la preuve de l'importance qu'il a pour l'autre ».*

Le décès de la grand-mère apparaît comme la rupture du seul lien de filiation entretenu par le jeune. Ayant perdu cet attachement, celui-ci va aller le chercher ailleurs, tel un besoin vital. D'ailleurs, il exprime très bien cette ultime tentative de retrouver un nouvel ancrage familial. Même s'ils s'avèrent peu sécurisés et instables, il semble préférable pour le jeune d'avoir des liens familiaux que pas de liens du tout. La recherche de cette appartenance familiale sera d'ailleurs à l'origine d'un déménagement dans la région du père. Cette

recherche apparaît d'autant plus vitale que Léo n'a pas construit d'autres liens solides dans d'autres sphères sociales.

« C'est la maman de mon papa et, donc j'étais fort attaché à elle c'était comme pour moi ma mère, c'était mes deux yeux et tout s'est effondré du jour au lendemain (quand elle est décédée) et, donc je suis revenu par ici et du coup donc du côté de (ville), parce que mon papa habitait dans cette région-là dans le but justement de renouer les contacts et c'est à ce moment-là que j'ai rencontré M., M. était une amie à mon père ».

« (...) ma grand-mère est décédée, 3 mois après et donc là j'ai réussi ma qualif j'ai obtenu mon certificat de fin de quatrième et j'ai décidé d'arrêter l'école parce que j'en avais vraiment marre en fait, j'en avais marre de tout j'étais dans une impasse, j'avais envie de profiter, j'avais même envie de partir de quitter le pays, mais j'avais besoin avant ça d'être fixé au niveau de ma famille de savoir si oui ou non j'avais encore des raisons de rester ici et je me suis rendu compte petit à petit que non, mais finalement ma raison est devenue (sa compagne) ».

La précarité de son enfance, les attaques à son intégrité physique, les atteintes à ses droits, cette difficulté à être reconnu et toutes les épreuves endurées ont progressivement développé chez Léo de la colère et une rage incontrôlable. Il nous parle de cette violence, de sa violence qui le dépasse et qui le submerge.

De la violence subie, de la violence répétée, de la violence incontrôlée

« C'est les soucis que nous avons entre nous en fait ce qui a dans mon ancienne relation comme je vous ai expliqué avec mon ex, mon problème c'est que je suis violent clairement je ne le cache pas je ne veux pas me l'admettre parce que j'ai jamais frappé mais mon ex une fois m'a fait une remarque quand ma grand-mère était à l'hôpital justement entre la vie et la mort et j'étais en train de pleurer j'étais vraiment pas bien et elle m'a regardé et m'a dit arrête un peu de pleurer ça sert à rien mais comme ça quoi et j'ai très mal réagi et, donc c'est arrivé comme ça, mais je lui en ai mis une (...) ».

« Je ne suis pas violent, mais j'ai des comportements violents quand on se dispute au niveau des paroles, je suis (...) je suis très impulsif, je suis égoïste, je suis méchant, je suis arrogant et alors je ne devrais pas, je la respecte, c'est ma femme mais en ce moment-là c'est là que je vois que ça ne va pas quoi ».

« On s'était mis ensemble le premier mai et au mois de juillet j'ai eu ma première crise de nerfs avec (son ex compagne) et j'ai retourné toute la chambre et là ma grand-mère était là je vivais encore là. (...). Ma grand-mère est venue devant moi parce que j'ai failli rentrer dans (son ex compagne) alors qu'elle était enceinte à ce moment-là et je ne lui aurais pas

fait de mal, mais je voulais la pousser parce que c'était une fille en fait elle avait des expressions du visage et c'était vraiment une garce quoi et je suis désolé, mais on peut être un homme, mais il y a un moment ou un autre ... (...) Ça déborde quoi c'est ... Elle savait je lui disais arrête, arrête, arrête et elle continuait et j'ai pris le meuble et j'ai retourné le meuble et ma grand-mère est arrivée et m'a dit ne fais jamais ça devant moi et j'ai levé ma main devant ma grand-mère et j'ai vu dans les yeux de ma grand-mère la peur alors que ma grand-mère c'était un roc quoi, elle avait eu 5 ou 6 cancers elle a vécu avec des hommes qui l'ont battue pendant des années la plupart de ses enfants et moi-même se sont fait violer par ces hommes enfin c'est... ».

Léo a un véritable besoin de reconnaissance et ne parvient pas à gérer ses comportements lorsqu'il est attaqué ou dénigré par quelqu'un. Ce besoin de reconnaissance, Léo l'exprime également lorsqu'il nous fait part de son envie de faire des études, d'intégrer l'université, de ses capacités intellectuelles qu'il souhaite développer.

La scolarité et les études, l'université, la lune

Si l'école et la poursuite des études sont particulièrement importantes dans le discours de Léo, cela ne semble pas pour autant lié à une volonté d'insertion professionnelle facilitée par l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification telle que nous avons pu l'observer chez d'autres jeunes. Il s'agit davantage ici de la signification, de ce que représente le monde scolaire et universitaire en termes de capacités intellectuelles reconnues et validées de tous.

« J'ai réussi toutes mes années jusqu'à ma quatrième mais à l'école j'étais brillant, mais j'étais un élève trop perturbant et, donc j'ai jamais pu explorer mon potentiel ».

« C'est ça clairement, là j'ai envie d'étudier, j'ai envie de faire des recherches, j'ai envie de développer les études, je n'ai pas envie de travailler pour un patron, le boulot dodo enfin, je ne veux vraiment pas ça, j'ai regardé pour rentrer à l'université, le problème avec un diplôme de CEFA 3-4^e voilà. Ce n'est pas facile du tout et au moment-là je suis en train de regarder, je vais trouver, mais encore une fois, même le Forem quoi, ils sont incompétents quand on explique notre projet ils sont là, ok il regarde un peu voilà, c'est nous qui trouvons à chaque fois les solutions en fait ».

« Je commence à me renseigner, maintenant je suis même abonné à Droit Quotidien enfin, je regarde et, les problèmes c'est qu'avec tout ça, j'ai commencé le projet au niveau personnel à me perdre, c'est que j'ai envie de faire tout, je suis passionné par tout, j'ai envie d'être astronaute, j'ai envie d'être astrophysicien, j'ai envie d'être historien voilà, j'ai envie de faire de l'aide humanitaire aussi. Mais je dis que je ne sais pas faire tout ça, mais je ne sais pas me décider non plus, et donc on attend ».

La motivation présente, l'envie est grande, démesurée, inaccessible... À travers les mots du jeune, nous prenons conscience de ce besoin de reconnaissance, d'être valorisé dans ses capacités alors que celui-ci a été dénigré, rabaisé et examiné au niveau cérébral avec la suspicion d'un problème mental. Et pourtant, les ambitions de ce jeune sont clairement irréalisables, sources d'échec et de rupture face à une société qui ne l'intègre pas et ne tient pas compte de ses potentialités. Demeurant toujours insatisfait, il rejette dès lors les institutions étatiques et la société, s'isolant davantage dans sa situation précaire et de dépendance aux aides sociales.

Cette société qui m'écœure, que je hais mais à laquelle je veux appartenir

« Donc on va sur le (Service d'Information sur les Etudes & les Professions) et puis par exemple on met la fiche métier je ne sais pas moi... : scientifique, on va juste mettre une école quoi et pour le reste ben, il faut s'abonner annuellement ou mensuellement, je pense que c'est 30 ou 40 euros pour l'année et pour avoir le bouquin du Siep voilà, c'est toutes des choses au point de vue de l'emploi je trouve franchement, c'est une vache connerie en Belgique. Parce que je regarde beaucoup les statistiques, soi-disant que le taux du chômage aurait diminué à 70 % en Belgique, mais c'est faux, c'est ce qu'ils disaient pour être tranquille au niveau européen, ça je ne comprenais pas avant, je me rend compte beaucoup maintenant en Belgique, ce n'est plus l'état indépendant qu'on était avant, on est plus dans le contexte maintenant, maintenant au niveau européen on est tenu et plus notre patrimoine est en vente, il a déjà été racheté, il y a une partie qui a été racheté, il y a 30 milliards du patrimoine belge qui a été racheté ».

« Ça reste les décisions politiques malgré tout, moi je trouve que le système belge est mal fait, le système politique belge est très mal fait. (...) Malgré tout ils ne se mettent pas tous d'accord pourquoi, un moment c'était le député qu'hier, un moment c'était le député ». Puis juste après.. Oui c'est ça, il y en a tellement qu'on ne se retrouve pas quoi pour autant on en a très bon malgré tout en Belgique parce que la politique belge n'est pas si mal faite que ça hein, il faut arriver à mettre un système comme ça ».

« Ok entre guillemet le système ne nous aide pas, mais dans un sens on ne peut pas se plaindre continuellement comme ça parce que c'est ça qu'on a fait pendant un moment, ils n'ont pas les mêmes procédures et la même législation, pourtant on dit que la loi est la même pour tout le monde, entre le CPAS et le Forem par exemple il n'y a pas de connexion on va dire, il y pas d'information qui circule (...) pourtant, pour avoir droit au CPAS, on est obligé d'être demandeur d'emploi, donc il y a quelque chose qui cloche (...), je trouve ça totalement débile c'est que le droit au chômage et le stage d'attente, c'est deux choses différentes (...), le Forem nous accompagne ».

À plusieurs reprises, le jeune exprime un sentiment de dégoût de la société actuelle (oscillant entre rejet violent et rage) qui ne respecte pas ses droits et qui ne parvient pas à le protéger de la précarité dans laquelle il semble s'enfoncer. Dans cette perspective, Paugam

relève « *qu'il subsiste par ailleurs une proportion non négligeable d'individus apathiques qui éprouvent le sentiment d'être détachés de la société dans laquelle ils vivent, de ne plus avoir d'appartenance politique, d'être comme des étrangers face au jeu que mènent les responsables politiques* ». En effet, le jeune semble perdu dans ce monde politique qu'il ne comprend pas et dans lequel il ne se sent pas intégré.

Toutefois, malgré ce sentiment d'injustice, Léo exprime son envie, plus encore son besoin, de se faire une place en tant que citoyen et d'être reconnu dans ses droits civils et politiques, tout simplement, de *compter pour* cette société dans laquelle il vit...

« Je ne pense pas que c'est ce qui me faut en fait maintenant plus j'avance plus au niveau de mes projets j'ai envie d'être, d'être utile et j'ai envie de rentrer dans la politique, là je lis beaucoup en ce moment et je lis Homère en ce moment. (...) Et heu je suis tellement dégoûté de ce système j'ai envie d'être utile je ne veux plus rester... Le problème pour le moment c'est que nous sommes tous les deux à la maison; elle a son contrat ALE mais moi je ne fais rien ».

On peut y voir également ici les représentations sociales liées à l'image de l'homme qui doit ramener de l'argent, qui doit travailler. Il semble bien plus acceptable que la femme reste à la maison et que l'homme travaille. Ici la situation est inversée, c'est sa compagne qui travaille alors que lui reste à la maison. Quelle est l'image de l'homme et de la virilité véhiculée dans notre société et l'impact sur l'image que le jeune a de lui-même ? Les stéréotypes de genre et l'influence sur la construction identitaire sont à questionner.

« C'est ça un projet, en fait ce que j'ai envie réellement, c'est, j'ai envie d'aider, j'ai envie me sentir utile ou un même faire un PFI ou quelque chose dans une association ou une ONG. J'aimerais tellement mais le problème je ne sais où, je ne sais pas comment, je sais que je sais parler, mais je n'ai pas le, je n'ai pas assez confiance en moi pour me lancer et aller voir un patron faire le speech et me vendre pour le convaincre de m'engager en PFI ».

Le risque est que cette recherche vaine d'une place sociale laisse place à une «auto-exclusion» et une démission du jeune. Le processus de marginalisation et de rupture du lien de citoyenneté se met alors en route.

11. La situation de Robin

« Si j'avais une baguette magique, il y a beaucoup de personnes que j'aurais déjà aidées, y compris moi, si j'avais une baguette magique, je me serais aussi aidé moi-même ».

Lors d'une permanence dans un restaurant social, nous remarquons Robin, assis, presque endormi à une table. Il n'échange avec personne. Il nous paraît particulièrement jeune

de par son apparence physique mais aussi de son attitude et son style vestimentaire qui ne trompe pas : une casquette, un casque de musique, un sac à dos à la mode et un pull bien coloré.

Satisfait de l'intérêt qu'il a suscité, il nous raconte sans détours qu'il est à la rue, sans rien et qu'il est mineur. Sans attendre, nous tentons de trouver graduellement une solution pour la nuit chez des amis, dans l'une des AMO 24h/24, à l'abri de nuit, ... En vain. Toute solution est radicalement écartée par le jeune. À la tombée de la nuit, il semble beaucoup moins inquiet que nous et nous indique qu'il viendra, dès le lendemain, dans nos bureaux pour discuter et témoigner.

De fait, le lendemain matin, il salue la secrétaire à 7h30. En nous attendant, il boit un café, met son GSM charger et dessine sur le grand tableau de la salle de réunion. Dans la suite, il nous explique avoir dormi à la gare et que ce n'est pas rare. Il ne semble pas du tout déboussolé. Au contraire, il arbore un sourire aux lèvres, semble à l'aise, voire s'amuser.

Au vu de son apparente situation, tout nous semble à mettre en place : de la demande de RIS, à la recherche de logement temporaire jusqu'au dépannage de tickets repas au restaurant social. Aussi, pendant qu'il témoignera, une collègue s'activera pour trouver une solution. À la fin de l'entretien et des contacts pris avec son accord, ensemble, nous nous apercevons qu'il a menti sur une partie de son identité...

En réalité, Robin n'a pas 17 ans mais 22 ans, les accompagnements relevant de l'aide spécialisée de la jeunesse n'ont pas été clôturés sans raison mais bien comme pour de nombreux autres, à sa majorité, qui plus est - semble-t-il - à la suite de la commission d'un nouveau fait. Robin a déjà été trois fois en prison. Il touche déjà le CPAS de rue et a un accord de principe pour une garantie locative. Par ailleurs, il entretient une relation cordiale avec son assistante sociale du CPAS qui se montre rapidement disponible et s'étonne tant de son récit que de nos inquiétudes.

Ces révélations nous font immédiatement comprendre pourquoi les pistes proposées la veille ont été déboutées, moins les raisons pour lesquelles cette narration romancée – pour ne pas dire victimisée – a trouvé à s'appliquer. Il ne sera jamais d'ailleurs en « demande d'aide » nous précisant qu'« au besoin », il sait que nous sommes là.

Quoi qu'il en soit, lorsque nous lui demandons à quel niveau le contenu de son entretien peut être lu, il nous répond que ce qu'il a vécu est authentiquement décrit. D'ailleurs ajoute-t-il, si on devait recommencer l'entretien avec les informations « réelles » sur son âge et son parcours institutionnel, il en dirait la même chose.

Régulièrement, nous continuons de croiser Robin au restaurant social où nous l'écoutons sans jugement, sans attente, raconter des pans d'histoires souvent amplifiés, souvent aussi, nuancés par ses camarades. Presqu'un an plus tard, Robin dort toujours à gauche et à droite, chez l'un ou l'autre fréquentant le restaurant. De manière générale, Robin semble déjà profondément inscrit dans un parcours de marginalisation même s'il veut absolument renvoyer l'image d'un sauveur, de quelqu'un de bien, un peu à la manière d'un Robin des bois.

De foyer d'accueil en foyer d'accueil

Orphelin à l'âge de quatre ans, Robin définit le début de la galère par l'absence de ses parents. Il n'a que très peu connu sa mère et son père, emportés par une importante consommation de stupéfiants. Pendant une courte période, Robin vit avec ses deux frères. Suite à l'intervention de l'aide à la jeunesse, il les perdra de vue. Alternant les foyers d'accueil et les allers-retours en IPPJ, Robin se trouve très tôt confronté au milieu de la rue. La débrouille fait partie intégrante de son parcours.

« La galère, déjà mon enfance, quand je me suis... J'étais orphelin parce que voilà, mes parents sont décédés parce que voilà c'est des drogués, ma mère était toxicomane et mon père était aussi un toxicomane, il prenait de la came, et plein de sortes ainsi. Donc moi personnellement je ne les ai pas réellement connus, je me rappelle deux-trois trucs, des vagues souvenirs étant plus petit, mais sans plus que ça. Et après j'ai été de foyer d'accueil en foyer d'accueil. »

« (...) Me débrouiller par moi-même je sais le faire, je sais me cuire un œuf, je sais préparer à manger, mais je vais toujours le faire par moi-même de toute façon, parce que déjà si je le faisais pas à 4 ans, j'avais pas, c'était simple, donc déjà à 4 ans je mettais des pizzas surgelées dans le micro-ondes, je mettais un tabouret, je montais sur le tabouret, je démarrais le truc, je devais savoir déjà me débrouiller par moi-même, c'était soit ça, soit un jour on allait me retrouver mort, mon père il s'en foutait, tant qu'il avait sa came c'était le principal, il y avait toujours à manger à la maison, c'était mes frères qui allaient voler pour manger, mais ils étaient trop dans la délinquance à ce moment-là, le joint venait de sortir, c'était la nouvelle mode, donc mon frère était tout le temps sur son joint et sa Playstation 2, donc j'étais obligé de me débrouiller par moi-même, un tabouret, essayer d'attraper une assiette, ça pouvait être dangereux, mais voilà, j'essayais quand même de toujours me débrouiller par moi-même pour manger. Ça m'a coûté une cicatrice ».

« Les foyers d'accueil c'est bien beau et c'est bien tout rose mais ça dure qu'un temps. Pour eux c'est chaque fois la bonne famille, « la famille idéale » comme ils l'appellent, j'ai été renvoyé 4 fois, de chaque famille, et à un moment à 15 ans, ben un enfant de 15 ans est moins mignon qu'un enfant de 8 ans ou de 6 ans ou quoi, donc on a beaucoup plus de mal à se faire adopter, donc après on est dans les rues, et voilà quoi ».

Très tôt, l'idée de ne pas être comme les autres, sa différence avec la « famille - heureuse et unie » - se construit dans la tête de Robin. Cette conscientisation de l'impossible « normalité » l'angoisse.

« Pendant la période où j'avais plus de parents, j'avais fort peur, surtout la nuit, parce que voilà, je me dis j'étais quand même fort jeune, mais je l'ai toujours vécu, donc il y avait une partie de moi qui avait peur, et

une autre partie de moi qui disait « ça va aller », mais j'avais quand même des peurs, c'est un monde pas comme les autres gens, c'est comme à Noël, je voyais les autres gens rentrer chez eux, je les voyais autour d'un feu, nous on était pas autour d'un feu mais autour d'un bidon d'huile avec de l'essence dedans, et voilà, donc c'était pas forcément la même chose, donc j'ai pas eu des joyeux Noëls ou des joyeuses Saint-Nicolas ou des trucs ainsi, donc... ».

Un mauvais garçon

L'empreinte familiale négative et l'instabilité des accueils marquent Robin dans son lien de participation organique. À l'école, le regard d'autrui pèse, les écarts se creusent, Robin décroche. Pour Robin, les institutions investies du rôle d'intégration sociale, comme l'école et l'aide à la jeunesse, ne tiennent pas leurs promesses. L'ensemble de ses difficultés semble maintenir Robin dans une condition avilissante sans avoir la moindre chance d'améliorer son sort.

« Moi je parlais pas beaucoup quand j'étais enfant, mais j'ai toujours beaucoup observé, et j'ai toujours su que quand tu voulais, il y avait toujours moyen de faire, mais quand t'es placé à gauche à droite, c'est pas facile de continuer à suivre l'école, à l'école j'étais tout le temps chez la directrice, chez l'assistante sociale, parce que ça n'allait pas, parce que l'assistante sociale venait me prévenir en plein milieu du cours « ah oui votre frère rentre en prison », après tous les élèves « ah c'est un mauvais garçon, lui aussi il va finir à la rue », que des moqueries, des bagarres (...) ».

Une carapace en moi-même

Dans son discours, Robin ne relève aucun soutien spécifique établi par les divers dispositifs de l'aide à la jeunesse mis en place. Comme le souligne Bowlby, la qualité des liens étroits établis dans la prime enfance ne semble pas offrir à Robin la capacité à entretenir ultérieurement des relations intimes équilibrées et satisfaisantes. En carence de liens sociaux effectifs, Robin mentionne la construction d'une « carapace » autour de lui et multiplie les conduites à risques. À partir de quinze-seize ans, il rompt avec le Service de l'Aide à la Jeunesse mais finit, peu de temps après, par retomber en IPPJ. Il regrette profondément le manque d'investissement de certains travailleurs sociaux, présents en toile de fond. Il mentionne notamment la nécessité de bénéficier d'un accompagnement soutenu.

« J'étais un enfant déjà turbulent, j'étais hyper actif, et chaque fois on venait me reporter, chaque fois on me disait « c'est la bonne famille, celle-là on y croit », j'y croyais mais je savais très bien que ça allait se passer comme les autres familles, et donc du coup ce qui s'est passé à un moment, quand j'en ai eu marre, que j'ai eu mes 15 ans, c'était mon anniversaire, à ce moment-là ils m'ont dit clairement que j'aurai moins de chance de me faire adopter, et puis un an s'est écoulé, 16 ans et plus personne ne voulait de moi, et là j'ai commencé à me faire une carapace en moi-même, et j'ai

commencé à commettre mes délits et vivre cette vie comme elle est là maintenant ».

« (...) je rentrais dans les magasins je faisais d'énormes bêtises, je n'ai jamais eu honte de ce que je faisais, parce que c'était soit ça, soit je mourrais de faim, donc à choisir je préférais ça plutôt que de faire profil bas et de rentrer dans un cercle sans fin avec des foyers d'accueil où ils sont là blablabla, mais que ça t'écoute pas plus que du blablabla, tandis que les gens de la rue je sais bien qu'ils vont t'écouter, et qu'ils vont essayer de t'aider aussi, et ces gens-là c'est des gens qui avaient un travail (...) ».

« Quand je suis sorti d'IPPJ, à choisir soit reprendre une vie normale, soit recommencer les bêtises, tout le monde le sait, j'ai recommencé les bêtises, je suis retourné à l'IPPJ, et là par faute grave j'ai été à (IPPJ) fermé mais j'ai été renvoyé et on m'a réincarcéré en France, et après de France j'ai plus jamais eu de suivi avec le SAJ ou des choses ainsi, donc c'est à partir de là que c'est vraiment, pour eux je commençais déjà à rentrer dans un monde d'adultes ».

Ode à la rue

À travers son témoignage, nous pouvons relever un romantisme évident pour la rue qu'il semble considérer comme « la mère des enfants perdus ». Mis de côté par le système, Robin nous dit défendre « une cause ». La cause d'une génération délaissée. Il entretient avec cette génération, dont il fait partie, un solidarisme appuyé et désire, à sa manière, aider les jeunes qu'il fréquente. La constitution de ce groupe primaire, auquel il s'identifie, semble le rassurer et lui octroyer une certaine reconnaissance, voire une utilité. Ce lien de participation élective fort, entretenu par Robin, est largement déterminé par le milieu de la rue. Par la création de ce groupe, Robin a souvent recours au principe d'inversion. Issu des théories de François Dubet, il s'agit d'un principe de tolérance et de rêve où Robin peut présenter l'image de lui-même qui lui convient le mieux et ainsi trouver une relative sécurité affective.

« (Les centres) C'était trop dur, en fait. C'était à la suite de mes bêtises et plein d'autres choses, de se dire qu'on est mis de côté par le système, et qu'il y en a beaucoup, des jeunes qui sont dans le même cas que moi, et c'est la cause que j'essaye de défendre aussi, parce que les gens ils se rendent pas bien compte de la nouvelle génération, on est encore jeune, on est encore un peu insouciant j'ai envie de dire, on agit sur le moment et on réalise seulement après. Moi à un moment, ça m'a tellement fait peur que je me rendais même plus compte de ce que je faisais, c'était tellement sur le coup de la pression, que j'avais besoin d'argent pour me nourrir, que j'agissais mais je me rendais plus compte après les actes qu'est-ce qui pouvait s'accumuler, qu'est-ce qu'il pouvait y avoir. Et malheureusement il y en a de plus en plus jeunes à qui ça arrive encore, à l'heure actuelle, qui sont dans le même cas que moi, et j'ai envie de les sortir aussi de ça, parce que c'est des personnes braves, c'est des gens bien, mais la société a fait

qu'ils ont dû faire des choix ainsi, parce qu'ils n'ont jamais eu personne, ils n'ont jamais eu de repères ».

« (Aujourd'hui) C'est encore la galère, oui, et les abris de nuit, les amendes dans les trains, des fois ici il y a encore 4-5 mineurs, y compris mon ex, que vous avez vue hier, donc quand moi je touche, en fait je leur donne, pour qu'ils mangent aussi, et comme eux ils touchent pas encore du CPAS ils font ce qu'ils veulent, et du coup j'essaie de les encadrer un peu, parce que je me dis « ils sont pas encore assez confiants en eux-mêmes que pour passer le cap de ramener des attestations », ils sont dans des squats, ils sont à gauche à droite, ils sont dans les conneries, pour manger, parce qu'il faut savoir qu'avant que j'aie mon CPAS, j'étais la moitié de mon temps soit au cachot, soit en IPPJ, parce que je touchais pas le CPAS et que j'avais personne derrière moi, ben pour manger j'étais obligé de faire ça, je pouvais pas faire la manche, parce que faire la manche, les gens ils vont rire de moi (...) ».

« Entre joie, gaieté, et pleurs, en fait il peut y avoir de tout dans la rue, c'est assez bizarre à dire, mais c'est assez spécial la rue, c'est entre les cas sociaux, les gens plus ou moins normaux, les gens qui ont eu un travail et qui ont tout perdu du jour au lendemain, mais c'est une grande famille ».

Mes frères

Durant son parcours, Robin renouera des liens avec ses grands frères. Il les retrouvera en rue. Ces liens mentionnés restent tout de même très restreints. Ses grands frères, dans des situations semblables à la sienne, pourront conseiller Robin notamment pour obtenir le CPAS, lui garantissant - à défaut du lien de filiation - son lien de citoyenneté.

« (...) Et en fait c'est en étant à la rue que j'ai recroisé mes grands frères, mes plus grands frères. Et du coup comme déjà j'avais confiance en personne, parce que déjà jeune j'ai connu la rue et tout ça, je ne savais pas si c'était réellement mes frères ou pas, donc j'ai préféré faire un test avec eux, et finalement ça a prouvé que c'était vraiment mes frères. Et donc du coup mes frères comme c'était déjà aussi la crise pour eux, donc prison, des gros gros passés (...) ».

« La famille j'ai plus aucun contact avec personne, même mes cousins. Le seul de mes frères que je vois encore, c'est celui de 22 ans, et les autres ils sont rentrés, comme je vous ai dit, il y en a un qui a repris 15 ans, il devait sortir cette année, il a repris 15 ans, l'autre il en a pour 20 ans encore, pour des gros faits ».

Les combines

À la rue, Robin mobilise des combines afin de s'en sortir : vol dans les magasins, mensonge sur son âge, fraudes aux aides sociales. Au regard de sa débrouille, il nous explique changer régulièrement de ville afin de ne pas s'attirer d'ennuis. Il affirme que beaucoup de jeunes font preuve de cette même mobilité.

Robin ne cache pas ces pratiques, il n'en a pas honte. Selon François Dubet, en effet, pour être délinquant, il faut avoir une éthique de l'affirmation personnelle. Les combines où triomphent les forts et les malins sont le plus souvent délinquantes parce que la délinquance est une des rares opportunités offertes et parce qu'elle mobilise l'adresse et le courage, le sens de l'observation, un certain calcul du risque et des connaissances. Le conformisme déviant et la rationalité délinquante sont ici associés à la force, au goût de l'exploit et du risque.

« (...) moi on m'a toujours dit « il faut que tu voles plutôt que tu crèves, de toute façon c'est soit tu voles soit tu crèves », ça a toujours été notre dicton dans la famille, « soit t'es un nemo, soit t'es un loup », aussi, moi j'ai toujours été un petit loup, un petit loup sauvage, j'ai jamais été un nemo, j'ai toujours su nager par moi-même ».

« C'est comme moi des fois, pour charger mon téléphone je vais à l'abri de nuit, ou dans la gare, c'est réellement pas facile mais j'essaie toujours d'être dans la lucidité des choses, mais il y en a pour qui c'est plus compliqué, parce qu'ils ont toujours bu, tandis que moi je bois pas, c'est déjà quelque chose de positif ».

« (...) Il fallait que je vole pour manger parce qu'à 16 ans, même à 13 ans – 12 ans je travaillais déjà dans la rue de la montagne, je vendais déjà des sachets pour essayer de me nourrir, pour essayer de manger parce que voilà... ».

« Mes frères m'ont toujours dit « même si t'as pas ton diplôme, si tu veux quelque chose tu peux l'obtenir », et c'est ça qui m'a prouvé que je pouvais parler, que j'avais une langue, qu'elle ne servait pas à rien, mais faut savoir l'adapter la langue, des fois il faut savoir ne rien dire et il faut savoir adapter ses mots pour pouvoir obtenir les choses qu'on veut, et en étant mineur, il faut savoir parler et savoir s'en servir des fois, et même des fois la tourner un peu plus que d'autres, et j'ai réussi à faire ce que des gens pensaient impossible, et des gens de la rue m'ont dit « t'arriveras pas », des gens plus âgés que moi, « t'arriveras pas », et j'ai réussi donc c'est qu'il faut croire à cette chance-là ».

Section 2. Analyse transversale

Au terme de cette pérégrination dans les individualités des jeunes, le service RTA ASBL propose dans les pages suivantes une analyse transversale des enseignements de ce recueil de parole. Au départ des liens sociaux décrits par Serge Paugam, il s'agit de mettre en lumière ce qui traverse communément les trajectoires de ces jeunes et qui affecte semblablement leur relation, leur rapport à l'Autre et à la société.

Au vu de la spécificité de nos missions juridiques et sociales, il nous importait de personnellement développer le quatrième et dernier lien, « le lien de citoyenneté » puisqu'il a trait à la reconnaissance des droits.

1. Le lien de filiation

Les parcours des jeunes qui ont témoigné sont singuliers. Cependant, ils partagent un certain nombre de traits communs, comme des invariants qui sont autant d'éléments déterminants dans la pente de leurs trajectoires. Un de ces traits communs est le délitement plus ou moins précoce du lien de filiation.

a) *Des parcours familiaux chaotiques*

Tous les témoignages montrent le chaos qui a prédominé dans leur vie, parfois dès leur prime enfance.

Il y a ceux qui n'ont même pas connu leurs parents : orphelin de parents toxicomanes comme Robin; placés en pouponnière comme Isabelle, ou comme Hugo, qui a ensuite dérivé de famille d'accueil en famille d'accueil; abandonné par sa mère à sa naissance, comme Léo qui est élevé par sa grand-mère, dans un environnement violent.

Il y a ceux qui ont connu leurs parents, mais dans des situations de vie extrêmement compliquées, dès l'enfance : disputes parentales continues pour Virginie, pour Diane, pour Ariane et également des placements pour Jessica et Hugo.

Pour d'autres, c'est au moment de l'adolescence que le chaos commence, même si tout n'a pas été rose avant, comme pour Jee et Julien.

Le délitement se poursuit au moment du passage à l'âge adulte, comme pour Hugo, Jee ou Léo.

Les composantes du chaos sont pour la plupart « tricotées-serrées ».

- *Des familles décomposées*

Les jeunes évoquent des conflits parentaux parfois très violents, dont les enfants sont témoins mais également victimes; des couples qui se font et se défont avec des enfants ballottés, des fratries déchirées, recollées, déchirées de nouveau. Un sentiment d'abandon est souvent évoqué.

Plusieurs jeunes ont été ballottés de familles d'accueil en institutions depuis leur plus jeune âge, produisant des problèmes d'attachement qui les poursuivent.

- *Les assuétudes des adultes*

L'alcoolisme et la prise de drogues reviennent de manière lancinante dans les récits des jeunes et viennent déstabiliser le noyau familial. C'est souvent, dans le chef des parents, un refuge où fuir la réalité, mais les conséquences pour les enfants sont importantes. Eux-mêmes sont pour la plupart aujourd'hui encore aux prises avec des problèmes d'assuétudes.

- *Les problèmes de santé mentale*

Les jeunes évoquent régulièrement des comportements de leurs proches qui indiquent une grande instabilité ou une fragilité psychique qui n'est pas sans conséquence sur leur vie d'enfants : instabilité, pétage de plombs, hystérie, crises.

Il leur arrive d'ailleurs de qualifier ces problèmes par des termes qu'ils ont entendus sans nécessairement en maîtriser la signification. Julien qualifie sa mère de psychopathe (et son père de « merde »); Diane considère sa grand-mère comme folle. Louis estime avoir une Mamy mythomane. Ariane traite son beau-père de pervers narcissique.

Les jeunes eux-mêmes craignent pour leur santé mentale, comme Hugo ou Julien, qui se demandent s'ils ne sont pas fous; comme Léo, qui se gifle lui-même et s'arrache les cheveux pour canaliser sa colère. Ils évoquent des troubles du sommeil, des angoisses, des terreurs nocturnes, des phobies scolaires, sociales.

- *Les violences sous toutes leurs formes*

La violence intrafamiliale est en filigrane de plusieurs récits, récurrente, importante, prenant parfois des proportions qui requièrent des enfants des attitudes qui ne sont pas de leur âge. Ariane tente de protéger sa petite sœur des accès de violence de sa mère, qui va jusqu'à défoncer la porte de sa chambre avec un marteau. Elle évoque aussi que son beau-père frappait sa mère dans les cheveux pour que cela ne se voie pas; elle raconte comment il a fallu que sa mère, réfugiée dans la voiture un jour où elle était battue, branche le haut-parleur de son gsm pour que la police, qu'elle a appelée, réagisse enfin, entendant les hurlements et menaces de son compagnon.

La maltraitance est tournée aussi vers les enfants, qui vivent dans la peur, comme Louis, parlant de son père : « *il tapait tellement que... (silence)* ». Il craint que le SPJ ne le renvoie chez son père « *je me dis, oh punaise, si j'en reviens vivant...* ».

Virginie : « *Je suis restée en famille, et les coups il y en avait blindé, ma mère ne faisait que boire. Je devais m'occuper de ma petite sœur, parce que ma grande sœur elle allait à l'école, donc moi des fois j'y allais pas, et la petite tout le temps je m'en occupais.*

Mes parents se sont disputés violemment, et mon père m'a tapée devant ma sœur, ma mère, il a tapé ma mère aussi, et les policiers sont venus, et du coup ben, voilà, quoi ».

Julien et son frère sont obligés de subir l'amant de leur mère, qui trompe leur père sous leur toit, car « *si mon frère ou moi on disait quelque chose, on recevait des coups* ». Sa mère taillade devant lui sa nouvelle veste et lui dit : « *t'es plus mon fils, t'es comme un chien comme les chiennes qui accouchent, des trucs comme ça. C'est des trucs qui m'ont marqué* ».

Les abus sexuels intrafamiliaux sont également évoqués par plusieurs jeunes. Léo parle de sa grand-mère : « *elle a vécu avec des hommes qui l'ont battue pendant des années, la plupart de ses enfants et moi-même se sont fait violer par ces hommes, enfin c'est...* ».

Virginie : « *Je devais avoir 11-12-13 ans, un truc comme ça. J'ai commencé à attraper des formes, et ma mère m'a expliqué que pendant une nuit, parce que mes parents s'entendaient plus, ma mère elle dormait dans le salon et moi j'étais malade, donc je dormais en bas, et mon père à ce qu'il paraît, il s'est mis sur moi, et voilà, quoi. Ma mère elle lui a dit « bouge sinon tu te ramasses la tasse », et quand je me suis réveillée j'ai juste senti un truc se lever, et mon père il avait sa braguette défaitte, et il était sur moi, quoi ».*

Isabelle : « *Je dormais sur la banquette du café quand ils (ses parents) se saoulaient parce que, avec ma mère surtout parce que je voulais pas rester avec mon père peur qui me frappait, peur qui faisait d'autres choses ».*

Hugo est victime d'abus de la part de son frère aîné, ce qui a détérioré leurs relations pourtant très bonnes jusque-là.

Des viols en dehors du cercle familial sont également évoqués : Ariane a subi un viol collectif qui l'a traumatisée; Isabelle a aussi été victime de viol et, pour se protéger, minimise le problème, du moins dans ses paroles.

- *La précarité, la pauvreté, voire la misère*

Les difficultés économiques familiales n'ont pas été le lot de tous les jeunes interrogés, en tout cas pas tout au long de leur parcours. Pour certains, elles sont plutôt intermittentes, mais lorsqu'elles apparaissent, elles pèsent lourdement et contribuent à déstructurer davantage ce qui n'était déjà pas très structuré.

Cause ou conséquence des autres difficultés, les problèmes d'argent font boule de neige, enfonce les jeunes et leurs familles dans davantage de fragilité.

- D'abord le manque de tout, les restrictions en tout genre (Louis les décrit avec un réalisme criant, explicitant comment les moindres petits gestes de la vie quotidienne doivent être calibrés, et ont été tellement intériorisés qu'il n'y pense même plus);
- Ensuite « la honte » des restos du coeur, des colis alimentaires, de la mendicité;
- Et puis les expédients, la débrouille, les actes illégaux pour s'en sortir : vol, prostitution.

Pour la majorité des jeunes rencontrés, la « galère » se situe tôt dans l'enfance, si ce n'est dès la naissance. L'opposition à l'autorité parentale a plutôt été l'opposition à la domination parentale, dans tout ce qu'elle peut représenter de destructeur : les abus sexuels, la violence, l'exploitation. Pour d'autres il a fallu réagir à la démission parentale, et s'engager dans la parentification.

Le jeu avec les limites est présent dans les échantillons. Il présente deux facettes spécifiques, dont les témoignages des jeunes sont empreints. La première est que « les limites » auxquelles ces jeunes ont été confrontés ne sont pas celles de toute la jeunesse. Leurs parents, leurs familiers, transgressaient eux-mêmes des limites : toxicomanie,

alcoolisme, violence, délits. Certes, eux-mêmes étaient probablement dans un engrenage de reproduction et leur situation précaire ne leur laissaient guère le choix. Le périmètre du jeu est cependant bien différent pour ces enfants que pour d'autres.

Louis décrit ainsi la situation, qui « *a toujours été comme ça* » : éteindre les lampes, fermer les robinets, vivre sans chauffage, sans manteau, autant de choses qui paraissent normales à Louis. Le micro-onde fichu, un vieil ordinateur pourri (« *j'oserais pas le montrer* »), la télé sans le câble, la lecture et relecture à l'infini des mêmes BD, Louis décrit son quotidien de privation. Les invendus dans les magasins ont été un expédient mais de plus en plus de magasins les revendent maintenant dans la formule « *too good to go* ».

Malgré lui, il a développé des systèmes de débrouille : les déplacements en stop (il se choisit un conducteur au Night and Day, préférant cela au premier venu), la manche pour se payer un sandwich, la captation du wifi là où il connaît les bonnes places, ... Des stratégies, Louis en a « *la blinde* », et il les énumère, mélangeant avec fierté la débrouille liée à la pauvreté et les tactiques adolescentes. Il a ainsi appris à tricher à l'école (« *intelligence pure et simple* »), à imiter la signature de sa mère (« *basique* »), à fouiller la maison en son absence, à mentir.

Louis est le plus jeune de l'échantillon interrogé. Ce qu'il décrit à la fois longuement et sobrement, on le retrouve en filigrane des témoignages d'autres un peu plus âgés.

Ainsi, Léo « *On dormait sur un matelas gonflable, on commençait à plus avoir du chauffage et puis que la maison que ma belle-mère m'avait louée, n'était vraiment pas ordre, il y avait des fuites de l'électricité, la salle de bain était moisie en fait* ».

Ainsi, Diane elle décrit le fait de cacher à l'école le fait que sa famille est sans-domicile-fixe, Ariane de voler dans les magasins, Robin de se faire à manger seul à 4 ans.

Dormir sur des matelas par terre ou dans une voiture, voler de temps en temps pour manger, déménager pour cause d'expulsion, récupérer des choses encore en bon état sur les poubelles, prendre en charge les petits frères et sœurs, autant de facettes de la précarité en milieu familial dont les jeunes témoignent.

Cela amène une seconde facette à la question des limites : celle de la société dans laquelle elles s'inscrivent. D'une part, avec des limites de plus en plus contraignantes, d'autre part avec une société où les remparts de sécurité collective sont ébranlés : pertes de droits, dé-tricotage de la sécurité sociale, etc., ... Nous y reviendrons notamment dans les liens de participation organique et de citoyenneté.

b) Les tentatives de reconstruction du lien de filiation

Certains jeunes mettent une énergie considérable à essayer de rabibocher des liens de filiation. Les tentatives parfois inadéquates ne sont pas toujours suivies de succès.

Julien, pour mériter l'estime de son demi-frère aîné que sa mère volage a ramené d'un voyage à l'étranger, calque sa propre attitude sur celle de son frère et se laisse entraîner dans la délinquance, jusqu'au bord du précipice auquel il échappe de justesse. Ayant coupé

les ponts avec son père, il aura fallu une tentative de suicide à laquelle son père a réagi en lui téléphonant pour qu'il essaie de renouer les liens.

Léo est retourné dans la région où habite son père dans le but de renouer des liens. À propos de son enfance, Léo nous dit également : « (...) *c'est lui le père entre nous deux, c'est à lui de faire le pas pour son fils, quand j'étais jeune, j'ai attendu mon papa il n'est jamais venu* ».

Hugo en lançant les démarches relatives à sa mise en autonomie et à sa demande de Revenu d'Intégration Sociale introduite au CPAS ne souhaite au fond de lui qu'une seule chose : que sa mère réagisse, lui propose de revenir à la maison et de voir si enfin elle change de comportement à son égard.

Diane accepte enfin un placement parce qu'il lui permet de consolider dans des conditions correctes le lien qu'elle vient de renouer avec sa famille : elle a pardonné à sa mère, revoit son père, ses frères, sa grand-mère.

Robin retrouve ses frères, perdus de vue depuis longtemps, dans la rue; il établit même des stratégies pour vérifier que ce sont bien ses frères. Mais ils sont vite séparés car ses frères ont écopé de lourdes peines de prison. Quand bien même les relations avec ses frères sont difficiles, Robin ne manque pas de nous dire que la rue est elle aussi pour lui une grande famille.

Les évolutions en dents de scie sont la caractéristique de ces tentatives. Fragiles, les liens peuvent se déliter plus vite qu'ils ne se sont reconstruits, mais cette fragilité est multifactorielle. Il y a un prix à payer (accepter un placement pour Diane), des dommages collatéraux (la stigmatisation pour Robin, le risque d'emprisonnement pour Julien). Pour d'autres, il a fallu réagir à la démission parentale, et s'engager dans la parentification.

La reconstruction de liens est aussi une manière de stopper la reproduction. Léo, qui a été père à 16 ans, est obsédé par cette peur de la reproduction : il ne veut pas se comporter avec son enfant comme ses parents le faisaient avec lui : il ne veut pas reproduire l'abandon; il ne veut pas reproduire les placements; il ne veut pas reproduire les assuétudes; il ne veut pas reproduire les abus. Toujours sur le fil, il essaie de garder de bonnes relations avec la mère de son enfant, mais avec son actuelle compagne jalouse, c'est un choix cornélien. « *J'ai une responsabilité que j'ai su assumer un moment dans ma vie mais que je ne sais plus assumer maintenant parce que si je l'assume je la perds (la compagne) ou je vis dans une situation conflictuelle H24.* » Ce n'est pas mieux avec son père : « *Avec mon papa de fil en aiguille je me suis rendu compte que les contacts en fait étaient très compliqués à, entre guillemet, à récupérer si pas carrément créer parce qu'on n'avait jamais vraiment créé de contact ni de lien.* ». Et pourtant, il ne veut pas renoncer : « *Enfin moi en tout cas, clairement, personnellement je préfère avoir malgré tout mon père qui soit encore vie, de le savoir encore en vie, de savoir que j'ai malgré tout il y a cette chance de pouvoir rattraper le temps perdu* ».

2. Le lien de participation élective

Pour Paugam, le lien de participation élective laisse aux individus la liberté de choisir, d'établir des relations interpersonnelles selon leurs désirs et leurs aspirations. Ce lien recouvre donc plusieurs formes d'attachement non contraint. Autant dans le lien de filiation, l'individu n'a pas de liberté de choix, autant dans le lien de participation élective, il dispose d'autonomie.

Pour les jeunes que nous avons rencontrés, le lien de participation élective est vécu, en quelque sorte en creux. Il est une manière de fuir et de remplacer le milieu familial vécu comme délétère.

Par exemple, le lien de filiation rompu, Julien a donc tenté de le compenser par le lien de participation élective par excellence : le couple, sur lequel il mise tout. Sa copine devient à la fois une « bouée de sauvetage » lorsqu'il la rencontre et vit avec elle, et lui ouvre un nouveau cercle d'amis; et puis la source d'un nouveau mal-être quand elle le quitte. « *C'est la décadence, là, je pétais les plombs* ». C'est notamment aussi le cas de Léo qui investit énormément sa copine. Dans les situations rencontrées, ce lien est souvent le seul que les jeunes arrivent à investir par rapport aux trois autres liens établis par Serge Paugam (filiation, citoyenneté et participation organique). Lorsque celui-ci vient à s'effiloche puis à casser, c'est la descente aux enfers.

De plus, les nombreux heurts familiaux dont témoignent les jeunes entraînent des ruptures parfois irrémédiables. Elles peuvent mener à des placements, « alternative institutionnelle » au lien de filiation déficient. Les jeunes tentent de reconstituer de nouveaux liens. C'est souvent compliqué car les placements s'imposent. Cependant ces mesures ne sont pas toujours négatives et peuvent permettre alors la création de liens de participation élective. Ainsi pour Isabelle : « *Ben l'IPPJ c'est comme un peu ma deuxième famille parce que j'ai vécu avec eux, ils me connaissaient pas mal et ils m'ont aidé à pas mal de choses, mais voilà, maintenant je n'ai plus besoin de leur aide* ». Elle ajoute cependant; « *Ouais même à l'heure d'aujourd'hui, ben j'attends l'amour de mes parents et parfois ils me disent qu'ils vont venir en visite à l'IPPJ* ». La blessure du lien de filiation abîmé ne veut pas se refermer pour elle. Hugo ne manque pas aussi de mentionner les liens qu'il a établis avec les autres jeunes et les éducateurs lors de son placement.

En effet, le report du besoin de protection et de reconnaissance du lien de filiation vers le lien de participation élective survient ici à un moment qui est toujours difficile pour les individus et que nous venons d'évoquer : l'adolescence.

Ce lien est très important. Nous y retrouvons la reconnaissance et la protection entre pairs, la constitution des bandes, les relations de couple et également dans une certaine perspective les placements. Dans les situations narrées par nos jeunes interlocuteurs, ce lien de participation élective permet bien souvent de tenir le cap.

Nous pouvons relever trois figures où ce lien trouve à se créer.

a) La fugue

Confronté à un vécu d'impasses psychiques et affectives dans sa quête d'un nouvel étayage, l'adolescent s'expulse de cette place attribuée en famille, en institution, pour chercher ailleurs, des éléments qui pourraient le soutenir dans une autre place fantasmée, voire idéalisée, une place dans laquelle il peut être reconnu, valorisé, désiré, jaloué. La fugue est une prise de risque. Elle est à la fois une fuite, une prise de risque et une prise d'autonomie.

Les prises de risque d'un adolescent auront à voir avec sa propre histoire, ses ressources internes, mais aussi avec les liens qu'il aura pu tisser avec sa famille. La fuite vient questionner les liens : les liens de l'adolescent avec sa famille mais aussi les liens avec sa fratrie, les liens entre ses parents, les liens dans la structure éducative. Elle s'inscrit parfois aussi dans la relation avec les pairs.

La fugue est une stratégie d'opposition. Ainsi Hugo a commencé à marquer son opposition à sa mère par des « fausses » fugues : il partait, mais sa mère savait toujours où il était; ensuite, il fait de vraies fugues.

Jessica a fugué parce qu'elle n'acceptait pas l'opposition mise par son père à sa relation avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle, dont elle tombera d'ailleurs enceinte. Plusieurs jeunes en institution ont fugué : Robin, Diane, Isabelle, Virginie. Ils ne se sentent pas à leur place, n'aiment pas l'ambiance, et surtout n'aiment pas n'avoir pas eu le choix. Virginie qui a beaucoup fugué de son internat, reconnaît que cela lui a fait perdre beaucoup de temps « *je ne faisais que fuguer, donc on tourne en rond, donc j'ai perdu du temps pour savoir mieux me réadapter, être plus droite dans la vie. Là, il ne me reste plus que deux ans pour me calmer, sinon c'est la taule, quoi* ».

Au bout d'un moment, la fugue devient une stratégie de défense. Le passage d'un genre à l'autre n'est pas simple à décrypter, mais les jeunes en parlent assez bien : Isabelle, qui commence à fuguer à 12 ans, connaîtra son premier rapport sexuel avec une fille en compagnie de qui elle fugue d'un service résidentiel où elle est placée. Elle a vécu cette expérience comme très gratifiante (« *je me sentais exister* »), et elle continue par pure opposition, « *parce que j'ai besoin de ma liberté* »; cela lui permet de mauvaises fréquentations, et elle trouve cela excitant. A l'intervieweuse qui lui demande si elle cherchait à fuir, elle répond : « *Fuir non, je ne commençais pas à ce moment-là, ça c'est plus tard, je fuyais parce que je ne faisais pas face à mes problèmes, j'ai l'habitude de partir direct* ». Ainsi, quand cela devient dur dans un groupe, elle fugue pour se faire oublier. Son témoignage illustre assez bien le passage insensible d'une attitude d'indépendance un peu rebelle à quelque chose de plus douloureux, de plus difficile à contrer. « *C'est là que j'ai commencé à dégringoler doucement* » dit-elle. De la fugue, elle passe à la prostitution, à la drogue, etc. « *je suis un danger pour moi-même* », avoue-t-elle, ajoutant tout de même – baume au coeur – qu'elle ne l'est pas pour les autres.

b) La bande et la délinquance

La bande constitue un lien de participation élective alternatif pour combler les liens délités, inexistantes ou nocifs, tant au niveau de la filiation (les familles décomposées, absentes, violentes) que de la citoyenneté (l'inaccessibilité – réelle, supposée, méconnue ou n'osant se réclamer - à certains droits). C'est une fuite vers un ailleurs vécu comme meilleur, plus solidaire.

Diane l'exprime bien quand elle se vante d'avoir fait partie de deux bandes, elle « *aimait trop* » parce qu'elle n'a jamais eu de famille. Elle considérait ses potes comme sa famille; elle était à la recherche de « *quelque chose d'autre aussi* », elle « *découvrait le monde* ».

Julien évoque quant à lui ce qu'il faisait à cette époque comme « *des clichés* » (indiquant par là qu'il a pris distance, mais qu'à ce moment, le cliché était désirable : « *je restais chez moi, je fumais, j'allais à Namur, on se prenait pour des grands délinquants de j'sais pas quoi, je commençais à racketter des gens.* ». Il se faisait son film et s'en rend compte.

Personne mieux que Robin n'exprime pourquoi on se réfugie dans des fréquentations douteuses : « *Souvent j'ai écouté les mauvaises fréquentations, parce que les mauvaises fréquentations, c'est le plus simple à faire et ça va vite.* ». La « famille de la rue », « *notre cause* », la bande... c'est un peu comme la consommation, cela donne un coup d'adrénaline, remplit les poches, donne l'impression qu'on n'est pas seuls, mais cela met à terme « hors circuit », laisse des traces qui se transformeront un moment ou un autre en stigmaté. Robin parle d'une vraie appartenance urbaine : « *[...] on va parler pendant des heures, on va boire une soupe, juste une soupe ça nous réchauffe, on est là en train de parler, c'est ça qui nous réunit parce qu'on a chacun des parcours différents, mais on a tous plus ou moins la même histoire [...] on est tous dans la même famille, et la ville c'est un peu comme notre maison, simplement* ».

Isabelle constate que c'est son placement en IPPJ qui lui a fait fréquenter des personnes infréquentables : « *Je suivais les délinquants parce que je trouvais ça amusant, enfin je pense, je jubilais* ».

c) La toxicomanie et l'alcoolisme

Si plus d'un jeune a fumé du cannabis, c'est souvent lié au processus adolescentaire (transgresser, s'affirmer, mais aussi être ensemble). En effet, les assuétudes permettent de s'inscrire au sein du groupe par des rituels attachés à la consommation. De plus, la consommation permet, à court terme, de gommer la solitude, une réalité qui s'impose face à l'absence de liens sociaux. Facilitant l'accès au sommeil, elle permet, le temps de siestes répétées, de laisser derrière-soi un monde dénué de sens. Même s'il est évoqué plus discrètement, l'alcool a aussi été le lot fréquent de plusieurs jeunes comme Julien notamment, forcé de boire pour arriver à s'endormir.

3. Le lien de participation organique

Pour Serge Paugam, le lien de participation organique se distingue du précédent par l'apprentissage et l'exercice caractéristiques d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail. Autrement dit, ce lien se constitue dans le cadre de l'école et se prolonge par l'insertion professionnelle. Nous le verrons, les récits de jeunes interviewés n'évoquent que faiblement l'intégration scolaire et professionnelle. Avec leurs moyens, les jeunes entretiennent ce lien de participation organique... à leur manière.

a) La débrouille comme alternative

Les jeunes décrivent des conditions de vie, pour certains, extrêmement difficiles, soit de manière épisodique, soit de manière continue, oscillant de la précarité à la pauvreté, si ce n'est à la misère. Certains l'ont vécue en famille depuis leur plus tendre enfance et en ont complètement intégré les contraintes.

• **Pour s'en sortir par le haut : les filières légales qui font défaut**

Une certaine fierté se dégage de leurs témoignages malgré la dureté de la situation, par exemple quand, précocement, ils sont associés au travail parental.

Ariane accompagne sa mère dans la boulangerie où elle travaille (quand elle a du travail) et coupe le pain, fait la caisse, s'occupe des clients « *des choses que peu de gens savent faire à 12 ans* ».

Mais pour trouver du travail, c'est la galère, tant pour sa mère que pour elle. Ariane trouve un emploi en « black », elle se voit déjà dans un nouveau départ, prend un kot... et s'entend dire par son patron qu'il ferme dans le mois. Sans aucun contrat ni garantie légale, elle perdra tout.

Hugo subit des avances de son employeur, les refuse et se fait renvoyer. Il dit envoyer des centaines de CV par an, mais « *il faut énormément de volonté, et puis étant en intérim, c'est surtout beaucoup de hasard; tant que tu n'as pas de CDD, tu vas te trimballer de part et d'autre.* ». Il estime que « *on te dit que tu dois travailler mais on te restreint l'accès au travail* ».

Jessica relève également les difficultés rencontrées : « *J'ai peur de construire des choses, comme j'ai pu déjà avoir, et que tout reparte, tout se détruise de nouveau, et je stagne, en fait, je stagne. Je m'accroche malgré tout à des envies, à des projets que j'aimerais bien réaliser, mais j'ai dur à m'y tenir parce que moralement, là, j'ai beau le vouloir, j'y arrive pas, en fait, j'y arrive pas, j'ai bien vu par exemple là avec le boulot en ALE il n'y a que le résultat qui compte malgré tout, donc comment je vais faire pour évoluer dans cette société, je suis en train de me demander vraiment* ».

À l'aube de l'entrée dans la vie d'adulte, ces jeunes se sentent déjà rejetés à la marge de ce qui pourrait leur permettre une intégration dans la société; déjà déçus, déjà brimés, déjà trompés, déjà victimes de chantage.

Il est inconcevable pour les jeunes interrogés de faire la manche. Diane préfère voler que d'aller au restaurant social, Jee refuse aussi de bénéficier de colis alimentaire et nous dit également « (...) *quand t'es en rue tu t'humilies devant les gens (...) mettre ma main comme ça je ne peux pas* ». Alors, la fierté de la débrouille se déporte vers les filières plus illégales.

- **Pour s'en sortir par le bas : les sirènes des filières illégales - faire son Orpa**

Le prénom d'Orpa, évoqué par Diane, fait référence à un épisode biblique. Faire son Orpa signifie que, lors d'un choix cornélien, on choisit ce qu'on connaît le mieux et non la voie plus incertaine, l'inconnu et ses difficultés. Bien des femmes battues font ainsi leur Orpa en retournant auprès de leur bourreau.

C'est par cette expression que Diane explique comment elle a fait le choix, lors d'une fugue alors qu'elle doit entrer en IPPJ, de retourner vers le quartier qu'elle connaît et où elle se met à vivre en marge.

« Parce que vous voyez, je suis une cramée à Namur, alors à chaque fois que j'allais à Namur, quand la police me voyait, direct elle s'arrêtait. Donc je me suis fait péter comme ça plusieurs fois. Et puis enfin quand j'ai réussi à faire mon Orpa, j'avais tilté que je devais quitter Namur. Donc j'ai fugué, je suis restée une nuit à Namur, juste j'ai volé quelque chose pour avoir le train, j'ai dormi chez quelqu'un, puis le lendemain j'ai repris le train pour aller à Liège, parce que je viens de Liège, j'ai tout mon quartier là-bas. Donc j'ai été là-bas pendant 3 mois, on volait vite fait, on volait pas tout le temps, on dormait chez un type et tout, que je connaissais depuis je suis petite, et en fait je sais pas d'où il sort mais il a de l'argent ».

Faire son Orpa, pour plus d'un jeune, c'est se tourner vers la rue, parce que comme le disait si bien Robin, *« les mauvaises fréquentations c'est le plus simple à faire et ça va vite »*.

On fait son Orpa aussi pour se rapprocher de potes ou de membres de la famille qui ont « mal tourné », par fidélité en quelque sorte. Comme Julien, qui fréquente son grand frère qui faisait les 400 coups et qui avait fait de la prison; avec lui, il commence à voler, à racketter. *« Je ne suis pas une personne comme ça, je ne sais pas... je voulais son approbation d'un côté (...). Chez les jeunes il avait une réputation un peu de gangster. Du coup je voulais aussi être entre guillemets, respecté »*.

Hugo nous raconte également une situation tirée de son environnement proche : *« j'ai une amie qui ne peut pas aller au CPAS, qui est partie du domicile familial, donc elle n'a plus aucun suivi de sa famille, et elle n'a pas accès au travail non plus, elle s'est dirigée dans la vente de stupéfiants quoi, ben voilà, elle n'a pas le choix c'est tout, elle a un loyer à payer, elle a des charges à payer, elle a plein de charges financières à payer, et puis elle-même elle doit manger, etc. donc simplement elle le fait, ce n'est même pas pour être insolente pour simplement enfreindre la loi, c'est la seule solution, donc elle applique, en tout cas c'est la seule solution pour le moment quoi. (...) ses parents gagnent assez d'argent, elle a peur aussi qu'ils aient un retour du CPAS vers ses parents, etc. donc elle n'a pas*

envie de s'enliser dans tout ça, alors que pour elle la solution la plus rapide entre guillemets c'est la vente, et ses parents ne sont pas pas au courant, elle s'en sort très bien quoi ».

- **Une autre manière de faire société : la rue, un Janus aux deux visages.**

Le vécu dans la rue est décrit de manière très ambivalente par les jeunes. Il faut distinguer deux types de vie dans la rue :

- celle vécue par les jeunes, lorsqu'ils étaient enfants, avec leur famille ou leurs familiers;
- celle qu'ils vivent pendant l'adolescence, indépendamment de cet entourage.

Plusieurs des jeunes que nous avons interrogés ont vécu des épisodes de vie en rue avec leur famille.

Si c'est un souvenir marquant pour eux, il est essentiellement lié à l'idée de la débrouille, aux expédients utilisés pour manger, dormir, en attendant une embellie. Ils ne le décrivent pas comme si c'était lié à eux, ils l'ont subi, ils ont suivi, ils ont appris, mais cela faisait partie de la vie de leur famille plutôt que de la leur. Comme Diane, qui a vécu à certains moments, avec sa mère, « *à gauche à droite* », parfois dormant dans la voiture, parfois carrément en rue. Ou comme Ariane, qui a appris à récupérer des objets encore en bon état, déchets prématurés de la société de consommation.

Il nous faut remarquer qu'aucun des jeunes, parlant de lui ou de sa famille en période de vie en rue, ne cite le terme SDF (à part Jessica, quand elle obtient un RIS de rue alors qu'elle n'est pas en rue, mais chez des potes). Ainsi, Ariane par exemple, utilise le terme pour le dénigrer, lorsqu'elle dit que sa mère ramène de mauvaises personnes à la maison, auxquelles elle ne s'identifie pas.

Les mots ont toute leur importance, et la littérature scientifique a usé de termes bien différents pour qualifier une même situation, celle d'une vie sans point de chute récurrent. Ainsi, pour les jeunes, on parlera, plutôt que de SDF, de « jeunes en errance ». C'est pourtant un terme qu'eux-mêmes n'utilisent pas.

La rue est davantage citée comme un momentum de leur vie d'ado ou de pré-ado : ils la découvrent à l'occasion d'une fugue, fuyant ce qui leur sert de foyer, qu'il soit familial ou institutionnel, et où cela se passe mal.

Diane, « *Mais je crois que tous les jeunes qui ont été dans la rue, c'était pour fuir, tous.*

- Pour fuir de chez eux.

- Ouais, mais il y en a qui font ça pour se faire intéressants, mais ils ont rien connu ».

Dans cette configuration, la rue a **deux visages** :

Un visage attirant, presque hypnotique, la solution qui se présente pour fuir les soucis familiaux. Jee; « *Tout le monde te dit « t'es différent », quand tu commences à t'assagir dans ta tête et comprendre, tu vois que t'es différent, donc tu te cherches, tu ferais*

n'importe quoi, tu vas traîner dans les mauvais endroits et c'est comme un aimant, tu vois la rue c'est quelque chose que tu aimes». Diane : « *La rue c'est ce que je préfère mais c'est ce qu'il y a de pire en moi* ». Diane dit avoir adoré la rue, elle qui avait manqué de tout, elle y trouvait soudain, grâce à ses activités illicites, de quoi bien vivre.

Pour Isabelle, qui ne demande qu'une chose, c'est qu'on la laisse tranquille, la rue est une échappatoire : elle aime vivre au jour le jour. « *Ça oui, c'est mon choix et aussi ben, j'aimerais avoir une vie normale, ben un jour j'ai rencontré un gars bien qui travaillait et tout ben, ça m'intéresse pas quoi. J'aime bien les suspenses...*

- *L'adrénaline ?*

- *Ouais.*

- *Le fait que ça change ?*

- *Oui. (...) J'aime bien vivre de jour en jour en fait* ».

C'est un miroir de la société aussi, avec une grande diversité de profils. Robin situe la rue « *entre joie, gaieté et pleurs, en fait il peut y avoir de tout dans la rue, c'est assez bizarre à dire, mais c'est assez spécial la rue, c'est entre les cas sociaux, les gens plus ou moins normaux, les gens qui ont eu un travail et qui ont tout perdu du jour au lendemain, mais c'est une grande famille* ». Ce qui lui a fait préférer la rue aux foyers qu'il a connu, c'est l'assise humaine des personnes : « *Les gens, les gens de la rue, c'est difficile à dire mais les gens de la rue ils sont plus bas, et je pense qu'ils ont toujours connu ça, l'opulence, les critiques, les gens qui se moquent souvent d'eux.* » et la solidarité qu'ils développent; « *Les gens de la rue je sais bien qu'ils vont t'écouter, et qu'ils vont essayer de t'aider aussi, et ces gens-là c'est des gens qui avaient un travail, c'est des gens comme Monsieur et Madame tout le monde* ».

Plus précisément, Robin se rapproche d'autres jeunes de la rue que leur solidarité réunit et protège sans distinction: « *Mais j'allais beaucoup à gauche à droite, et c'est là que j'ai commencé à faire des fréquentations, des jeunes du (AMO) qui étaient en fugue aussi, et ça a fait un bouche à oreille, et on savait où on pouvait aller dormir, se réfugier, se cacher, même ceux qui n'étaient pas en sécurité, qui devaient être en sécurité, ils savaient où ils pouvaient aller, on les conseillait pour être en sécurité, donc il n'y a pas que des fugues et des enfants orphelins, il y a aussi des maltraitances, il y a de tout* ».

Pour Isabelle, qui n'a qu'une peur dans la vie c'est d'être seule, la rue est un vivier de ressources.

« - *Est-ce que la rue t'offre ça de ne jamais être seule ?*

- *En quelque sorte ouais, dans la rue je connais plein de gens ben voilà, je ne me sens jamais seule, parfois je suis seule pour rejoindre d'autres gens mais voilà.* »

Un visage effrayant, insécurisant. Ariane à propos de ses craintes : « *Moi c'est plus être seule dans la rue, car je me suis déjà fait agresser* ».

Isabelle « - *Aujourd'hui qu'est ce qui te ferait plus peur ?*

- *Que je suis dans la rue que je comptais sur quelqu'un et qu'il ne sera pas là (...)* j'ai peur d'être toute seule, en fait ». Elle qui se débrouille toujours reconnaît pourtant que trouver un endroit pour dormir peut être compliqué, elle ne tombe pas toujours sur les bonnes personnes. « *Je dois jouer mon jeu de manipulatrice pour voir si quelqu'un m'aime ou pas, s'il est plus intelligent que moi ben je suis mal barrée* ». La rue impose des règles du jeu qui impactent même la personnalité.

Les deux visages du Janus complètent ce tableau par des caractéristiques opposées, qui concernent cette fois le regard que les autres (la société) portent sur les jeunes, ou en tout cas sur le ressenti des jeunes à propos de ce regard extérieur sur eux.

- Vivre dans la rue a un côté valorisant : Diane, « *Il faut avoir de fameuses couilles pour être en rue* ». Robin, « *Et j'ai réussi à faire ce que des gens pensaient impossible, et des gens de la rue m'ont dit « t'arriveras pas », des gens plus âgés que moi, « t'arriveras pas », et j'ai réussi donc c'est qu'il faut croire à cette chance-là* ». Pascale Jamouille, dans son livre « *Drogues de rue* », nomme cela « l'effet Rambo »⁴¹.
- Mais cette vie a un côté stigmatisant aussi. Jee explique comment il a vite compris que dormir en rue ne permettait pas de se montrer sous son meilleur jour à son agent de probation : « *Moi limite j'avais un rendez-vous de justice (...), je ne peux pas me lever à telle heure et venir. Déjà je ne mets pas le réveil à telle heure, et même si je me réveille, je ne peux pas moi me permettre de venir comme ça. Si lui il a la même vie que moi, qu'il arrive à se réveiller, et qu'il arrive à venir en face de vous, sans problèmes. Mais moi, j'étais en rue, je ne pouvais pas me présenter devant mon assistant de justice comme ça* ».

La rue conjugue donc pour ces jeunes des éléments qui relèvent, en creux encore une fois, du lien de participation élective (ils trouvent dans la rue une solidarité qu'ils n'ont pas connue ailleurs) et du lien de participation organique (elle permet une économie souterraine, la seule qui est à portée de main pour eux).

b) Une scolarité en berne

On sait depuis déjà longtemps que l'école n'est plus l'ascenseur social qu'elle a été, la situation du marché de l'emploi s'étant fortement dégradée depuis les années 1970. Mais l'école est aussi le théâtre, et parfois l'acteur, du maintien, si ce n'est de l'accentuation, des inégalités sociales.

Nous avons dans les témoignages plus d'un jeune pour qui l'environnement scolaire a été non seulement un échec (dont ils pourraient cependant se relever), mais une véritable défaite (avec son côté irréversible, ou très difficilement réversible).

⁴¹ P. JAMOUILLE. *Drogues de rue. Récits et styles de vie*. De Boeck Supérieur, 2000.

Scolarité interrompue, intermittente, abandonnée, efforts faits tardivement pour essayer de la reprendre et sans cesse entravés....

Stigmatisation, infra-scolarisation, filières poubelles, harcèlement, marques de mépris, le tout qui conduit parfois au décrochage scolaire... Pour les jeunes qui ont témoigné, l'école devient petit à petit difficilement accessible : le système scolaire continue d'avoir les mêmes exigences à leurs égards, les conditions minimales pour suivre une scolarité ne sont plus réunies.

Ainsi, par exemple, pour Jessica, qui se retrouve élève libre en 3^{ème} puis en 5^{ème}. La première fois, ses problèmes personnels sont une entrave, et la seconde fois, ce sont ses problèmes d'argent qui se mettent en travers de la route. Une tenace peur de l'échec finit par ruiner ses efforts.

Virginie, qui a beaucoup décroché, se dit qu'il n'y a plus pour elle que l'enseignement spécialisé, *« parce que ça fait presque 3 ans que j'ai arrêté les cours, donc reprendre les cours c'est trop dur pour moi »*. À partir de ses dix ans déjà elle manquait régulièrement l'école : *« Je devais m'occuper de ma petite sœur, parce que ma grande sœur elle allait à l'école, donc moi des fois j'y allais pas, et la petite tout le temps je m'en occupais »*.

Pour s'en sortir, encore faudrait-il être soutenu dans ses difficultés cumulées. Hugo travaille, mais s'accroche pour terminer son année scolaire. Problème : la direction « oublie » qu'il travaille, et ne tient aucunement compte des efforts qu'il fait (et que ne font pas les autres élèves « normaux ») pour y arriver. Les œillères institutionnelles lui interdisent toute souplesse.

« J'ai eu des différents avec ma directrice, décidément toujours des problèmes, c'est par rapport à mon assiduité de mon école, etc. parce que j'ai demandé une attestation de fréquentation scolaire parce qu'elle m'a refusé, elle n'a pas le droit de me la refuser étant donné que je suis élève régulier, elle se plaignait que je n'ai pas fait les travaux, etc. et que je n'avais pas rendu en temps et en heure, certes je n'avais pas rendu en temps et en heure, mais j'ai tout ça en fait.

Donc en plus c'est totalement contradictoire en fait avec le propos de mon éducateur et que lui m'a félicité de mon travail un moment donné, soit ils sont sur le même pied, en fait je m'en fiche en fait parce que je sais que les travaux les professeurs les ont déjà reçus, donc eux de leur côté ils savent que j'ai travaillé même si je sais que la directrice à un certain poids face aux 12 professeurs qui disent que le gosse qui doit passer, va passer quoi.

Moi la directrice je la laisse là où elle est là, moi je trouve cela déplacé de sa part de s'adresser comme ça à moi, même, je ne demandais pas des privilèges, à partir du moment où j'ai fait mon travail je ne sais pas de quoi on me reproche si ce n'est que le temps, mais elle savait très bien que si le temps, je dis un moment donné je faisais 6 ou 7 jours de travail par semaine.

Donc je n'avais pas le temps de rendre, mais le faire oui, d'ailleurs j'avais mis un système en place, un élève, une amie à moi allait remettre les travaux, tout de mon côté a

été bien fait mais pour elle, ce n'est pas assez, je m'en fiche parce que moi de mon côté c'est bon quoi ».

4. Le lien de citoyenneté

Pour rappel, nous pouvons parler de rupture du lien de citoyenneté chaque fois que nous constatons une entorse au principe d'égalité des citoyens au regard du droit. De par nos missions spécifiques, nous sommes particulièrement sensibles à cette facette.

L'analyse du lien de citoyenneté que nous vous proposons ici ne sera pas une énumération d'articles de lois se bornant à vous exposer successivement des dispositions juridiques. Elle sera des constats de terrain, des exemples concrets et des questionnements critiques avant de vous amener – au travers des extraits des jeunes – à « comprendre la fracture entre ces textes législatifs et les vécus ». Il convient de préciser qu'à partir de ce point, sont également utilisés les extraits recueillis lors du focus-groupe.

Pour la plupart des jeunes interrogés, ceux-ci ont le sentiment d'être détachés de la société dans laquelle ils vivent, de ne plus avoir d'appartenance politique, d'être comme des étrangers face au jeu que mènent les responsables du peuple belge. Cependant, ils semblent tous avoir envie de compter pour cette société dans laquelle ils vivent, de faire leur place en tant que citoyen.

Nous trouvons à nouveau dans le lien de citoyenneté les deux fondements de protection et de reconnaissance déjà identifiés dans les trois types de liens précédents. Le lien de citoyenneté repose sur une conception exigeante des droits et des devoirs de l'individu. Il trouve également sa source dans la logique protectrice de l'égalité démocratique. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme précise : « *La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation* ».

Emprunts à la stigmatisation, les jeunes interrogés voient bien trop souvent l'exercice de leurs droits balayé. Certains n'ont simplement pas connaissance des acquis juridiques reconnus à la Jeunesse. C'est notamment, de ce fait, ce que nous exprime Robin : « *On est mis de côté par le système* ». Un bagage législatif et le soutien d'un professionnel sont des alliés de choix sur le chemin de la vie. Ceux-ci ne sont malheureusement pas toujours rencontrés.

La CODE nous rappelle ce que - dans l'origine de notre action de prévention - nous vous exposons plus longuement :

*« La pauvreté met en péril chacun des droits de l'enfant énoncé dans la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant. [...] La pauvreté constitue donc ce que l'on appelle une **matière transversale** : elle illustre la **nature multidimensionnelle des menaces** qui pèsent sur les enfants (mauvaise santé, discrimination, non-participation, non accès à l'éducation, etc.). Qui plus est, **chaque privation exacerbe les effets des autres***

menaces, et lorsque deux d'entre elles voire trois conjuguent leurs effets, l'impact sur la vie des enfants est catastrophique »⁴².

Par-delà les prescrits... les ressentis, les vécus. C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce point sur le « lien de citoyenneté ». Interrogés sur la situation de précarité dans laquelle ils se sont trouvés ou dans laquelle ils se trouvent toujours, les jeunes balancent les droits dont ils devaient légalement bénéficier mais dont ils ont été privés, que les adultes (professionnels, monde politique,...) ont bafoués. Ces droits ne sont pas exhaustifs et bien d'autres auraient pu être ajoutés. Toutefois, ces choix ont été faits dans un souci de cohérence entre la rédaction de ce rapport et la recherche menée sur le terrain. En effet, les droits développés ci-dessous sont soit ceux « non-reconnus » que nous avons directement identifiés dans les témoignages des jeunes, soit ceux pour lesquels, de leur point de vue, l'applicabilité devrait être limitativement contextualisée, personnalisée, nuancée.

Nous abordons successivement le droit à la non-discrimination, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à un logement, le droit à l'aide générale, le droit à l'aide spécialisée, le droit de donner librement son opinion, le droit à la vie privée et familiale et pour finir, le droit au secret professionnel.

a) Le droit à la non-discrimination et à l'égalité des chances

Robin – « [...] et chaque fois c'est le même discours, « on n'accepte pas les cautions du CPAS », ou alors j'appelle, « vous avez quoi comme revenus ? CPAS. On n'accepte pas les barakis », on me raccroche, c'est chaque fois la même chose, et du coup j'essaie de mentir, je dis que je suis étudiant, mais quand ils me disent « vous avez des revenus de quoi ? », comme je suis plus scolarisé, j'ai plus de revenus d'école, c'est-à-dire... ».

Selon l'article 2, 2° de la CIDE : *“les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit **effectivement protégé contre toutes formes de discrimination**”*.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant précise également que : *“Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination **et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits**”*.

Ce droit est également consacré au sein de la Déclaration Universelle des droits de l'homme (Articles 2 et 7) ainsi que dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (Article 21).

L'article 10 de la Constitution belge ne manque pas de rappeler également ces principes : *« La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans*

⁴² La CODE. (2007). *Etre un enfant de famille pauvre en Belgique*. Retrieved from http://www.lacode.be/IMG/pdf/analyse_enfance_pauvrete.pdf

discrimination. À cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés de minorités idéologiques et philosophiques. »

En quoi la pauvreté et la précarité constituent-elles une atteinte au droit à la non-discrimination ?

Le terme de “Pauvrophobie” est ce que l’on appelle un néologisme signifiant « la peur des pauvres »⁴³. La construction de ce mot montre à quel point la pauvreté (et par extension, les personnes en situation de pauvreté) est considérée comme quelque chose de repoussant, de laquelle on s’écarte et on se distingue. Il incarne le mépris, l’exclusion, la discrimination et la déshumanisation (voire le dégoût) à l’égard d’une partie de la population. Ce terme est fondamentalement vecteur de représentations qui perdurent, se renforcent au sein de nos sociétés et impactent nos comportements et nos attitudes. Plus encore, ces représentations sont présentes chez chaque individu et participent à la façon dont nos sociétés font pour gérer cette problématique. Pour ces raisons, **le processus législatif participe à changer notre regard sur la précarité et vise non seulement à réaffirmer le respect des droits fondamentaux mais aussi à condamner son non-respect**. En France, la loi n°2016-832 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale est finalement entrée en vigueur le 24 juin 2016. Celle-ci fait de la précarité sociale un 20ème critère de discrimination, punissant pénalement tout non-respect à ce principe. À ce sujet, la CNCDH estime que « *l’introduction de ce vingtième critère serait en effet une avancée majeure permettant de faire cesser l’humiliation subie au quotidien par les personnes vivant dans des conditions de grande précarité, trop souvent victimes de présomption d’incapacité ou de différence de traitements* ».⁴⁴

Hugo - « [...] certains propriétaires qui allaient beaucoup à l’extrême même en déballant ta situation, etc. on explique le contexte, on explique que tu vas faire les choses que ça aille bien, ils sont quand même réticents ».

Construction langagière, représentations sociales, comportement de rejet et d’exclusion, regard insistant dans la rue, manque de condamnation juridique en la matière sont autant d’éléments qui participent à la discrimination des personnes en situation de précarité ou de pauvreté. Ce ne sont pas « des pauvres », ce sont des personnes, des jeunes qui se battent au quotidien afin de simplement bénéficier des mêmes droits que les autres. Ce n’est pas de la pauvreté dont nous devons avoir peur mais bien de nos propres comportements et des discriminations auxquelles nous participons tous.

Louis – « Dans n’importe quelle école, quand on arrive avec des vêtements de sous-marque ça se voit.

-Tu avais peur du regard des autres.

⁴³ Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale. Retrieved from <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032769440/>

⁴⁴ ATD QUART MONDE. Discrimination et pauvreté : halte à la « double peine » : il faut un vingtième critère, 2013. Retrieved from <https://www.atd-quartmonde.fr/30-discrimination-et-pauvrete-halte-a-la-double-peine-il-faut-un-vingtieme-critere/>

-Oui!
 -Et tu en as toujours peur de ce regard-là.
 -Oui.
 -Ok, par rapport à tes vêtements ?
 -Oui, et un peu de tout. Ben, les vêtements la façon de se tenir et tout ça. C'est un peu différent.
 -Tu te trouves différent dans la façon de te tenir ?
 -Non, mais...Ben ceux qui ont des habits qui ne sont plus à la mode ils se font éjecter des groupes quoi. Si il y en a une qui se tient un peu bossue beh éjectée du groupe hein c'est logique.
 -Et toi, tu avais peur d'être comme ça?
 -Oui, j'ai vécu comme ça 6 ans [...] ».

Ce droit à la non-discrimination est à mettre en lien avec le **droit à l'égalité des chances**. Au vu des récits, il n'est en effet plus à démontrer que la précarité a un impact certain sur la relégation sociale, sur l'accès à l'éducation, au logement, sur le parcours scolaire et sur l'insertion socio-professionnelle.

b) Le droit à un niveau de vie suffisant

Jessica - "Mon objectif c'est vraiment qu'on s'en sorte, et qu'on vive enfin dignement, parce que voilà, encore une fois, on a été chercher des chaussures, ça reste délicat dans le budget, et je voudrais bien en arriver à un point où quand on doit aller en chercher, on va en chercher parce que c'est normal et ça fait partie du budget en fait, et que ça soit plus une situation comme là, quoi, c'est..."

Léo - "[...] hier par exemple Madame X [assistante sociale] ben voilà, quand j'ai fait la demande d'urgence, elle a mis en avant le fait qu'on n'allait pas chercher nos colis tous les jours, les invendus tous les jours voilà, je comprends tout à fait, mais c'est faux parce qu'on y était, on a déjà été chercher les invendus et on y va, le problème ce que comme je lui ai dit, je lui ai répondu textuellement comme ça, malgré tout le respect que je vous dois, Madame, veuillez comprendre que la qualité et la quantité ne suffisent pas à constituer un état de besoin alimentaire, de plus je vous rappelle que je suis pour le moment suivi par un gastroentérologue parce que j'ai des problèmes intestinaux au niveau de la digestion et je dois vraiment faire attention à mon alimentation (...)"

En fait, tout est dit... Pas assez, ce n'est tout simplement pas assez ! Pourtant, l'article 25 de la déclaration des droits de l'Homme stipule que "toute personne a **droit à un niveau de vie suffisant** pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour **l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux** ainsi que pour les **services sociaux** nécessaires [...]".

Ce droit est également repris dans le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, lequel précise outre ce **niveau de vie suffisant pour**

elle-même et sa famille, que toute personne a dans le même temps droit à une **amélioration constante de ses conditions d'existence**. Afin de les garantir, **les Etats parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit**.

L'énumération successive de ces droits ne parvient pas à nous faire oublier la justesse des extraits proposés au premier plan, une pâle teinte de la réalité se dessine. Comme expliqué précédemment, ce non-respect du droit à une vie décente nous expose à une atteinte à d'autres droits, notamment celui de pouvoir bénéficier d'un toit au-dessus de sa tête, le droit au logement.

c) Le droit à un logement

Au-delà du 3° de l'article 23 de la Constitution, la Charte Sociale Européenne stipule en son article 31 qu' "en vue d'assurer l'exercice effectif du droit au logement, les Parties s'engagent à prendre des mesures destinées : 1° à favoriser l'accès au logement d'un niveau suffisant; 2° à **prévenir et à réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive**; 3° à rendre le **coût du logement accessible** aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes".

Le logement constitue assurément l'un des besoins essentiels les plus élémentaires de tout être humain, au même titre que la nourriture et l'habillement. En conséquence, le droit au logement a été reconnu comme un droit fondamental de la personne humaine, tant au niveau international que national. Si ce droit vient à être bafoué, c'est toute la dignité de la personne qui en est atteinte. Telle est bien la portée des multiples déclarations, conventions, traités ou pactes relatifs aux droits de l'Homme qui l'ont intégrée.⁴⁵

L'accès et l'obtention d'un logement représente bien souvent le socle rassurant permettant d'envisager son insertion sociale. Il est la « case départ » vers la reprise en main et permet d'entrevoir enfin les possibles. Au-delà de ces nécessités - non sans importance - mais que nous pourrions qualifier de « fonctionnelles », soulignons le lien entre le logement et la construction de soi⁴⁶.

Hugo - « Ici, des archives de l'État ça coûte combien ? Plus d'un million, ils investissent dans des pièces pour stocker des feuilles, etc. mais ils ne veulent pas investir dans les vies humaines, c'est quoi ça, et donc ce que je veux dire là, pour moi c'est déjà ne fût-ce que placer la personne dans un logement parce que comment voulez-vous qu'il se rende dans un entretien d'embauche peu importe la nature du rendez-vous s'il n'est même pas présentable, s'il n'est pas capable de savoir s'exprimer ou simplement il n'a pas d'outil de s'exprimer, etc. comment faire ? ».

⁴⁵ D. VAN RAEMDONCK & M. LAMBERT, SYNTHÈSE PÉDAGOGIQUE LE LOGEMENT : UN DROIT ! - La ligue des droits de l'homme, 2006.

⁴⁶ RTA ASBL & RWLP. *Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse*, rapport de recherche, novembre 2017, p. 38.

Jee souligne l'importance de bénéficier d'un logement pour pouvoir se reposer, se retrouver avec soi-même. Il définit le logement comme la priorité absolue afin de retomber sur ses pieds.

« Au niveau logement d'abord, parce que c'est important pour moi de me reposer au moins 10 minutes, mais dans un endroit où personne te regarde, parce que tu dois faire le tri dans ta tête. Moi c'est pas mon corps qui me permet d'avancer et de travailler, même si c'est lui qui me porte, c'est ma tête qui m'a toujours... Tant que dans ma tête il y a un truc, même si mon corps il ne suit pas, ça marchera, mais il faut se reposer, pouvoir un peu... ».

« Moi limite j'avais un rendez-vous de justice (d'ailleurs je suis rentré (en prison) pour ça une semaine), je ne peux pas me lever à telle heure et venir. Déjà je ne mets pas le réveil à telle heure, et même si je me réveille, je peux pas moi me permettre de venir comme ça. Si lui il a la même vie que moi, qu'il arrive à se réveiller, et qu'il arrive à venir en face de vous, sans problèmes. Mais moi, j'étais en rue, je ne pouvais pas me présenter devant mon assistant de justice comme ça ».

Le coût des loyers est particulièrement important sur la commune de **Namur** comme nous l'indique l'observatoire des loyers⁴⁷. Par ailleurs, dans les zones rurales façonnant le sud de la province, les biens immobiliers ont tendance à être plus anciens, avec une isolation moindre et donc un coût en chauffage plus élevé. À nouveau, ces éléments contribuent directement à une précarisation et à un appauvrissement. Ne connaissant pas l'opportunité de bénéficier de l'aide au Fond gaz-électricité proposée par l'Action Sociale, il est récurrent que certains jeunes se retrouvent en hiver sans électricité et/ou chauffage.

Léo - « C'est la précarité dans laquelle on vivait en fait, on dormait sur un matelas gonflable, on commençait à plus avoir du chauffage et puis que la maison que ma belle-mère m'avait louée, n'était vraiment pas en ordre, il y avait des fuites de l'électricité, la salle de bain était moisie en fait ».

Louis - « Quand je vois des gens qui laissent les robinets couler je me demande comment ils font parce que pour moi c'est un automatisme de fermer le robinet tout de suite.

- Toi tu fais attention à beaucoup de choses à la maison, tu peux me dire quoi par exemple ?

- De tout, que ce soit le chauffage, dans ma chambre il fait hyper froid, je ne le sens plus, quand je vois les autres qui grelottent, j'ai même pas froid pour eux, car je me dis il fait bon encore. Tantôt en attendant le

⁴⁷ S. PRADELLA & M. KRYVOBOKOV. « Observatoire des loyers – Édition 2019 (enquête 2018) », Centre d'Études en Habitat Durable de Wallonie, Rapport, Charleroi.

car l'éducateur qui me dit, tu as pas un peu froid comme ça parce que ça souffle, ben non même si j'ai pas de manteau, ça va

Il n'est pas acceptable de laisser des familles vivre dans des logements insalubres, sans eau, électricité ou chauffage. Il n'est pas acceptable que les centres de nuit soient complets et de voir une personne, un jeune dormir dans la rue.

d) Le droit à l'aide générale⁴⁸

Un des droits sociaux dont tous les individus doivent pouvoir bénéficier est le droit à l'aide générale, de quelque type que soit le besoin, en vertu d'un principe de solidarité qui sous-tend nos sociétés.

Dans les récits des jeunes, on ne compte pas les services qui ont, à un moment ou à un autre, gravité autour de leur situation ou de celle de leurs familles. CPMS, CPAS, SAJ, SPJ, services d'hébergement, AMO, IPPJ, services de santé mentale, etc. Tous ces services font partie de la panoplie de supports sociaux prévus pour les personnes qui éprouvent des difficultés.

Concernant l'aide générale, en décembre 2014, les quatre services AMO de l'arrondissement de Namur, le CAAJ de Namur et l'Asbl SYPA (SYnergie et PARticipation, qui rassemble l'ensemble des services privés de l'AAJ situés dans l'ancien arrondissement de Namur) effectuaient un travail exploratoire concernant les jeunes âgés de 18 à 25 ans, en particulier ceux rencontrant des difficultés d'insertion sociale et se retrouvant très vite livrés à eux-mêmes, qu'ils aient ou non un parcours d'aide à la jeunesse.

Pour ce faire, le groupe de travail a réalisé des rencontres exploratoires avec des acteurs de secteurs différents afin de présenter leurs constats et leurs inquiétudes, à savoir :

- L'augmentation importante auprès des AMO de demandes venant de jeunes majeurs ne faisant pas (plus) partie du public de l'Aide à la Jeunesse;
- La fragilisation de grands adolescents, sans ressource familiale, se trouvant en situation d'isolement et/ou de décrochage scolaire;
- Le durcissement des conditions liées à l'accès au chômage, la difficulté de trouver un logement et l'augmentation significative des jeunes de moins de 25 ans vivant en rue.

Ce travail exploratoire ne manque pas également de questionner l'accompagnement préventif dont ces jeunes ont pu (ou pas) bénéficier. La question de la préparation de l'avenir des jeunes ne devrait pas commencer à se poser à l'adolescence, elle doit être au cœur du travail préventif de l'Aide à la Jeunesse et ce, dans différentes dimensions de la vie des enfants et des jeunes, à savoir, la famille, l'école, le quartier, ... De plus, les différents professionnels rencontrés étaient unanimes sur la difficulté de mobiliser ces grands adolescents, indiquant

⁴⁸ Concernant ce sujet, nous vous conseillons l'article de P. VERSAILLES. L'enfant au travers de l'aide sociale, *JDJ*, Jeunesse et Droit, Liège, 2003, n°230, p. 5 à 19. Retrieved from: http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/L_enf_au_travers_aide_socJDJB230.pdf

notamment que les initiatives d'insertion sociale et d'intégration professionnelle touchent peu ce public.

Ces constats nous confortent une nouvelle fois dans l'idée d'incorporer les jeunes au processus de réflexion et de mise en œuvre des projets afin de les rendre acteurs de leurs vies. Il conviendrait de ne pas leur prêter nos attentes et d'établir bien au-delà des suivis administratifs, un encouragement porteur, une réelle présence.

De ce fait, par le présent projet, il nous a paru essentiel de recueillir les propos des jeunes et de transmettre avec justesse leurs vécus et surtout leurs besoins. Une approche fondée sur l'expérience des personnes constitue un levier efficace pour leur permettre à la fois de se réapproprier leur situation mais aussi pour tisser des liens notamment par le partage de leurs connaissances.

Un constat s'impose : pour la plupart des jeunes, une partie de ces endroits où ils aurait pu/dû trouver l'aide dont ils avaient besoin ont été décevants, inopérants ou carrément contre-productifs.

Diane : « (...) il n'y a aucun service qui m'a aidée, j'ai jamais voulu d'aide. En fait, le peu de fois où j'ai essayé, ça n'allait pas (...) ils m'ont toujours bloquée dans mes projets, ils m'ont bloquée dans ce que j'allais demander ».

Virginie : « Mais ce que je sais, c'est qu'aller à l'internat et dans les centres, ça n'a servi entre guillemets à rien. Enfin si, parce que ça m'a fait reconnaître mes erreurs, mais j'ai perdu du temps dans les centres et tout ça ».

Hugo - « Lorsque moi par exemple j'ai été dans un foyer d'accueil à [ville], t'es accueilli déjà, tu es regardé par un psychologue et par la directrice je ne sais pas si c'est encore elle, elle te regarde et quoi, elle te pose des questions, etc. Mais en fait, je suis déjà dans une situation où je n'ai plus rien, qu'est-ce que tu veux dire d'autre.

(...) Enfin, je veux dire qu'elles ne sont pas censées être au courant, etc. mais bon, je pense que si on est amené à demander ce genre d'aide c'est qu'on a réellement besoin, et ce qui découle de là en fait, ce que je veux expliquer c'est que même quand tu essaies de sortir et que tu es nulle part, on te met encore des bâtons dans les roues avec des procédures trop longues instaurées par ces bureaucraties, etc. donc c'est long ».

Nous ne ferons pas ici le procès de tel ou tel service / type de services, mais resterons dans une approche généraliste. Nous relèverons les constats et analyses des jeunes par rapport à ce qui marche ou ne marche pas dans leurs rapports avec les divers services d'aide. Qu'est-ce qui « bloque » ou pas, aux yeux des jeunes qui ont témoigné ? Quels sont les ingrédients indispensables pour qu'une relation d'aide puisse se développer ? C'est la question de prévention que nous posons ici : qu'est-ce qui, lorsque les jeunes ont recours, et pas toujours volontairement, à des services pour compenser des liens de filiation très abîmés voire inexistantes, peut permettre de s'ancrer correctement dans un autre cercle que le cercle familial ? Le monde de l'aide, en particulier de l'aide à la jeunesse, ne relève totalement ni

du lien de filiation, ni du lien de participation élective : ils n'ont guère choisi d'avoir besoin d'aide.

Dans leurs récits, ils ont cependant pu identifier les besoins relevant de leurs relations avec les professionnels.

La confiance

La confiance est au centre de ce que les jeunes évoquent lorsqu'on les interroge sur les aides qu'ils ont pu obtenir. Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont dans un état de vulnérabilité et de dépendance : ils sont jeunes et démunis face à des adultes professionnels, dont ils ont besoin sans jamais l'avoir souhaité; ils ont un passé malmené, bien plus malmené que la plupart de leurs pairs, comme nous l'avons vu supra.

Dès lors, la confiance ne se commande pas, doit s'appriivoiser, se conquérir de la part du professionnel. Plus encore, lorsqu'elle se perd, la reconquérir est problématique. Il y a une sorte de gap entre la demande des professionnels « tu dois me faire confiance » et le fait que ces jeunes ne font déjà, d'emblée, plus confiance à personne (en tous cas, aux adultes), étant donné la vie qu'ils ont vécue. Leur expérience de la confiance, dès le plus jeune âge, a été chaotique pour la plupart d'entre eux.

Julien exprime très bien cet état de repli sur soi, réaction au stigmata comme nous l'avons vu, qui lui fait faire du sur-place et l'empêche d'aller vers les autres, y compris les aidants : *« (...) j'ai envie de rester dans mon coin et faire mon truc; j'aimerais bien revivre en fait, je sais que ça doit venir de moi, que je dois faire des efforts sur ma personne, **ne plus être méfiant, être aussi pessimiste et autant détester les gens, enfin, je ne les déteste pas c'est pas ça, c'est juste que j'ai envie de rester dans mon coin, qu'on me laisse tranquille** ».*

Diane exprime également cette difficulté de faire confiance : *« Au (institution), ce qu'ils me reprochent c'est de ne jamais parler. Mais moi je dis, « dans mes droits, c'est que je suis pas obligée de vous parler, en fait ». Ils me disent tout le temps, « tu dois avoir confiance en nous, je dis « pardon ? », je dis « moi, dans mon règlement, mon juge il ne m'impose pas d'avoir confiance en vous. La confiance, ça se gagne et moi, j'ai pas envie d'avoir confiance en vous, et je vous ferai jamais confiance parce que vu ce que je vois... ».*

Dans cet état de méfiance qui est celui de plusieurs des jeunes que nous avons rencontrés, plusieurs éléments semblent déterminants dans la construction, ou au contraire l'échec, de cette relation de confiance.

La sincérité, l'authenticité de l'écoute

La psy qui se contente d'écrire et qui ne parle pas, ça ne passe pas. D'ailleurs, être obligé de parler, ça ne passe pas non plus. Le jeune Louis l'évoque avec un humour mordant : il a « envoyé bouler » sa psy, *« parce qu'elle ne parlait pas, on entendait l'horloge, tic-tac-tic-tac, moi quand j'avais fini de regarder tous les murs, là c'était blanc, là c'était noir et là c'était blanc et là noir.*

- Elle disait rien et toi tu ne parlais pas ?

- Ben non, j'attendais, j'attendais que la séance se termine et elle me disait, moi je suis payée donc c'est bien ».

A coup sûr, l'obligation de parler et de faire confiance à une personne qui ne parle pas, dont on a l'impression qu'elle est là pour « faire ses heures et toucher sa paie » et dont on n'est pas sûr de pouvoir compter sur le silence, tout cela compose un cocktail qui signe l'échec de la relation vécue (de part et d'autre sans doute) comme inauthentique. Avec comme dommage collatéral qu'après un tel échec, la capacité à faire confiance du jeune est singulièrement et durablement mise à mal : il faut parfois des mois, si ce n'est des années, pour se confier à un professionnel.

A contrario, lorsque la relation est authentique et vécue comme une véritable aide par le jeune, si elle s'arrête (pour un changement de poste par exemple), c'est vécu par le jeune comme un abandon.

La fiabilité et l'engagement

Jessica vit l'attitude de son avocate, en qui elle avait confiance, comme une trahison quand le contraire de ce qui était annoncé se passe : elle lui avait dit que le RIS était insaisissable, ce n'était pas le cas; dans tous les cas de figure, son couple l'a appris à ses dépens.

La fiabilité passe donc par l'assurance que le professionnel est compétent, connaît son métier, et qu'on peut lui faire confiance sur des thématiques qu'on ne connaît pas soi-même. Elle passe aussi par l'accessibilité et la disponibilité de la personne. Pour un jeune, sentir qu'un professionnel est là pour lui est très important, et le sentir « aux abonnés absents » détricote la confiance. Ainsi, Jessica a envie de croire que la présence d'un professionnel comme un avocat est un support de légitimité pour elle, mais elle s'aperçoit qu'elle ne peut pas toujours compter sur lui : *« La pension alimentaire, par rapport à l'avocat il n'y a toujours pas eu de retour, parce que depuis décembre, les démarches sont lancées pour la diminution de la pension, on a beau faire des mails, il répond pas, au téléphone il nous dit que le courrier va arriver, on l'attend toujours. Le fait que je vois que le courrier n'arrive pas, je re-sonne à l'avocat, je tombe sur la secrétaire, elle me dit « oui c'est vrai excusez-moi, on a du retard dans les dossiers et dans le courrier donc ça va arriver ». On n'a toujours rien, quoi, donc... ».*

Jee se sent largué dans ses démarches : *« Du côté du cpas ça a été plus compliqué parce que j'avais un assistant social qui était assez peu présent en fait, donc j'étais souvent livré à moi, je devais souvent prendre des décisions moi-même alors que c'est le cpas qui tranchait au final, donc je pense que c'est à eux de nous référer les choses que je devais faire, alors c'est vrai que j'ai été lâché comme ça dans la jungle, je vais dire cela comme ça ». Il ajoute : « S'il y a quelqu'un que t'as vraiment envie d'aider, que tu vois vraiment qu'il est dans le mal, il faut être humain ! ».*

Leo, à qui on demande si c'est de l'investissement qu'il attend de son intervenante sociale, a cette réponse très claire : *« Ben c'est ça, pas forcément qu'elle s'investisse mais au moins qu'elle montre qu'elle est là pour faire son boulot quoi, qu'elle respecte son*

travail, ce pour quoi elle s'engage. On ne s'engage pas dans le social juste parce qu'on a envie de faire du social quoi. On s'engage dans le social parce qu'on a envie d'aider des gens, parce qu'on a envie d'améliorer les choses, parce qu'on a envie que les choses évoluent, parce qu'on se bat pour quelque chose ! Mais en attendant, ce n'est pas du tout ce qui se passe, le système nous endoctrine en nous disant ceci, cela et c'est comme ça, mais en attendant la réalité est toute autre quoi au final ».

La singularité de la prise en compte et la disponibilité

La relation doit se travailler de manière singulière, au départ de la réalité de chacun.

Virginie : *« On n'est pas tous les mêmes, et une personne est différente de l'autre. Il faut écouter les jeunes avant de dire « ouais, t'es comme-ci, t'es comme-ça », si ça se trouve ils savent qu'un tiers de notre vécu, et ils commencent déjà à juger ou à dire « on doit faire comme ça avec toi », mais il faut écouter nos besoins plutôt que faire la loi, parce que si on ne fait pas ce dont on a besoin, peut-être la tranquillité ou la sécurité, ben ça va servir à rien, parce qu'on va se renfermer, on va péter un câble ».*

Il semble y avoir un décalage entre le vécu douloureux du jeune, rendu plus intense encore s'il a connu des abandons dans son enfance, et le rythme du professionnel, qui connaît la machinerie (de l'aide sociale, de la justice,...) mais ne connaît pas, ou mal, la stridence du problème qui éclate à la face du jeune, perdu dans ses soucis et ses démarches effrayantes, et qui voit arriver des échéances qu'il ne maîtrise pas. Jessica : *(...) ça dépasse toujours un délai où à un moment donné on reste dans le besoin, et on n'a pas l'air de se faire entendre à ce niveau-là, parce qu'eux ils suivent leur procédure et ils sont en règle, je vais dire ça comme ça. Donc réellement, c'est toujours nous qui sommes dans l'attente, et en demande. (...) c'est toujours ce côté d'attendre, est-ce que les choses vont s'arranger, est-ce que ça va aller mieux, est-ce que les gens vont enfin comprendre aussi que, enfin voilà, quoi, c'est pas possible, quoi». Comme dans la chanson de Brel, « elle vivra de projets qui ne feront qu'attendre. ». Elle devient pessimiste. Attendre, sans cesse, dans l'angoisse, est devenu l'horizon de Jessica. «Même s'il y a un bon vouloir de l'avocat, je me dis que plus haut, il y aura toujours des barrières, parce que ça sera la loi, ça sera comme ça, ce ne sera pas autrement, et jusqu'où la loi peut aller ? ».*

Ariane, à qui on demande pourquoi elle a accepté de témoigner, résume bien ce que les jeunes attendent d'une relation singulière avec un professionnel : *« J'aime bien discuter avec des personnes quand celles-ci ne me connaissent pas et une personne ne peut pas me connaître seulement en me regardant. Donc j'ai voulu prendre cette possibilité de vous l'expliquer pour que vous, vous puissiez me connaître et ça me permet à moi, enfin, que quelqu'un entende ce que j'ai vécu, que quelqu'un enfin s'imagine la souffrance que j'ai endurée, qu'il se mette à ma place. C'est comme ça que je le vois maintenant, il y a plein de soucis enfin l'argent c'est un grand débat et ce n'est pas toujours facile, il y a plein de gens qui ont de l'argent et qui n'ont pas la même notion de la vie et qu'ils ne se rendent pas*

compte des valeurs et des principes aussi qu'il faut avoir. Et il y a plein de parents qui éduquent pas bien leurs enfants il y a plein de parents qui les aident pas ».

En conclusion, pour prévenir la répétition de la rupture du lien de filiation dans le cercle d'appartenance complémentaire ou supplétif qui s'offre au jeune, ces questions de ce patient tissage de la confiance et de la prise en compte du rythme du jeune sont des éléments qui nous paraissent essentiels. Sans eux, on peut assister à un « non take up », à un renoncement à ses droits légitimes à être aidés, tant la déception grandissante finit par mener au désespoir de trouver, enfin, la bonne porte.

Jessica nous le dit : « Il y a quand même pas mal de services auxquels j'ai été confrontée et qui m'ont aidée, ça a pu me frustrer et me mettre en difficultés même par moment, mais tout ça (et comme on a pu me le répéter à ce moment-là) ce n'est que pour mon bien aussi, et on ne le comprend pas toujours à ce moment-là, mais quand je vois à l'heure actuelle où j'en suis, je suis vraiment contente d'avoir eu ce suivi et cet encadrement-là, parce qu'avec mes parents j'aurais pas pu l'avoir, et mes parents auraient jamais pu m'offrir mon indépendance, c'est impossible ».

Selon David Puaud, auteur du livre « le travail social ou l'art de l'ordinaire », il convient à chaque professionnel de travailler son « empathie méthodologique »⁴⁹. Il s'agit « d'assumer sa subjectivité, et donc ses affects et ses émotions, pour les verser dans les dynamiques de transfert et de contre-transfert dont se nourrit la relation éducative »⁵⁰. Au détour des démarches éducatives et administratives, se compose dès lors, entre l'usager et le travailleur social, une complicité motrice.

En effet, la banalité apparente du quotidien et ses innombrables micro-traces d'hospitalité réalisées par des milliers d'aidants « engendre une conception et un agir qui ont des effets transformateurs sur les usagers et dissonants à l'échelle du monde autant qu'à l'échelle locale »⁵¹. Un simple geste, une simple attention peut changer bien des choses.

○ L'État Social Actif, une désillusion

Hugo - « On n'a jamais rien sans rien dans la vie, sinon ça serait trop facile, mais dans ces situations-là, où tu n'as plus rien, tu n'as plus aucun outil, où t'es nulle part, tu es à zéro, t'es même pas sur l'échiquier de la vie, t'es nulle part, t'es exclu de tout, t'es exclu du système, t'es isolé, et on te dit à partir de là, tu dois tout recommencer, tout refaire, mais encore tu n'es même pas encore sur l'échiquier, tu ne peux pas démarrer la partie qu'on te demande de la démarrer ».

⁴⁹ D., PUAUD, « *Le travail social ou l'art de l'ordinaire* », Temps d'arrêt/ lectures, éditions Fabert, Fédération Wallonie Bruxelles, juin 2012, pp. 19-25.

⁵⁰ J-F., DUMONT, *Les moniteurs éducateurs en formation. Le partage professionnel des émotions*, L'Harmattan, Paris, 2011.

⁵¹ A. MICHEL, *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Éditions du Croquant, Paris, 2011.

Depuis 1999, notre entrée dans « l'État Social Actif » donne le ton en faisant glisser la responsabilité collective du chômage vers une responsabilisation individuelle⁵². L'État Social Actif est présenté comme pouvant pallier aux inégalités que le marché ne résorbe pas en aidant les pauvres « méritants » et non, les « profiteurs » des politiques sociales⁵³. Autrement dit, les ayants droits sont accusés de trouver plus d'intérêt dans le chômage que dans le travail.

Selon ce modèle, notre société bénéficie « *d'un marché de l'emploi ouvert et compétitif dans lequel il suffirait, pour réussir, d'avoir l'intention et la volonté de pénétrer en se mobilisant; ceux qui n'y arrivent pas échouent par défaut de volonté, par inadaptation, par complaisance. D'où la nécessité de les responsabiliser, de les stimuler, de les activer. À défaut, les personnes doivent être sanctionnées (...)*⁵⁴ ».

Léo - « *J'ai besoin qu'on me laisse libre cours à mes envies, qu'on laisse libre cours à mes pensées, de ne pas avoir ces freins en fait, ces freins financiers, ces peurs que j'ai aujourd'hui, c'est peur que je dois remplir un papier parce que [date] j'ai rendez-vous avec mon conseiller de Forem, je ne sais pas comment ça va se passer. Est-ce que je dois me justifier ou est-ce que je dois trouver une formation. Tout ça j'en ai marre quoi, j'ai envie de vivre, j'ai envie de découvrir quoi* ».

En effet, aujourd'hui, la politique de l'emploi se réduit souvent à un système d'activation où le contrôle de la disponibilité des chômeurs et leur accompagnement se rejoignent de manière confuse à travers les sanctions. Nous avons vu se multiplier un grand nombre de dispositifs visant à permettre l'insertion des jeunes, et en particulier, les moins qualifiés, vers le travail. Cette multiplication de dispositifs d'intégration, leur enchevêtrement mais aussi leurs conditions d'accès posent la question non seulement de leur justesse et efficacité mais aussi de ce qu'ils peuvent induire potentiellement comme effets pervers.

Léo - « *J'ai fait une formation d'aide à l'orientation à [ville] qui m'a vraiment été d'aucune utilité, je l'ai faite clairement pour être tranquille au point de vue du Forem pour avoir un euro brut, ça me faisait un petit 60 et 100 € par mois* ».

En effet, la complexité de ce système peut provoquer des trajectoires de jeunes qui sautent de dispositif en dispositif sans jamais trouver une trajectoire stable. L'expression de

⁵² F. GHESQUIÈRE, J. GIRÈS, *Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme de la reproduction des inégalités en Belgique, Pauvreté en Belgique – Annuaire fédéral 2013*, pp. 99-119.

⁵³ E. NEVEU, « *Sociologie du journalisme* », Paris, La Découverte, 2001, p.67.

⁵⁴ J. BLAIRON, *Chroniques de l'Etat « social » « actif » - 3. Une société de la désubjectivation*, Analyses et études RTA asbl, octobre 2015, InterMag.be, www.intermag.be/527

Madeleine Guyot et de Cécile Van de Velde, « devenir un labyrinthe plutôt qu'un tremplin »⁵⁵, résume bien la situation de ces jeunes.

D'autant que - du point de vue des intervenants comme de celui des jeunes - le constat est bien celui de **l'écart entre le « monde vécu » des jeunes et le « système institutionnel »**.

Jessica – « Sur toutes mes années de scolarité, j'ai eu ma 3^e générale où j'ai été élève libre qui a été un peu dans la période du décès de ma marraine, et toutes ces fugues, tous ces problèmes familiaux, et la deuxième fois où j'ai été élève libre ça a été ces problèmes d'argent, ces problèmes de pension alimentaire, et par rapport à l'école, ces convocations du CPAS qui en plus de ça on n'avait pas l'assistance sociale étudiant, donc on avait Madame [assistante sociale] qui elle ne reçoit pas les mercredis après-midi, c'était toujours dans la semaine à des heures de cours, quand tu dois déjà t'absenter quelques fois début d'année, l'école te fait un certain retour, et ça remet un coup aussi, et l'un dans l'autre les deux ont lâché carrément (...) ».

L'exigence d'optimum activatif, fait porter sur l'individu des responsabilités d'activité et de recherche qui sont bien difficiles à satisfaire, du fait notamment de leur irréalisme et des paradoxes inhérents aux conditions d'accès⁵⁶.

Jee - « Au début j'ai commencé à chercher des trucs en noir, des appartements en noir, parce que j'avais le CPAS donc j'avais des problèmes, parce que le CPAS, il faut être soutenu, il faut comprendre, mais quand t'es à la rue, quand t'es dans une situation comme ça, tu peux ne rien comprendre. Moi limite j'avais un rendez-vous de justice (d'ailleurs je suis rentré pour ça une semaine), je peux pas me lever à telle heure et venir. Déjà je mets pas le réveil à telle heure, et même si je me réveille, je peux pas moi me permettre de venir comme ça ».

○ L'intégration et le principe corollaire d'activation

Hugo « On te demande de te réinsérer, on te demande de trouver un travail, des formations, de retourner à l'école, mais on te donne aucun outil, on te donne juste la direction et le point départ, mais tu n'es même pas sur le point de départ, alors comment faire, et je ne sais pas, moi j'ai une malcompréhension par rapport à ça, et c'est vrai que tu dis merde quoi, excusez-moi de la vulgarité ».

Dans le cadre du présent projet, la plupart des jeunes interrogés ont (eu) recours au CPAS et à l'octroi du Revenu d'Intégration Sociale. Effectivement, en cas de rupture

⁵⁵ C. VAN DE VELDE & M. GUYOT, « Nos futurs : Jeunesse, pressions et injonctions », PAUVÉRITÉ, numéro 13, janvier 2017.

⁵⁶ *Ibidem*.

familiale, en l'absence de revenu professionnel, le jeune sollicite souvent en dernier recours l'aide d'un Centre Public d'Action Sociale (anciennement dénommés les Centres Publics d'Aide Sociale)⁵⁷. L'aide des CPAS est le dernier « filet » de la sécurité sociale rattrapant les personnes qui n'ont droit à aucune autre intervention de la sécurité sociale. Elle a un *caractère subsidiaire*.

En matière de CPAS, depuis la loi du 26 mai 2002 sur le Droit à l'Intégration Sociale (DIS), le principe général de **l'activation sociale et socioprofessionnelle s'impose aussi comme objectif et comme condition de l'aide apportée par les CPAS**.

De par sa nouvelle dénomination explicite, le CPAS doit tout mettre en œuvre, en « action », pour permettre à tous la participation sociale. Autrement dit, il faut augmenter la participation sociale et lutter contre l'isolement en faisant participer à des activités socialement utiles, soit comme but en soi, soit comme premier pas dans un trajet d'insertion socioprofessionnelle, soit comme premier pas vers une (re)mise au travail. Plusieurs dispositifs sont dès lors mis en place pour permettre de réaliser ce but tel que le Projet Individuel d'Intégration Sociale.

Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) est un véritable contrat qui énumère les droits et devoirs mutuels d'un jeune et de son CPAS. Le PIIS est conclu à l'initiative du CPAS ou lorsque le bénéficiaire le demande, mais il est obligatoire pour tous les moins de vingt-cinq ans, excepté pour raisons d'équité. Aujourd'hui, depuis la nouvelle loi du 21 juillet 2016 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, ce contrat, qui était facultatif pour les plus de vingt-cinq ans, a été rendu obligatoire pour tous les nouveaux bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) sans limite d'âge ou de groupe cible.

Cependant le PIIS ne paraît pas adapté au public très précarisé et vulnérable (analphabétisme, défaut de culture de l'administratif, ...), pour qui il faut un *accompagnement* « non menaçant », au risque de créer plus d'exclusion. L'arbitraire est souvent de mise à partir du moment où le **rapport** entre les deux parties est tout à fait **déséquilibré** et où l'usager n'est pas suffisamment « armé » pour faire valoir ses droits, ni informé de ses droits et devoirs. Les travailleurs sociaux et les directions de services soulignent la combinaison d'une masse (trop) importante d'informations à digérer, renforcée par l'analphabétisme et/ou la méconnaissance de la langue⁵⁸.

Robin - « C'est toujours le chien qui se mord la queue, parce qu'il n'y a rien d'autre à faire, on ne sait rien faire de plus que ce qu'on fait déjà, déjà rendre tous les papiers du CPAS c'est compliqué pour les jeunes de mon âge, parce qu'ils ont pas forcément les astuces pour les avoir, ils ont pas la parole pour pouvoir le faire ».

⁵⁷ Évolution de terme intéressante à noter puisque depuis 2018 les Service d'Aide à la jeunesse en Milieu Ouvert ont eux-aussi été requalifiés de Services d'Action en Milieu Ouvert.

⁵⁸ L. MÉHAUDEN, J. DEPAUW, A. FRANSSSEN & K. DRIESENS, Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Recherche évaluative et prospective au sein des CPAS belges, recherche commanditée par le Ministère de l'Intégration Sociale, Karel de Grote Hogeschool et Université Saint-Louis, 2015.

Jessica – « (...) donc il y a eu le jugement par défaut de [son compagnon], parce qu'il n'a pas suivi les démarches avec l'avocat, il ne s'est pas tenu à l'école non plus, il s'est retrouvé élève libre, moi de même, on s'est retrouvés suite à ça avec le CPAS, on a été suspendu pendant au moins 2 mois de RIS, donc on a dû se démerder comme on pouvait pour payer le loyer [...] ». [...] L'année dernière j'ai eu un bulletin catastrophique, des absences et du coup il m'avait coupé mes revenus pendant 3-4 mois ».

Le PIIS est indirectement mais automatiquement lié aux conditions d'octroi du RIS. La réciprocité est rarement ressentie par les usagers. Ils signent parce qu'ils ont besoin de l'allocation, ils sont parfois très contrariés par les modalités qui y sont liées et ils ressentent cela comme étant trop axé sur l'offre et insuffisamment taillé sur mesure. Ils vivent davantage le PIIS comme « une épée de Damoclès ».

En tant qu'étudiant, la réussite, l'assiduité scolaire est une obligation définie par ce contrat d'insertion, en cas de non-respect, le jeune bénéficiaire peut se voir sanctionner. En évoquant sa recherche de logement, Hugo exprime la pression constante ressentie par l'imposition du PIIS.

Hugo - « Quand je cherchais des logements pour m'installer, là ça a été énormément de galère parce qu'en étant jeune de 18 ans, les bailleurs sont vraiment réticents et encore plus si c'est une démarche de CPAS, et aucun adulte ne soutient ou aucun organisme officiel. Enfin, voilà ce que j'ai pu analyser, après ce n'est qu'un préjugé, ils ont un certain a priori je pense qu'il est d'un côté légitime parce qu'en tant que bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale, en tant qu'étudiant, tu peux le perdre du jour et lendemain, donc que je peux comprendre voilà, ils veulent que leur loyer soit payé en temps et en heure, c'est tout à fait légitime ».

○ Le taux cohabitant, le prix de l'amour

Souvent les jeunes adultes se mettent en cohabitation afin de générer un partage financier au niveau du loyer et de ses charges. Malheureusement en tant que bénéficiaire du RIS, le législateur a endigué la possibilité de bénéficier de cette solidarité. L'article 14 de la loi du 26 mai 2002 relatif au droit à l'intégration sociale définit la cohabitation en ces termes : *il faut entendre par cohabitation le fait que des personnes vivent sous le même toit et règlent principalement en commun leurs questions ménagères*. Concernant le taux cohabitant, le Service Social de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, fait état de trois distinctions :

- Les personnes en situation de pauvreté dont le statut de cohabitant empêche de mener une vie de couple ou de famille avec un partenaire et/ou des enfants (famille).
- Les personnes en situation de pauvreté qui souhaitent accueillir un membre de leur famille, un ami, une connaissance ou une personne dans le besoin mais qui doivent en payer le prix (citoyens solidaires).

- Les allocataires sociaux de ménages différents qui veulent cohabiter pour réduire leurs frais de logement mais qui courent le risque d'en subir les sanctions financières (colocataires).

Jessica - « Le CPAS m'a avancé mon premier loyer non remboursable, tout ça a fait que j'ai bien su me lancer dans la vie, j'avais forcément un RIS isolé, j'avais pas le meilleur des revenus, je travaillais pas, mais j'avais mes petites enveloppes, je gérais, c'était mis de côté, je devais payer mon eau j'avais aucun problème, à la limite si j'avais un petit imprévu même si c'était pas énorme j'avais quand même un petit peu aussi, chose que maintenant ça change radicalement, quand tu es en couple, quand tu es en ménage, quand tu as une pension alimentaire et un enfant qui n'est en plus pas le tien, ça change énormément, et je m'attendais pas à ce point, d'avoir dur à ce point, d'être confrontée à ce point à toutes ces démarches et à toutes ces obligations qui sont pas les miennes à la base mais qui le deviennent, en fait ».

Le CPAS quant à l'octroi du RIS prend en compte cette forme de solidarité et ce, au détriment des jeunes. Dès lors, un bénéficiaire vivant en cohabitation se voit alloué un taux réduit appelé le taux cohabitant (656,45 €/mois pour 2021) sauf si celui-ci arrive à prouver de manière effective son indépendance financière et à la dissocier du ménage de fait (étiquettes nominatives dans le frigo, facture séparée, etc.).

Pour rappel, le seuil de pauvreté pour la Belgique, est un revenu de 13.023 € net par an, soit 1.085 € net par mois pour un isolé, ou de 27.348 € net par an ou 2.279 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (< 14 ans)⁵⁹.

Les montants octroyés par les Centres Publics d'Action Sociale sont inférieurs aux minima vitaux. Comme le souligne le dicton populaire : « c'est toudi les p'tits qu'on sprotche ! »⁶⁰

Sur ce taux cohabitant, Christine Mahy du RWLP ne retient pas ses mots :

« Il faut absolument supprimer, annuler, annihiler le taux cohabitant qui a un effet d'appauvrissement automatique sur les personnes concernées. Les allocations doivent absolument être revalorisées et conduites largement au-dessus du seuil de pauvreté. Le simple fait de vivre avec quelqu'un d'autre réduit les revenus, ils sont affaiblis vers le bas et engage la personne concernée dans un état d'appauvrissement structurel durable. Ce statut sabote toutes les solidarités familiales et amicales, finalement cet état de fait sanctionne le vivre ensemble. Il s'agit d'un élément absolument discriminant pour la tranche des « 18-25 ans » qui désire prendre son envol. Il est nécessaire de se diriger vers une individualisation des droits en la matière, la législation n'est plus adaptée. Il est indéniable de dire que c'est par le transfert d'argent qu'on peut aborder une série de

⁵⁹ EUROSTAT. Income and living conditions, 2020. Retrieved from <https://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/main-tables>

⁶⁰ P. VERSAILLES, op. cit., p. 19.

services. Ne balayons pas trop vite l'argent mensuel alloué car il permet de se réaliser en autonomie dans le respect de soi-même pour se sentir considéré dans une société »⁶¹.

○ Le droit à l'aisance

Jessica - « On ne sort pas, on ne s'amuse pas, on ne va pas au cinéma, on fait rien, on s'emmerde. On s'emmerde, on déprime, ça nous remue, on attend, on attend des réponses, des appels, des démarches, toujours dans l'attente. Et après, payer ce qu'il y a à payer. Quand on va au magasin, on prend notre calculatrice, on compte. Des fois on a envie d'un truc, on dit non, autrement on tient pas jusqu'à la fin du mois. Et malgré ça on ne tient quand même pas jusque fin du mois ».

Léo - « (...) Pour le moment on mange que des trucs en boîte, on fait des pâtes bolos, on fait des trucs comme ça et bon, c'est vrai que quand je mange des légumes ou des choses comme ça, je sens au début du mois on peut faire des courses, donc on va chercher des légumes, on va chercher des produits frais parce que j'adore faire à manger aussi, mais on ne peut pas le faire parce que normalement le RIS est sensé nous aider à avoir le budget pour l'alimentation, on l'a pas ce budget parce que si on prend ce budget, on doit sacrifier une charge, en ce moment prendre le risque de s'endetter, on ne veut pas quoi. Et comme on dit, ma grand-mère m'a toujours dit : qui paie ses dettes s'enrichit jusqu'à maintenant »⁶².

Le 17 octobre 2020, le Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté (RWLP) revendique pour tous le droit à l'aisance, 24h/24 et 7j/7⁶³. Ce droit - selon sa représentante Christine Mahy - est la condition de l'éradication de la pauvreté matérielle et immatérielle. Ce droit peut se définir simplement par la locution « ne plus avoir le souci de ». Pour se rendre compte de son importance, Christine Mahy nous fait part de nombreux exemples :

« Ne plus avoir le souci d'avoir un logement et de payer son loyer, d'avoir de l'électricité et de l'eau en constance dans son ménage, ne plus avoir le souci de s'alimenter et de pouvoir aller faire ses courses et faire des repas chez soi sans devoir aller quêmander l'alimentation distribuée par les circuits alimentaires, ne plus avoir le souci d'envoyer son enfant à l'école avec la boule au ventre car nous ne saurons pas assumer les factures. C'est aussi ne plus avoir le souci de se déplacer dans l'espace en Wallonie, et aussi de ne plus avoir le souci de se soigner, de prendre sa santé en charge. Il s'agit de réalités qui sont le quotidien de la vie, c'est par là que l'on se met en route tous les jours au matin, que l'on vit jusqu'à la fin du mois.

⁶¹ C. MAHY, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Sécurité sociale – Le mot de l'expert, capsule vidéo, Récupéré le 22 avril 2019 de <http://www.ensemblepourlechangeement.be/temoignages/336/securite-sociale-le-mot-de-lexpert?categories>.

⁶² C. MAHY, « Cap majorité », document vidéo Vimeo. Retrieved from <https://vimeo.com/65130456>.

⁶³ C. MAHY, « droit à l'aisance » - recommandations RWLP, En direct des Abattoirs de Bomel le 17 octobre 2020.

Le droit à l'aisance permettrait de ne plus avoir l'esprit encombré, de ne plus avoir l'angoisse et le stress qui vident nos forces et qui rongent les cœurs. Ce droit devrait être une évidence. L'inquiétude quotidienne ne doit pas s'inscrire dans la vie des plus démunis. Le droit à l'aisance permet de libérer le quotidien des nécessités de base pour pouvoir se réaliser à travers ce que l'on est d'autre, des êtres humains de créativité, de relations sociales, d'envie, de désir, de souhait de changement, de capacités de s'adapter. Comment peut-on le faire si l'on est en permanence bouffé par les nécessités du quotidien ?

Ce droit est bon pour les gens, leur moral et également pour l'économie globale. Si les gens ont la capacité d'assumer financièrement, ils pourront devenir des consommateurs de ce qu'il faut, en ne s'endettant pas, ni en ayant des retards de paiements, des biens nécessaires mais aussi également en pouvant acheter parfois de ce qui est plus qualitatif et non de se résoudre à manger de la mauvaise alimentation.

Le droit à l'aisance est de la prévention. Bien dans sa tête, bien dans son corps. Prendre des risques vers le changement. La prévention, c'est de l'investissement qui coûte beaucoup moins cher à long terme. C'est une erreur de croire que nous pourrions réparer après coup. Une société qui considère la vie humaine et ses possibilités comme importantes se doit de combattre les inégalités ».

En complémentarité et en subsidiarité de l'aide générale, se trouve l'aide dite « spécialisée » sur laquelle, en tant que service de l'Aide à la Jeunesse subventionné par la Communauté Française, nous ne pouvons faire l'impasse.

e) **Le droit à l'aide spécialisée à la jeunesse**

L'aide spécialisée à la jeunesse s'entend comme complémentaire et supplétive aux autres formes d'aide sociale générale :

- **complémentaire**, c'est-à-dire qu'elle permet de trouver ou de renforcer de façon plus adaptée l'aide que la société offre à toutes les familles depuis la naissance jusqu'à la majorité des enfants. Le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse en son article 1 du décret du 18 janvier 2018 prévoit que :

3° « Les enfants, les jeunes et leur famille ont droit à la prévention, à l'aide et à la protection spécialisées organisées dans le cadre du présent code. Elles tendent à permettre à l'enfant ou au jeune de se développer dans des conditions d'égalité des chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine ».

8° « L'aide et la protection sont organisées pour apporter les réponses aux difficultés familiales de la manière la plus prompte et **dès le plus jeune âge de l'enfant** ».

10° « L'aide et la protection se déroulent prioritairement dans le milieu de vie, l'éloignement de celui-ci étant l'exception.

En cas d'éloignement, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant ou du jeune, il est particulièrement veillé au respect de son droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec ses parents et la possibilité d'un retour auprès de ses parents est évaluée régulièrement afin de réduire autant que possible la durée de l'éloignement.

L'aide et la protection veillent à respecter et à favoriser l'exercice du droit et du devoir d'éducation des parents ».

- supplétive, cela signifie que l'aide spécialisée ne doit être apportée que dans les cas où les services dits "de première ligne" n'ont pu apporter l'aide de manière adéquate ou suffisante. Le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse stipule en son article 35, §1 :

“Dans le respect de sa compétence d'aide complémentaire et supplétive, le conseiller :

1° oriente les intéressés vers tout particulier ou service approprié dont notamment le centre public d'action sociale compétent, un service de santé mentale, un service d'aide aux personnes handicapées, une équipe SOS Enfants, un service d'actions en milieu ouvert ou un autre service agréé non mandaté”.

Pour nos interlocuteurs, l'intervention de l'aide à la jeunesse a tant bien que mal tenté d'apporter son soutien dans les diverses situations rencontrées. Interrogés quant à la galère et à leurs conditions de vie précaires, nombre des jeunes nous répondent que celle-ci est présente « **depuis toujours** », « **ça a toujours été comme ça** », « **depuis que je suis toute petite** », « **ça a commencé depuis que je suis née** », « **j'ai été placé en pouponnière** » ... Ils ont pu nous décrire les systèmes de débrouille, les manques, les difficultés financières, sociales et ce, malgré l'éventail des aides présentes. Ils regrettent bien souvent l'intervention décalée de l'aide spécialisée par rapport à leurs réalités, à leurs attentes.

Hugo ne comprend pas pourquoi le SAJ n'a pas imposé une aide à ses parents qu'il considère comme le problème initial. À propos de la parentalité, Julien partage son avis lors du focus-groupe.

Hugo « [...] Tu [SAJ] accompagnes le jeune, mais il faut aussi accompagner les parents parce que ce qui pose problème réellement dans la situation, c'est les parents, les parents, je pense qu'il faudrait un accompagnement bien plus intensif des parents parce que justement j'en reviens à ce que je disais, certains parents, n'ont pas la fibre, n'ont pas les outils nécessaires afin de pouvoir éduquer au mieux leurs enfants, ce que je peux tout à fait comprendre, parce qu'il n'y a pas un manuel sur terre qui puisse donner tout le savoir-faire aux parents mais voilà ».

Julien « Ben, après je suis d'accord avec le fait qu'il faut suivre certains parents parce qu'ils font des enfants et après ils détruisent des vies comme ça hein, sans le savoir, mais il y a des parents qui, comme tu dis qui ne méritent pas d'être parent ».

Certains se sentent cadencés par l'aide spécialisée dont ils bénéficient, d'autres - après coup - sont reconnaissants des interventions menées. Chaque jeune gagne à être connu et ses besoins identifiés. Pour la plupart, ils dénoncent la contrainte sous-jacente des institutions mandatées qui leur prêtent des attentes, des besoins au nom de « leurs intérêts ». La parole du jeune est la pierre angulaire des suivis, elle gagne à être prise en compte dès le plus jeune âge.

Hugo - « [...] je pense que les adultes pensent que les enfants en bas âge ne comprennent pas la situation, alors que si; moi je peux dire que si, moi je peux même généraliser que les enfants qui ont subi des maltraitances et des viols, etc. moi je peux vous montrer un tas étant donné que j'étais un enfant victime de maltraitance ».

Ce que Jessica détaille également non sans une certaine amertume, ce sont des renvois vers les services de premières lignes, les fins de mandat et les retours successifs en famille, la non-adéquation entre son projet de vie et les institutions de prises en charge, des incohérences en regard des « choix » personnels qu'elle a (dû) lourdement posé(r).

« (...) j'avais un projet de ce fait là donc en fait en étant placée, un projet d'autonomie, j'avais mes études, et là c'est soit je continuais mes études et je gardais mon enfant, et je pouvais pas rester au (l'institution), parce que c'était pas un centre prévu pour, donc là j'aurais dû aller dans un centre prévu pour, mais on m'a bien expliqué comme quoi j'étais mineure, que mon obligation c'était d'aller à l'école, donc si c'était ça que la journée mon enfant serait gardé, qu'il y aurait forcément d'autres contraintes, auxquelles j'aurais pu faire face, d'une manière ou d'une autre, et mes parents à ce moment-là n'auraient pas su non plus me reprendre pour dire de m'aider ou peu importe, quoi, j'étais vraiment livrée à moi-même, je vais dire ça comme ça, tout en étant placée, et j'ai pris je pense le meilleur choix, la meilleure décision mais avec effectivement le présent, c'est un petit peu... certaines choses qui ont refait surface à un moment donné (...) ».

« (...) j'ai eu mon choix fatidique à faire aussi par rapport à ma grossesse, et tout ça a fait que j'ai continué sur ma lancée, sur mon petit bonhomme de chemin en m'accrochant à mon projet d'autonomie, pour que tout compte fait (l'institution) me dise qu'ils ne me gardent plus, et me remettent chez mes parents ».

« je l'ai eu mauvaise contre (l'institution), parce que pour en arriver à ce point-là, avoir fait certains choix aussi, pour tout compte fait devoir retourner chez mes parents et partir au départ de chez mes parents, voilà, je trouvais pas ça très juste en fait, très honnête de leur part, parce que si c'est pour commencer un projet et ne pas le terminer avec le jeune, à quoi ça sert de mettre des règles, de mettre des encadrements, de faire tschick, tschack, pour me laisser me démerder, en fait, me remettre dans un cadre où je ne voulais pas retourner ».

Par rapport au caractère supplétif de l'aide spécialisée, nous ne reviendrons pas dans cet écrit sur la problématique des « renvois de balles » entre CPAS et SAJ. Aucun des jeunes interlocuteurs n'en a fait mention dans leurs récits de vie. Sachez cependant que ce défaut de collaboration est toujours relevé dans le cadre des suivis du Service Droit des Jeunes de Namur-Luxembourg et fait notamment l'objet d'un chapitre détaillé dans notre Diagnostic Social de 2020.

f) Le droit de donner librement son opinion

Jessica - « [...] ils ont décidé quand on s'est retrouvés devant la conseillère du SPJ, ils ont remis leur mandat en disant qu'ils décidaient de ne plus me suivre, et que malgré tout je méritais mon projet d'autonomie, que ça ils ne me cassaient pas, que ce n'était pas leur but de me casser là-dessus, mais que voilà, ils avaient besoin malgré tout de places, qu'ils avaient fait un bon bout de chemin avec moi. Et de ce fait là, j'ai regardé la conseillère, et moi de toute façon je l'ai eu mauvaise contre le [SRG], parce que pour en arriver à ce point-là, avoir fait certains choix aussi, pour tout compte fait devoir retourner chez mes parents et partir au départ de chez mes parents, voilà, je trouvais pas ça très juste en fait, très honnête de leur part, parce que si c'est pour commencer un projet et ne pas le terminer avec le jeune, à quoi ça sert de mettre des règles, de mettre des encadrements, de faire tshick, tshack, pour me laisser me démerder, en fait, me remettre dans un cadre où je ne voulais pas retourner ».

Le Code civil de 1807 n'octroyait aucun droit à l'enfant de s'exprimer et d'être entendu quant à la situation qui le concernait. Toutefois, dans certaines situations, la loi donnait la possibilité aux autorités d'entendre l'enfant sans reconnaître légalement ce droit⁶⁴.

Au niveau international, l'article 12 de la CIDE établit que :

“1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale”.

⁶⁴ T. MOREAU, *Une approche juridique de la place de la parole du mineur dans la vie familiale et sociale*. In: *Journal du Droit des Jeunes*, no. 257, p. 23 et s. (2006)

En 2009, le Comité des droits de l'enfant a d'ailleurs *rappelé l'obligation des États de s'employer à faire respecter le droit de l'enfant d'être entendu sur toute question l'intéressant, et à prendre en compte son opinion*⁶⁵. La charte européenne des droits fondamentaux en son article 24 soutient ce même principe.

Au niveau national, ce droit à l'enfant d'être entendu a premièrement été reconnu par la jurisprudence avant d'être inséré au sein de la constitution belge en son article 22bis : *“Chaque enfant a le droit de s'exprimer sur toute question qui le concerne; son opinion est prise en considération, eu égard à son âge et à son discernement”*.

Néanmoins, les enfants et les jeunes qui ont le plus besoin de s'exprimer et d'être entendu quant à leur situation et à leur précarité de vie sont « peu » voire « pas » entendus. Nous pouvons sans ménager citer plusieurs exemples : la réelle difficulté pour ces jeunes de joindre leur avocat, des entretiens réalisés en présence d'un nombre incalculable d'intervenants, des aides dénuées de moyens et mises à mal par des démarches administrativo-rigides. C'est notamment Hugo dans son entretien qui revient avec un goût amer sur son expérience au SAJ. Face à la pression occasionnée par le nombre important d'intervenants et notamment étouffé par la présence de son « *bourreau* », il n'ose refuser son retour en famille.

g) Le droit à la vie privée et familiale⁶⁶

Isabelle - « [...] on m'a placé dans le centre alors je voulais rester avec ma famille alors j'ai déconné, j'ai fugué après j'ai été à l'IPPJ à mes 12 ans, après l'IPPJ, j'ai été déplacé dans un autre centre, IPPJ, centre, IPPJ, centre. Je suis, en gros, je fais partie des meubles comme les éducateurs me disent ».

[...] Ça sera mon plus beau jour de ma vie je crois qu'on me laisse tranquille ».

Au niveau international, le CIDE reconnaît le droit à tout enfant de connaître ses parents et d'être élevé par eux (Article 7). En complément de cela, rajoutons l'article 9 de ce même texte selon lequel :

“ Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de

⁶⁵La CODE. (2016). Retrieved from :

http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_Droit_d_etre_entendu_en_justice_-_mai_2016.pdf

⁶⁶ Concernant la question du droit à la vie familiale, nous vous conseillons vivement l'analyse de Dominique Visé pour ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles. Retrieved from : https://www.atd-quartmonde.be/IMG/pdf/An_5_dt_vie_fam_-_plact_VD1.pdf

résidence de l'enfant. Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant [...]”.

Ce sont environ près de 14 articles (ainsi que le préambule) de la CIDE qui sont consacrés au droit à la vie privée et aux relations familiales.

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (article 8), le pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 14 et 23 et la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (articles 7 et 24) soutiennent également ce droit à la vie familiale.

La jurisprudence internationale s'est également régulièrement positionnée en cette matière (*Arrêt Olsson c. Suède, Arrêt Scozzari et Giunta c. Italie, Arrêt de la cour Soares de Melo c. Portugal*) réaffirmant avec force l'importance du droit à la vie privée et familiale.

En Belgique, l'article 22 de la Constitution établit que chaque individu a le droit à sa vie privée et familiale.

Le droit à la vie familiale et son lien avec la précarité est une question qui doit requérir toute notre attention tant les conséquences sur celui-ci sont dramatiques. Nous constatons toujours actuellement le placement de certains enfants en dehors de leur milieu familial en raison de la précarité ou de la pauvreté de leur parent et ce, même si la mesure d'éloignement proposée ou imposée par l'autorité compétente est motivée par d'autres éléments.

Certains parents en manque de ressources tentent pourtant, dans la mesure de leurs moyens, de fournir une éducation de qualité et de répondre aux besoins primaires de leurs enfants (parfois en dépit de leur propre santé). Bien conscients de leur situation et des normes sociales, certains parents en grande précarité n'osent plus se tourner vers les services d'aides (même de premières lignes) par crainte d'un éloignement de leur enfant. Nous ne parlons pas ici de situation de maltraitance volontaire, de coups ou de violence à l'égard des enfants et nous ne disons pas qu'il n'y a pas lieu d'aider ces personnes. Toutefois, nous soutenons l'idée selon laquelle le droit à la vie privée et familiale est à protéger et à soutenir.

En tant que travailleurs sociaux, nous sommes confrontés à des situations de pauvreté au sein des familles générant un réel état de danger pour les enfants (absence de nourriture, d'eau chaude, de chauffage, sanitaires défectueux, humidité,...) et où le placement est avancé comme “solution”, “le temps que”...

Lorsque l'enfant est placé, avec ou non accord, le ou les parents sont confrontés au cadre et aux règles institutionnelles impactant davantage les relations familiales. Très rapidement, indiquons que l'enfant, faute de place à proximité, est placé assez loin du milieu familial. Les parents n'ont pas toujours de moyen de locomotion propre, de payer les

transports en commun ou lorsqu'il n'y a qu'un bus le matin et qu'un le soir... Malgré la bonne volonté et l'envie de faire plaisir à l'enfant, les visites s'espacent dans le temps, parfois sont manquées avec le risque que cela génère un sentiment d'abandon sur l'enfant. Nous remarquons également que durant le placement, l'enfant bénéficie d'avantages (activités, parc d'attractions, ...) qu'il ne pourra malheureusement plus obtenir à domicile et cela engendre parfois de l'incompréhension et de la colère des enfants envers le parent qui peine à assumer la précarité du quotidien.

A travers ces exemples, il ne s'agit pas de dénoncer toutes les activités et les efforts faits par les professionnels d'accueil afin de permettre à ces enfants d'avoir accès à des activités récréatives et de pouvoir profiter. Il ne s'agit pas non plus de diaboliser le placement car nous sommes bien conscients que lorsque l'intégrité physique et psychique d'un enfant est sévèrement menacée, il est nécessaire d'intervenir afin de stopper l'état de danger. Toutefois, nous souhaitons insister sur l'importance des liens familiaux et d'attachement dans la construction d'un enfant. Au sein de nos sociétés "riches et développées", est-ce normal que l'état doive séparer les enfants de leurs parents ? Ne serait-il pas plus porteur d'allouer davantage de ressources dans des aides à domicile afin de garantir, tel que l'établissent les textes nationaux et internationaux, le respect du droit à la vie familiale ? Quel est l'intérêt de placer des enfants en dehors de leur milieu, sans rien modifier à ce milieu, puis de les remettre en famille par la suite, dans un milieu toujours aussi précaire avec peut-être un éloignement/délitement des relations familiales ?

h) Le secret professionnel

Rappelons que le secret professionnel est une obligation imposant à différents professionnels (médecins, avocats, psychologues, assistants sociaux,...) de ne pas divulguer les informations recueillies ou confiées dans le cadre professionnel. Bien plus qu'une bonne pratique, la violation du secret professionnel constitue une infraction pénale (Article 458 du C.Pen.) dont la peine encourue est de 1 à 3 ans d'emprisonnement et de 100 à 1000 euros d'amende (multiplié par les décimes additionnelles, soit environ 8). Outre la sanction pénale, la violation du secret peut également entraîner des sanctions disciplinaires, des sanctions liées à la déontologie professionnelle (ordre des médecins, des psychologues....) et la responsabilité de chaque professionnel est engagée.

Concernant les professionnels non-soumis au secret professionnel dont la fonction peut les amener à recevoir des informations personnelles et privées (enseignants, aides familiales,...), ceux-ci sont tenus au **devoir de discrétion**⁶⁷. Bien que la violation de ce "devoir de discrétion et de confidentialité" ne soit pas sanctionnée pénalement cela n'enlève rien à son caractère fondamental au sein de la relation professionnelle.

Plus spécifiquement, cette obligation légale est rappelée et élargie à l'article 157 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la

⁶⁷ Concernant ce sujet, nous vous conseillons l'analyse réalisée en 2019 par l'UFAPEC relative au secret professionnel et au devoir de discrétion à l'école que vous retrouvez sur le lien suivant : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/1119-ecole-secret-professionnel.html>

protection de la jeunesse dans lequel il est stipulé que *“Toute personne qui apporte son concours à l’application du présent code est, de ce fait, dépositaire des secrets qui lui sont confiés dans l’exercice de sa mission et qui se rapportent à celle-ci et se voit appliquer les dispositions du Code pénal relatives au secret professionnel”*.

Si nous souhaitons encore (et, oui!) insister sur le caractère primordial de garantir le secret des bénéficiaires - et ce, quel que soit notre secteur d'activité - ce n'est pas sans raison...

Deux éléments sont dénoncés par les jeunes : non seulement ceux-ci témoignent de leur sentiment de trahison, de dégoût lorsque le cadre en lui-même n'est pas expliqué ou pire, respecté, mais au-delà, la plupart expriment de ne pas avoir connaissance, de droit de regard sur des informations communiquées pour la plupart sans lien à une situation de danger, sans lien avec le mandat, sans aucun lien parfois avec ce que l'on qualifierait d'*“utile ou intéressant”*.

C'est essentiel pour les jeunes qu'on ne divulgue pas ce qu'ils ont dit.

Quand Louis apprend que sa psy écrit un rapport au SPJ, alors qu'elle lui avait dit qu'elle ne le ferait pas, il considère qu'elle *« tire dans son dos »*. Dès lors, il ne se confie plus lors des rendez-vous, *« tic, tac »*, dans le silence, il attend simplement que la séance s'arrête.

Hugo vit la même chose, lorsqu'il a accès à son dossier au SAJ : il y découvre avec dégoût et stupéfaction, épinglées dans ces rapports, les petites choses anodines à ses yeux qu'il avait confiées naïvement à des intervenants, et il le vit comme une intrusion dans sa vie privée *« moi je me suis senti totalement trahi »*.

Diane ayant confié à des intervenants qu'elle était en couple, ils l'ont dit devant le juge et ses parents *« Ils veulent que je me fasse tuer, c'est simple ! »*. Derrière l'hyperbole, une grande détresse de ne pas pouvoir faire confiance, d'être trahie. Elle accorde beaucoup d'importance à la confiance, celle-ci ne s'acquière pas facilement *« la confiance, ça se gagne et moi, j'ai pas envie d'avoir confiance en vous, et je vous ferai jamais confiance parce que vu ce que je vois... »*.

Les jeunes expriment également les conséquences de cette violation sur le long (voire très long) terme (refus de suivi, non-recours aux aides, méfiance et non-expression des difficultés, repli et solitude,...).

Bien que nourri de très bonnes intentions, porté par l'intérêt de l'enfant ou du jeune en danger ou un besoin de partage, il nous semble que tout un chacun, nous devons redoubler de vigilance. Premièrement, les conditions de la levée du secret professionnel sont strictement définies dans la loi. Deuxièmement, l'enfant ou le jeune doit toujours bien être au clair sur le cadre et l'intervention du professionnel, la rédaction et le contenu de rapports, ...

En effet, n'y a-t-il pas plus de danger d'être confronté à un enfant ou un jeune qui en viendrait à ne plus du tout s'exprimer par crainte ou méfiance ?

Si l'enfant doit être un être à protéger, il n'en est pas pour autant extérieur à ce qu'il est en train de se passer et se montre d'ailleurs souvent clairvoyant quant aux pratiques et au système institutionnel.

Loin de constituer uniquement une sanction pénale, le respect du secret professionnel constitue avant tout le respect de l'enfant, de ce qu'il en train de vivre et de la confiance qu'il vous octroie mais également de celle qu'il octroiera à d'autres adultes, à d'autres professionnels au cours de sa vie. Comme vous le comprendrez, cela dépasse les seuls professionnels soumis au secret mais s'étend à l'ensemble de ceux qui reçoivent les confidences d'un enfant, d'un jeune et où le devoir de discrétion, de confidentialité et de respect doit naturellement s'imposer.

Nous ne ferons qu'attirer l'attention de chaque professionnel quant au concept de « secret professionnel partagé ». Premièrement, celui-ci est limité par quatre conditions qu'il convient de respecter avec rigueur. Deuxièmement, bien que celui-ci soit accepté dans certaines situations, il est du devoir de chacun d'entre nous de nous questionner quant à l'opportunité de partager les informations communiquées. Cela semble effectivement « aller de soi » et nombreux sont ceux qui, à la lecture de ces lignes, sont peut-être lassés de ce rappel constant. Néanmoins, au sein de notre service et les récits des jeunes l'attestent, les violations du secret professionnel sont encore trop nombreuses.

Dans leurs témoignages, les jeunes avancent également toute une série de « droits » qui ne sont pas repris dans les textes légaux mais qui méritent néanmoins selon nous toute l'attention des professionnels tant les conséquences sur les jeunes sont dramatiques. À ce titre, ils nomment le « droit de mener une vie d'enfant », le « droit à l'erreur », le « droit d'être soi-même », « le droit à un accueil de qualité », le « droit de changer d'avis », le « droit de ne pas/plus avoir confiance », le « droit de ne pas savoir et d'être perdu », le « droit d'être cru », le droit à l'information, le droit « au professionnalisme », ... etc.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE : LE CUMUL DE CUMULS

La crise du lien social est le plus souvent l'expression d'une difficulté accrue pour des franges nombreuses de la population de se conformer au modèle normatif, ce qui entretient des frustrations et des souffrances sociales, ainsi qu'un doute sur le modèle lui-même.

Il est essentiel de souligner que cette énumération de problèmes, pour les jeunes, n'est pas qu'une énumération. C'est un cumul, et parfois un cumul de cumuls. Cumuls de ruptures à répétitions, de tentatives avortées pour s'en sortir, de mauvais coups, de rebondissements néfastes, etc. Ce cumul est très souvent inaperçu, non seulement par des personnes étrangères aux jeunes, qu'ils fréquentent (leurs pairs à l'école par exemple), mais par les institutions elles-mêmes.

La situation de Léo offre un bon exemple de ces cumuls empilés. Père à 16 ans avec une fille dont il sait ensuite que « C'était une erreur » mais avec qui il essaie de garder contact pour le bien de leur enfant, il a vécu avec sa nouvelle compagne dans un bâtiment délabré. Pendant des mois, il n'a droit à rien. Le Forem commence à lui chercher des noises, il entre dans un cycle de course contre la montre. Coincé, il accumule les exigences de tous côtés (pour le CPAS, pour le Forem, pour trouver un logement, pour reprendre des études, pour trouver du travail, pour garder contact avec sa fille).

Léo l'exprime sans ambiguïté : « *je ne savais plus où donner de la tête* ».

En réponse à ce cumul, Serge Paugam nous propose un monde fondé sur la collectivité et la solidarité : « *Dans la société, tout individu est attaché aux autres et à la société par un ensemble de liens qui lui assurent sa protection face aux aléas de la vie et la reconnaissance de son utilité humaine, il est facile d'en déduire qu'une collectivité, de la plus restreinte à la plus large, a tout intérêt à promouvoir une politique de lien social visant précisément à apaiser les angoisses de l'insécurité dans toutes les sphères de la vie sociale et à valoriser les individus et les groupes dans leur quête de reconnaissance. Les moyens pour y parvenir peuvent varier d'un endroit à un autre mais partout et toujours, les solutions ne peuvent être trouvées indépendamment de la volonté collective de vivre dans un monde fondé sur la solidarité et la recherche du bien-être pour tous* ». ⁶⁸

De ce fait, dans la suite de notre projet, nous avons voulu mettre en place une collectivité, si restreinte soit-elle, tout d'abord par la création d'un focus-groupe favorisant l'expression d'un effet miroir et puis d'envisager un système de « parrainage » en groupe également.

⁶⁸ S. PAUGAM, *Le lien social*. Presses Universitaires de France, 2008, p. 122.

CHAPITRE 4. L'ACTION COLLECTIVE

Dans le présent chapitre, nous vous exposerons l'action collective faisant suite aux divers entretiens menés, à savoir le focus-groupe et le parrainage comme outil de prévention. Chaque étape de cette action collective fut réfléchi au départ des récits de vie des jeunes.

Section 1. Le focus-groupe

Le focus-groupe est la première marche menant à la mise en place de notre outil de prévention. Cette action découle d'un objectif de réappropriation des extraits par les jeunes, pour leur permettre de les réinterpréter, les compléter, les recontextualiser, s'en réapproprier et de se retrouver en l'autre.

Cette section reprend la constitution du groupe, le focus-groupe comme première rencontre et l'activité coopérative comme consolidation d'une identité collective.

1. La constitution du groupe

Dans ce cadre, nous avons recontacté l'ensemble des jeunes du projet pour leur réaffirmer notre vif intérêt concernant leur situation, notre volonté de co-créer ensemble un projet en fonction de leurs besoins et fixer, avec eux, une première date de rencontre tous ensemble. Soucieux de favoriser la participation de tous, les appels téléphoniques ont été réalisés plusieurs mois à l'avance afin de nous assurer de la présence des jeunes. De plus, ajoutons que cette année 2020 a été exceptionnelle, tant la crise et les mesures sanitaires que nous vivons toujours actuellement ont bouleversé nos pratiques et notre organisation. Malgré ce contexte sociétal délicat, il était important pour nous de maintenir ce projet, de réaffirmer aux jeunes notre présence à leur côté et notre volonté d'agir. Toutefois, force est de constater que sur les onze jeunes interviewés, plusieurs n'ont pas répondu à nos appels et ne nous ont pas recontacté, malgré les différents messages laissés.

Concernant cette première rencontre, nous avons tout d'abord fixé une première date de rendez-vous au sein de notre service, en tenant compte de la scolarité, des formations/apprentissages, des activités extra-scolaires des jeunes,... Toutefois, cette réunion introductive du focus-groupe a dû être reportée, à plusieurs reprises, afin de nous adapter aux imprévus personnels des jeunes participants (séparation conjugale, réunion familiale, quarantaine,...) et également à cause de la pandémie. Notre objectif était réellement de réunir le plus de jeunes possibles afin de tisser du lien et de construire un groupe solide.

Ajoutons également que nous avons été confrontés au fait que certains jeunes qui avaient accepté de témoigner ne voulaient, par la suite, plus participer à la poursuite du projet. En effet, ceux-ci expliquent que leur situation de précarité et de pauvreté est déjà très pesante au quotidien et difficile à vivre. Dès lors, revenir et insister encore sur cela génèrent pour eux davantage de mal-être et de souffrance.

2. Le focus-groupe comme première rencontre

La première phase de notre action collective a été la constitution d'un « focus-groupe » avec l'ensemble des jeunes participants. Il s'agissait de réunir tous les jeunes lors d'une journée et de discuter ensemble de ce projet, de leur vécu, de notre travail de recherche et de la suite à co-construire ensemble.

Cette première rencontre s'est déroulée au sein de notre service et fut divisée en deux temps majeurs :

- Le premier temps avait pour objectif de leur faire un retour sur le déroulé de la recherche (ligne du temps de 2018-2020), nos observations et notre analyse de leurs vécus et de leurs parcours, sur base des entretiens.
- Le deuxième temps visait à favoriser l'échange entre les jeunes (créer du lien par le partage d'expériences communes) et ce, par le biais d'extraits anonymisés directement tirés des entretiens récoltés. Nous avons préalablement déterminés différentes thématiques, à savoir : début de la précarité et évènements déclencheurs, effets de celle-ci et pour finir les aides, ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être et ce dont ils auraient besoin. Ces thématiques ont évidemment été sélectionnées en fonction de leur pertinence et de leur récurrence dans les divers entretiens, favorisant dès lors un partage d'expériences communes.

Malgré le nombre restreint de participants et par respect pour leur investissement, nous avons tenu à maintenir la rencontre. Celle-ci fut très riche et nous sommes toujours agréablement surpris par la capacité des jeunes à prendre du recul et à faire preuve de beaucoup de maturité à l'égard de leur propre histoire de vie. Les jeunes présents se sont montrés très preneurs de ce projet et ont pu réaffirmer leur volonté de participation. Lors de cette rencontre, nous avons observé un échange très riche entre les participants, chacun complétant le discours de l'autre, sans jugement et avec beaucoup de bienveillance. Ils ont pu remarquer des similitudes dans leurs parcours mais également des divergences, des façons de réagir différentes, puisant potentiellement dans l'histoire de l'autre des ressources, des outils, des forces pour l'avenir.

Nous croyons profondément en l'intérêt de ce partage d'expérience et en la capacité des jeunes à se servir de l'autre, de son parcours afin d'en tirer un apprentissage personnelle. Nous avons été agréablement étonnés par la réceptivité et l'écoute présentes durant ce moment d'échange.

3. Une activité coopérative, consolidation d'une identité collective

Cette première étape réalisée, nous souhaitons ensuite souder encore davantage les jeunes à travers une activité créatrice de liens et d'expériences communes (y compris entre notre équipe et les jeunes). Prenant exemple sur les activités de « Team Bulding », nous

avons proposé aux jeunes différentes activités coopératives. A nouveau, nous avons recontacté l'ensemble des jeunes ayant accepté de témoigner, indépendamment de leur présence lors de la première rencontre et sans aucune distinction. Finalement, ce fut l'activité « Paintball » qui a été choisie par les jeunes.

Cette journée était aussi pour nous l'occasion de remercier les jeunes de leur implication. Malheureusement, au vu de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, l'activité, choisie « *par et pour* » les jeunes, a dû être suspendue jusqu'à nouvel ordre. Nous tenons régulièrement les jeunes informés des suites envisageables.

Bien que nous avons été contraints de suspendre actuellement l'organisation de l'activité collective, ce projet reste bien d'actualité et nous souhaitons poursuivre ces rencontres avec les jeunes et tisser ces liens dont ils ont tant besoin. L'activité « Paintball » qui avait été prévue sera reprogrammée dès que possible et l'ensemble des jeunes seront de nouveau invités à y participer.

Encore aujourd'hui, les jeunes expriment le besoin de professionnels qui sont moteurs et soucieux de leur bien-être et leur avenir, des professionnels qui ne lâchent pas. Et nous devons en être. Dans notre société actuelle où nous sommes face à un phénomène d'« individualisation », de replis sur nous-même, de mise à distance de l'autre,... le tissage et le maintien de ces liens sociaux, humains et bienveillants ne sont-ils pas le socle de notre société ?

Section 2. Le parrainage, un outil de prévention

L'analyse proposée nous a conduits à interroger la façon dont nous pourrions agir sur le lien social et les fractures identifiées par les jeunes. Les actions créatrices de liens sont d'une richesse inestimable et actuellement se voient accorder une légitimité criante au vu du processus d'isolement provoqué par l'épidémie COVID-19 chez les publics les plus fragiles.

De ce fait, l'action de prévention réfléchie est la constitution d'un groupe de parrainage au sein duquel un jeune ou des jeunes (parrains) peu(ven)t partager positivement leur(s) expérience(s) au bénéfice d'autres jeunes en difficultés (parrainés). Cette action de prévention se réalise en groupe. L'intervention des parrains y est réfléchie et celle-ci est bien évidemment complémentaire à l'intervention du professionnel social qui garde un suivi sur cette relation de parrainage.

Il convient de préciser, en regard de notre cadre de travail et des missions de l'Action en Milieu Ouvert, que la participation à cet outil se fait de manière libre, sans contrainte de temps, sans obligation de présence et de façon inconditionnelle. Ce « libre consentement » prend tout son sens à la lecture des entretiens réalisés avec les jeunes, où les jeunes ont pu notamment dénoncer la contre-productivité de la contrainte et leur besoin, presque vital, d'être enfin entendu dans leur demande (ou leur absence de demande).

1. Une connaissance particulière

En effet, nous avons pu constater dans le cadre du projet et aussi dans nos suivis que la rencontre entre différents jeunes permet de nouer rapidement des relations et de mobiliser ceux-ci sur des questions à propos desquelles un travailleur aurait moins de légitimité. Nous pensons d'ailleurs à l'expérience de l'échec, au sentiment de honte et à l'auto-exclusion. Le monde extérieur accepte mal l'échec, il fait pourtant partie du cheminement, cheminement que d'autres jeunes ont déjà parcouru, chacun à leurs manières. Au-delà de l'empathie que nous professionnels apportons, ils offrent par leurs paroles, leurs échanges, une expérience, une connaissance toute particulière.

Certains jeunes du groupe comme Julien, toujours en galère aujourd'hui, doutent de leur légitimité à partager leurs vécus et à donner des conseils. Inconscients de la richesse de leurs acquis, nous avons pu les rassurer quant à ce questionnement.

2. Un exemple à suivre ?

Le mentor n'est pas « un exemple à suivre »⁶⁹, chaque situation est différente. Il ne s'agit en aucun cas d'imposer une pression aux usagers face au parcours du parrain (ou des parrains). Il permet, pour les usagers, la matérialisation de l'espoir, de la possibilité d'un rétablissement. La présence d'un pair-aidant permet également de tenir à distance l'irréalisable, le poids des difficultés rencontrées : « je ne suis pas le seul à rencontrer ce type de soucis ». Le focus-groupe a d'ailleurs permis de privilégier le contact avec les autres pour renforcer l'estime de soi et d'accroître l'empathie.

3. Le lien social : la boucle est bouclée

La création de cet outil de prévention nous renvoie, au regard des réflexions mises en avant par nos jeunes interlocuteurs, une nouvelle fois à la théorie du « lien social ». En effet, par le soutien d'un pair-aidant, cet outil permettrait de participer au renforcement du lien de participation élective et du lien de citoyenneté pour un jeune en difficulté. Le manque de réseau, la méconnaissance des droits, du paysage institutionnel, le manque de figures d'inspiration sont des obstacles dans le parcours des jeunes.

En d'autres termes, la mise en place du parrainage envisage :

- Pour le lien de participation élective : une rencontre, une protection solidaire rapprochée (physique et morale), de par une socialisation de groupe, volontaire, au cours de laquelle le ou les jeune(s) demandeur(s) entre en contact avec un ou des parrain(s) qu'il(s) apprend(-nent) à connaître et ce, avec l'encadrement du Service Droit des Jeunes. Cet outil permet un soutien

⁶⁹ M. VANDEMEULEBROUCKE, « S'aider entre pairs pour reprendre le contrôle de sa vie », *Alter Echos*, avr. 2021, 492, p'82.

et un apprentissage sur le court, moyen terme, basée sur la réciprocité et l'échange mutuel entre un ou des parrains avec un ou des parrainés. Au cours des rencontres, chaque participant peut affirmer son vécu, sa situation sous le regard du groupe bienveillant;

- Pour le lien de citoyenneté : une aide quant à l'obtention de ficelles concrètes liées au partage d'expérience des parrains/parrainés relatifs à la reconnaissance et à l'exercice des droits et aussi, la possibilité de mener ensemble des activités en groupe avec la vocation de relayer la parole, des constats et permettre la sensibilisation. L'intervention du parrain (ou des parrains) quant au renforcement de ce lien de citoyenneté permet de rassurer, de soutenir le groupe par rapport à des démarches (associées à des droits garantis) qu'il aurait lui-même déjà réalisées telles qu'une mise en autonomie, une demande de revenu d'intégration sociale, une procédure judiciaire, ... etc.

Le but est de favoriser l'autonomie et le développement des personnes accompagnées en fonction de leurs besoins. L'impact est également fort pour les parrains qui développent, à travers cet échange, d'autres types de compétences (écoute active, empathie, feedback, fixation d'objectifs, ouverture socioculturelle, pédagogie...), une réelle sensibilité aux problématiques d'inégalités et un sens accru de l'engagement dans la société. Plusieurs des jeunes ont d'ailleurs indiqué dans leurs récits vouloir être utiles et souhaiter intervenir de manière positive auprès de leur génération mais aussi des suivantes.

Section 3. Des pistes à destination du secteur

Suite aux réflexions menées durant notre projet, l'ASBL RTA vous propose ci-dessous un tableau établi sur base des concepts de Serge Paugam. Le tableau et chacune de ses cases sont complétés à titre d'illustrations et peuvent trouver à s'appliquer comme outil de prévention. Il envisage des pistes d'action, sur quatre niveaux et ce, afin de renforcer la protection et la reconnaissance des jeunes.

	<i>Forme de protection compter sur</i>	<i>Formes de reconnaissance compter pour</i>
Lien de filiation	<p>Veiller à ce que des dispositifs institutionnels ne renforcent pas involontairement les difficultés vécues dans la relation parents/enfant. Une série de mesures simples peuvent déjà améliorer la vie compliquée de certains jeunes. Par exemple, dans les écoles, systématiser l'accès aux casiers aux jeunes dont les parents sont séparés permet de diminuer l'angoisse pour le jeune d'avoir oublié quelque chose chez l'un ou l'autre des parents, et les disputes qui s'ensuivent. Communiquer avec les deux parents séparés, etc. Permettre aux parents de se concentrer sur leur rôle de « parents » et à l'enfant d'être « enfant » et non la source du conflit.</p> <p>S'intéresser aux vécus des parents dans les difficultés relationnelles.</p>	<p>Réfléchir sur les nouvelles formes de parentalité et ce qu'elles peuvent générer comme difficultés. Partager des expériences positives de recomposition familiale.</p> <p>Développer des espaces neutres et non-mandatés où les jeunes et leurs parents pourraient travailler la relation même au-delà de la majorité.</p>
Lien de participation élective	<p>Lutter contre les faits de harcèlement au niveau scolaire et sur les réseaux sociaux.</p> <p>Lutter contre les assuétudes et leur contagiosité</p> <p>Permettre aux jeunes l'accès à une multitude de milieux, alternatives à la rue.</p>	<p>Ouvrir les lieux d'insertion sociale quels qu'ils soient indépendamment des freins économiques</p>
Lien de participation organique	<p>Travailler, au niveau des professionnels, la construction d'un lien de confiance</p> <p>Disponibilité et accessibilité des services en regard des besoins et de la réalité des jeunes.</p> <p>Favoriser l'accès à une information simplifiée, complète et adaptée.</p> <p>Organiser un salon des études secondaires.</p>	<p>Déstigmatiser l'école et certaines de ses filières.</p> <p>Encourager les passerelles. Assouplir les cadres scolaires à partir d'un certain âge quand les jeunes doivent travailler.</p> <p>Favoriser le dialogue parents-école</p> <p>Encourager la flexibilité/adaptabilité du cadre, sortir de la bureaucratisation, l'engagement, rassembler autour de valeurs sociales communes, accompagner la réorientation</p>
Lien de citoyenneté	<p>Cours en humanité sur les droits des jeunes et devoirs des jeunes</p> <p>Se battre pour l'individualisation des droits sociaux.</p> <p>Sensibiliser les professionnels à leurs devoirs</p>	<p>Promouvoir le droit à l'aide comme un droit réel et pas comme une honte.</p> <p>Lutter contre la stigmatisation, dans quelque domaine que ce soit. Par exemple, sur les questions d'identité sexuelle, sur celles de santé mentale, sur l'image de soi, sur le rôle dans la société.</p>

CONCLUSION

L'émotion est présente et transparait bien au-delà des récits de vie pour les jeunes mais aussi pour nous. La galère, la survie, la débrouillardise nous montrent qu'ils sont loin d'être des « coquilles vides ». Ils sont bien au contraire tous empreints d'une véritable rage de « vivre ».

Pourtant, face à la précarité, trois ans après le début de ce projet, nous avons l'impression frustrante de jeter une bouteille à la mer, d'autant plus lorsqu'Hugo nous confie :

– « *Ni les revenus, ni la couche sociale ni d'où tu viens, ne détermine pas ce qui est en place, la situation que tu vas vivre en étant jeune et moi je trouve ça ahurissant parce qu'un jeune qui se retrouve à la rue, ce n'est pas n'importe quoi et pourtant **c'est presque en train de se banaliser**, qui dit que quand tu entends ça ben, **encore une histoire quoi, de retrouver le jeune à la rue etc.** et derrière tout ça il y a un parcours et personnellement ça me met en colère parce que **je l'ai vécu et j'aimerais que ça cesse ou en tout cas que ça ne s'amplifie pas avec le temps en plus parce que là ce n'est plus possible en fait, il y en vraiment partout, partout de tous les âges** et quand tu les entends tous et même si d'apparence ils n'ont pas l'air mais tous ont une volonté ferme pour réussir, de vouloir se réinsérer, de vouloir trouver un emploi mais comme dit ici, c'est vrai qu'ils n'avaient pas forcément les outils nécessaires ou qu'ils n'ont pas eu l'occasion, ou des facteurs extérieurs ont fait qu'ils n'ont pas pu évoluer et tout ça donc moi, c'est vrai que, **ça me mets en colère quand on entend chaque semaine un nouveau récit, de la part d'une personne qui se retrouve à la rue [...]** ».*

Hugo ne mâche pas ses mots. En effet, parmi l'ensemble des jeunes en difficulté, un groupe, minoritaire mais de plus en plus imposant, cumule les problèmes, les inscrivant dans un processus qui les mène à la rue. Les jeunes itinérants sont loin de former un groupe homogène; leurs histoires et leurs trajectoires sont diversifiées et leurs besoins en matière d'aide se font de plus en plus pressants.

Etre jeune fugueur ou renvoyé de la maison par les parents, vivre dans la rue, présenter des problèmes de toxicomanie ou d'alcoolisme, de santé mentale, de santé physique, en cumulant des difficultés économiques, des problèmes d'abandon scolaire, vivre ou avoir vécu une situation de violence ou d'abus de toutes sortes, voilà une réalité qui ne peut, de toute évidence, trouver de solutions dans une forme précise ou une approche qui recevrait l'adhésion de tous. Plus encore, aucun modèle d'intervention ne peut englober la

multiplicité des besoins qui touchent différentes dimensions - physique, psychologique, matérielle, environnementale, etc. - de la personne.⁷⁰

En regard de leurs vécus, déçus par le système rouillé, certains n'accordent que très difficilement leur confiance. La demande de liens reste pourtant bien sous-jacente. Il ressort de notre recueil que toutes relations positives établies entre les jeunes mais également avec des professionnels, sont d'un apport considérable. Instinctivement – oserions-nous rappeler – comme nous le dit Serge Paugam, l'importance « *de compter pour mais aussi de compter sur* »⁷¹.

L'ensemble des entretiens réalisés fait également état du rôle crucial de la famille qui se rêve d'être un lieu de solidarité et de protection. La famille réduite « en peau de chagrin », les relations familiales manquées, détériorées, conflictuelles sont reconnues par notre échantillon comme ayant un réel impact sur leur trajectoire.

Isabelle – « J'attends l'amour de mes parents et parfois ils me disent qu'ils vont venir en visite à l'IPPJ, mais hier ils sont venus mais c'était exceptionnel, j'étais émue en plus parce que ça m'a touchée, je ne croyais pas qu'ils allaient venir, d'habitude ils me disent oui je vais venir, quand je me rends compte qu'ils ne sont pas là à 2h30 quand les visites sont presque finie ».

« Si la manière de vivre l'adolescence est tributaire du contexte social, il faut cependant éviter toute relation causale simpliste. [...] Certains peuvent se débrouiller avec des cartes complexes et en tirer une force inestimable, d'autres peuvent brûler leurs cartes pourtant excellentes faute d'avoir appris à en user avec sagesse. Le jeu reste ouvert et inventif ».⁷²

Le recours au droit fait partie intégrante des cartes à tenir en main par tous les jeunes durant leurs cheminements. Les connaissances législatives sont des armes inestimables. Bien trop souvent cependant, le soutien d'un adulte est nécessaire pour légitimer et rendre effectif leurs applications.

L'impossibilité de traiter ces situations à un niveau global nous renvoie à la difficulté de définir des actions concertées et coordonnées. Les besoins plus fondamentaux des jeunes : leur besoin de recréer des liens avec la famille, celui de se donner les moyens de s'intégrer dans une société qui a tendance à ne faire de place qu'à ceux qui sont performants, celui d'envisager leur avenir professionnel, celui de réfléchir sur le sens de leur vie.⁷³

⁷⁰ J. FORTIER & S. ROY, *Cahiers de recherche sociologique*, « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », Numéro 27, Jeunes en difficulté, 1996, p. 127-152.

⁷¹ S. PAUGAM, « Chapitre 15. « Compter sur » et « compter pour ». Les deux faces complémentaires du lien social », Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*. La Découverte, 2012, pp. 215-230.

⁷² A., MASSON, « L'adolescence aujourd'hui », Bulletin des Bureaux de Quartiers Bruxelles, Numéro 63, 2003, p. 2-15.

⁷³ J. FORTIER & S. ROY, op. cit.

Intéressons-nous à ce que les jeunes pensent d'eux-mêmes, intéressons-nous à leurs plans d'avenir, intéressons-nous à leur potentiel. Ces dictats résument l'importance pour nous de continuer d'établir des projets en regard de leurs paroles, de leurs besoins et de leurs attentes.

Le focus-groupe, l'approche par les pairs et le parrainage, nés des diverses réflexions mobilisées par ces adolescents, ne sont pas seulement des outils de prévention mais de véritables créateurs de circonstances. Ils représentent la possibilité pour ces jeunes d'étoffer leurs paysages, de partager leurs histoires, de s'inscrire dans des relations porteuses. D'agir sur leurs liens sociaux, relier les individus « dispersés ».

BIBLIOGRAPHIE

Monographies :

- BERTAUX, D. *Le récit de vie*, sous la direction de François de Singly, Armand Colin, 4e édition, 2016.
- BOURDIEU, P. *La misère du monde*, Seuil, 1993.
- CATANI, M. & MAZÉ, S. *Tante Suzanne. Une histoire de vie sociale*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982.
- DUBET, F. *La galère : les jeunes en survie*, Sciences humaines, 1987.
- DUMONT, J-F. *Les moniteurs éducateurs en formation. Le partage professionnel des émotions*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- GOFFMAN, E. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Le sens commun, Les éditions minuit, 1975.
- JAMOULLE, P. *Drogues de rue. Récits et styles de vie*. De Boeck Supérieur, 2000.
- MICHEL, A. *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Éditions du Croquant, Paris, 2011.
- NEVEU, E. « *Sociologie du journalisme* », Paris, La Découverte, 2001.
- PAUGAM, S. *Le lien social*. Presses Universitaires de France, 2009.
- PUAUD, D. *Le travail social ou l'art de l'ordinaire*, Temps d'arrêt/ lectures, éditions Fabert, Fédération Wallonie Bruxelles, juin 2012.
- SCHNAPPER, D. « Préface », *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, sous la direction de Paugam Serge. Presses Universitaires de France, 2009.
- ZAUCHE GAUDRON, CH. *Les enfants de la précarité*, Éres, 2017.

Articles de périodiques

- BLAIRON, J. *Chroniques de l'Etat « social » « actif » - 3. Une société de la désubjectivation*, Analyses et études RTA asbl, octobre 2015, Intermag.be, www.intermag.be/527
- FERON, N. *Enfance et droits, deux-cents ans d'histoire*. *Vivre-Ensemble Education*, 2011/2. Retrieved from https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2011-02_droits-enfant-2.pdf

- FLOOR, A. Devoir de discrétion et secret professionnel a l'école, analyse UFAPEC, 2019, n°11.19. Retrieved from : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/1119-ecole-secret-professionnel.html>
- FORTIER, J. & ROY, S. *Cahiers de recherche sociologique*, « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », Numéro 27, Jeunes en difficulté, 1996, p. 127–152.
- GHESQUIÈRE, F. & GIRÈS, J. Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme de la reproduction des inégalités en Belgique, *Pauvreté en Belgique – Annuaire fédéral* 2013, pp. 99-119.
- MASSON, A. L'adolescence aujourd'hui, *Bulletin des Bureaux de Quartiers Bruxelles*, Numéro 63, 2003, p. 2-15.
- MOREAU, T. Une approche juridique de la place de la parole du mineur dans la vie familiale et sociale. *Journal du Droit des Jeunes*, no. 257, p. 23 et s. (2006).
- PAUGAM, S. « Chapitre 15. « Compter sur » et « compter pour ». Les deux faces complémentaires du lien social », Robert Castel éd., *Changements et pensées du changement. Échanges avec Robert Castel*. La Découverte, 2012, pp. 215-230.
- PEÑA-CASAS, R. ADRIAENSSENS G. & PASSOT, L. La sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 2003/2, pp.377-392.
- PIERRET, R. Qu'est-ce que la précarité ? , *Socio*, 2 | 2013, pp. 307-330.
- Service de lutte contre la pauvreté. *Sortir d'une institution de l'aide à la jeunesse: ruptures et risques de pauvreté*, J.D.J. n°313, mars 2012, www.luttepauvrete.be.
- VALLET, C. « En dix ans, les plus fragiles se sont encore fragilisés », Entretien avec GUIO, A-C. & DE VOS, B. *Alter Echos*, n°479, 18 décembre 2019.
- VAN DE VELDE, C. & GUYOT, M. Nos futurs : Jeunesse, pressions et injonctions, *PAUVÉRITÉ*, numéro 13, janvier 2017.
- VANDEMEULEBROUCKE, M. « S'aider entre pairs pour reprendre le contrôle de sa vie », *Alter Echos*, avr. 2021, n°492, p. 82.
- VERSAILLES, P. L'enfant au travers de l'aide sociale, *JDJ*, Jeunesse et Droit, Liège, 2003, n°230, p. 5 à 19. Retrieved from http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/documents/docs/L_enf_au_travers_aide_socJDJB230.pdf
- VULTUR, M. « La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail », *SociologieS, Débats*, La précarité, 2010. Retrieved from : <http://journals.openedition.org/sociologies/3287>

Études, colloques, documents

- ATD QUART MONDE. *Discrimination et pauvreté : halte à la « double peine » : il faut un vingtième critère*, 2013. Retrieved from <https://www.atd-quartmonde.fr/30-discrimination-et-pauvrete-halte-a-la-double-peine-il-faut-un-vingtieme-critere/>
- BAJOIT, G. *Qu'est-ce que tu vas faire quand tu seras grand ?* – RTBF.be – article publié le 29/05/12 retrieved from https://www.rtb.be/info/opinions/detail_qu-est-ce-que-tu-vas-faire-quand-tu-seras-grand?id=7777321
- CCAJ, Avis n°160 concernant la thématique relative à la pauvreté en lien avec l'aide à la jeunesse, 2017.
- CESE. Croissance inclusive: priorité à l'emploi et au niveau de vie. *Stratégie Europe 2020*. Retrieved from <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/resources/docs/qe-01-14-110-fr-c.pdf>
- Comité des Droits de l'enfant. Observations finales concernant le rapport de la Belgique, rapports périodiques, n° 7, 10 et 37. Retrieved from https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fCO%2fBEL%2fCO%2f5-6&Lang=fr;
- DGDE. rapport pauvreté 2018-2019. Retrieved from http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=8e84436dc5f32ebd8363a7a5c65a5b55227d824c&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/18-19_pauvrete/DGDE_Rapports2019_LowRes.pdf;
- EUROSTAT. *Income and living conditions*, 2020. Retrieved from <https://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/main-tables>
- Federal Public Service Social Security. *The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2019*. Retrieved from <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/content/docs/en/publications/silc/silc-analysis-social-situation-and-protection-belgium-2019-en.pdf>
- JOACHIM, M. « Comprendre les mécanismes de sorties du système de prise en charge dans l'Aide à la jeunesse », OEJA, Facultés Universitaires Saint-Louis Centre d'Etudes Sociologiques, Rapport de recherche, FRANSSEN, A., Décembre 2011.
- La CODE. *80ème session du Comité des droits de l'enfant : les ONG ont encore des choses à dire !* Janvier 2019. <http://www.lacode.be/80eme-session-du-comite-des-droits.html>
- La CODE. *Etre un enfant de famille pauvre en Belgique*, 2007. Retrieved from http://www.lacode.be/IMG/pdf/analyse_enfance_pauvrete.pdf

- La CODE. *La Belgique a reçu son bulletin des droits de l'enfant*, 2019. Retrieved from <https://www.dei-belgique.be/index.php/blog/53-80eme-session-du-comite-des-droits-de-l-enfant-des-nations-unies-quoi-de-la-situation-des-droits-de-l-enfant-en-belgique.html>
- La CODE. *Le droit d'être entendu en justice*, 2016. Retrieved from http://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_Droit_d_etre_entendu_en_justice_-_mai_2016.pdf
- MAHY, C. *Cap majorité*, document vidéo Vimeo. Récupéré le 24 avril 2019 de <https://vimeo.com/65130456>.
- MAHY, C. Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Sécurité sociale – Le mot de l'expert, capsule vidéo, Récupéré le 22 avril 2019 de <http://www.ensemblepourlechangeement.be/temoignages/336/securite-sociale-le-mot-de-l'expert?categories>
- MÉHAUDEN, L., DEPAUW, J., FRANSSSEN A. & DRIESSENS, K. *Le Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Recherche évaluative et prospective au sein des CPAS belges*, recherche commanditée par le Ministère de l'Intégration Sociale, Karel de Grote Hogeschool et Université Saint-Louis, 2015.
- PRADELLA, S. & KRYVOBOKOV, M. *Observatoire des loyers – Édition 2019* (enquête 2018), Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Rapport, Charleroi.
- RELAIS SOCIAL URBAIN NAMUROIS. *Rapport d'évaluation final – Plan grand froids 2016-2017*.
- RTA ASBL & RWLP. *Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse*, rapport de recherche, novembre 2017.
- TRIFAU, C. *Dossier Memorandum, 2019*. Retrieved from http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2019/07/Les-recommandations-du-Comit%C3%A9-des-droits-de-lenfant_Chro_LDH_187.pdf
- UNICEF. « *La situation des enfants dans le monde* », rapport de recherche, juin 2016.
- VISÉ, D. *Le droit à la vie familiale, le placement, déni du droit de vivre en famille*. ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles, collection « connaissance et engagement ». Retrieved from https://www.atd-quartmonde.be/IMG/pdf/An_5_dt_vie_fam_-_plact_VD1.pdf

Sources législatives

- Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 364/01, 18 décembre 2000.
- Charte Sociale européenne (révisée), Strasbourg, 3.V.1996.
- Conférence internationale des droits de l'Homme, Téhéran, le 13 mai 1968.

- Constitution Belge, 1831.
- Convention Internationale des droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations unies (CIDE), 20 novembre 1989.
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- Décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales, 3 mai 2019.
- Loi n° 2016-832 du 24 juin 2016 visant à lutter contre la discrimination à raison de la précarité sociale. Retrieved from <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032769440/>
- Pacte International relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 19 décembre 1966.
- Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, vingt et unième session, Conseil des droits de l'homme, septembre 2012.